



60 000
PERSONNES

70
PAYS

25 %
DE LA CAPACITÉ MONDIALE
INSTALLÉE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE

18 %
DE PARTS DE MARCHÉ DANS
LE TRANSPORT FERROVIAIRE

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE

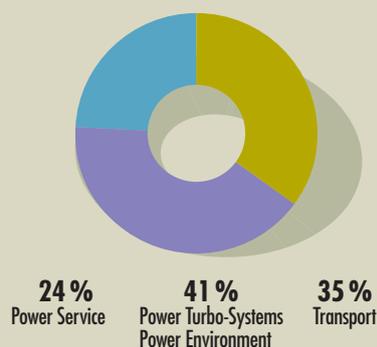
En normes comptables IFRS en millions d'euros	Mars 05	Mars 06	% Variation mars 05/mars 06
Carnet de commandes ⁽¹⁾	24 783	26 944	+ 9
Commandes reçues ⁽¹⁾	14 114	15 290	+ 8
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	12 429	13 413	+ 8
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	430	746	+ 73
Marge opérationnelle ⁽¹⁾	3,5 %	5,6 %	
Activités cédées ou en cours de cession	(32)	(198)	N/A
Résultat net, part du Groupe	(628)	178	N/A
Cash flow libre	77	525	+ 582

(1) Base comparable : même périmètre et même taux de change que l'exercice 2005/06.

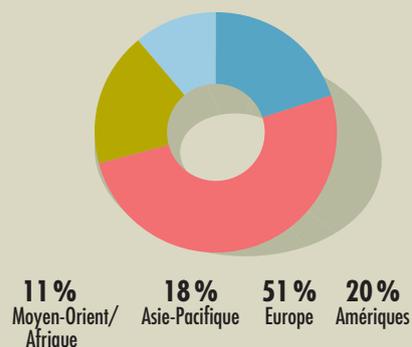
En normes comptables françaises en millions d'euros	Mars 04	Mars 05	% Variation mars 04/mars 05
Carnet de commandes ⁽¹⁾	24 792	27 203	+ 10
Commandes reçues ⁽¹⁾	13 751	15 841	+ 15
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	14 202	13 662	- 4
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	168	550	N/A
Marge opérationnelle ⁽¹⁾	1,2 %	4,0 %	
Résultat net, part du Groupe	(1 836)	(865)	N/A
Cash flow libre	(1 007)	(170)	N/A

(1) Base comparable : même périmètre et même taux de change que l'exercice 2005/06.

COMMANDES REÇUES PAR SECTEUR



COMMANDES REÇUES PAR RÉGION



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent Rapport d'activité fait partie intégrante du Document de Référence 2005/06 composé du présent Rapport d'activité 2005/06 et du Rapport financier 2005/06.

Le Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 juin 2006 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.



ALSTOM sert le marché de la production d'énergie, et le marché du transport ferroviaire. Le Groupe conçoit, fournit et assure la maintenance d'une gamme complète de produits et de systèmes de haute technologie. Il possède une expertise reconnue dans l'intégration de systèmes, la maintenance et le service sur toute la durée de vie de ces produits et systèmes.

Le Groupe ALSTOM est présent dans 70 pays et emploie environ 60 000 ⁽¹⁾ personnes à travers le monde.

Les activités du Groupe sont réparties en trois Secteurs ⁽²⁾ :

- **Power Turbo-Systems/Power Environment**
- **Power Service**
- **Transport**

(1) Effectif du Groupe, contrats permanents et contrats à durée indéterminée, hors Marine.

(2) Les parts de marché ainsi que les positions concurrentielles mentionnées dans ce document sont basées sur des estimations internes.

■ 02 / Message du Président Directeur Général ■ 04 / Comité exécutif et Conseil d'administration ■ 06 / Relations avec les actionnaires ■ 08 / Les activités ALSTOM ■ 10 / Description des activités ■ 14 / Responsabilité sociale ■ 18 / Les activités Power d'ALSTOM Power Turbo-Systems/Power Environment, Power Service ■ 34 / Les activités Transport d'ALSTOM ■ 42 / Réseau international ■ 44 / Éléments financiers



NOUS SOMMES DÉTERMINÉS À ÊTRE UN **ACTEUR** LES MARCHÉS D'INFRASTRUCTURES DE DEMAIN

Conformément aux objectifs que nous nous étions fixés, ALSTOM a concrétisé à l'issue de l'exercice 2005/06 le redressement engagé il y a trois ans. Cette année, décisive pour l'avenir du Groupe, a été marquée par de nombreuses décisions importantes et des résultats très encourageants.

Nous avons retrouvé au cours de l'exercice un niveau d'activité normal, avec des prises de commandes et un chiffre d'affaires en hausse significative. Notre performance opérationnelle a fortement progressé, avec une marge qui atteint 5,6%. ALSTOM est à nouveau aujourd'hui une entreprise profitable. Notre cash flow libre est largement positif. Notre structure financière est renforcée, avec une augmentation sensible de nos capitaux propres et un endettement qui se réduit. Nous disposons d'un nouveau programme de cautions qui doit couvrir nos besoins jusqu'en 2008.

Ces résultats sont le fruit d'un important effort interne : poursuite de la réduction des coûts ; meilleure exécution et plus grande sélectivité dans nos contrats ; organisation plus efficace et conduite de projets plus rigoureuse. La restructuration de notre base industrielle, nécessaire à notre redressement, a été menée à terme. Les difficultés rencontrées avec les turbines GT24/GT26 sont derrière nous : les choix faits en notre faveur sur des marchés majeurs, tels que l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, démontrent que nous sommes pleinement revenus sur le marché des turbines à gaz, avec des produits de haute technologie performants.

Le programme de cessions que nous nous étions engagés à mener est en phase finale de réalisation. Nous avons établi des partenariats en Inde, en Russie et en Chine pour mieux nous positionner sur les marchés de l'énergie. Nous avons également engagé un partenariat industriel stratégique avec l'entreprise italienne Ansaldo pour lancer l'AGV, notre nouvelle génération de train à très grande vitesse à un niveau.

Avec la vente de Power Conversion et des Chantiers de l'Atlantique, dont l'avenir est désormais assuré au sein du groupe norvégien Aker Yards, nous nous sommes recentrés sur nos métiers dans la production d'électricité et le transport ferroviaire. Nous avons signé en avril 2006 un accord-cadre avec le groupe Bouygues. Cet accord, qui nous permettra d'engager une large coopération opérationnelle et commerciale, contribuera à consolider et à développer ALSTOM. Par l'association de leur expertise, nos deux groupes se renforceront mutuellement et serviront mieux ensemble les besoins de leurs clients. Dans le cadre de cet accord, Bouygues a manifesté son intention de prendre une part de 50% dans notre activité hydroélectrique, ce qui nous permettra de répondre à l'engagement pris en 2004 auprès de la Commission européenne.

Enfin, en acquérant les 21% de notre capital que détenait auparavant l'État français, Bouygues deviendra l'actionnaire de référence, engagé à nos côtés dans la durée, dont nous avons besoin.

Avec ses 60 000 collaborateurs, notre Groupe, recentré et plus fort, est aujourd'hui en ordre de marche pour tirer le meilleur parti de ses atouts : son savoir-faire technologique, sa très large gamme de systèmes, de produits et de services unique sur le marché, ses positions internationales et la confiance de ses clients.

Le marché ne s'y est pas trompé, en accompagnant nos progrès par une forte et régulière progression de notre action.

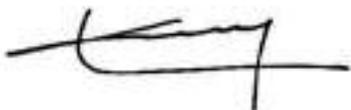
Nous savons qu'il reste beaucoup à faire et les objectifs opérationnels que nous nous sommes fixés pour les années à venir témoignent de cette volonté d'améliorer encore notre performance. Nous pourrions compter sur la croissance de nos marchés dans la génération d'électricité et le transport ferroviaire, et saisir les nouvelles opportunités d'acquisitions et de partenariats. Les hommes et les femmes d'ALSTOM ont consenti beaucoup d'efforts pour ramener l'entreprise sur le chemin du



OBJECTIF ATTEINT EN 2005/06 :

5,6% DE MARGE OPÉRATIONNELLE, UNE

développement : je les en remercie ici à nouveau. Ils seront les acteurs de nos succès à venir. Nous avons mis en œuvre un programme nommé « It's All About People » qui nous permet de mieux accompagner leur carrière et de répondre plus efficacement à leurs besoins. Nous les avons associés à l'avenir d'ALSTOM avec un programme qui élargit l'actionnariat des salariés. Nous avons également lancé un plan de recrutement auprès des jeunes diplômés pour attirer les meilleurs talents, rajeunir nos équipes et préparer l'entreprise de demain. Nous avons enfin évalué nos réalisations dans la responsabilité sociétale et le développement durable : nous renforcerons nos exigences dans ce domaine au cours des prochaines années. ALSTOM s'engage désormais avec confiance dans un nouveau défi : celui de la croissance rentable.



PATRICK KRON : PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ALSTOM



PROFITABILITÉ RESTAURÉE ET UN CASH FLOW LIBRE POSITIF

PHILIPPE JAFFRE

VICE-PRÉSIDENT
EXÉCUTIF

HENRI

POUPART-LAFARGE

DIRECTEUR FINANCIER

PATRICK DUBERT

DIRECTEUR RESSOURCES
HUMAINES

DONNA VITER

DIRECTEUR JURIDIQUE

PATRICK KRON

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL



Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est constitué de dix administrateurs, dont trois ne sont pas de nationalité française et six sont indépendants. Depuis 2002, la durée du mandat des administrateurs est de 4 ans, sauf pour l'administrateur représentant de l'État, qui est désigné pour une période de 3 ans.

PHILIPPE JOUBERT

VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF,
PRÉSIDENT SECTEUR
POWER TURBO-SYSTEMS
POWER ENVIRONNEMENT

PHILIPPE MELLIER

VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF,
PRÉSIDENT SECTEUR
TRANSPORT

WALTER

GRAENICHER

PRÉSIDENT SECTEUR
POWER SERVICE

PATRICK BOISSIER

PRÉSIDENT SECTEUR
MARINE

Composition du Conseil d'administration au 31 mars 2006

Patrick KRON
Président Directeur Général

Jean-Paul BÉCHAT *

Candace BEINECKE

**Georges CHODRON
DE COURCEL**

Pascal COLOMBANI *

James B. CRONIN *

Gérard HAUSER *

James William LENG *

Francis MER *

**Denis SAMUEL-
LAJEUNESSE**

* Administrateur indépendant.



CONTACTS

- _ Emmanuelle Châtelain – Responsable de la communication financière
- _ Emmanuelle Douëzy – Responsable des actionnaires individuels
- _ ALSTOM
3, avenue André-Malraux
92300 Levallois-Perret
Tél. : 33 1 41 49 20 00
Fax : 33 1 41 49 79 25
- _ e-mail : investor.relations@chq.alstom.com
- _ France – numéro Vert : 0800 50 90 51

Dialoguer avec les actionnaires et les investisseurs

La Direction des Relations Investisseurs fournit à l'ensemble de la communauté financière, actionnaires institutionnels, individuels ou analystes financiers, une information complète et régulière sur la stratégie du Groupe et son évolution. Des réunions d'information avec les investisseurs institutionnels ont été organisées en France, au Royaume-Uni, en Irlande, en Suisse, en Italie, en Espagne, aux Pays-Bas et aux États-Unis. En mars 2006, les analystes financiers intéressés ont participé à une journée de présentation de la stratégie de notre Secteur Power Turbo-Systems/Power Environment à Barcelone, en Espagne. Ils ont visité l'usine Transport de Santa Perpetua ainsi qu'une centrale électrique construite par ALSTOM.

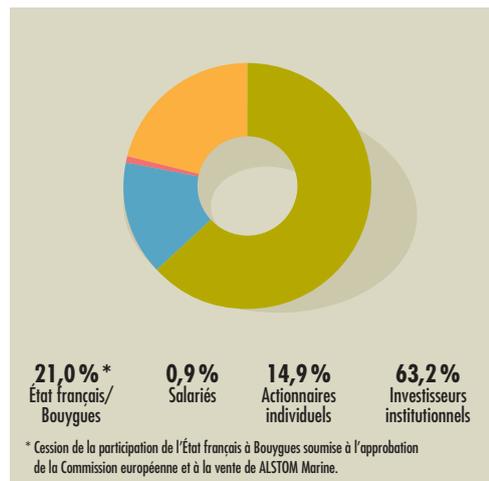
Une politique active de communication

ALSTOM développe également des opportunités d'échange et de dialogue avec ses actionnaires individuels en dehors de l'Assemblée Générale. Le Groupe a participé à deux réunions d'information en France, à Versailles et à Nantes, organisées en partenariat avec la FFCI (Fédération Française des Clubs d'Investissement) et le CLIFF (Association française des Relations Investisseurs). Comme chaque année, ALSTOM était présent au salon Actionaria, en France, et les actionnaires ont notamment pu y rencontrer son Président Directeur Général.

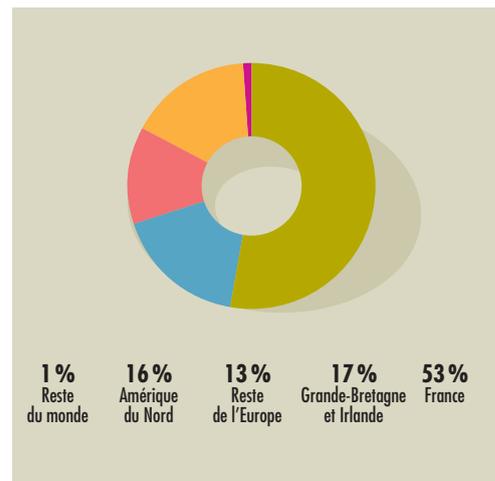
Dans un souci de mieux faire connaître les activités du Groupe et ses métiers, des visites de sites sont organisées pour les actionnaires individuels. Un certain nombre d'entre eux ont ainsi eu l'occasion d'assister aux différentes étapes du montage d'un train à l'usine de La Rochelle ou d'une turbine à l'usine de Belfort.

Outre ses Rapports Annuels et publications trimestrielles, ALSTOM offre à ses actionnaires différents outils d'information, dont une *Lettre aux Actionnaires*, éditée notamment à l'occasion des grands événements du Groupe.

PLUS DE **250 000** ACTIONNAIRES



**RÉPARTITION DU CAPITAL
PAR TYPE D'INVESTISSEURS
AU 31 MARS 2006**



**STRUCTURE DU CAPITAL
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
AU 31 MARS 2006**

RELATIONS AVEC LES ANALYSTES ET LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

- _ deux fois par an, road-shows sur les grandes places financières américaines et européennes (France, Royaume-Uni, Suisse, Allemagne et Belgique);
- _ réunions d'information aux investisseurs (présentation des Secteurs, stratégie, etc.);
- _ réunions périodiques avec les investisseurs et les analystes;
- _ espace Investisseurs sur le site Web ALSTOM : documentation financière, information sur la dette, calendrier des événements financiers, etc.



EN JANVIER 2006,
visite des actionnaires
individuels sur le site
de Belfort.

L'actualité boursière

L'actualité boursière 2005/06 a été marquée par le regroupement par 40 des actions ALSTOM et par l'entrée du titre dans l'indice CAC Next20, regroupant les 20 valeurs les plus importantes d'Euronext Paris après celles du CAC 40.



ÉVOLUTION DE L'ACTION (en €)
AVRIL 2005 - AVRIL 2006

Place de cotation :	Euronext Paris
Code :	Isin : FR0010220475 Mnémonique : ALO
Valeur nominale :	14 €
Nombre d'actions :	138 170 776
Capitalisation boursière :	9 561 417 699 euros
Indices :	CAC Next20 SBF 120 Next CAC70 Euronext 100

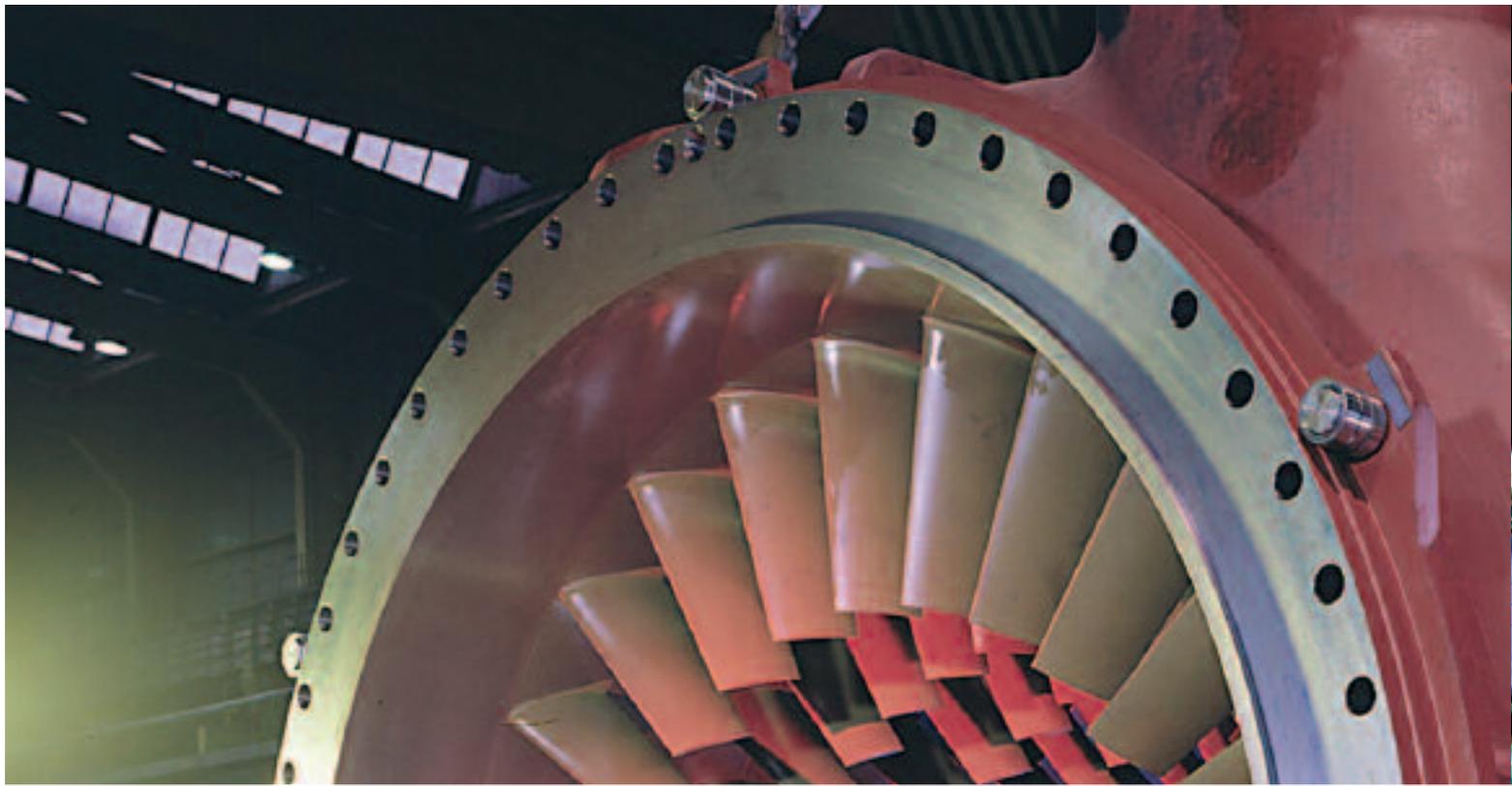
www.alstom.com

AU SERVICE DES INVESTISSEURS

La rubrique « Investisseurs » du site Internet ALSTOM est un espace en accès libre spécialement conçu pour les actionnaires, avec toutes les informations relatives à la communication financière du Groupe : cotation en temps réel du cours de l'action ALSTOM, résultats financiers, présentations, rapports annuels, lettres aux actionnaires, agenda des grands rendez-vous, réponses aux questions les plus fréquemment posées, ainsi qu'un service d'envoi par courrier électronique des communiqués de presse.

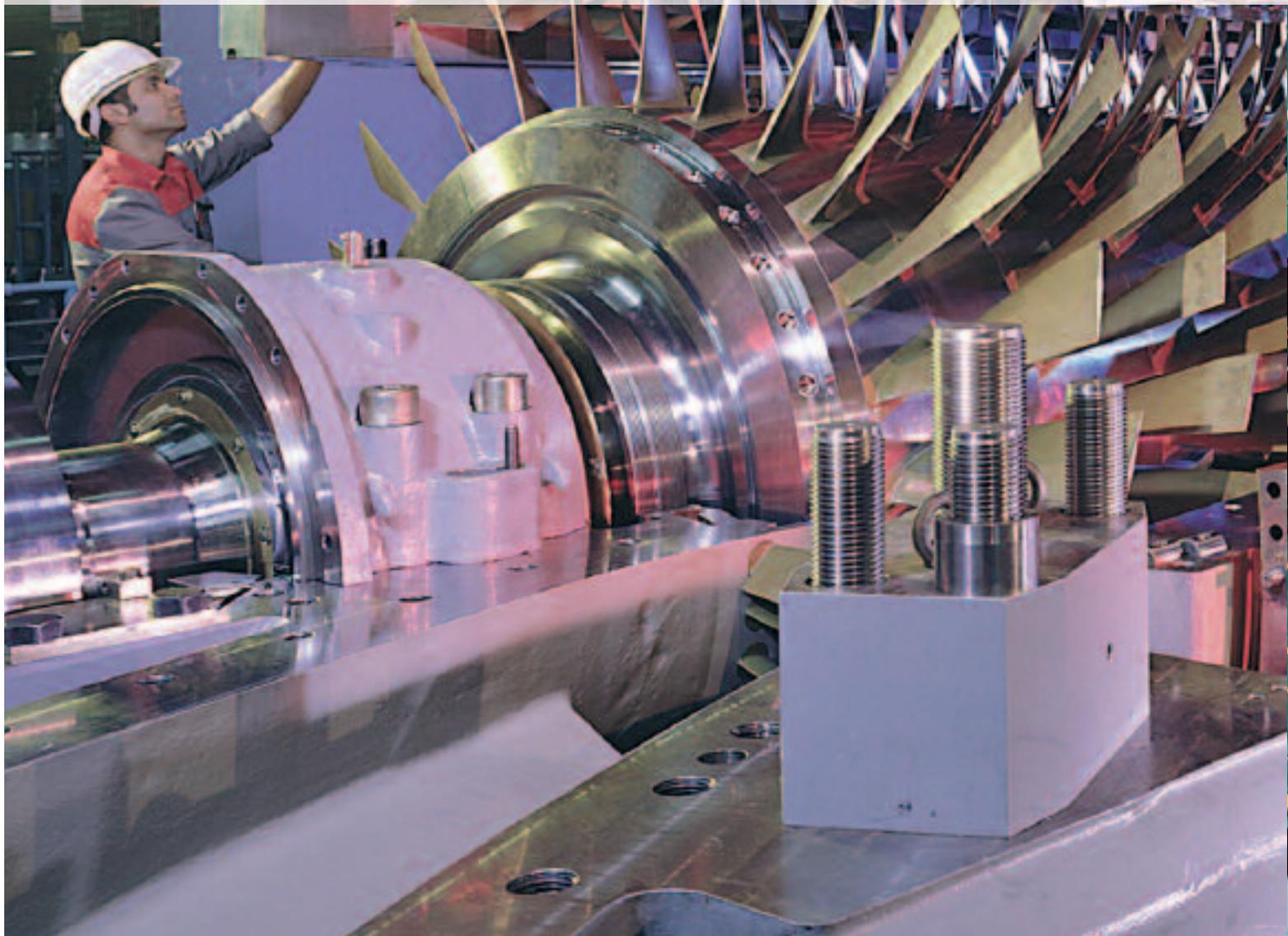
Des exemplaires imprimés du Rapport Annuel pour l'exercice 2005/06, sont disponibles en français et en anglais, sur demande adressée au département Relations Investisseurs.

ACTION ALSTOM
AU 31 MARS 2006



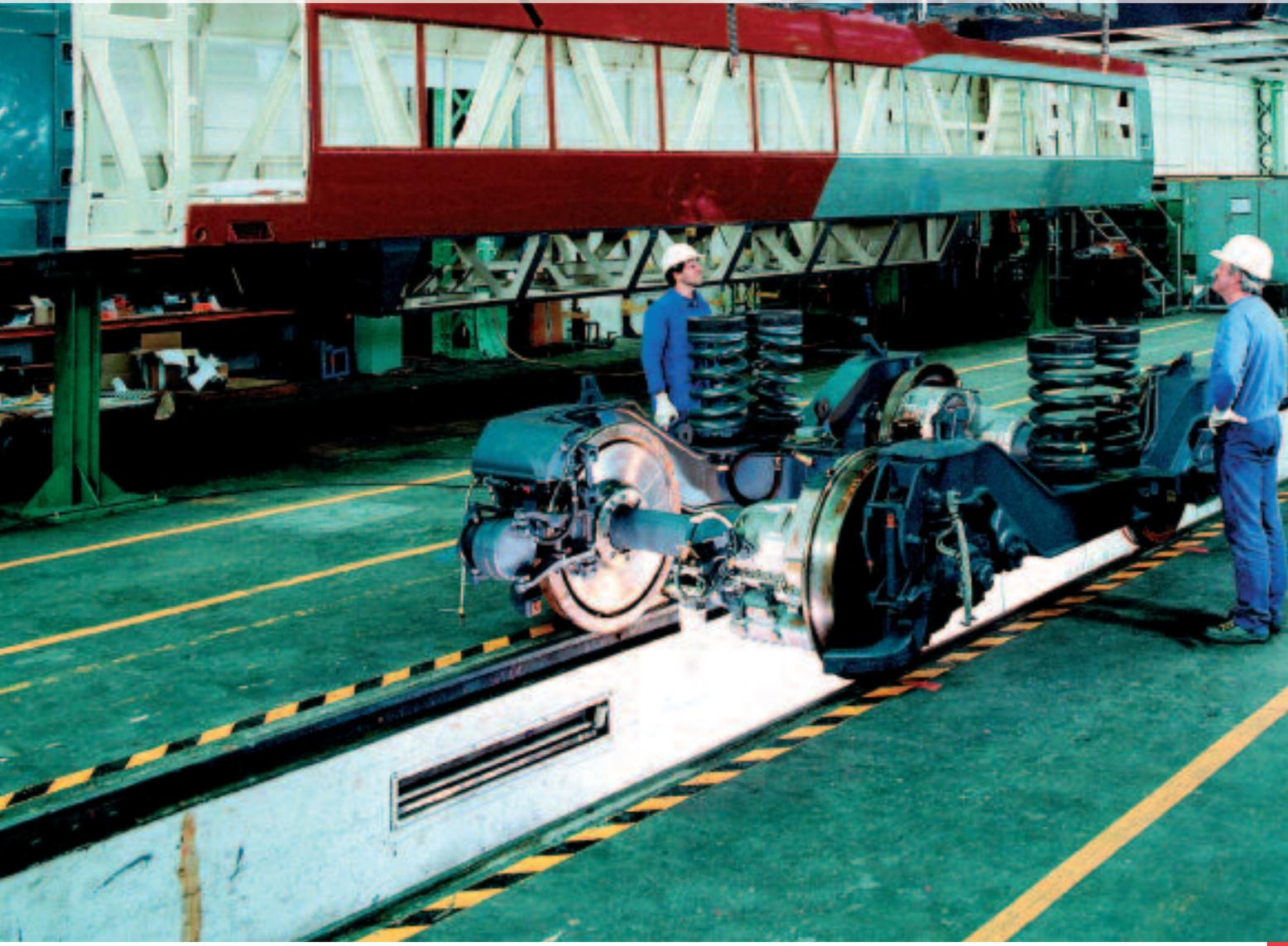
LES ACTIVITÉS ALSTOM

■ p. 18/ POWER TURBO-SYSTEMS/POWER ENVIRONMENT ■ p. 28/ POWER SERVICE





■ p. 34/ TRANSPORT



UNE ENTREPRISE RECENTRÉE ET PLUS FORTE

ALSTOM s'est recentré sur son cœur de métier, la fourniture de systèmes, d'équipements et de services pour la production d'électricité et les transports ferroviaires dont il est un des acteurs majeurs. L'entreprise est redevenue profitable, sa performance opérationnelle a progressé, sa structure financière est consolidée et son actionnariat stabilisé dans le cadre d'un partenariat majeur avec Bouygues : ALSTOM peut désormais s'orienter résolument vers la croissance rentable.

Dans la production d'électricité, les Secteurs **Power Turbo-Systems/Power Environment** et **Power Service** offrent la gamme de systèmes, d'équipements et de services la plus complète du marché et les technologies parmi les plus avancées pour répondre à une demande croissante, qu'il s'agisse de nouvelles installations ou de la modernisation d'équipements et de leur maintenance à long terme. L'avantage comparatif d'ALSTOM est d'être présent sur tous les types de production d'électricité, hydraulique, fuel, gaz, charbon et lignite, ainsi que sur la partie conventionnelle des centrales nucléaires. Les commandes de turbines enregistrées durant l'exercice 2005/06, avec en particulier une série de nouvelles turbines à gaz de grande puissance GT24/GT26, témoignent du retour d'ALSTOM dans



ce domaine. Spécialiste de la conduite de projets clés en main, ALSTOM permet l'optimisation de la performance des centrales. De même, ALSTOM est un acteur majeur des techniques de combustion propre et, plus généralement, de systèmes antipollution performants et économiques qui permettent à ses clients de respecter,

voire d'anticiper, les normes environnementales. Enfin, l'importance des commandes et les distinctions récemment décernées à ALSTOM témoignent de la qualité de ses prestations dans le domaine des services, en particulier pour la mise à niveau d'installations existantes d'origine ALSTOM

MERCREDI 26 AVRIL 2006,
Patrick Kron –Président
Directeur Général d'ALSTOM
et Martin Bouygues –
Président Directeur Général
de Bouygues ont annoncé
l'accord de coopération entre
les deux groupes.

ou autres, et dans le développement de la maintenance sur toute la durée de vie des installations.



ALSTOM S'ORIENTE RÉSOLUMENT VERS

« Nos technologies innovantes sont une référence dans le domaine des équipements et systèmes de production d'électricité et de transport ferroviaire. Nous contribuons dans le monde entier à la croissance économique et au développement durable. »

Dans les transports ferroviaires, le Secteur **Transport** propose également la gamme de systèmes, d'équipements et de services parmi les plus complets du marché : leader mondial des trains à très grande vitesse, ALSTOM est très présent sur le marché des transports urbains (tramways et métros), mais aussi sur celui des trains régionaux, des trains interrégionaux à grande vitesse, de la signalisation, des équipements d'infrastructure et de tous les services associés.

ALSTOM se positionne comme un leader dans les technologies de pointe, comme illustre Atlas, la solution proposée par le Secteur pour la gestion du trafic ferroviaire européen (ERTMS), le métro automatique de Singapour, le système d'alimentation par le sol de ses tramways et le développement du train du futur à très grande

vitesse et à un niveau, l'AGV. Associés à la refonte de son organisation actuellement en cours et à l'harmonisation de ses méthodes de travail qui visent une qualité maximale dans l'exécution et la rentabilité des projets, son éventail de produits et services donnent au Secteur Transport l'avance compétitive nécessaire sur un marché de plus en plus concurrentiel.

DES POSITIONS AFFIRMÉES SUR DES MARCHÉS EN CROISSANCE

Leader mondial des équipements d'hydroélectricité avec de l'ordre de 30% du marché, ALSTOM est également leader en termes de capacité installée avec plus de 25% du parc mondial et, avec environ 15% du marché, détient la première place dans les systèmes antipollution.

ALSTOM est implanté dans toutes les régions où les infrastructures de production d'énergie devraient connaître une croissance forte, notamment en Asie. En Chine, ALSTOM est présent depuis de nombreuses années et cette présence ancienne a été renforcée par de nouveaux partenariats avec des acteurs locaux de première importance. ALSTOM compte également tenir toute sa place parmi les partenaires privilégiés de l'Inde, où l'entreprise participe en particulier à l'équipement du plus grand barrage du pays, à Subansiri. ALSTOM s'affirme également dans la région du Golfe, où les revenus pétroliers stimulent la demande d'équipements de production d'électricité, et développe ses activités en Amérique Latine. En Europe et en Amérique du Nord, marchés

importants de remplacement, de modernisation et d'amélioration des installations existantes, ALSTOM bénéficie de son expertise reconnue dans ces domaines pour répondre à la nécessité croissante de concilier efficacité de la production d'électricité, économie des ressources énergétiques et contraintes environnementales. Ces mêmes facteurs jouent aussi en faveur des activités du Secteur Transport. La diversité des commandes enregistrées durant l'exercice 2005/06 à travers le monde reflète un souci croissant, dans les pays industrialisés comme dans les grandes économies émergentes, de se doter d'équipements ferroviaires, urbains et interurbains, capables d'assurer au plus grand nombre une mobilité rapide, sûre et propre. Les récents contrats de métros obtenus aussi bien

à Shanghai qu'à Buenos Aires ou à New York, ceux de trains régionaux en Allemagne ou en Suède, sans compter les nombreuses commandes de signalisation, de maintenance et d'infrastructures, illustrent ces tendances.

UNE ENTREPRISE REDIMENSIONNÉE

Au cours de l'exercice 2005/06, d'importants changements sont intervenus dans la structure du Groupe, tant pour répondre aux engagements pris par ALSTOM auprès de la Commission européenne en 2004, que pour recentrer l'entreprise sur son cœur de métier. ALSTOM a ainsi cédé Power Conversion à un fonds d'investissement, et les chaudières industrielles sont en cours de cession à un groupe autrichien. De son côté, le Secteur Transport a vendu son unité de production de locomotives diesel de Valence, en Espagne ainsi que ses activités en Australie et en Nouvelle-Zélande. Enfin, ALSTOM a mis en œuvre son projet, annoncé de longue date, d'assurer à son Secteur Marine un

avenir en dehors du Groupe : la cession prévue en deux temps des Chantiers de l'Atlantique au groupe de construction navale norvégien Aker Yards répond au mieux à cette préoccupation. Marine trouve pleinement sa place et des opportunités de croissance au sein d'un grand spécialiste européen de la construction navale à haute valeur ajoutée.

DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES DANS LE SECTEUR ÉNERGIE ET TRANSPORT

Des partenariats conformes au plan de redressement et susceptibles d'accélérer le développement de l'entreprise ont été engagés. Dans le Secteur Power Turbo Systems/Power Environment, des joint-ventures ont été nouées sur les chaudières en Inde avec BHEL et en Russie avec EMAlliance, et sur les turbines à vapeur en Chine. Dans le Secteur Transport, un partenariat stratégique a été conclu avec le groupe italien Ansaldo pour achever le développement de l'AGV, le nouveau train à très grande vitesse à un niveau

conçu par ALSTOM, et le lancer conjointement.

BOUYGUES, ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE ET PARTENAIRE D'ALSTOM

Le 26 avril 2006, ALSTOM et le groupe Bouygues signaient un protocole de coopération commerciale et opérationnelle, assorti du rachat par Bouygues de la participation des 21 % que détenait l'État français dans le capital d'ALSTOM depuis juillet 2004.

En partageant leurs meilleures pratiques dans la gestion des projets et en conjuguant leurs forces commerciales, les deux groupes comptent proposer ensemble, selon les opportunités à travers le monde, des projets intégrés, conjuguant le savoir-faire de Bouygues dans le génie civil et celui d'ALSTOM dans les systèmes, équipements et services de génération d'électricité ou de transport ferroviaire.

Dans le cadre de cette opération, Bouygues envisage également de prendre une participation de 50 % dans l'activité d'équipements de production d'hydroélectricité

d'ALSTOM. Cette participation devrait répondre aux engagements pris en 2004 par ALSTOM auprès de la Commission européenne. Enfin, l'entrée de Bouygues au capital d'ALSTOM doit donner à l'entreprise l'actionnaire de référence de long terme dont elle a besoin, en remplacement de l'État français, qui était appelé à sortir de son capital au plus tard en juillet 2008⁽¹⁾.

DES RÉSULTATS CONFORMES AUX OBJECTIFS

Les objectifs qui avaient été fixés pour la clôture de l'exercice ont tous été dépassés, avec un résultat net bénéficiaire (+ € 178 millions), un cash flow libre positif, porté de € 77 à € 525 millions, et une marge opérationnelle qui a atteint 5,6 % (contre 3,6 % en mars 2005).

(1) Cette entrée est subordonnée à l'accord de la Commission européenne au titre des dispositions régissant les concentrations et à la cession effective du Secteur Marine.





Ces résultats sont le fruit de la poursuite des efforts de réduction des coûts, d'une meilleure exécution des projets, d'une baisse des dépenses liées aux turbines GT24/GT26 et d'une plus grande sélectivité des contrats. Ils découlent aussi d'une activité soutenue, avec des commandes (€ 15,290 milliards) et des ventes (€ 13,413 milliards) en hausse de 8 % à périmètre comparable. Avec une structure financière renforcée (hausse de ses capitaux propres et poursuite de la baisse de l'endettement net, ramené à € 1,2 milliard à fin mars 2006), avec l'accès aux cautions que lui donne notamment un nouveau programme conclu en novembre 2005 et avec une performance opérationnelle en progrès constants, ALSTOM a la capacité de s'engager dans une nouvelle stratégie de croissance.

UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE CROISSANCE

ALSTOM est aujourd'hui au troisième rang mondial des équipements et services pour la production d'électricité et au deuxième rang mondial des équipements et services de transport ferroviaire. L'ambition d'ALSTOM dans les activités Power est de poursuivre son développement et d'accroître rapidement sa rentabilité. Parmi ses avantages compétitifs, on peut relever son savoir-faire d'intégrateur de centrales et son leadership mondial en matière d'équipements de contrôle des émissions. La demande en services devrait contribuer substantiellement à ce développement rentable. Dans l'activité Transport, ALSTOM vise également la poursuite de son développement, en faisant encore progresser sa profitabilité. Pour ce faire, le Secteur Transport peut compter sur ses positions mondiales solides, sur

ses efforts d'innovation technologique, sur une refonte de son offre autour de plates-formes performantes, ainsi que sur sa nouvelle organisation industrielle et commerciale. ALSTOM compte réaliser une croissance organique soutenue, grâce au développement de ses marchés et aux atouts de sa gamme de produits. Mais l'entreprise, qui dispose désormais des moyens financiers correspondants, pourra également procéder à des acquisitions pour renforcer cette croissance si des opportunités se présentent. Avec des marchés en progression, une offre large et performante et des bases opérationnelles consolidées, ALSTOM peut confirmer son ambition de s'engager dans une stratégie de croissance rentable, combinée avec une amélioration de la performance illustrée par un objectif de marge opérationnelle de 7 % sur l'exercice 2007/08.

LES HOMMES ET LES FEMMES AU CŒUR D'ALSTOM

Les hommes et les femmes d'ALSTOM sont le cœur de son savoir-faire et la clé de ses futurs succès. Une politique ciblée de recrutement et de gestion des compétences, une amélioration continue des conditions de travail et le renforcement de la culture de Groupe sont des composantes essentielles de son dynamisme.

ALSTOM

« Nos plans de restructuration et les plans d'accompagnement correspondants s'achèvent. Ils ont donné lieu Nous avons lancé parallèlement une initiative nommée "Its All About People". Elle vise à donner la priorité **Patrick Dubert, Directeur des Ressources Humaines, ALSTOM**



EN 2006,
une campagne
publicitaire lancée
pour attirer les
jeunes diplômés

En 2005/06, ALSTOM a achevé l'essentiel de son programme de restructuration et lancé une stratégie de Ressources Humaines qui doit refléter les défis à relever et appuyer ses ambitions. Cette stratégie du progrès s'articule autour de trois axes : faire partager la vision et les valeurs de l'entreprise, préparer les ressources humaines indispensables au développement du Groupe et, enfin, améliorer l'efficacité collective.

DYNAMISER L'ENTREPRISE

Pour permettre à l'entreprise d'exprimer pleinement son potentiel de développement, le Groupe a accueilli, en 2005/06, plus de 6 000 nouveaux collaborateurs, dont 2 500 ingénieurs et cadres. Leur intégration est une priorité. Un accord national sur la gestion de la pyramide des âges en France, qui prévoit un programme de recrutements au terme du programme de préretraite d'ALSTOM a été signé. Ceci comprend également la mise en place de nouvelles règles concernant l'accueil de stagiaires et d'apprentis, ainsi qu'une nouvelle politique de formation et de tutorat.

De plus, un programme d'ouverture vers les universités et écoles de commerce les plus cotées a été lancé dans le but d'y recruter au moins 20% de nos nouveaux effectifs, d'ici 2 ans, parmi les meilleurs talents mondiaux.

Soutenir l'évolution de carrière

Formation, renforcement des capacités managériales, mobilité interne et brassage des compétences facilitent la mutation du Groupe, accompagnent sa stratégie et permettent aux hommes et aux femmes de l'entreprise d'évoluer dans un parcours professionnel enrichissant.

- **ALSTOM Learning Institute** (« L'Institut du Savoir ») est un organisme interne créé par ALSTOM en 2003. Il dispense des formations en plusieurs langues à l'échelle du Groupe, dans le but de disposer de collaborateurs bien formés et de maintenir ainsi la compétitivité de l'entreprise. Ce programme permet à chacun et chacune d'accéder à des cours sur mesure tels que *ALSTOM Leadership Programme* et le *Advanced Management Seminar* conduit avec l'INSEAD et destiné à l'encadrement supérieur,



à une large concertation, avec pour objectif de minimiser les conséquences négatives pour nos collaborateurs. à la préparation du futur, au développement et à l'engagement des femmes et des hommes d'ALSTOM ».

ou encore le mode d'apprentissage par e-learning.

- **L'évolution des carrières et la mobilité** sont assurées à travers les « People Review », un système efficace pour anticiper les besoins de l'entreprise et les aspirations des collaborateurs, un dispositif qui facilite la mobilité à travers fonctions, Secteurs, activités et pays.

- « **PeopleQuest** » est un campus itinérant organisé par le Secteur Transport d'ALSTOM dans les grandes zones du monde où est implantée l'entreprise. L'enjeu est double : d'une part, retenir les meilleurs potentiels en reprenant les formations les plus demandées localement et en favorisant l'échange des meilleures pratiques au sein d'une région ; d'autre part, attirer de nouveaux talents en établissant des partenariats durables avec les meilleures universités régionales. La première session s'est tenue en novembre 2005 à Shanghai pour la zone Asie-Pacifique, la seconde en mai 2006 au Brésil.

- **Project Office** (« Bureau Projets ») est une structure légère chargée de coordonner les activités pour améliorer la gestion des projets. Selon les secteurs, le Project Office doit fournir une assistance

sur les process et les outils, épauler les projets difficiles, s'assurer que les personnes possèdent les compétences appropriées et partagent les meilleures pratiques les unes avec les autres. ALSTOM, qui a la volonté de développer l'actionnariat salarié, a réalisé en 2006 une opération dans 62 pays où le Groupe est implanté pour associer tous les collaborateurs au succès collectif de l'entreprise. Le programme intitulé « **Awards For All** » prévoit l'attribution gratuite à tous les collaborateurs du Groupe de 12 actions (ou leur équivalent). Ces actions seront négociables après 4 années.

UNE ENTREPRISE PLUS RESPONSABLE

En 2005, avec l'aide de cabinets-conseils, ALSTOM a procédé à un audit complet de la situation sur la responsabilité de l'entreprise, l'impact environnemental de ses activités, la qualité du lieu de travail, la gestion Environnement, Hygiène et Sécurité, la politique Produit, ainsi que les aspects économiques et sociétaux de ses activités. L'audit, qui reposait sur des informations publiques et des entretiens avec des membres de l'encadrement supérieur de l'entreprise, a conclu au besoin

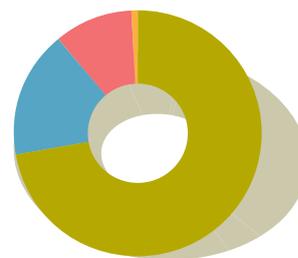
**PRÈS DE 60 000
HOMMES ET FEMMES
AU SERVICE DES CLIENTS**

9 983
Amériques

6 041
Asie-
Pacifique

433
Afrique/
Moyen-Orient

43 097
Europe



**RÉPARTITION DE L'EFFECTIF
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
AU 31 MAI 2006**



LA COURNEUVE : UN EXEMPLE DE RESTRUCTURATION RÉUSSIE

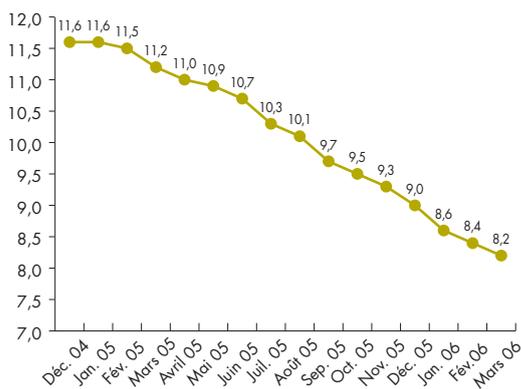
Surcapacité du marché des turbines à vapeur industrielles, forte baisse des prix au cours des dix dernières années et, pour le site industriel de La Courneuve, près de Paris, des résultats

structurellement négatifs : ces éléments ont amené ALSTOM à mettre fin à cette activité sur le site. Mais la décision a été prise simultanément d'y concentrer toutes les activités de Power Service en France. Les deux opérations ont été conduites avec le souci de limiter au maximum les conséquences

sociales, un enjeu majeur dans cette banlieue très touchée par le chômage. Aujourd'hui, 97 % du personnel de l'ancien site industriel ont trouvé une solution personnelle. 900 employés ALSTOM travaillent dans les activités de Service de La Courneuve.

ALSTOM

« Pour renforcer demain notre place dans les domaines de l'énergie et des transports, qui sont au cœur En 2006, ALSTOM publie son premier Rapport de Développement Durable. C'est une première étape vers Patrick KRON, Président Directeur Général d'ALSTOM



FRÉQUENCE DES TAUX D'ACCIDENTS DÉCEMBRE 2005 À MARS 2006

d'améliorer ses réalisations et sa communication dans ce domaine. Avec ses multiples projets d'infrastructures, ALSTOM contribue au développement mondial. Le Groupe doit mieux expliquer et mieux définir ses apports en matière de développement durable, de responsabilité sociale, de protection de l'environnement ou de sécurité. Le premier Rapport de Développement Durable, publié en 2006, est une première évaluation de la performance de l'entreprise et un premier pas vers une définition de ses objectifs à long terme. Au terme de l'exercice 2006/07, ALSTOM établira un ensemble d'indicateurs de performances clés, assorti, dans un deuxième temps, de règles garantissant la cohérence entre son positionnement compétitif et son niveau d'ambition dans le domaine de la responsabilité sociétale.

UNE PRIORITÉ : LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ALSTOM porte d'ores et déjà une attention particulière aux enjeux « Environnement, Hygiène et Sécurité ». L'objectif de l'entreprise est de réduire

la fréquence des accidents du travail⁽¹⁾ en la ramenant à l'indice 5,0 à la fin de l'année 2008, avec naturellement le but ultime d'atteindre « zéro accident ». Le nombre d'accidents a été réduit de près de 33 % entre la fin 2004 (11,6) et mars 2006 (8,2), mais ce niveau demeure insatisfaisant et un effort sans relâche est poursuivi dans ce domaine.

Un nouveau programme nommé « Les Sites et la Sécurité » (« Site Focus on Safety ») a été lancé en 2005. Il implique l'ensemble de la hiérarchie du Groupe et prévoit entre autres initiatives le renforcement de la sécurité sur dix sites qui exigent une attention particulière.

(1) Nombre d'accidents du travail entraînant la perte d'un jour ou plus rapportés à 1 000 000 d'heures travaillées sur 12 mois.



du développement économique, ALSTOM doit faire valoir plus activement ses apports aux problèmes de société. la définition d'une politique à laquelle j'attache une importance majeure. »



L'EXPERTISE DES CENTRALES INTÉGRÉES ET DU CONTRÔLE DES ÉMISSIONS

Power Turbo-Systems/Power Environment s'est entièrement réorganisé et a significativement amélioré sa performance. Avec son offre d'équipements et de services pour tous les types de production d'électricité, ses spécialités uniques sur le marché en matière de centrales intégrées et de contrôle environnemental, ALSTOM dispose des meilleurs atouts pour tirer parti de la demande soutenue en électricité.

N° 1 DANS LES TURBINES
ET LES ALTERNATEURS
HYDROÉLECTRIQUES

N° 1 DANS LES CENTRALES
ÉLECTRIQUES
CLÉS EN MAIN

N° 1 DANS LES SYSTÈMES
ANTIPOLLUTION AVEC LA GAMME
DE PRODUITS LA PLUS LARGE

Le Secteur Power Turbo-Systems/Power Environment conçoit, fabrique et fournit une gamme très large de produits, systèmes et services à la production d'électricité et aux marchés industriels.

Cette gamme comprend des centrales clés en main (ingénierie, équipements, construction) utilisant des turbines à gaz et à vapeur de grande puissance ; des turbines à gaz de 56 à 281 MW ; des turbines à vapeur de 100 à 1 600 MW ; des turboalternateurs de 400 à 1 700 MW ; des technologies de combustion propre du charbon ; des systèmes de contrôle antipollution ; des systèmes de récupération de l'énergie ; tous les types de chaudières ; des centrales hydroélectriques avec turbines et alternateurs ; des systèmes électriques et de contrôle pour tous les types de centrales ; la mise à niveau, la réhabilitation et la modernisation de tous les types d'équipements, ainsi que des services d'opération et de maintenance, incluant la maintenance à long terme de tous les types d'équipements et de centrales. Power Turbo-Systems/Power Environment a fortement amélioré sa performance au cours de l'exercice 2005/06, avec une marge opérationnelle de 2%, contre une

marge négative pour l'exercice précédent (-2,3%). En données comparables, la progression des prises de commande a été de 16%, à plus de € 6 milliards et celle du chiffre d'affaires de 17%, à plus de € 5 milliards.

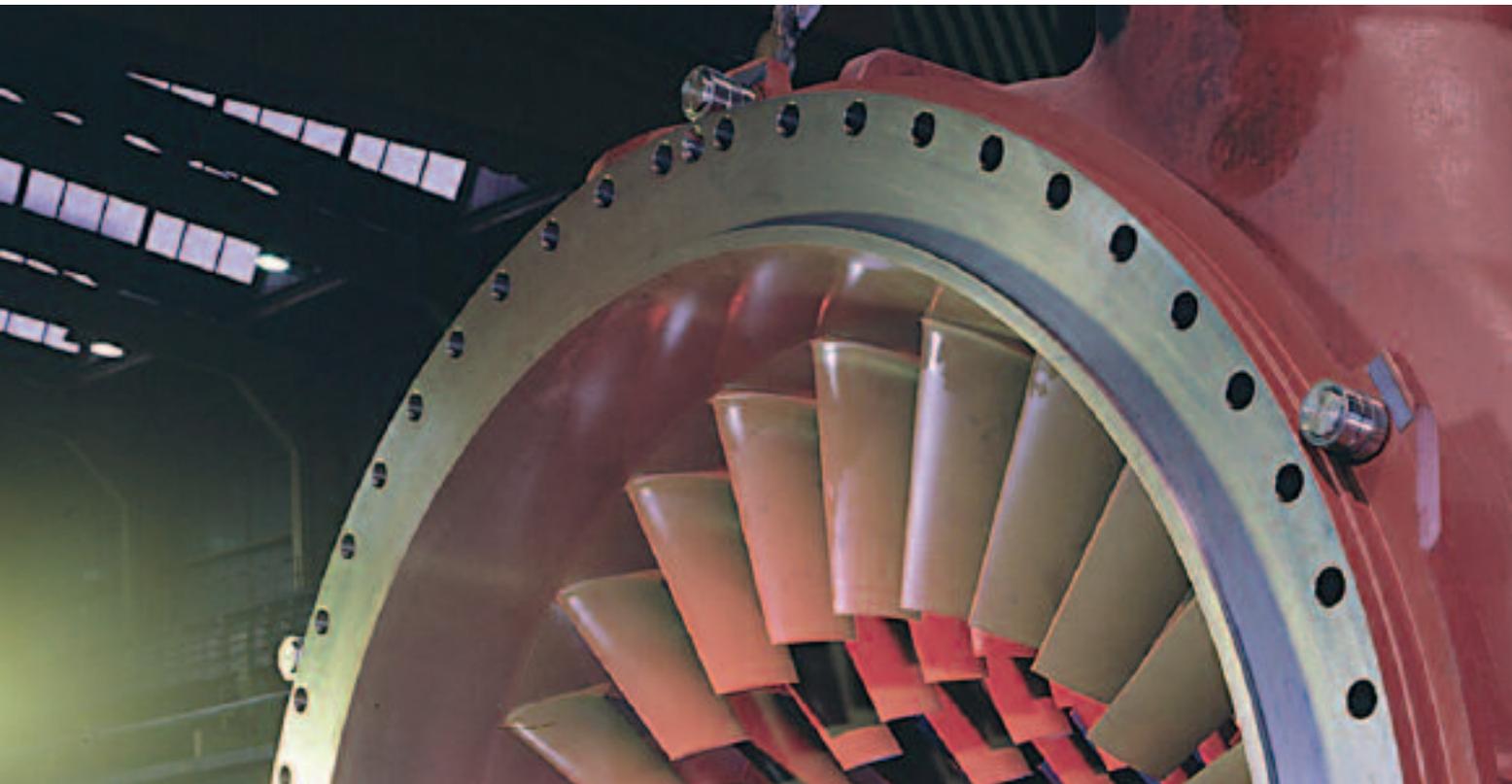
BIEN POSITIONNÉ POUR FAIRE FACE À LA CONCURRENCE

Le Secteur Power Turbo-Systems/Power Environment occupe des positions mondiales parmi les tous premiers rangs dans l'ensemble de ses activités.

Dans le domaine des turbines à gaz, le Secteur est en concurrence avec trois autres grands groupes : General Electric, Siemens et Mitsubishi.

Pour la technologie des turbines à vapeur, le Secteur est concurrent de sociétés mondiales telles que Siemens, Hitachi, Toshiba et General Electric, mais aussi de fournisseurs nationaux tels que Shanghai Electric, Harbin et Dongfang en Chine, BHEL en Inde ou Doosan en Corée du Sud. Sur le marché des chaudières, les principaux concurrents du Secteur sont Mitsubishi Heavy Industries, Babcock & Wilcox, Babcock Hitachi, Foster Wheeler et Ishikawajima-Harima Heavy Industries (IHI).

EN SUISSE
Fabrication d'une turbine GT13E2



COMMANDES* en millions d'€

CARNET DE COMMANDES
COMMANDES REÇUES

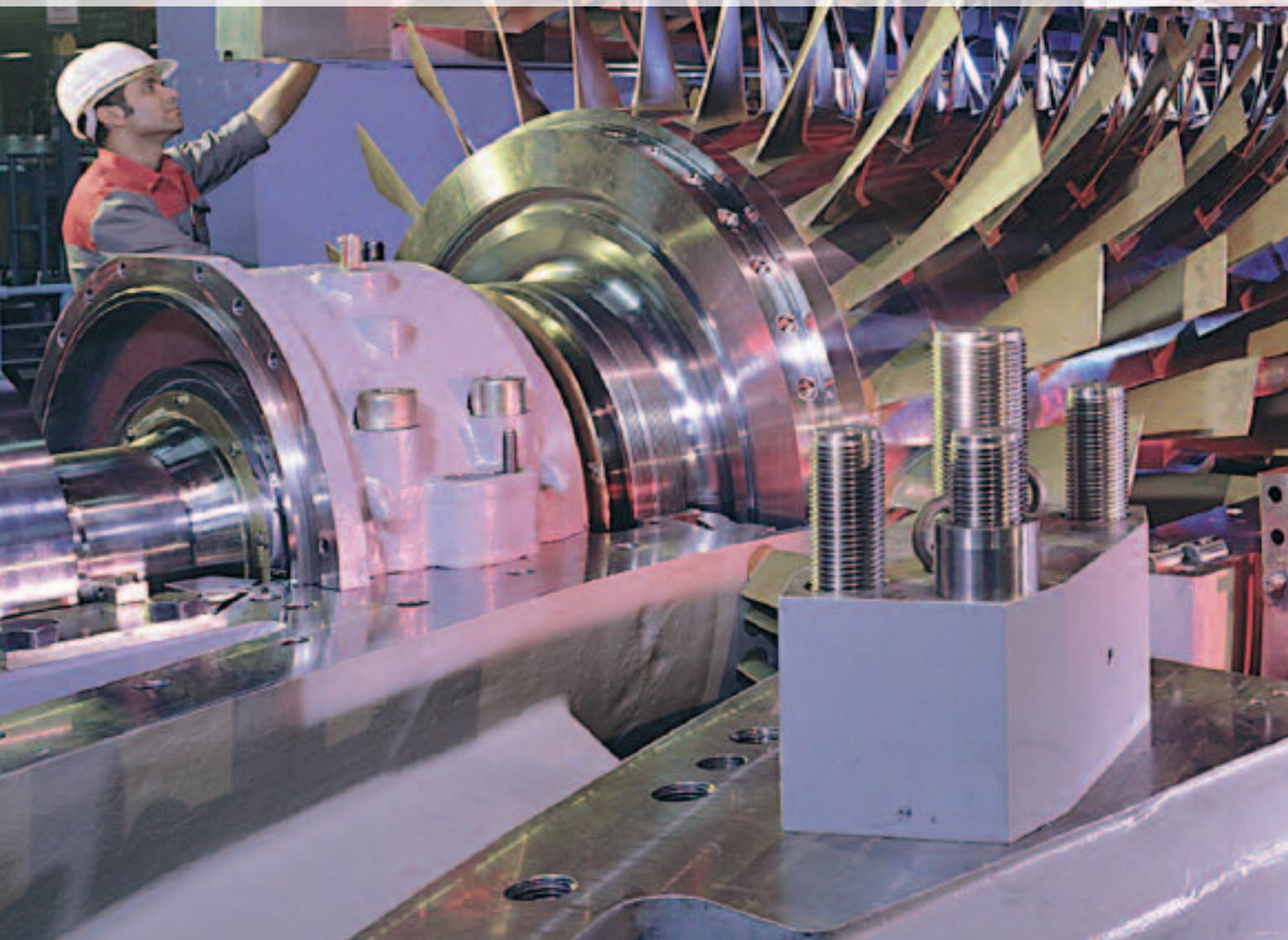
* Base comparable par rapport à 2004/05

2005/06

8 447
6 076

% variation

+ 17%
+ 16%





TERMOBARRANQUILLA, COLOMBIE

Centrale au gaz naturel
de 750 MW

Pour les systèmes antipollution destinés aux producteurs d'énergie électrique, les principaux concurrents sont Fisia Babcock, Babcock Power, Babcock & Wilcox, Lurgi, Siemens-Wheelabrator, Mitsubishi Heavy Industries, Babcock Hitachi, Black & Veatch, Austria Energy & Environment et Hamon. En matière de contrôle des émissions pour l'industrie, les principaux concurrents du Secteur sont Hamon, FLS Airtech, Solios, Mitsubishi, Voest Alpine, Enfil, BHA et Lurgi. Sur le marché de l'hydroélectricité, les principaux concurrents du Secteur sont Voith-Siemens, Andritz-VA-Tech et General Electric, ainsi que les fabricants nationaux chinois Harbin et Dongfang.

UNE STRATÉGIE FONDÉE SUR UN SAVOIR-FAIRE MAÎTRISÉ

Les avantages concurrentiels de Power Turbo-Systems/Power Environment – un leadership technologique associé à la gamme la plus large du marché – culminent avec deux spécialités clés dans lesquelles ALSTOM affirme son expertise : l'intégration de centrales et la combustion propre. Cette stratégie s'appuie sur la refonte des organisations et des méthodes de travail ; elle est renforcée par des partenariats ciblés.

L'INTÉGRATION DE CENTRALES, UNE SPÉCIALITÉ ALSTOM

Armé de son solide savoir-faire dans la technologie Produit, sa connaissance des clients et son expertise dans l'exécution, Power Turbo-Systems/Power Environment peut fournir à ses clients une optimisation globale d'une centrale de production d'électricité, soit, des investissements à moindre coût, une réduction du délai de livraison, une amélioration des performances et de la disponibilité, une modernisation et une extension de la durée de vie d'une centrale. ALSTOM crée ainsi de la valeur partagée avec ses clients.

Afin d'assurer le succès de cette stratégie d'Intégrateur de centrales, Power Turbo-Systems/Power Environment a adopté le fonctionnement en organisation transversale des activités et métiers, aussi bien pour les projets de nouvelles installations que pour ceux de modernisation d'équipements existants.

ALSTOM, LEADER DE LA COMBUSTION PROPRE

ALSTOM propose des systèmes de haute technologie, éprouvés et efficaces, pour réduire les émissions polluantes sans



sacrifier la rentabilité des centrales. L'offre de Power Turbo-Systems/Power Environment dans ce domaine s'applique à l'ensemble de la production d'électricité, soit pour limiter la formation de substances polluantes avant et durant la combustion, soit pour les éliminer dans la phase de postcombustion. ALSTOM est de loin leader du marché en termes de contrôle conventionnel de la pollution atmosphérique et propose la plus large gamme de produits pour éliminer les oxydes d'azote et de soufre, les particules et le mercure. Un tiers de la capacité installée de production d'électricité a plus de 30 ans d'âge et un niveau moyen d'efficacité très bas. Dans ce domaine, l'offre d'ALSTOM permet d'améliorer l'efficacité thermique et antipollution des centrales existantes, soit par le remplacement des composants majeurs – turbines, alternateurs et chaudières – et par la modernisation du système complet, soit par l'élimination des polluants de la postcombustion en remplaçant les équipements de contrôle antipollution. Au-delà du gain en termes de protection de l'environnement, l'amélioration des centrales comporte un avantage commercial tant pour ALSTOM que pour ses clients.

Le succès de cette stratégie « Combustion Propre » repose sur une politique d'investissement bien définie, un modèle marketing et commercial solide ainsi qu'une offre produit tangible et intégrée. Les produits et l'expertise d'ALSTOM, qui font de ses centrales parmi les plus propres de l'industrie, s'expriment tout particulièrement dans le domaine sensible de la combustion du charbon. Le savoir-faire d'ALSTOM dans les chaudières et ses nouvelles centrales au charbon, avec leur conception critique et supercritique, permettent de réduire de plus de 30% les émissions de CO₂.

Ses clients peuvent déjà choisir parmi les solutions intégrées de combustion propre du charbon avec un système à la pointe de l'innovation de contrôles d'émissions, et la technologie ne cesse de progresser. Tandis que l'efficacité des centrales au charbon anciennes est très faible, celle des centrales ultra-supercritiques proposées par Power Turbo-Systems/Power Environment est considérablement plus élevée.

LE « RETOUR AUX FONDAMENTAUX »

« Back to Basics » (« Retour aux Fondamentaux ») désigne le programme





ALSTOM

« L'environnement est en train de devenir un sujet réellement brûlant pour les dirigeants d'entreprises. Pour commencer à peser sur les coûts d'exploitation des centrales. Or, dans ce domaine, ALSTOM est en mesure
Philippe JOUBERT Président, Secteur Power Turbo-Systems/Power Environment

de changement du mode de fonctionnement du Secteur Power Turbo-Systems/Power Environment. Ce programme a permis d'améliorer fortement l'efficacité de l'entreprise. Il sera poursuivi pour favoriser la transversalité et la culture de la performance.

UNE ORGANISATION COMMERCIALE PLUS PROCHE DU MARCHÉ

Obtenir des commandes profitables dépendant largement de l'efficacité commerciale et opérationnelle, le processus d'offre a été revu, avec mise en place de plans d'action régionaux prioritaires. Par ailleurs, afin de mieux comprendre les besoins des clients et leur apporter une réponse rapide, la force de marketing et de vente à travers le monde a été redéployée, avec la constitution d'un réseau *Global Power Sales (GPS)* étoffé, en particulier sur les marchés à forte croissance d'Asie et du Moyen-Orient. *Global Power Sales* est l'organisation commune que se partagent les secteurs Power Turbo-Systems/Power Environment et Power Service. Entièrement dédiée à leurs clients, elle assure une démarche

coordonnée et une gestion proactive des affaires en s'appuyant sur la vaste présence internationale du Groupe ALSTOM.

UNE GESTION DE PROJETS, UN CONTRÔLE DES COÛTS ET UNE ORGANISATION RENFORCÉS

La qualité de l'exécution des contrats et de la gestion du risque garantit l'amélioration continue de la gestion de projet. *Project Office*, le « Bureau de Projet », joue désormais un rôle pivot en veillant à ce que la qualité d'exécution et l'anticipation des risques soient toujours au cœur des préoccupations. Le « Bureau de Projet », ainsi que la mise en place de nouveaux processus d'offre et de revue des projets, ont considérablement réduit les risques pris par l'entreprise.

De nouveaux directeurs et managers de projets de grande qualité, essentiels à l'avenir de l'entreprise, seront recrutés pour accompagner sa croissance. Le contrôle des coûts met l'accent sur quatre domaines clés : maîtrise de l'effectif ; flexibilité et efficacité de la conception et de l'ingénierie ; optimisation des achats dans les pays les plus compétitifs ; rationalisation de la base de coûts.



répondre aux préoccupations concernant le changement climatique et la qualité de l'air, la législation environnementale de fournir des solutions avancées au meilleur niveau mondial pour répondre aux contraintes que rencontrent nos clients. »

Les moyens humains ont été redéployés en fonction de l'évolution de la demande. Dans le cadre du plan de restructuration générale, les effectifs européens ont été réduits d'environ 1 000 personnes à 11 400 personnes au cours des 12 derniers mois, tandis qu'ils augmentaient en Chine de 800 personnes pour servir le marché local. Enfin, l'activité Chaudières industrielles est en phase finale de cession, conformément aux engagements pris envers la Commission européenne.

DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

ALSTOM a renforcé ses opérations à travers des partenariats stratégiques en Russie et en Inde.

- L'accord passé **en Russie avec EMAlliance** illustre l'intérêt porté par le Groupe à la Russie. La société russe Energomachinostroitelny Alliance (EMAlliance) gère l'usine ZIO-Podolsk de construction de machines, la société d'ingénierie ZIOMAR et TKZ Krasny Kotelshchik, trois sociétés russes de première importance avec une expérience et des références dans la conception et la construction de centrales thermiques. Dans

le cadre des coopérations avec EMAlliance, il est prévu un partage des technologies et du savoir-faire, ainsi que des partenariats marketing et commerciaux pour l'offre et l'exécution de contrats de centrales thermiques en Russie et dans la CEI.

- Le partenariat noué **en Inde avec BHEL** (Bharat Heavy Electricals Limited) élargit la coopération entre les deux entreprises sur les technologies de la chaudière à charbon. L'un des objectifs majeurs de ce partenariat est de remporter des contrats dans le programme supercritique indien de façon à aider ce pays à remplir efficacement ses besoins en production d'électricité.

Ce partenariat prévoit un accord d'assistance technique (licence) pour la conception des produits, ainsi qu'un accord définissant le périmètre industriel de chacun des partenaires pour les contrats de chaudières à venir. ALSTOM fournira l'ingénierie et les composants clés des chaudières, alimentant ainsi ses installations en Inde, aux États-Unis et en Allemagne.

- ALSTOM s'est allié, également **en Inde, avec Infosys**, un fournisseur global de services de conseil et de technologies de l'information, pour mettre en place un centre R&D sur le campus d'Infosys

ALSTOM

« Les années qui viennent apporteront d'importants développements technologiques en réponse à la pression centrales et, en particulier, dans l'utilisation du charbon » **Peter A. LITTLEWOOD, CPL Power Asia, Hong Kong**



à Bangalore. Ce centre, produit d'une relation de longue date entre les deux partenaires, représente un investissement de plus de € 30 millions. Le centre R&D ALSTOM-Infosys fournira des solutions d'ingénierie qui donneront à ALSTOM une avance compétitive grâce à la rapidité de la conception et du développement, avec, à la clé, une réduction des délais de mise en service ; une amélioration de la durée de vie et de l'efficacité des composants mécaniques, conduisant à une réduction du coût de l'électricité pour les clients ; une amélioration de la performance et des coûts par l'utilisation de nouveaux matériaux et une réduction de l'impact environnemental.

UN MARCHÉ EN CROISSANCE MAIS PLUS ÉQUILIBRÉ

Depuis 2003, l'économie mondiale est dynamisée par la spectaculaire croissance de la Chine avec, dans son sillage, une explosion de la demande de nouvelles centrales électriques. Ces dernières années, ce seul pays a représenté de l'ordre de 50% du marché mondial de génération d'électricité.

Comme ALSTOM l'avait prévu, ce déplacement de marché s'est aussi traduit par un fort déplacement de l'utilisation du gaz vers celle du charbon et l'hydroélectrique. Avec son leadership reconnu dans ces technologies, ALSTOM tire efficacement parti de cette évolution. L'entreprise a notamment obtenu pour 15 000 MW de commandes dans le secteur hydroélectrique ces 2 dernières années.

Dans les années à venir, ALSTOM prévoit un retour à un mix régional et technologique plus équilibré de la demande de nouvelles centrales électriques. L'Asie restera globalement une zone de demande très soutenue, notamment en Chine, qui restera le plus gros marché pour les équipements de production d'électricité, ainsi qu'en Inde. Le reste du marché mondial se distribuera entre le Moyen-Orient, où la capacité d'investissement augmente parallèlement au prix du brut, l'Europe, qui a de plus en plus besoin de remplacer des centrales vieillissantes, et le continent américain. Enfin, la forte demande de technologies de production d'électricité plus propres, conséquence du durcissement de la

croissante exercée par les changements climatiques. Nous serons alors obligés d'être plus efficaces dans la gestion de nos



**TERMOBAHIA,
AU BRÉSIL**
Centrale à gaz
de 190 MW

LES PRINCIPAUX CONTRATS 2005/06

PROJET	CONTENU	LIEU
JK Spruce 2	Chaudière de 750 MW au charbon pulvérisé	États-Unis
Belews Creek	4 systèmes de désulfuration des gaz de fumée	États-Unis
Comanche 3	Chaudière supercritique de 750 MW	États-Unis
Aluar II	Centrale à gaz clés en main de 465 MW	Argentine
Oskarshamm	Remise à niveau turbine/alternateur à vapeur	Suède
Aberthaw	Modernisation d'une turbine à vapeur de 1 500 MW et système de désulfuration des gaz de fumée	Royaume-Uni
Castejon II	Centrale à gaz clés en main de 400 MW	Espagne
Pego	Équipement de contrôle de la pollution atmosphérique	Portugal
Neurath	Centrale au lignite de 2 100 MW	Allemagne
Modugno	Centrale à gaz clés en main de 800 MW	Italie
Elektrenai	5 systèmes de désulfuration des gaz de fumée	Lituanie
Dubal	Centrale à gaz clés en main de 430 MW	Émirats Arabes Unis
Sohar	Centrale à gaz clés en main de 1 000 MW	Oman
Afam VI	Turbine à gaz de 510 MW, turbine à vapeur de 215 MW, alternateur	Nigeria
Subansiri	Centrale hydraulique de 2 000 MW	Inde
Heimifeng	Centrale de pompage de 1 200 MW	Chine
Ling Ao phase II	Turboalternateurs de 2 000 MW pour îlot conventionnel de centrale nucléaire	Chine
Blue Waters	Îlot alternateur à vapeur de 226 MW	Australie
Kwinana, Swis 2	Centrale à gaz clés en main de 310 MW	Australie
Braemar	Centrale à gaz clés en main de 450 MW	Australie
Wagerup	Groupes turboalternateurs à gaz de 350 MW	Australie



ALSTOM

« Ce que nous entendons par “zéro émission”, ce sont les centrales que nous créerons demain et qui n’émettront et réutilisés dans des processus industriels appropriés. Il est possible de créer des centrales de ce type. En **Charles SOOTHILL, Vice-Président Secteur Power Turbo-Systems/Power Environment, Technology**

législation en matière de protection de l’environnement, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants tels qu’oxydes de soufre et oxydes d’azote (SOx et NOx), profitera pleinement à ALSTOM qui dispose des technologies parmi les meilleures dans ce domaine clé. En Europe orientale, en Asie et aux États-Unis, les préoccupations environnementales se traduisent par une demande accrue de technologies du charbon propre. Elles permettent d’utiliser du charbon bon marché et de qualité médiocre comme combustible tout en minimisant les émissions.

De plus, d’ambitieux objectifs ont été fixés par une série de réglementations telles que l’initiative *Clear Skies* (« Ciel Pur ») aux États-Unis et les nouvelles directives de l’Union européenne sur la réduction des émissions des grandes installations de combustion (LCPD) ou sur les plafonds nationaux des émissions. Ces réglementations ont pour effet d’accroître la demande de remise à niveau des centrales et d’intégration de systèmes de contrôles antipollution dans les installations existantes.

En décembre 2005, la Commission européenne a lancé, avec la participation

active d’ALSTOM, la plate-forme technologique sur les centrales électriques « zéro émission » utilisant des énergies fossiles. L’objectif déclaré de cette plate-forme est de parvenir à une approche totalement respectueuse de l’environnement dans l’utilisation des combustibles fossiles pour la production de l’électricité d’ici à 20 ans.

UN NIVEAU DE COMMANDES ÉLEVÉ ET LE RETOUR SUR LE MARCHÉ DES TURBINES À GAZ

L’exercice 2006 aura été une année de très bonnes performances sur tous les marchés importants de Power Turbo-Systems/Power Environment. Au cours de cet exercice 2005/06, les commandes se sont réparties comme suit : 41 % en Europe, 14 % en Amérique du Nord, 22 % en Asie et 23 % dans le reste du monde. Fait essentiel, ALSTOM est revenu sur le marché des turbines à gaz (GT) en Europe, au Moyen-Orient et en Australie. Au total, 20 nouvelles GT ont été commandées en 2005/06.



plus que des quantités négligeables de polluants dans l'atmosphère. Les polluants capturés pourront être recyclés
Europe, notre objectif est d'y parvenir à l'horizon 2020. »



LA PERFORMANCE D'UN PARTENAIRE DE LONG TERME

Power Service a connu en 2005/06 un haut niveau d'activité et réalisé une nouvelle progression de sa performance opérationnelle. Son offre de services « clés en main » est particulièrement adaptée à une demande croissante des producteurs d'électricité, qui recherchent une relation de long terme.

N° 1	DANS LE SERVICE POUR LES SOCIÉTÉS D'ÉLECTRICITÉ	COMMANDES * en millions d'€	2005/06	% variation
		CARNET DE COMMANDES	4 336	+ 17%
		COMMANDES REÇUES	3 491	+ 10%

* Base comparable par rapport à 2004/05

Le Secteur Power Service s'appuie sur plus de 15 000 spécialistes répartis sur 25 centres d'expertise technique, 200 centres de services locaux dans 70 pays à travers le monde pour servir une base installée importante avec un large portefeuille de produits et services. L'offre complète de solutions performantes et respectueuses de l'environnement est la base de sa compétitivité et de sa croissance. Grâce à la proximité immédiate avec ses clients, Power Service peut traiter leurs besoins avec un maximum de réactivité et d'efficacité.

Le Secteur fournit des produits et services à des clients qui exploitent des équipements de production d'énergie sur tous les marchés géographiques. Power Service dispose d'un portefeuille de produits et services qui comprend :

- les pièces détachées, y compris les pièces remises en état et les réparations en atelier ;
- le service sur site ;
- le conseil et le support technique ;
- l'amélioration des performances ;
- les contrats de service.

UNE BASE INSTALLÉE TRÈS IMPORTANTE

Selon les analyses du Groupe réalisées à partir de données publiées par l'institut américain Utility Data Institute (UDI) et de données internes, ALSTOM a installé des équipements majeurs de production d'électricité correspondant à une capacité de production de plus de 650 000 MW, soit près de 25 % des équipements de production d'électricité thermique dans le monde. Le Groupe considère que son expérience d'installation et d'entretien de cette base installée est essentielle pour remporter de nouveaux contrats de service et soutenir la progression du chiffre d'affaires du Secteur Power Service, dans la mesure où les centrales existantes nécessitent des services d'exploitation, de maintenance et de réparation, d'amélioration des performances et de prolongation de la durée de vie.

Les principaux concurrents du Secteur dans le domaine du service sont d'autres constructeurs d'équipements de production d'énergie, tels que General Electric, Siemens-Westinghouse et Mitsubishi, qui se concentrent



« Nos clients travaillent dans un environnement commercial de plus en plus concurrentiel qui les pousse à la performance. ALSTOM leur propose aujourd'hui un nouveau mode de coopération et d'assistance pour les aider à mieux répondre à ces nouveaux défis de façon à accroître leur performance et leur compétitivité. Notre objectif est d'être leur partenaire durable, créateur de valeur. »

Walter GRAENICHER, Président, Secteur Power Service

ALSTOM



ALSTOM

« Nous souhaitons établir une coopération à long terme avec les principaux constructeurs d'équipements. souhaitons également disposer des services qui accompagneront les équipements fournis sur l'ensemble compte, ce que nous achetons, c'est de la performance. » *Ilkka HÄMÄLÄ, Directeur de production, Botnia Pulp*



UN RECORD : 63 JOURS POUR RÉÉQUIPER UNE CENTRALE AMÉRICAINE

Power Service et Power Turbo-Systems/Power Environment ont livré, installé et mis en service, avec succès et en temps record, une turbine à vapeur de 1 200 MW de dernière génération sur le site nucléaire de Ameren UE's Calaway, dans le

Missouri, aux États-Unis. Un rotor haute pression, trois nouveaux rotors basse pression et des composants stationnaires ont ainsi remplacé les équipements d'origine livrés par un concurrent. La tranche n'a été arrêtée que 63 jours et 13 heures pour effectuer cette opération et recharger le réacteur. Un record mondial de vitesse.

principalement sur l'entretien de leurs propres équipements, ainsi que différents petits fournisseurs de service indépendants.

UNE EXCELLENTE PERFORMANCE DANS L'ANNÉE FISCALE 2005/06

Power Service a confirmé au cours de l'exercice 2005/06 ses performances élevées, avec des commandes en hausse de 10% à € 3,5 milliards et un chiffre d'affaires en hausse de 3% à € 2,8 milliards en données comparables. Le résultat opérationnel atteint € 442 millions, soit une marge de 15,5%.

UNE STRATÉGIE DE PROXIMITÉ POUR OFFRIR DE LA VALEUR AUX CLIENTS

La stratégie de Power Service vise naturellement à combiner croissance et augmentation de la performance à tous les niveaux. Elle repose sur six axes prioritaires :

- accompagner la croissance forte du marché ;
- renforcer l'éventail de services le plus complet de l'industrie par des alliances et des partenariats à long terme avec ses clients ;

- être les meilleurs en termes de réactivité et de délais ;
- développer son expertise et offrir de la valeur tangible par des solutions innovantes qui améliorent la performance des centrales ;
- intégrer globalement les processus clés d'organisation (achats, gestion des ressources de services sur sites...);
- accroître rapidement son activité, tant sur des marchés émergents essentiels en Asie du Sud-Est, en Chine, en Inde, que dans les États du Golfe ou en Europe orientale. L'exercice 2005/06 a confirmé l'accroissement de la demande de services à la fois sur les marchés traditionnels et sur les grands marchés émergents. Une tendance majeure s'est confirmée : la forte demande de modernisation ou de remplacement d'équipements existants pour prolonger la durée d'exploitation, augmenter la puissance des centrales de tous types et répondre aux contraintes environnementales. L'autre tendance est bien entendu une demande croissante de services dans le sillage du démarrage de nouvelles installations, avec un intérêt marqué pour les programmes de service longue

Nous attendons d'eux qu'ils nous proposent des solutions pour améliorer le rendement de nos moyens de production. Nous de leur durée de vie. Les solutions d'ALSTOM nous permettent d'améliorer notre productivité et nos résultats. En fin de **Mills, Finlande**



LES CONTRATS CLÉS EN 2005/06

• La forte progression de demande de service pour moderniser les turbines à gaz s'est envolée, avec notamment aux **États-Unis** la commande de la Wisconsin Electric Power Company (WEPCO) pour moderniser deux GT11N1 en GT11NM sur le site de Concord et, en **Turquie**, avec le contrat de modernisation de quatre turbines GT 13 DM à la centrale de Trakya. C'est le cas aussi en **Chine**, avec la commande de la centrale de Foshan Shunde Desheng, dans le sud du pays, portant sur la

modernisation de deux GT13 DM. Mais aussi en Libye ou à Bahreïn...

• L'important contrat passé avec OKG, en **Suède**, pour la réhabilitation de l'îlot conventionnel de la 3^e tranche du site nucléaire d'Oskarshamn prolongera de 35 ans sa durée d'exploitation.

Un troisième contrat qui vient s'ajouter à ceux conclus antérieurement avec les deux autres sites nucléaires du pays.

• Des contrats sur la modernisation d'alternateurs avec RWE NPower et British Energy au **Royaume-Uni**, avec Eskom en **Afrique du Sud** et Iberdrola en **Espagne**. D'autres, avec Dominion,

Consumers Energy, EKP, aux **États-Unis**, sur la modernisation de chaudières.

• En **Hongrie**, un contrat avec RWE sur l'augmentation du rendement du système de refroidissement de la centrale de Matra.

• De nouveaux contrats d'exploitation et de maintenance avec Shell au **Nigeria**, Sohar Aluminium à **Bahreïn**, et Genting à **Singapour**. Mais aussi, l'extension de contrats existants de ce type ou de contrats de service longue durée, preuve de la fidélisation des clients, avec Nuon aux **Pays-Bas**, Hidrocantabrico en Espagne, EPIC à **Taiwan**...





POWER SERVICE DISTINGUÉ SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN

Le cabinet de conseil Frost & Sullivan a décerné au Secteur Power Service le « Prix du Service 2005 » sur le marché nord-américain des chaudières, pour la qualité du travail, le service clients et pour le rapport qualité-prix. La région Amérique du Nord

produit 27% des revenus mondiaux de Power Service et reflète la capacité reconnue de la société à capter des clients. Et avec un taux probable de 50% de renouvellement, ALSTOM Power Service fidélise plus de clients existants que son plus proche concurrent avec 25% », commentait Ravi Krishnamurthy, analyste chez Frost & Sullivan.

ALSTOM

« Nous nous sommes engagés à fournir à nos clients des services au meilleur niveau de qualité de façon à réduire les coûts et augmenter la disponibilité et la fiabilité des centrales de production d'énergie. Le résultat est que nous sommes clairement en mesure d'affirmer notre différence face à la concurrence et de développer notre activité. » **Alexander SCHLÄPFER Vice-Président, Strategy, Secteur Power Service**

durée et de modernisation des composants proposés par Power Service.

UNE R&D DE POINTE ET DES SOLUTIONS INNOVANTES

La rigueur croissante des normes de protection de l'environnement à travers le monde, telle la Directive de l'Union européenne sur la réduction des émissions des grandes installations de combustion ou LCPD, est pour Power Service tout à la fois un défi majeur et une chance. Power Service accorde ainsi la plus haute priorité au développement de produits qui rendent les sites de production à la fois plus propres et plus efficaces en allant jusqu'à anticiper les normes. À titre d'exemple, 100 unités en service utilisent des systèmes de contrôle ALSTOM qui réduisent les émissions de poussières de 30% à 70%. D'autre part, pour répondre à la hausse du prix du combustible, Power Service enrichit son « Système de Gestion de la Combustion » par des avancées technologiques qui permettent d'optimiser la consommation de carburant tout en améliorant la fiabilité des chaudières et leur sécurité.

En ce qui concerne les turbines à gaz GT13E2, le système complet d'optimisation de la combustion proposé par Power Service a pour effet de réduire de quelque 50% les émissions de NOx, d'accroître la performance des turbines et la durée de vie des composants sensibles.

Les technologies d'inspection de Power Service contribuent non seulement à renforcer le rendement et la fiabilité des installations, mais aussi à optimiser la planification, l'étendue et le déroulement des opérations de maintenance.

Ces technologies couvrent notamment l'analyse automatisée, la cohérence des données et les télétransmissions.

L'« ALSTOM VALUEPROGRAM^{MD} »

À travers le programme « ALSTOM Value », Power Service propose un nouveau mode de coopération et d'assistance qui doit aider les clients à trouver l'équilibre idéal entre leurs objectifs économiques à court terme et leur stratégie d'investissement à long terme. Power Service et ses clients travaillent ensemble pour atteindre des objectifs bien identifiés, en partageant les risques et les bénéfices, et en suivant des règles établies par

contrat. La valeur qu'apporte ce programme dans trois domaines – efficacité opérationnelle, optimisation et extension de la durée de vie des centrales, gestion des risques – assure aux clients une compétitivité accrue.

DES ACQUISITIONS CIBLÉES

En Australie et aux États-Unis, l'acquisition de Sigma Energy Solutions permet à Power Service de fournir à ses clients un programme plus étendu d'optimisation de leurs actifs.

En Chine, marché stratégique s'il en est, l'acquisition d'une petite société locale à Hong Kong en 2005 a apporté des compétences supplémentaires sur le terrain de la maintenance et de la gestion de projet, et renforcé la position de Power Service dans le sud du pays. D'autres opportunités sont en cours d'examen.



« D'une importance stratégique, nos derniers produits très novateurs pour le contrôle des émissions et l'évaluation du CO₂ visent à améliorer considérablement la performance environnementale des centrales existantes. » **Stephan HESS, Vice-Président R&D, Secteur Power Service**

ALSTOM



LEADERSHIP TECHNOLOGIQUE ET PERFORMANCE COMMERCIALE

L'offre la plus complète et la plus avancée de produits et de services du marché ferroviaire, plus de 28 000 employés à travers le monde et une présence dans une soixantaine de pays : le Secteur Transport est un puissant acteur de son domaine. Il a en main toutes les cartes pour faire face avec succès aux enjeux du futur.



N° 1 DANS LES TRAINS À TRÈS GRANDE VITESSE (+ DE 300 KM/H), LES TRAINS À GRANDE VITESSE (+ DE 200 KM/H) ET LES TRAINS PENDULAIRES




N° 2 DANS LES MÉTROS ET LES TRAMWAYS, LES TRAINS DE BANLIEUE ET RÉGIONAUX, LES SERVICES, LA SIGNALISATION ET LES SYSTÈMES

UNE ORGANISATION GLOBALE

Le Secteur Transport se compose de cinq centres de profit régionaux, ou « Régions », responsables des relations avec les clients et de la conduite des projets, qui s'appuient sur une Direction Opérationnelle mondiale. Régions et Opérations sont assistés par huit fonctions support de la Direction centrale.

Ses principaux sites de production sont basés en Belgique, au Brésil, au Canada, en Chine, en France, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Pologne, en Espagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Pour l'exploitation, un groupe « Opérations » mondial comprend cinq activités : Matériel Roulant, Signalisation, Maintenance & Rénovation, Infrastructures et Systèmes, qui sont associées à des bureaux de projets pour la gestion des ressources et de leur affectation aux différents contrats au niveau mondial.

UNE PRÉSENCE MONDIALE

Le Secteur Transport a solidement établi sa présence internationale par une stratégie de croissance interne sur

de nouveaux marchés géographiques, complétée par des acquisitions et alliances choisies, pour faciliter la gestion des risques de cycle de marché.

Ses principaux clients, exploitants publics et privés, reflètent sa présence mondiale : SNCF (France), RENFE – métro de Barcelone et de Madrid (Espagne), Virgin et Network Rail (Royaume-Uni), SNCB (Belgique), FS/Trenitalia (Italie), Deutsche Bahn (Allemagne), KHRC (Corée du Sud), Amtrak, CTA-Chicago, BNSF et NYCT (États-Unis), SJ et SL (Suède), métro de Santiago et Merval de Valparaiso (Chili), municipalité de Shanghai et ministère des Chemins de fer (Chine) et Metrorex-Métro de Bucarest (Roumanie).

En termes de chiffre d'affaires pour l'exercice 2005/06, ALSTOM est le deuxième fournisseur mondial d'équipements ferroviaires. Le Secteur Transport occupe une position très forte sur les segments trains à grande vitesse, rames automotrices électriques et diesel, tramways, métros, systèmes de traction, service aux clients, signalisation, systèmes d'alimentation électrique et pose de voie.

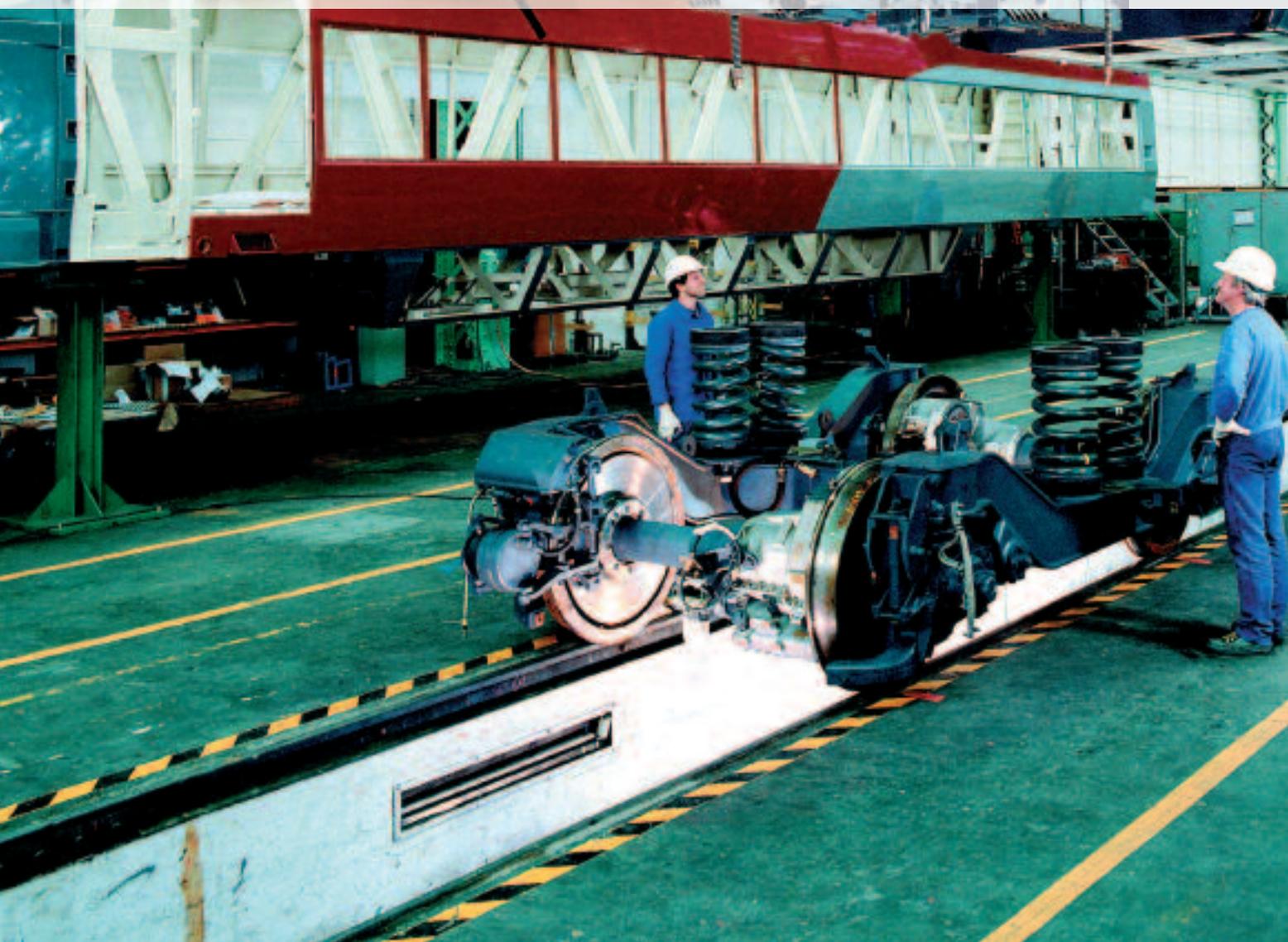
EN FRANCE

Assemblage à Belfort, d'un TGV Duplex pour la SNCF



« ALSTOM Transport est désormais engagé dans une stratégie de croissance sélective. Notre rentabilité, la consolidation de nos positions et un développement maîtrisé sont nos priorités dans les années à venir. Cette démarche, allée à la refonte en profondeur de nos modes de production et de développement des produits, a permis à ALSTOM de devenir l'acteur le plus rentable dans le trio de tête des fabricants d'équipements ferroviaires. » **Philippe MELLIER, Président, Secteur Transport**

ALSTOM



ALSTOM

« Nous souhaitons un tram très esthétique, avec un design extérieur élané et des couleurs en harmonie avec le centre-ville. La proposition d'ALSTOM pour une alimentation par le sol a remporté un franc succès auprès des riverains : en dépit d'une mise au point difficile dans les premiers mois, ils sont restés très enthousiastes, craignant de voir réapparaître les caténaires. »

Alain CAZABONNE, Maire de Talence et Vice-Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB)

**EN FRANCE**

Usine de montage
du tram Citadis

AMÉLIORATION DE NOTRE PERFORMANCE

Si les prises de commandes, à près de € 5,2 milliards, ont été stables, la performance du Secteur Transport en 2005/06 a fortement progressé, avec un résultat opérationnel en hausse de 65% à € 324 millions et une marge portée à 6,3%.

UNE STRATÉGIE POUR UN LEADERSHIP DURABLE

Pour ce Secteur, qui a crû au travers de nombreuses acquisitions, il est vital de communiquer et de travailler avec un même langage et des process identiques dans chaque site. Le programme APSYS (« ALSTOM Production System »), mis en place dans la fabrication du matériel roulant a permis de réels progrès en termes de qualité, coûts et délais en 2005. Pour gagner encore en vitesse d'exécution, mais aussi en qualité et en coûts, le développement du « platforming » lancé à l'automne de la même année, vise à mieux structurer l'offre en concevant des produits les plus standardisés possible tout en répondant précisément à la demande de chaque client.

Cette stratégie de conquête du leadership s'articule autour de quelques axes essentiels :

- tirer parti des marchés qui présentent le plus fort potentiel de croissance, par exemple en Europe et en Asie ;
- continuer de nouer des partenariats stratégiques qui ouvrent de nouvelles opportunités en partageant les risques ;
- poursuivre le développement des systèmes grandes lignes, interurbains et urbains ;
- poursuivre le développement des activités de signalisation, infrastructure et service ;
- garder une avance technologique par l'innovation ;
- être reconnu par les clients comme un fournisseur de référence pour le strict respect des engagements en termes de qualité, coût et délais de livraison.

DES MARCHÉS CONTRASTÉS

Après un repli qui a concerné en 2004 certains marchés importants, en Grande-Bretagne, en Allemagne et aux États-Unis, le secteur ferroviaire a donné des signes de reprise en 2005 avec une demande en progression en équipements de transport urbain, suburbain

COMMANDES* en millions d'€

CARNET DE COMMANDES
COMMANDES REÇUES

2005/06

14 141

5 184

% variation

+ 2%

- 2%

* Base comparable par rapport à 2004/05



et interrégional. À titre d'exemple : aux États-Unis, la ville de New York lance des projets de rénovation pour la première fois depuis longtemps. Avec plus des trois quarts des commandes, l'Europe reste le marché dominant d'ALSTOM. L'Europe du Sud, avec la France, l'Espagne et l'Italie, prend la plus grande partie des commandes (64%). Les régions Amérique et Asie-Pacifique, quant à elles, comptent pour environ 10% chacune. Sur base comparable, le chiffre d'affaires dégagé par le Secteur Transport pour l'exercice 2005/06 est en hausse de 4% par rapport à l'exercice précédent. Parallèlement à l'amélioration continue de l'offre de matériel roulant, le Secteur Transport renforce le développement de ses activités de signalisation, d'infrastructure et de service, de façon à répondre au plus près à une demande croissante.

L'INNOVATION, UN ENGAGEMENT STRATÉGIQUE

5% de son chiffre d'affaires : c'est ce que consacre ALSTOM à la Recherche et Développement dans l'activité Transport.



DES CONTRATS IMPORTANTS

En Allemagne, la Deutsche Bahn a commandé 30 trains régionaux Coradia Lint pour desservir les abords de Nuremberg.

Les villes de Braunschweig, Darmstadt et Gera ont par ailleurs confié trois contrats de tramways à un consortium mené par ALSTOM.

En Espagne, la Renfe, l'opérateur national des chemins de fer, a choisi ALSTOM pour 40 trains de banlieue modulaires.

En Italie, ALSTOM est chargé de construire l'infrastructure de la première ligne de

métro automatique de Milan.

En France, la RATP a commandé 49 rames de métro sur pneumatiques avec une option de dix rames supplémentaires. De son côté, la SNCF a passé deux très importantes commandes portant sur 28 rames et huit motrices de TGV* Duplex.

Aux États-Unis, ALSTOM a remporté un contrat de 5 ans avec AMTRAK pour la fourniture de pièces de rechange et d'une assistance technique à sa flotte de trains passagers Acela.

Au Brésil, un consortium dirigé par ALSTOM

fournira 48 voitures Metropolis au métro de São Paulo.

En Argentine, ALSTOM a signé avec le gouvernement un contrat portant sur la livraison de 16 voitures destinées au métro de Buenos Aires.

Au Chili, ALSTOM a obtenu trois contrats pour l'extension d'une ligne de métro à Santiago.

Au Venezuela, ALSTOM, à la tête d'un consortium, a remporté un contrat pour six rames, l'alimentation de traction et les équipements de signalisation pour l'extension du métro de Caracas.

* TGV est une marque déposée de la SNCF.



UN DESIGN QUI EXPRIME L'IDENTITÉ DES TRAINS ALSTOM

À l'instar de l'aéronautique et de l'automobile soucieuses de la qualité esthétique de leurs produits, le Secteur Transport s'est doté à l'automne 2005 de sa propre Direction du Design pour renforcer

l'attractivité de sa gamme de produits. Jusque-là, le design des produits était géré par projets, souvent en collaboration avec des cabinets de design extérieurs. Mais Transport a décidé d'aborder le design de façon plus globale et de l'intégrer au développement de sa gamme

de trains. Tout en respectant le souci de chaque client de personnaliser son train et en poursuivant la collaboration avec des designers extérieurs, la stratégie de l'entreprise est de créer une identité ALSTOM authentique et forte.

ALSTOM

« L'innovation est une valeur fondamentale de Trenitalia. Les commandes que nous avons passées à ALSTOM de la modernisation de notre réseau ferroviaire. Nous sommes sur le point d'introduire de nouveaux services
Roberto TESTORE, Directeur Général, Trenitalia, Italie

Sa capacité d'innovation dans tous les domaines d'activité est un élément décisif de la stratégie de l'entreprise. Elle inclut une grande attention à la sécurité et à la protection de l'environnement.

BORDEAUX PLÉBISCITE SON TRAMWAY APS

Première ville au monde à accueillir le tramway APS (système d'alimentation par le sol) développé par Innorail, société du Groupe ALSTOM, Bordeaux est désormais la vitrine d'un système innovant qui préserve avec élégance son patrimoine historique : sur une partie du réseau le mode d'alimentation classique par lignes de contact aériennes (caténaires) est remplacé par le système d'alimentation intégré au rail. Avec un taux de disponibilité qui atteint aujourd'hui 99,8 %, et une fréquentation dépassant de très loin les prévisions initiales, le tramway APS, dont la mise au point a été complexe, a finalement relevé avec succès un défi technologique majeur. L'extension prévue portera le réseau à 43,5 kilomètres. Dans un esprit de coopération durable avec la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), Innorail et l'Université de Bordeaux l

sont convenus d'étudier ensemble une nouvelle génération du système APS. Enfin, la CUB récoltera les fruits de son choix ambitieux en participant, en partenariat avec ALSTOM, à la promotion commerciale de l'APS en France et à l'étranger.

ATLAS RÉGULE LES TRAINS À GRANDE VITESSE EN ITALIE

Le 19 décembre 2005, la ligne Rome-Naples équipée du système embarqué ATLAS 200 a été mise en service commercial avec succès. C'est la première ligne européenne à très grande vitesse qui répond au standard ERTMS de niveau 2 (*European Rail Traffic Management System*). Le système de signalisation unique, voulu par la Commission de Bruxelles pour assurer l'interopérabilité sur tout le réseau ferroviaire européen renforce la sécurité, augmente les capacités du réseau et réduit les temps de trajet. Avec ATLAS, ALSTOM est à la pointe de cette technologie complexe. Solution modulaire et évolutive permettant de répondre aux demandes du client, ATLAS assure toutes les fonctions nécessaires au contrôle du mouvement des trains, à leur sécurité et à leur conduite directe.



pour les rames Minuetto, en cours de livraison, et le nouveau Pendolino, en cours de construction sont au cœur interrégionaux à grande vitesse. Chez Trenitalia, nous recherchons l'excellence, à l'instar de notre partenaire. »

LE NOUVEAU PENDOLINO DE QUATRIÈME GÉNÉRATION

Les 12 Pendolino de la 4^e génération commandés par Trenitalia seront livrés entre novembre 2006 et septembre 2007. Trains pendulaires à grande vitesse (250 km/h) conçus par ALSTOM et dessinés par Giugiaro, ils ont été mis au point en conformité avec les nouvelles normes d'interopérabilité et équipés du système ATLAS (ERTMS) de signalisation.

DES APPORTS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Secteur Transport contribue à la préservation de l'environnement en s'attachant à proposer des solutions de transport collectif de qualité, propres et économes en énergie. À titre d'exemple :

- 10 des 28 trams-trains Regio Citadis du Grand Kassel, en Allemagne, sont les premiers véhicules hybrides (électricité et diesel) au monde à être fabriqués en série. La ville de La Haye, aux Pays-Bas, en a commandé 50 ;
- le nouveau Coradia Lint de la Taunusbahn, dans la région de Francfort en Allemagne, est le premier train

automoteur diesel équipé d'un filtre à particules ;

- les trains de banlieue Coradia Lirex fournis à la capitale suédoise, Stockholm, sont recyclables à 95 %, facilement démontables et doivent en grande partie leur faible consommation d'énergie à leur structure en acier léger.

UNE POLITIQUE D'ACCORDS ET DE PARTENARIATS

- ALSTOM et AnsaldoBreda, une société du groupe italien Finmeccanica, ont engagé en novembre 2005 un partenariat stratégique et industriel pour le développement et la production de trains à très grande vitesse (l'AGV ALSTOM Grande Vitesse, plus de 320 km/h) et à grande vitesse (nouveau Pendolino d'ALSTOM et Holland-Belgium d'AnsaldoBreda, plus de 250 km/h). Ces trains à un niveau répondront tous aux derniers standards européens d'interopérabilité.
- En Australie – Nouvelle-Zélande, ALSTOM a cédé en juin 2005 son activité Transport à United Group Ltd, une société de services diversifiés dont les principales activités sont notamment



SÉCURITÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT À SALZGITTER

Premier site industriel ferroviaire dont la gestion environnementale avait été officiellement validée en 1996 par la Communauté européenne, l'usine d'ALSTOM à Salzgitter en Allemagne applique aujourd'hui un système de gestion certifié, unique dans cette branche, qui

inclut non seulement la protection de l'environnement, la santé et la sécurité mais également la qualité industrielle. En matière de sécurité sur le lieu de travail, une politique volontariste a permis dans l'ensemble du secteur de réduire en un an de 50 % la fréquence des accidents. L'objectif est de devenir dans un délai de deux ans la référence du secteur ferroviaire.



**AGV,
LE « MOYEN
PORTEUR »
À 350 KM/H**

Quatrième génération de trains à très grande vitesse, l'AGV en cours de développement est une solution de transport interrégional rapide entre villes moyennes qui vient en complément de notre gros porteur Duplex. L'AGV sera

le premier train articulé à un étage capable d'emmener jusqu'à 460 passagers à 350 km/h en vitesse commerciale, contre 320 km/h pour les TGV actuels. Son architecture de rame articulée avec motorisation répartie sur toute la rame lui permet d'offrir plus de confort et de mobilité aux

passagers. L'allègement de la masse totale du train se traduit par une moindre consommation d'énergie, et la réduction du nombre des bogies, par une diminution des coûts de maintenance. L'AGV sera le premier train à être équipé d'emblée du système interopérable ATLAS

d'ALSTOM. Il pourra ainsi passer les frontières européennes et communiquer avec les signalisations propres à chaque pays sans embarquer quatre ou cinq systèmes différents à son bord comme c'est le cas aujourd'hui pour Thalys entre Paris, Bruxelles, Cologne et Amsterdam.

ALSTOM

« Ce que nous attendons normalement d'un fournisseur est qu'il nous livre ce que nous avons commandé. Nous en sommes satisfaits et nos passagers aussi, qui l'ont accueilli de manière très positive. Ils sont fiers. La coopération est vraiment étroite. » **Lennart JANGÄLV, Président directeur général, SL (Stockholm Transport),**

la maintenance et la gestion externalisée de sites industriels. Une vente qui s'assortit d'un partenariat permettant à ALSTOM de rester présent sur ce marché austral.

- **En France,** ALSTOM a renouvelé son partenariat de recherche avec le laboratoire PEARL (Power Electronics Associated Research Laboratory), près de Tarbes. La participation d'ALSTOM dans le programme PEARL 1 avait permis de valider plusieurs technologies d'intégration d'électronique de puissance qui sont appliquées dans des développements de produits destinés aux futurs trains. PEARL est un laboratoire à vocation européenne et internationale qui associe industriels et laboratoires publics. Une quarantaine de chercheurs travaillent au programme PEARL 2.

ALSTOM AU TABLEAU D'HONNEUR

ALSTOM a remporté le prix de l'innovation du secteur ferroviaire britannique (UK Railway Industry Innovation Award) 2005 pour son système TASS de surveillance de l'inclinaison et de la vitesse (*Tilt Authorisation and Speed Supervision*). Transport a collaboré avec ses deux

partenaires, Virgin Trains et Network Rails, pour le développement et l'installation du système exploité sur le service Pendolino de la West Coast Main Line de Virgin Trains. Le jury s'est déclaré « unanimement impressionné » par le mécanisme de sécurité qui permet de minimiser le risque de collision d'un train pendulaire avec l'infrastructure ou un train circulant, et de garantir l'élimination de tout risque de vitesse excessive dans les courbes. Lors d'un symposium organisé à Clermont-Ferrand, en France, le PREDIT (*Programme for Research and Innovation in Land Transport*) a décerné son prix « Technologie au service de l'environnement » à ALSTOM pour son projet de recherche sur ONIX, le système de propulsion du futur.

EN FRANCE, Bordeaux est la première ville au monde à accueillir le tramway APS (système d'alimentation par le sol)

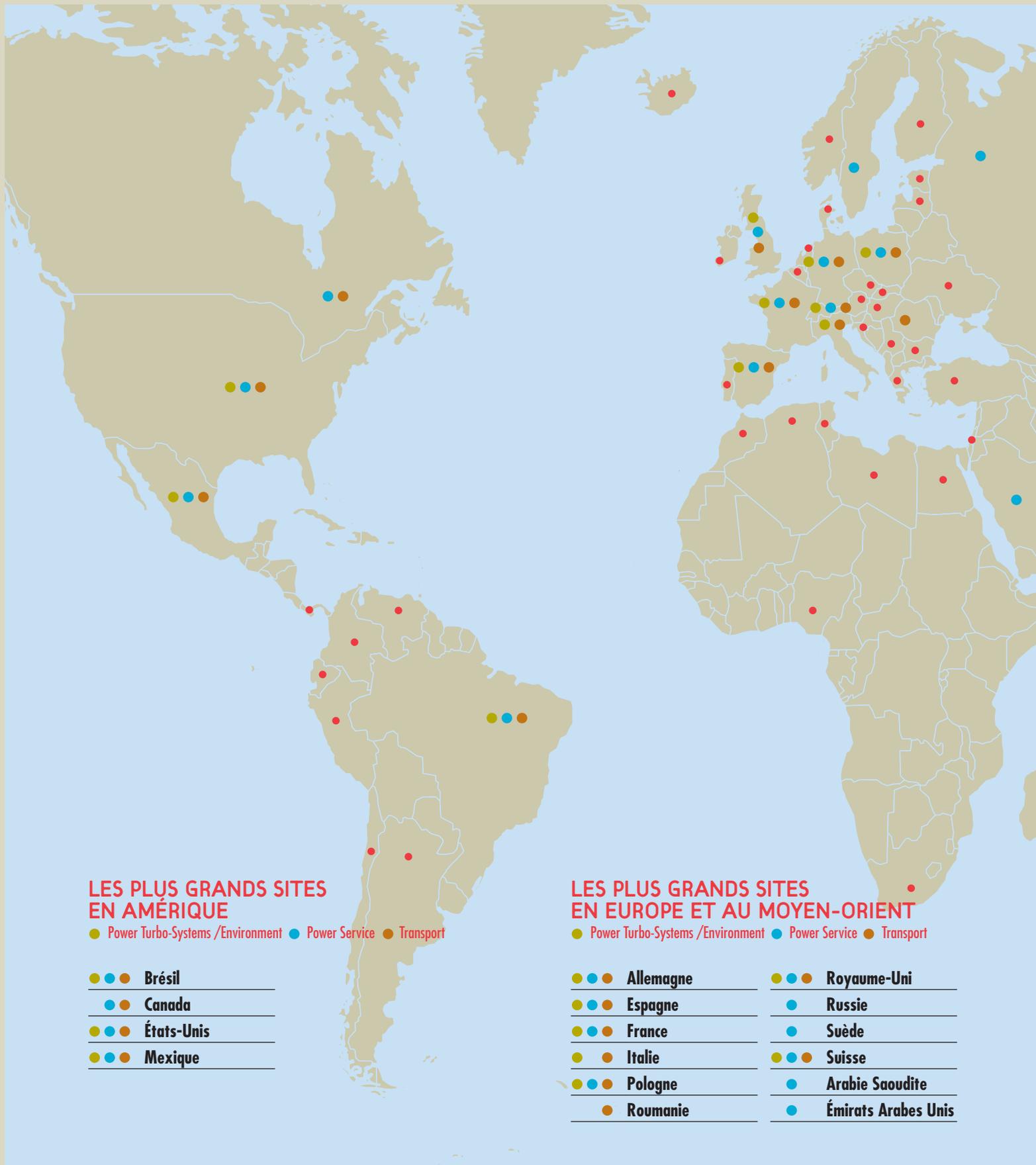


C'est le cas du CORADIA LIREX, pour la ville de Stockholm, que nous avons lancé avec succès en août 2005. d'avoir l'un des trains les plus récents et les meilleurs d'Europe. Travailler avec ALSTOM est très constructif et proactif.

Suède



SERVIR DES MARCHÉS MONDIAUX GRÂCE À UN RÉSEAU INTERNATIONAL DANS 70 PAYS



LES PLUS GRANDS SITES EN AMÉRIQUE

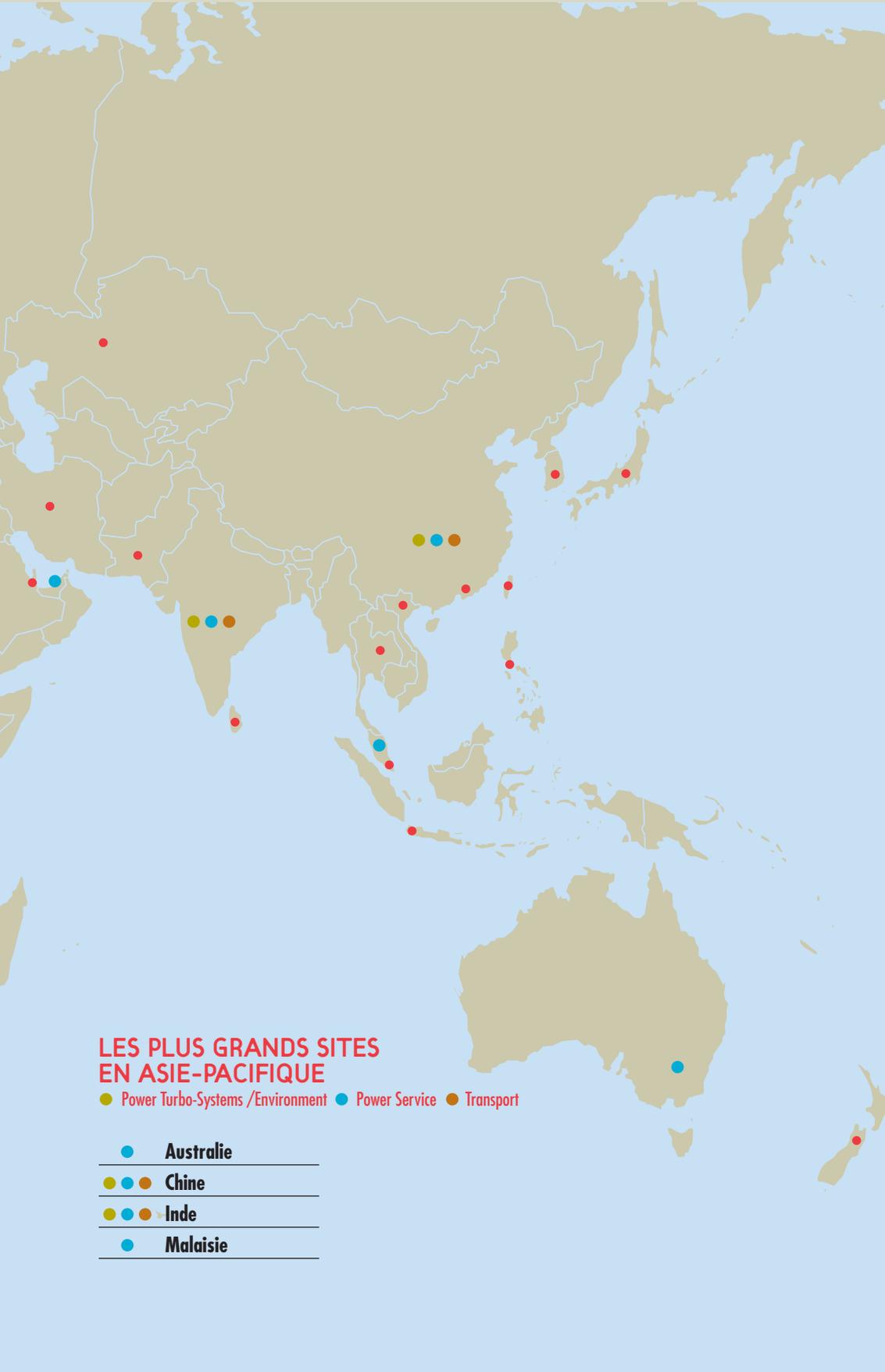
● Power Turbo-Systems /Environment ● Power Service ● Transport

- ● ● Brésil
- ● ● Canada
- ● ● États-Unis
- ● ● Mexique

LES PLUS GRANDS SITES EN EUROPE ET AU MOYEN-ORIENT

● Power Turbo-Systems /Environment ● Power Service ● Transport

- ● ● Allemagne
- ● ● Espagne
- ● ● France
- ● ● Italie
- ● ● Pologne
- ● ● Roumanie
- ● ● Royaume-Uni
- ● ● Russie
- ● ● Suède
- ● ● Suisse
- ● ● Arabie Saoudite
- ● ● Émirats Arabes Unis



AUTRE PRÉSENCE MONDIALE

- Afrique du Sud
- Algérie
- Argentine
- Autriche
- Bahreïn
- Belgique
- Bulgarie
- Chili
- Colombie
- Corée du Sud
- Croatie
- Danemark
- Égypte
- Équateur
- Estonie
- Finlande
- Grèce
- Hong Kong
- Hongrie
- Indonésie
- Iran
- Irlande
- Islande
- Israël
- Japon
- Kazakhstan
- Lettonie
- Libye
- Maroc
- Nigeria
- Norvège
- Nouvelle-Zélande
- Pakistan
- Panama
- Pays-Bas
- Pérou
- Philippines
- Portugal
- République Tchèque
- Serbie-et-Monténégro
- Singapour
- Slovaquie
- Sri Lanka
- Taiwan
- Thaïlande
- Tunisie
- Turquie
- Ukraine
- Venezuela
- Vietnam

ÉLÉMENTS FINANCIERS



ALSTOM

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

(en millions d'€)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS	NOTES	2005 *	2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	(25)	12 920	13 413
<i>dont produits</i>		9 127	9 773
<i>dont services</i>		3 793	3 640
Coût des ventes		(10 886)	(11 080)
Frais commerciaux		(535)	(569)
Frais de recherche et développement	(6)	(405)	(364)
Frais généraux et administratifs		(623)	(654)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(25)	471	746
Autres produits	(7)	67	233
Autres charges	(7)	(589)	(252)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(25)	(51)	727
Produits (charges) financiers, nets	(8)	(381)	(222)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		(432)	505
Impôt sur les bénéfices	(9)	(163)	(125)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence		-	(1)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(595)	379
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS CÉDÉES OU EN COURS DE CESSION	(10)	(32)	(198)
RÉSULTAT NET		(627)	181
Attribuable :			
- au Groupe		(628)	178
- aux minoritaires		1	3
Résultat net par action en €			
- de base	(11)	(5,76)	1,27
- dilué	(11)	(5,76)	1,26
Résultat net par action en € – Activités poursuivies			
- de base	(11)	(5,47)	2,68
- dilué	(11)	(5,47)	2,65
Résultat net par action en € – Activités cédées ou en cours de cession			
- de base	(11)	(0,29)	(1,41)
- dilué	(11)	(0,29)	(1,39)

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.
Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés et peuvent être consultées dans le rapport financier 2005/06.

BILANS CONSOLIDÉS

(en millions d'€)

EXERCICE CLOS	NOTES	31/03/2005*	01/04/2005**	31/03/2006
ACTIF				
Goodwill	(12)	3 417	3 417	3 323
Immobilisations incorporelles, nettes	(12)	1 222	1 222	1 197
Immobilisations corporelles, nettes	(13)	1 707	1 707	1 361
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, nets	(14)	118	118	99
Autres actifs non courants, nets	(15)	1 935	1 290	1 250
Impôts différés	(9)	1 207	1 204	1 249
Total des actifs non courants		9 606	8 958	8 479
Stocks, nets	(16)	1 654	1 654	1 488
Contrats de construction en cours, actifs	(17)	2 601	2 601	2 229
Clients et comptes rattachés, nets	(18)	2 392	2 323	2 291
Autres actifs courants, nets	(19)	1 424	1 645	1 476
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 404	1 404	1 301
Total des actifs courants		9 475	9 627	8 785
Actifs non courants détenus en vue de la vente	(24)	–	637	1 144
TOTAL DE L'ACTIF		19 081	19 222	18 408
PASSIF				
Capitaux propres – Part du Groupe		1 398	1 515	1 782
Intérêts minoritaires		68	68	58
Total capitaux propres		1 466	1 583	1 840
Obligations remboursables en actions		133	–	–
Provisions non courantes	(20)	680	680	581
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(21)	824	824	792
Dette financière non courante	(22)	3 281	2 598	2 211
Impôts différés	(9)	59	59	39
Total des passifs non courants		4 844	4 161	3 623
Provisions courantes	(20)	1 642	1 642	1 539
Dette financière courante	(22)	486	483	360
Contrats de construction en cours, passifs	(17)	5 484	5 520	5 401
Fournisseurs et comptes rattachés		3 437	3 316	2 872
Autres passifs courants	(23)	1 589	1 880	1 630
Total des passifs courants		12 638	12 841	11 802
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	(24)	–	637	1 143
TOTAL DU PASSIF		19 081	19 222	18 408

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.** Bilan retraité au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir note 4-b). Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés et peuvent être consultées dans le rapport financier 2005/06.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'€)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS	2005 *	2006
Résultat net des activités poursuivies	(595)	379
Dotations aux amortissements et dépréciations	497	424
Variation nette des actifs et passifs sur engagements de retraite	9	-
(Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs	(51)	(147)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	-	1
Variation des impôts différés	145	(30)
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	5	627
Variation du besoin en fonds de roulement	189	158
Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies	194	785
Produits de cession des immobilisations corporelles	51	60
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(255)	(294)
Diminution (augmentation) des autres actifs non courants	(361)	22
Coûts d'acquisition d'activités, nets de la trésorerie nette acquise	-	(13)
Produits de cession d'activités, nets de la trésorerie nette cédée	928	257
Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités poursuivies	363	32
Augmentation de capital	2 022	6
Émission (conversion) d'obligations remboursables en actions	(19)	-
Émission (remboursement) des emprunts à court terme et long terme	(2 310)	(369)
Augmentation (diminution) des dettes sur contrats de location-financement	(41)	(42)
Dividendes versés y compris aux minoritaires	(5)	(4)
Variation nette de la trésorerie de financement des activités poursuivies	(353)	(409)
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession	(198)	(215)
Transfert aux actifs non courants détenus en vue de la vente	-	(317)
Effet net des variations de taux de conversion	15	24
Autres variations	34	(3)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	55	(103)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	1 349	1 404
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	1 404	1 301
Impôts payés	92	85
Intérêts nets payés	204	171
Analyse de la variation de l'endettement net :		
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	55	(103)
Augmentation (diminution) des placements à court terme	(24)	(2)
(Émission) remboursement des emprunts à court terme et long terme	2 310	369
(Augmentation) diminution des dettes sur contrats de location-financement	41	42
Variation nette de la trésorerie de financement des activités cédées ou en cours de cession	(13)	103
Effet net des variations de taux de conversion	1	(6)
Variation de l'endettement net	2 370	403
Endettement net en début de période	(4 718)	(1 651)
Endettement net en fin de période	(2 348)	(1 248)

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.
Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés et peuvent être consultées dans le rapport financier 2005/06.



Société anonyme au capital de € 1 934 390 864
3, avenue André-Malraux
92309 Levallois-Perret Cedex (France)
Tél. : 01 41 49 20 00 – Fax : 01 41 49 24 25
www.alstom.com
RCS 389 058 447 Nanterre



ALSTOM



Le présent Rapport financier fait partie intégrante du Document de Référence 2005/06 composé du Rapport d'activité 2005/06 et du présent Rapport financier 2005/06.

Le Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 juin 2006 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés Financiers.

SOMMAIRE

1

RAPPORT DE GESTION

5

Commentaire général	6
Commentaires généraux sur l'activité et les résultats	13
Analyse opérationnelle et financière	31
Perspectives	46

2

INFORMATIONS FINANCIÈRES

47

Comptes consolidés	48
Comptes sociaux	131

3

RISQUES

151

Facteurs de risques	152
Certains risques juridiques	156
Risques liés à l'hygiène, la sécurité et l'environnement (HSE)	157
Assurances	158

4

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

161

Le Conseil d'administration et ses Comités	163
Le Comité exécutif	171
Le Comité de l'information	171
Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce	172
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce	186
Rémunération des mandataires sociaux et dirigeants	187
Intérêt des dirigeants et salariés dans le capital	192

5

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

197

Capital	198
Informations sur la Société	204
Autres informations	211
Organigramme simplifié	213
Informations sur le Document de Référence	214

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS au 31 mars 2006 Exercice fiscal 2005/06

Les commentaires ci-dessous doivent être lus en liaison avec nos comptes consolidés au 31 mars 2006. Au cours des périodes décrites dans cette section, plusieurs opérations d'importance affectant la comparabilité de nos résultats entre les différentes périodes ont eu lieu. Nous vous présentons certaines informations à la fois telles qu'elles apparaissent dans nos comptes et retraitées à périmètre comparable et après élimination des effets de conversion pour faciliter leur comparaison. Nous décrivons ces retraitements ci-dessous dans le paragraphe "Utilisation et réconciliation des indicateurs financiers différents des principes comptables généralement admis – Données comparables". Dans le rapport ci-dessous, les données réelles et comparables présentées sont traitées sur la base des principes comptables internationaux (IFRS).

COMMENTAIRE GÉNÉRAL	6	ANALYSE OPÉRATIONNELLE ET FINANCIÈRE	31
Introduction	6	Compte de Résultat	31
Avancement de notre plan d'actions et principaux événements de l'exercice fiscal 2005/06	6	Bilan	34
Développements récents	12	Liquidités et ressources financières	36
		Maturité et liquidité	38
		Impact des variations de taux	39
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS	13	Engagements de retraite	43
Principaux indicateurs financiers consolidés	13	Engagements hors bilan et obligations contractuelles	45
Modifications de périmètre et de la présentation de nos comptes, indicateurs différents des principes comptables généralement admis	15		
Analyse par Secteur	21	PERSPECTIVES	46

COMMENTAIRE GÉNÉRAL

INTRODUCTION

Nous opérons sur le marché de l'énergie par le biais de notre Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment et de notre Secteur Power Service et sur le marché du transport ferroviaire par le biais de notre Secteur Transport. Nous concevons, fournissons et entretenons pour nos clients une gamme complète de produits et systèmes avancés technologiquement et nous possédons des compétences de pointe en intégration de systèmes ainsi qu'en maintenance et service après-vente couvrant la durée de vie de ces produits et systèmes.

Nous estimons que les marchés de l'énergie et du transport sur lesquels nous opérons sont favorables dans la mesure où ils offrent :

- des perspectives de croissance à long terme liées aux besoins de créer de nouvelles infrastructures dans les économies émergentes et de les remplacer ou de les moderniser dans les économies développées, et
- des opportunités de développement dans les services et les systèmes.

Nous pensons pouvoir également capitaliser sur notre savoir-faire technologique sur ces deux marchés pour créer une véritable différenciation compétitive. Nous y sommes stratégiquement bien positionnés pour les raisons suivantes :

- nous faisons partie des principaux acteurs sur tous nos segments de marché,
- nous bénéficions d'une des plus importantes bases installées d'équipements de production d'électricité et de matériel ferroviaire, ce qui nous permet de développer notre activité de service,
- nous sommes un leader reconnu dans la plupart de nos activités, fournissant une technologie parmi les meilleures,
- nous avons une présence mondiale, avec des activités dans environ 70 pays.

AVANCEMENT DE NOTRE PLAN D' ACTIONS ET PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE FISCAL 2005/06

Le 12 mars 2003, nous avons présenté notre nouvelle stratégie et notre plan d'actions pour faire face à un niveau insuffisant de rentabilité et de génération de trésorerie. Ce plan comprenait trois éléments :

- la cession de certains actifs pour recentrer nos activités sur les marchés de l'énergie et du transport,
- l'amélioration de la performance opérationnelle et l'adaptation de notre base industrielle aux conditions de marché, et
- le renforcement de notre structure financière.

Au cours de l'exercice fiscal 2005/06, nous avons accompli d'importants progrès dans ces trois domaines. Notre programme de cession est presque achevé, les problèmes rencontrés sur les GT24/GT26 sont maintenant résolus, notre programme de restructuration est en phase finale de mise en œuvre et notre nouvelle organisation nous a permis de mieux gérer et contrôler nos projets.

Les résultats de ces actions se traduisent dans notre performance opérationnelle puisque nous avons atteint ou dépassé tous les objectifs que nous nous étions fixés :

- en base comparable, les commandes ont augmenté de 8 % à € 15 290 millions,
- le chiffre d'affaires s'est élevé à € 13 413 millions, soit une augmentation de 8 % en base comparable,
- la marge opérationnelle, qui ne prend pas en compte le Secteur Marine puisque cette activité est traitée comme une activité cédée ou en cours de cession, a été de 5,6 % contre 3,6 % au cours de l'exercice précédent dépassant ainsi notre objectif de 5,0 % en normes IFRS et largement supérieure à notre objectif initial de 6 % en normes françaises. Si Marine n'avait pas été traitée en activité cédée ou en cours de cession, la marge opérationnelle aurait été de 5,3 % par rapport à 2,5 % pour l'exercice précédent, dépassant toujours les objectifs annoncés, et

- le cash flow libre (comme défini en page 16) s'est amélioré passant de € 77 millions à € 525 millions (€ (136) millions et € 410 millions en incluant le cash flow libre de Marine).

Notre situation financière s'est encore renforcée. Notre ratio d'endettement sur fonds propres s'est réduit passant de 104 % au 1^{er} avril 2005 à 68 % au 31 mars 2006 et un nouveau programme de cautions a été mis en place couvrant nos besoins jusqu'en juillet 2008.

Programme de cessions

> Exercice fiscal 2003/04

Cession de nos activités Turbines Industrielles

Le 26 avril 2003, nous avons signé avec Siemens AG un accord de cession de nos activités turbines à gaz de petite et moyenne puissance ainsi que de nos turbines industrielles à vapeur, en deux transactions distinctes. Pour l'exercice clos le 31 mars 2003, les activités Turbines Industrielles ont dégagé un chiffre d'affaires d'environ € 1,25 milliard et une marge opérationnelle estimée d'environ 7 %. Au 31 mars 2003, l'effectif de ce Segment était d'environ 6 500 personnes.

Cession des activités Transmission et Distribution (T&D)

Le 25 septembre 2003, nous avons signé avec Areva un accord ferme de cession de nos activités T&D (notre Secteur T&D excluant l'activité Power Conversion). Cette transaction a été conclue le 9 janvier 2004, sauf pour quelques activités mineures situées dans des juridictions où les procédures de transfert ont pour la plupart été finalisées durant l'exercice fiscal 2004/05, et pour une société cotée en Inde sur laquelle Areva a lancé, en avril 2005, une offre publique d'achat en accord avec ALSTOM. Cette opération s'est conclue en août 2005.

> Exercice fiscal 2004/05

Cession de nos activités Transport à Valence, Espagne

Le 29 novembre 2004, nous avons signé avec Vossloh un accord ferme de cession de nos activités Transport basées à Valence en Espagne. Cette activité emploie 420 personnes et est spécialisée dans la fabrication de locomotives et de bogies ainsi que de trains non modulaires pour le marché régional. Cette cession est intervenue le 31 mars 2005.

Cession d'activités non stratégiques en Australie

Nous avons vendu nos activités informatiques et de produits industriels en Australie au cours de l'exercice fiscal 2004/05 par le biais d'un rachat par le management (Management buyout). Ces activités non stratégiques, reportées sous la rubrique "Corporate et Autres", emploient environ 130 personnes pour un chiffre d'affaires de € 90 millions au cours de l'exercice fiscal 2003/04 dont une partie importante liée à la distribution en Australie de serveurs et logiciels informatiques.

> Exercice fiscal 2005/06

Cession de notre activité FlowSystems

Le 24 mai 2005, nous avons signé un accord de vente de nos activités FlowSystems à Løgstør Rør. Cette vente a eu lieu le 18 août 2005.

Le siège des activités FlowSystems est situé à Fredericia au Danemark et ses activités couvrent l'Europe du Nord et Centrale. FlowSystems fabrique et vend des tuyaux calorifugés pour le chauffage urbain dans environ 40 pays et a enregistré un chiffre d'affaires de € 150 millions en 2004/05. Il emploie environ 600 personnes.

Cession de nos activités Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande

Nous avons signé le 2 juin 2005 un accord pour la vente des activités Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande à United Group Ltd. La vente a eu lieu le 16 septembre 2005.

Cette entité, qui comprend l'ingénierie et les services de maintenance, les projets d'infrastructure de route et de réseaux ferrés, ainsi que la fourniture de services et de systèmes pour l'industrie ferroviaire en Australie et en Nouvelle-Zélande, a enregistré un chiffre d'affaires de € 282 millions sur l'exercice fiscal 2004/05. Cette activité emploie environ 2 000 personnes dans les deux pays.

Cession de notre activité Power Conversion

Le 30 septembre 2005, nous avons signé un accord ferme pour la vente de notre activité Power Conversion à Barclays Private Equity. La vente a effectivement été réalisée le 10 novembre 2005.

L'activité cédée à Barclays Equity fournit l'énergie et le contrôle pour les processus industriels et les applications marines dans le monde entier. Power Conversion est actif sur cinq marchés principaux (offshore, marine, industries des métaux, pétrole et gaz, production d'énergie) et sur de nombreux marchés de niche. Cette activité a enregistré un chiffre d'affaires de € 506 millions sur l'exercice fiscal 2004/05 et emploie 3 145 personnes.

Cession de notre activité Chaudières Industrielles

Le 24 octobre 2005, ALSTOM et Austrian Energy & Environment AG ont signé un accord ferme pour la vente de la majeure partie de notre activité Chaudières Industrielles. Les actifs vendus à Austrian Energy & Environment AG incluent les activités de Chaudières Industrielles d'ALSTOM en Allemagne, en République tchèque et en Australie. Ces activités ont enregistré un chiffre d'affaires d'environ € 350 millions en 2004/05 et emploient 450 personnes.

La vente des activités en Australie a été réalisée en novembre 2005. La finalisation de la cession des activités en Allemagne et en République tchèque est soumise à l'approbation des Autorités allemandes de la concurrence.

Cession de notre Secteur Marine

Le 4 janvier 2006, nous avons annoncé notre intention de céder 75 % du capital de notre Secteur Marine à Aker Yards.

Au 31 mars 2006, la cession effective était encore soumise à certaines conditions qui devaient être satisfaites peu de temps après cette date. Pour l'exercice fiscal clos le 31 mars 2006, le chiffre d'affaires du Secteur Marine était de € 439 millions et la marge opérationnelle de (3) %. Ce Secteur emploie environ 3 140 personnes au 31 mars 2006.

Nous recevrons € 50 millions d'Aker lors de la finalisation de la vente. Selon la performance financière de l'activité de construction navale combinée, un montant supplémentaire pouvant atteindre € 125 millions nous sera versé en mars 2010.

La nouvelle société sera dotée des moyens financiers adéquats pour assurer sa croissance future ; un montant estimé à € 350 millions sera ainsi injecté par ALSTOM dans la nouvelle société.

Par ailleurs, il est à noter que la transaction est faite par apport d'actifs et que nous conservons certains actifs, certains passifs et certains contrats, notamment ceux relatifs à des navires déjà livrés à la date de la transaction et aux méthaniers en cours de construction.

Pour les exercices fiscaux 2004/05 et 2005/06, nous avons traité notre Secteur Marine comme une activité cédée ou en cours de cession dans nos comptes et avons provisionné la perte estimée résultant de cette transaction.

Performance opérationnelle**> Turbines à gaz de grande puissance
GT24/GT26**

Suite aux améliorations techniques mises en place sur nos turbines GT24/GT26, nous sommes de nouveau présents sur le marché des turbines à gaz de grande puissance. La reprise de la commercialisation de la turbine GT26 a été couronnée de succès avec l'obtention en janvier 2004 d'un important contrat pour trois turbines GT26 en Espagne pour Gas Natural. Ce projet a été exécuté avec succès et les trois unités sont entrées en service commercial en janvier 2006 en avance sur le planning contractuel. Un nouveau contrat pour quatre turbines GT26 en Thaïlande a été enregistré au cours de l'exercice fiscal 2004/05 et trois unités supplémentaires ont été enregistrées au cours de l'exercice fiscal 2005/06 (une en Espagne et deux en Italie). Par ailleurs, le Groupe a été récemment sélectionné pour cinq autres projets en Europe pour un total de sept GT26. Nous estimons que ces contrats illustrent le fait que la technologie et les performances de cette turbine répondent désormais pleinement aux attentes des clients.

Sur le plan commercial, la situation des 80 GT24/GT26 initialement vendues continue de s'améliorer : à ce jour, 76 unités sont en service et les contrats relatifs à quatre unités ont été annulés. Aujourd'hui, nous avons conclu des accords pour les 76 unités vendues. Pour tous les accords qui prévoyaient l'obligation ou la possibilité pour ALSTOM d'effectuer des améliorations des niveaux de performance, ces améliorations ont été mises en place et des accords finaux ont été trouvés et mis en œuvre avec les clients (au 31 mars 2005, neuf unités étaient en attente d'un accord final). Tous les cas de litiges ou d'arbitrage avec des clients sont maintenant résolus par des accords commerciaux.

Les 79 machines actuellement en service (76 au 30 septembre 2005) ont accumulé environ 1 760 000 heures de fonctionnement à des niveaux de fiabilité élevés.

Les dépenses liées aux turbines à gaz GT24/GT26 au cours de l'exercice fiscal 2005/06 se sont élevées à € 115 millions, en diminution par rapport aux € 366 millions de l'exercice fiscal 2004/05.

Au 31 mars 2006, le montant des provisions et charges à payer s'élève à € 263 millions contre € 379 millions au 31 mars 2005.

> Restructuration

Les plans de restructuration lancés au cours des exercices fiscaux 2003/04 et 2004/05 progressent selon le calendrier prévu et nous sommes en phase finale de mise en œuvre de ces plans ; plus de 90 % de la réduction globale d'effectifs prévue de 11 500 postes a été réalisée.

De plus, nous avons lancé de nouvelles initiatives sur l'exercice fiscal 2005/06 afin d'améliorer encore notre performance opérationnelle et d'optimiser notre base de coûts. De ce fait, nous avons enregistré € 80 millions de charges de restructuration sur l'exercice fiscal 2005/06 en plus des € 350 millions enregistrés sur l'exercice fiscal 2004/05.

Au total, les dépenses liées aux restructurations durant l'exercice fiscal 2005/06 s'élèvent à € 239 millions par rapport à € 281 millions sur l'exercice fiscal 2004/05.

> Organisation de la gestion des projets et des risques

Par la nature même de son activité, ALSTOM est exposé à divers risques (opérationnels, juridiques et financiers) comme décrit dans les facteurs de risque de la partie financière du Document de Référence pour l'exercice 2005/06. La gestion des risques est donc une priorité pour l'amélioration de la performance opérationnelle d'ALSTOM.

Plus particulièrement, des contrôles étroits tout au long de l'exécution des projets et une organisation dédiée à la gestion des projets ont été mis en place. Dans la phase d'appel d'offres, des procédures strictes de revue et d'approbation sont en place dans les Secteurs. Pour les projets importants et les projets aux caractéristiques particulières (profil de trésorerie, contraintes techniques, termes et conditions particuliers...), le projet est soumis à la revue et à l'approbation des services centraux compétents. L'exécution des projets fait l'objet d'une attention particulière et plus spécifiquement en ce qui concerne la sélection de chefs de projets compétents et qualifiés et la mise en place de procédures efficaces. Des Directions de gestion des projets ont été créées au sein des différents Secteurs pour gérer cette population clé de chefs de projets et mettre en œuvre les pratiques les plus efficaces dans tout le Groupe. Tous les projets sont passés en revue mensuellement ou trimestriellement au niveau du Secteur. Le Comité des risques, présidé par le Président-Directeur Général, passe mensuellement en revue les contrats en cours d'exécution les plus importants.

Renforcement de notre base financière

Afin de réduire notre dette, d'augmenter nos fonds propres et de sécuriser notre accès aux cautions nécessaires à notre activité commerciale, nous avons lancé durant l'été 2004 un plan de financement comprenant les éléments suivants :

- un programme d'émission de cautions devant couvrir nos besoins pour les 18 à 24 prochains mois,
- une augmentation de capital pour un montant total de € 1 748 millions souscrite soit en numéraire soit par compensation avec certaines de nos dettes.

Dans le cadre de ce plan de financement, nous avons renégocié nos engagements financiers ("covenants") comme décrits dans la Note 22 B aux comptes consolidés.

Durant l'exercice fiscal 2005/06, nous avons continué de renforcer notre base financière en :

- étendant et étalant la maturité de notre dette à travers plusieurs opérations de refinancement,
- négociant un nouveau programme de cautions couvrant nos besoins jusqu'en juillet 2008.

> Modification du capital

Augmentation de capital durant l'exercice fiscal 2004/05

Au cours de l'exercice fiscal 2004/05, nous avons lancé une augmentation de capital par création d'actions nouvelles avec droits préférentiels de souscription transmissibles attribués aux détenteurs de nos actions existantes. Les 3 655 265 768 nouvelles actions ont été souscrites comme suit :

- 3 192 826 907 actions nouvelles souscrites moyennant le paiement en espèce de € 0,40 par action, soit un montant de € 1 277 millions, y compris 459 610 902 actions nouvelles souscrites par l'État français et représentant un montant de € 183,8 millions, et
- 462 438 861 actions nouvelles souscrites par compensation de la dette de l'État français et de la CFDI (Caisse Française de Développement Industriel), une entité bénéficiant de la garantie de l'État français, pour € 0,50 par action, soit un montant total de € 231,2 millions ; € 200 millions par compensation des TSDD souscrits par l'État français dans le cadre de notre plan de financement de l'été 2003 et € 31,2 millions souscrits par compensation d'une partie de la quote-part de la CFDI dans le PSDD.

Nous avons lancé simultanément une offre d'échange de créances contre des actions, proposée aux détenteurs de certaines de nos dettes. Dans le cadre de cette offre, nous avons émis 480 000 000 actions supplémentaires au cours de € 0,50 par action, soit un montant de € 240 millions souscrits par compensation de :

- € 212 millions de la partie du PSDD détenue par nos banques,
- € 18 millions de notre facilité de crédit renouvelable, multi-devises, à échéance en 2006 de € 722 millions, et
- € 10 millions d'engagements bilatéraux.

Suite au remboursement automatique de € 300 millions des TSDDRA par attribution de 240 000 000 nouvelles actions le 7 juillet 2004 après approbation par la Commission européenne et à sa participation aux augmentations de capital décrites ci-dessus, la participation de l'État français a atteint 21,4 % du capital d'ALSTOM.

L'État français s'est engagé à maintenir une participation au capital d'ALSTOM pendant la période de rétablissement du Groupe. Il s'est engagé à sortir du capital d'ALSTOM dans les 12 mois qui suivent l'obtention d'une notation "investment grade". Cette cession devra être réalisée en tout état de cause avant juillet 2008.

Enfin, nous avons finalisé le 6 décembre 2004 une augmentation de capital réservée à nos salariés se composant de 49 814 644 actions nouvelles.

Modification du capital sur l'exercice fiscal 2005/06

Le regroupement des actions ALSTOM par l'échange de 40 actions contre une action nouvelle a été réalisé le 3 août 2005. Par conséquent, le nombre de titres ALSTOM est passé de 5 497 601 720 actions d'une valeur nominale de € 0,35 à 1 37 440 043 actions d'une valeur nominale de € 14.

> Le refinancement de la dette

Exercice fiscal 2004/05

En février 2005, nous avons lancé une offre d'échange de € 650 millions d'obligations arrivant à échéance en juillet 2006 et de € 250 millions d' "Euribor-indexed Auction Rate Notes" (ARN) arrivant à échéance en septembre 2006 contre de nouvelles obligations à taux fixe à 6,25 % à échéance mars 2010.

Un total en principal de € 668 millions d'obligations a fait l'objet d'un échange sur un total en principal de € 900 millions d'obligations éligibles (respectivement € 422 millions des obligations à échéance juillet 2006 sur un total de € 650 millions d'obligations existantes, et € 245 millions sur un total de € 250 millions d'ARN à échéance septembre 2006) conduisant, après application du ratio d'échange, à € 695 millions de nouvelles obligations à échéance 2010. De plus, nous avons émis pour € 305 millions d'obligations supplémentaires dans les mêmes termes et conditions.

Au total, la nouvelle émission d'obligations à 6,25 % à échéance mars 2010 s'élève à € 1 000 millions.

Exercice fiscal 2005/06

Au cours de l'exercice fiscal 2005/06, nous avons continué le processus de refinancement de la dette afin d'étendre la maturité de notre dette et de réduire nos charges financières.

En septembre 2005, nous avons émis € 600 millions d'obligations à taux variable portant intérêts à 2,20 % au-dessus de l'Euribor 3 mois et remboursables au pair en mars 2009.

En janvier 2006, nous avons émis € 400 millions d'obligations à taux variable portant intérêts à 0,85 % au-dessus de l'Euribor 3 mois et remboursables au pair en juillet 2008.

En février 2006, nous avons signé une ligne de crédit renouvelable de cinq ans avec un syndicat de banques pour un montant de € 700 millions. Au 31 mars 2006, le montant total de € 700 millions était entièrement disponible.

Au cours de l'exercice fiscal 2005/06, nous avons remboursé € 1 062 millions et annulé € 1 202 millions de lignes non utilisées de crédits syndiqués et de prêts bilatéraux.

> Programme de cautions

Exercice fiscal 2004/05

Nous avons mis en place un programme de cautions garanti de € 8 milliards avec un engagement initial de € 6,6 milliards de la part de nos banques. Ce programme intègre les cautions émises dans le cadre de la ligne de cautions de € 3,5 milliards conclue au cours de l'été 2003, ainsi que les cautions nouvelles qui seront émises au cours d'une période de deux ans courant jusqu'au 27 juillet 2006.

Les cautions entrant dans le cadre de ce programme bénéficient d'une garantie de € 2 milliards composée :

- d'une garantie de premier rang sous la forme d'un dépôt bloqué d'un montant de € 700 millions (provenant des augmentations de capital en numéraire décrites ci-dessus), et
- d'une garantie de second rang d'un montant total de € 1 300 millions couvrant les pertes excédant le montant du dépôt bloqué, sous la forme de garanties données par une institution financière, elle-même garantie par l'État français, pour € 1 250 millions, et le solde (€ 50 millions) par un groupe de banques.

Ce programme est renouvelable ("revolving") : toute caution échue libère une capacité équivalente d'émission de nouvelles cautions dans la limite de € 8 milliards et sur une période de deux ans.

L'émission de nouvelles cautions dans le cadre du programme mentionné ci-dessus est assujettie au respect des critères financiers énoncés dans la Note 22 B à nos comptes consolidés. L'engagement des banques était d'un volume initial de € 6,6 milliards en juillet 2004 et a été étendu à € 7,3 milliards, couvrant ainsi nos besoins jusqu'en juillet 2006.

Exercice fiscal 2005/06

Au cours du premier semestre de l'exercice fiscal 2005/06, le Groupe a entamé la renégociation de son programme de cautions afin d'en prolonger la période de validité de deux années jusqu'en juillet 2008. L'extension du programme a été signée le 4 novembre 2005 et est entrée en vigueur le 15 novembre 2005. Nos banques se sont engagées à ce jour pour un montant de € 9,4 milliards. Ce montant et les accords bilatéraux portant sur un montant de € 1,5 milliard devraient couvrir les besoins d'ALSTOM jusqu'en juillet 2008.

Selon les termes du programme ainsi étendu, toutes les cautions émises avant juillet 2006 continueront de bénéficier de la sécurité initiale de € 2 milliards qui comprend € 700 millions de dépôt bloqué, une garantie d'un montant de € 1 250 millions de la part de l'État français et une garantie d'un montant de € 50 millions accordée par les banques d'ALSTOM. Toutes les cautions émises entre juillet 2006 et juillet 2008, bénéficieront d'une garantie complémentaire constituée de € 175 millions de dépôt en garantie. Ce dépôt en garantie pourra être augmenté dans le cas où la marge opérationnelle et la disponibilité en liquidités (headroom) n'atteignent pas, jusqu'au 31 mars 2008, des niveaux cibles.

Nous prévoyons de récupérer le premier dépôt en garantie d'un montant de € 700 millions avant septembre 2008.

Approbation de la Commission européenne et engagements

L'enquête officielle ouverte par la Commission européenne en septembre 2003 s'est achevée le 7 juillet 2004 par l'approbation de nos plans de financement.

Dans le cadre de cet accord, nous nous sommes engagés à ne pas procéder à des acquisitions significatives dans le Secteur Transport dans l'Espace Économique Européen au cours des quatre prochaines années et à céder des activités représentant environ € 1,5 milliard de chiffre d'affaires.

Toutes les activités identifiées comme devant être cédées dans le cadre des engagements envers la Commission européenne en relation avec son approbation donnée à notre plan de refinancement de 2004 sont maintenant soit vendues, soit en phase finale de cession.

Nous nous sommes également engagés à conclure un accord de joint venture à 50-50 dans notre activité Hydroélectrique, ce que nous entendons réaliser dans un futur proche.

Enfin, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre, au cours des quatre prochaines années, des partenariats industriels concernant une partie significative de nos activités pour appuyer notre futur développement. Nous avons conclu certains partenariats dans l'activité des chaudières avec BHEL en Inde et EMAlliance en Russie. Nous avons également convenu de développer une nouvelle génération de trains à grande vitesse à un niveau avec Ansaldo.

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Le 26 avril 2006, ALSTOM et Bouygues ont signé un protocole de coopération commerciale et opérationnelle. Bouygues a souhaité accompagner ce partenariat en achetant la participation de 21,03 % que l'État détient dans ALSTOM. Cette cession qui est subordonnée à l'accord de la Commission européenne au titre du contrôle des concentrations et à la cession effective du Secteur Marine, devrait se réaliser prochainement.

Sur le plan commercial, les deux groupes envisagent une coopération entre leurs réseaux commerciaux pour utiliser au mieux les forces de chacun dans les différentes zones géographiques et pour développer ensemble, selon les opportunités, des projets intégrés en proposant des solutions combinant le génie civil de Bouygues et les équipements d'ALSTOM. Il a été convenu qu'il n'y aurait pas d'exclusivité entre

Bouygues et ALSTOM : dans l'intérêt de leurs clients, les deux groupes pourront continuer à travailler avec les partenaires et fournisseurs les plus adaptés à chaque projet.

Les échanges opérationnels doivent porter sur l'amélioration de l'exécution des projets par le partage des meilleures pratiques dans l'organisation et la gestion de projet, par des initiatives communes en matière de formation des chefs de projets et par l'optimisation des coûts dans les projets conjoints.

Dans le cadre de cette coopération, Bouygues prévoit également de prendre une participation de 50 % dans l'activité d'équipements de production d'hydroélectricité d'ALSTOM, selon des modalités qui sont en cours de discussion.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR L'ACTIVITÉ ET LES RÉSULTATS

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Conformément à l'annonce, le 4 janvier 2006, de l'accord de vente entre ALSTOM et Aker Yards (voir page 8), le Secteur Marine a été considéré comme une activité cédée ou en cours de cession et est présenté séparément dans les comptes consolidés.

Les tableaux suivants présentent, sur une base consolidée, certains de nos principaux indicateurs financiers et opérationnels :

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	% Variation Mars 05/ Mars 06
Carnet de commandes	26 944	25 937	4 %
Commandes reçues	15 290	14 737	4 %
Chiffre d'affaires	13 413	12 920	4 %
Résultat opérationnel	746	471	58 %
Marge opérationnelle	5,6 %	3,6 %	
Activités cédées ou en cours de cession	(198)	(32)	n.a.
Résultat net - part Groupe	178	(628)	n.a.
Cash flow libre	525	77	582 %

Total Groupe, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	% Variation Mars 05/ Mars 06
Carnet de commandes	26 944	24 783	9 %
Commandes reçues	15 290	14 114	8 %
Chiffre d'affaires	13 413	12 429	8 %
Résultat opérationnel	746	430	73 %
Marge opérationnelle	5,6 %	3,5 %	

Passage aux normes IFRS

Les comptes consolidés pour l'exercice fiscal 2005/06 ont été réalisés suivant les International Financial Reporting Standards (IFRS) conformément à la régulation de l'Union européenne. Les chiffres comparables de l'exercice fiscal 2004/05 ont été retraités selon les mêmes normes, à l'exception des règles IAS 32-39 et IFRS 5, applicables au 1^{er} avril 2005. Les différences de traitement comptable avec les normes françaises sont présentées et expliquées dans les Notes 4 et 34 aux comptes consolidés. Dans le présent rapport de gestion, les données réelles et comparables sont préparées selon les normes IFRS.

Commentaires généraux sur l'activité

Le marché des nouveaux équipements de production d'électricité est en croissance, l'Asie étant le marché le plus dynamique et la situation étant contrastée ailleurs. La demande en Europe a augmenté par rapport au faible niveau des années précédentes, tandis que l'activité demeure ralentie aux États-Unis. Le marché se redresse en Amérique latine et demeure soutenu au Moyen-Orient. Les prix élevés du pétrole et du gaz ont favorisé les projets utilisant le charbon avec des équipements de combustion propre et ont renforcé le marché des centrales hydrauliques. Des programmes nucléaires ambitieux ont été réactivés dans de nombreux pays. Tirée par la nécessité de se conformer aux

réglementations, la demande pour des améliorations des performances environnementales des centrales existantes augmente fortement. Plus généralement, le marché du service a été bien orienté.

Le marché du transport a été contrasté, avec des opportunités en France, en Italie et en Espagne, un marché globalement en croissance en Asie, tandis que les marchés au Royaume-Uni, en Allemagne et aux États-Unis ont été moins soutenus.

Commandes reçues et carnet de commandes

Nous avons enregistré au cours de l'exercice fiscal 2004/05 un rebond de nos commandes, après les difficultés de l'exercice fiscal 2003/04. Les entrées en commande au cours de l'exercice fiscal 2005/06 ont augmenté de 4 % sur une base réelle et de 8 % sur une base comparable – corrigé en particulier du fait de la cession de l'activité Power Conversion, de l'activité Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande, de l'activité FlowSystems, d'une usine Transport à Valence (Espagne) et d'activités diverses en Australie. Nous avons enregistré des commandes pour un montant de € 15 290 millions au cours de l'exercice fiscal 2005/06, contre € 14 114 millions pour l'exercice fiscal 2004/05, sur une base comparable.

Cette augmentation s'explique par les bons résultats de nos Secteurs Power. Les commandes enregistrées par le Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment ont augmenté de 16 % sur une base comparable et ont représenté 40 % de la totalité des commandes d'ALSTOM sur l'exercice fiscal 2005/06, contre 37 % sur l'exercice fiscal 2004/05. Les commandes les plus importantes enregistrées par Power Turbo-Systems / Power Environment incluent deux GT13 à Oman, trois GT13 en Australie, deux GT26 en Italie, une GT26 en Espagne, un contrat hydroélectrique en Inde, un contrat pour une chaudière supercritique de 750 MW aux États-Unis et un autre pour une centrale à lignite d'une puissance nette de 2 100 MW en Allemagne. Les commandes de Power Service ont augmenté de 10 % sur une base comparable, grâce notamment à un certain nombre de contrats d'exploitation et maintenance enregistrés pour des centrales à gaz.

Notre Secteur Transport a enregistré une légère baisse de 2 % de ses commandes sur une base comparable, entre l'exercice fiscal 2004/05 et l'exercice fiscal 2005/06. Au cours de l'exercice fiscal 2005/06, ce Secteur a enregistré des commandes pour des TGV Duplex en France, des locomotives de fret en Chine, des trains à écartement variable en Espagne. Nous avons également enregistré des commandes en Europe et en Amérique du Sud pour des métros et des tramways.

À fin mars 2006, notre carnet de commandes s'élève à € 26 944 millions, représentant environ deux années de chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'est élevé à € 13 413 millions pour l'exercice fiscal 2005/06, contre € 12 920 millions lors de l'exercice fiscal 2004/05, soit une augmentation de 4 % sur une base réelle. Sur une base comparable, l'augmentation du chiffre d'affaires est de 8 %. Sur une base comparable, la principale hausse est attribuable à Power Turbo-Systems / Power Environment qui a vu son chiffre d'affaires augmenter de € 4 352 millions pour l'exercice fiscal précédent à € 5 079 millions au 31 mars 2006, soit une hausse de 17 %, alors que Power Service et Transport augmentaient respectivement leur chiffre d'affaires de 3 % et 4 %.

Résultat opérationnel

Sur une base réelle, le résultat opérationnel de l'exercice fiscal 2005/06 s'est élevé à € 746 millions soit 5,6 % du chiffre d'affaires, à comparer à un résultat opérationnel de € 471 millions et une marge opérationnelle de 3,6 % au cours de l'exercice fiscal 2004/05. Sur une base comparable, notre résultat opérationnel s'était élevé à € 430 millions soit 3,5 % du chiffre d'affaires de l'exercice fiscal 2004/05. Cette amélioration sensible de notre résultat opérationnel résulte en particulier d'une sélectivité accrue dans nos prises de commandes, de l'optimisation de notre base de coûts et d'une meilleure exécution de nos projets.

Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'est élevé à € 178 millions, à comparer à une perte nette part du Groupe de € 628 millions sur l'exercice fiscal 2004/05. Cette amélioration résulte de l'accroissement de la performance opérationnelle ainsi que de charges de restructuration et de charges financières et fiscales moins élevées. Les plus-values de cession et autres charges non opérationnelles se sont élevées à € 122 millions, tandis que les pertes relatives aux activités cédées ou en cours de cession se sont élevées à € 198 millions pour l'exercice fiscal 2005/06.

Cash flow Libre

Notre cash flow libre, défini en page 16, est positif à € 525 millions pour l'exercice fiscal 2005/06, à comparer à € 77 millions pour l'exercice fiscal 2004/05. Cette amélioration résulte principalement :

- de la forte augmentation du cash flow consécutive à l'amélioration de notre profitabilité,
- de moindres décaissements concernant les turbines à gaz GT24/GT26, limités à € 115 millions, contre € 366 millions pour l'exercice fiscal 2004/05,
- des dépenses de restructuration pour € 239 millions, à comparer à € 281 millions pour l'exercice fiscal 2004/05,
- d'une baisse de notre besoin en fonds de roulement,
- d'une forte réduction de nos dépenses financières et fiscales, passant de € 473 millions pour l'exercice fiscal 2004/05 à € 292 millions pour l'exercice fiscal 2005/06.

Endettement net

Notre endettement net, tel que défini dans les comptes consolidés au 31 mars 2006, s'est élevé à € 1 248 millions au 31 mars 2006, dont € 233 millions de location de financement, par rapport à € 1 651 millions au 1^{er} avril 2005. Cette réduction de la dette est principalement la conséquence du cash flow libre positif et des produits de cession reçus durant la période.

En conséquence de l'augmentation des capitaux propres de € 1 583 millions au 1^{er} avril 2005 à € 1 840 millions au 31 mars 2006, le ratio d'endettement net sur fonds propres s'est significativement amélioré, passant de 104 % à 68 %.

MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE ET DE LA PRÉSENTATION DE NOS COMPTES, INDICATEURS DIFFÉRENTS DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT ADMIS

Modifications de périmètre

Nos résultats d'exploitation pour les deux exercices clos les 31 mars 2005 et 2006 ont été affectés de manière significative par les cessions décrites ci-dessous. Nous n'avons réalisé aucune acquisition significative durant les exercices fiscaux 2004/05 et 2005/06.

Le tableau ci-dessous montre nos principales cessions pendant les périodes indiquées. Le chiffre d'affaires est présenté pour la période précédant la cession.

Sociétés/Actifs cédés	Secteurs	Pays/ région	% de titres cédés	Chiffre d'affaires (en millions d'€)	Nombre d'employés
Exercice fiscal 2005/06					
Power Conversion	-	Monde	Actifs	506	3 145
Chaudières Industrielles	Power Turbo-Systems / Power Environment	Australie	Actifs	73	224
Transport Australie/Nouvelle-Zélande	Transport	Océanie	100 %	282	2 073
FlowSystems	Power Service	Europe	Actifs	145	579
Easton	Power Service	États-Unis	100 %	18	110
Exercice fiscal 2004/05					
Usine de Valence	Transport	Espagne	100 %	58	420
Information Technology	Corporate	Australie	Actifs	90	130

Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à la partie "Programme de cessions" en page 7.

Utilisation et réconciliation des indicateurs financiers différents des principes comptables généralement admis

Dans cette section, nous présentons des chiffres qui ne répondent pas aux principes comptables généralement admis. Selon les règles de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF"), un indicateur financier différent des principes comptables généralement admis est une mesure numérique de notre performance financière passée ou future, une position financière ou une variation de trésorerie qui exclut des montants, ou est sujette à des ajustements qui ont pour effet d'exclure des montants qui sont inclus dans l'indicateur le plus proche calculé et présenté suivant les principes comptables généralement admis faisant partie de notre compte de résultat, de notre bilan et de notre tableau de variation des flux de trésorerie consolidés ; ou qui inclut des montants, ou est sujette à des ajustements qui ont pour effet d'inclure des montants qui sont exclus de l'indicateur le plus directement comparable ainsi calculé et

présenté. À cet égard, les principes comptables font référence aux normes comptables internationales (IFRS).

> Cash flow libre

Nous définissons le cash flow libre comme la variation nette de la trésorerie d'exploitation, moins les dépenses d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des cessions d'immobilisations corporelles, et après élimination de la variation des cessions de créances clients considérées comme un moyen de financement de notre activité. En particulier, le cash flow libre n'inclut pas le montant de trésorerie généré par les cessions d'activité.

Le cash flow libre ne correspond pas à la variation nette de la trésorerie d'exploitation, comme définie dans les normes IFRS. L'indicateur financier le plus directement comparable (en normes IFRS) au cash flow libre est la variation nette de la trésorerie d'exploitation et une réconciliation entre ces deux indicateurs est présentée ci-dessous :

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)

	2006	2005
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	785	194
Élimination de la variation des cessions des créances clients	(26)	87
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(294)	(255)
Produits de cession des immobilisations corporelles	60	51
Cash Flow libre	525	77

Nous utilisons le cash flow libre à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'il apporte un éclairage plus pertinent sur le montant réel de trésorerie généré ou utilisé par notre exploitation.

> Capitaux employés

Nous définissons les capitaux employés comme la somme des goodwill, des actifs incorporels nets, des immobilisations corporelles nettes, des autres actifs non courants (à l'exclusion des excédents d'actifs de couverture), des actifs courants (à l'exclusion des titres détenus à des fins de transaction, des titres détenus en vue de la vente, des titres détenus jusqu'à leur échéance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie) moins les passifs courants, les provisions courantes et non courantes et les dettes courantes (à l'exclusion de la dette financière courante).

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005
Actifs non courants (hors Impôts différés)	7 230	8 399
Actifs courants (hors Trésorerie et équivalents trésorerie)	7 484	8 071
Actifs financiers courants	(22)	(15)
Actifs actuariels	(387)	(374)
Passifs courants (hors Provisions et dettes financières)	(9 903)	(10 510)
Provisions courantes et non courantes	(2 120)	(2 322)
Capitaux employés*	2 282	3 249

* La diminution des capitaux employés entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2006 s'explique en partie par le reclassement en actifs et dettes détenues en vue de la vente des actifs et des dettes liés aux crédits-bails sur des trains pour un montant de € 637 millions.

Les capitaux employés par Secteur et pour l'ensemble du Groupe sont présentés en Note 25 aux comptes consolidés.

Nous utilisons les capitaux employés à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'ils apportent un éclairage sur le montant des ressources financières utilisées par un Secteur ou par le Groupe et sur la rentabilité d'un Secteur ou du Groupe par rapport aux ressources utilisées.

> Dette nette

Nous définissons la dette nette comme la trésorerie et équivalents de trésorerie, la somme des titres détenus en vue de la vente, des titres détenus jusqu'à leur échéance, des titres détenus à des fins de transaction (depuis le 1^{er} avril 2005) et des investissements à court terme (avant le 1^{er} avril 2005) inclus dans les autres actifs courants moins la dette financière. La différence entre la dette nette à la fin de l'exercice fiscal 2004/05 (€ 2 348 millions) et la dette nette au début de l'exercice fiscal 2005/06 (€ 1 651 millions) est attribuable à l'application des nouvelles normes comptables IAS 32-39 et IFRS 5 à compter du 1^{er} avril 2005.

(en millions d'€)	31 Mars 2006	1 ^{er} avril 2005	31 Mars 2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 301	1 404	1 404
Titres détenus en vue de la vente	16	13	-
Titres détenus jusqu'à leur échéance	6	13	-
Investissements à court terme	-	-	15
Dettes financières courantes	(360)	(483)	(486)
Dettes financières non courantes	(2 211)	(2 598)	(3 281)
Dette nette	1 248	1 651	2 348

> Données comparables

Les chiffres présentés dans cette section incluent des indicateurs de performance présentés sur des bases réelle et comparable. Les chiffres sont présentés sur une base comparable afin d'éliminer l'impact des modifications de périmètre et de la conversion en euros de nos comptes libellés en devises étrangères. Les chiffres présentés sur une base comparable le sont à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car nous estimons qu'ils permettent d'analyser et d'expliquer les variations d'une période à une autre. Cependant, ces chiffres, calculés sur une base comparable, ne sont pas des indicateurs de performance selon les principes comptables IFRS.

Pour calculer les chiffres sur une base comparable, nous avons pratiqué les ajustements suivants par rapport aux chiffres sur une base réelle :

- nous avons retraité les chiffres réels de l'exercice fiscal 2004/05 en utilisant les taux de change de l'exercice fiscal 2005/06 pour le carnet de commandes, les commandes reçues, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel,
- nous avons ajusté les mêmes indicateurs pour l'exercice fiscal 2004/05 pour tenir compte des variations de périmètre. Plus particulièrement, les contributions d'activités importantes cédées depuis le 1^{er} avril 2004 ont été exclues des chiffres sur une base comparable, notamment celles de nos activités Power Conversion, celles de nos activités Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande et celles de nos activités FlowSystems.

Le tableau qui suit présente l'impact estimé des variations des taux de change et des variations de périmètre pour tous les indicateurs publiés dans ce rapport de gestion, à la fois sur des bases réelle et comparable pour l'exercice fiscal 2004/05. Aucun ajustement n'a été fait sur les chiffres publiés pour l'exercice fiscal 2005/06.

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	Mars 2005				Mars 2006	
	Données réelles	Taux de change	Impact périmètre	Données comparables	Données réelles	% Variations comparables 05/06
Power Turbo-Systems / Power Environment	7 139	191	(83)	7 247	8 447	17 %
Power Service	3 669	80	(57)	3 692	4 336	17 %
Transport	14 489	254	(907)	13 836	14 141	2 %
Power Conversion	529	-	(529)	-	-	n.a.
Corporate et autres	111	3	(106)	8	20	150 %
Carnet de commandes	25 937	528	(1 682)	24 783	26 944	9 %
Power Turbo-Systems / Power Environment	5 181	72	(12)	5 241	6 076	16 %
Power Service	3 228	30	(79)	3 179	3 491	10 %
Transport	5 490	28	(223)	5 295	5 184	(2 %)
Power Conversion	579	-	(281)	298	398	34 %
Corporate et autres	259	4	(162)	101	141	40 %
Commandes reçues	14 737	134	(757)	14 114	15 290	8 %
Power Turbo-Systems / Power Environment	4 190	104	58	4 352	5 079	17 %
Power Service	2 832	72	(124)	2 780	2 853	3 %
Transport	5 100	70	(216)	4 954	5 128	4 %
Power Conversion	536	-	(301)	235	261	11 %
Corporate et autres	262	(4)	(150)	108	92	(15 %)
Chiffre d'affaires	12 920	242	(733)	12 429	13 413	8 %
Power Turbo-Systems / Power Environment	(107)	-	5	(102)	101	(199 %)
Power Service	412	3	(3)	412	442	7 %
Transport	218	-	(22)	196	324	65 %
Power Conversion	30	-	(18)	12	16	33 %
Corporate et autres	(82)	-	(6)	(88)	(137)	56 %
Résultat opérationnel	471	3	(44)	430	746	73 %
Power Turbo-Systems / Power Environment	(2,6 %)	n.a.	8,6 %	(2,3 %)	2,0 %	
Power Service	14,5 %	4,2 %	2,4 %	14,8 %	15,5 %	
Transport	4,3 %	n.a.	10,2 %	4,0 %	6,3 %	
Power Conversion	5,6 %	n.a.	6,0 %	5,1 %	6,1 %	
Corporate et autres	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Marge opérationnelle	3,6 %	1,2 %	6,0 %	3,5 %	5,6 %	
Chiffre d'affaires	12 920	242	(733)	12 429	13 413	8 %
Coût des ventes	(10 886)	(219)	614	(10 491)	(11 080)	6 %
Frais de R&D	(405)	(1)	9	(397)	(364)	(8 %)
Frais commerciaux	(535)	(10)	37	(508)	(569)	12 %
Frais généraux et administratifs	(623)	(9)	29	(603)	(654)	8 %
Résultat opérationnel	471	3	(44)	430	746	73 %

Une part importante de notre chiffre d'affaires et de nos dépenses est réalisée en devises autres que l'euro. Les principales devises sur lesquelles nous avons eu des expositions significatives au cours de l'exercice fiscal 2005/06 ont été le dollar US, la Livre sterling, le Franc suisse, le Peso mexicain et le Real brésilien. Les commandes et le chiffre d'affaires

réalisés dans ces devises ont été affectés par la conversion de nos comptes en euros du fait des variations de taux de change de ces devises contre l'euro au cours de l'exercice fiscal 2005/06. L'impact est une augmentation de 0,9 % des commandes reçues et de 1,9 % du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice fiscal 2004/05.

Principaux indicateurs géographiques pour l'exercice fiscal 2004/05 et pour l'exercice fiscal 2005/06

> Analyse géographique des commandes reçues

Le tableau ci-dessous présente, sur une base réelle et comparable, la répartition géographique des commandes reçues par région de destination.

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	Données en base réelle		Données en base comparable		Données en base réelle	
	2006	% contrib.	2005	% contrib.	2005	% contrib.
Europe	7 832	51 %	6 090	43 %	6 333	43 %
Amérique du Nord	2 010	13 %	2 191	15 %	2 193	15 %
Amérique du Sud et centrale	1 039	7 %	494	4 %	471	3 %
Asie/Pacifique	2 810	18 %	3 899	28 %	4 270	29 %
Moyen-Orient/Afrique	1 599	11 %	1 440	10 %	1 470	10 %
Commandes reçues par destination	15 290	100 %	14 114	100 %	14 737	100 %

L'Europe est toujours le marché le plus important en termes de commandes reçues. Sa part augmente, passant de 43 % au cours de l'exercice fiscal 2004/05 à 51 % pour l'exercice fiscal 2005/06. Cette évolution est principalement due à la performance du Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment. Les commandes enregistrées par ce Secteur en Europe ont augmenté passant ainsi, en base comparable, de € 958 millions pour l'exercice fiscal 2004/05, à € 2 485 millions pour l'exercice fiscal 2005/06.

Les commandes enregistrées en Amérique du Nord ont légèrement diminué du fait de la baisse des commandes reçues par le Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment.

L'activité en Amérique du Sud et Centrale a augmenté de façon significative du fait des commandes reçues par le Secteur Transport au Chili et au Venezuela et d'une commande reçue

par le Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment pour un projet hydroélectrique au Venezuela.

La diminution de la part de la région Asie/Pacifique par rapport à l'exercice fiscal 2004/05 est principalement due à la réduction des commandes du Secteur Transport en Chine par rapport au niveau très élevé de commandes enregistrées durant l'exercice fiscal 2004/05, ainsi qu'à la baisse des commandes dans cette région pour notre Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment qui avait enregistré pour l'exercice fiscal 2004/05 de très nombreux projets hydroélectriques.

La part de la région Moyen-Orient/Afrique est restée stable, l'augmentation des commandes reçues par notre Secteur Transport ayant été compensée par la baisse des commandes enregistrées par le Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment.

> Analyse géographique du chiffre d'affaires par région de destination

Le tableau ci-dessous présente, sur une base réelle et comparable, la répartition géographique du chiffre d'affaires par région de destination.

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	Données en base réelle		Données en base comparable		Données en base réelle	
	2006	% contrib.	2005	% contrib.	2005	% contrib.
Europe	6 301	47 %	6 563	53 %	6 786	53 %
Amérique du Nord	2 172	16 %	1 993	16 %	1 945	15 %
Amérique du Sud et centrale	891	7 %	612	5 %	534	4 %
Asie/Pacifique	2 747	20 %	2 117	17 %	2 465	19 %
Moyen-Orient/Afrique	1 302	10 %	1 144	9 %	1 190	9 %
Chiffre d'affaires par destination	13 413	100 %	12 429	100 %	12 920	100 %

Alors que la part du chiffre d'affaires en Europe a légèrement diminué au cours de l'exercice fiscal 2005/06 par rapport à l'exercice fiscal 2004/05, toutes les autres régions ont connu une augmentation de leur chiffre d'affaires, et plus

particulièrement la région Asie/Pacifique avec des livraisons importantes en Chine, en Inde et dans un certain nombre d'autres pays de cette zone.

> Analyse géographique du chiffre d'affaires par région d'origine

Le tableau ci-dessous présente, sur une base réelle et comparable, la répartition géographique des ventes par région d'origine.

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	Données en base réelle		Données en base comparable		Données en base réelle	
	2006	% contrib.	2005	% contrib.	2005	% contrib.
Europe	9 057	68 %	8 918	72 %	9 244	71 %
Amérique du Nord	2 152	16 %	1 941	15 %	1 890	15 %
Amérique du Sud et centrale	585	4 %	454	4 %	372	3 %
Asie/Pacifique	1 482	11 %	994	8 %	1 297	10 %
Moyen-Orient/Afrique	137	1 %	122	1 %	117	1 %
Chiffre d'affaires par origine	13 413	100 %	12 429	100 %	12 920	100 %

La part de l'Europe dans le total du chiffre d'affaires par origine a diminué de 4 % durant l'exercice fiscal 2005/06. Celle de l'Amérique du Nord a légèrement augmenté alors que la part de la région Asie/Pacifique a augmenté de 3 %, sur une base

comparable, pour s'élever à 11 % de notre chiffre d'affaires par région d'origine, une hausse liée au développement important des marchés dans cette zone.

ANALYSE PAR SECTEUR

Power Turbo-Systems / Power Environment

Le tableau suivant présente certains indicateurs clés financiers pour le Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment :

Power Turbo-Systems / Power Environment, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	% Variation Mars 05/ Mars 06
Carnet de commandes	8 447	7 139	18 %
Commandes reçues	6 076	5 181	17 %
Chiffre d'affaires	5 079	4 190	21 %
Résultat opérationnel	101	(107)	n.a.
Marge opérationnelle	2,0 %	(2,6 %)	
Résultat d'exploitation	75	(331)	n.a.
Capitaux employés	(439)	(439)	0 %

Power Turbo-Systems / Power Environment, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	% Variation Mars 05/ Mars 06
Carnet de commandes	8 447	7 247	17 %
Commandes reçues	6 076	5 241	16 %
Chiffre d'affaires	5 079	4 352	17 %
Résultat opérationnel	101	(102)	n.a.
Marge opérationnelle	2,0 %	(2,3 %)	

> Commandes reçues

Après le "boom américain des turbines à gaz" des années 2000/01 et l'explosion de la demande chinoise des années 2003/04, le marché des équipements neufs devrait se stabiliser à un niveau d'environ 100-120 GW par an dans les prochaines années. Tirée par la nécessité de se mettre en conformité avec les réglementations environnementales, la demande de remise à niveau de centrales électriques existantes croît rapidement.

L'Asie est le principal marché avec plus de 50 % de la demande mondiale d'équipements neufs. Le charbon et l'hydroélectricité sont et resteront les principales sources d'énergie en Chine et en Inde, alors que le gaz est prédominant dans le reste de l'Asie et en Australie. La reconnaissance de l'environnement comme enjeu majeur a provoqué en Chine une croissance rapide du marché des équipements anti-pollution. La Chine et l'Inde ont toutes deux relancé des programmes nucléaires ambitieux.

En Europe, après avoir connu un point bas en 2004, le marché des équipements neufs s'est redressé sur l'exercice fiscal 2005/06 en raison de la demande constatée sur les centrales à gaz, principalement en Europe du Sud. De nouveaux projets de centrales à charbon, nécessitant la mise en œuvre de technologies plus efficaces de combustion propre du charbon, sont en cours d'élaboration en Europe centrale. Dans cette région, la demande de rénovation des centrales à charbon existantes, en vue d'améliorer leur performance environnementale, connaît une croissance rapide en raison de la nécessité pour les opérateurs de respecter l'échéance de 2008 fixée par l'Union européenne.

Aux États-Unis, la demande d'équipements neufs en centrales à charbon redémarre et concerne principalement des projets à hauts rendements tels que la chaudière supercritique Comanche de 750 MW dont la commande a été enregistrée par le Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment. Le marché de la rénovation des centrales à charbon destinée à améliorer leurs caractéristiques environnementales a crû en 2005 et devrait poursuivre sa croissance dans les prochaines années.

Après un point bas en 2003/04, le marché des équipements neufs en Amérique latine progresse à nouveau, tiré par les projets hydroélectriques (le Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment a enregistré la commande du projet de La Vueltosa au Venezuela) et également par quelques projets de centrales à gaz en Argentine, au Chili, au Venezuela et au Mexique.

Au Moyen-Orient et en Afrique, le marché est essentiellement un marché de centrales à gaz. Il existe quelques projets importants au fuel en Arabie Saoudite. En 2005, la demande pour ces centrales est restée élevée, tirée par le taux de croissance de la demande d'énergie électrique et d'installations de dessalement d'eau de mer.

Sur une base réelle, les commandes reçues par le Secteur durant l'exercice fiscal 2005/06 ont cru de 17 % par rapport à l'exercice fiscal 2004/05 (+ 16 % sur une base comparable).

Sur un plan géographique, les commandes obtenues en Asie durant l'exercice fiscal 2005/06 ont représenté 22 % du total des commandes reçues, l'Amérique du Nord 14 % alors que l'Europe représente 41 % du total. Par comparaison avec l'exercice fiscal 2004/05, les commandes enregistrées au cours de l'exercice fiscal 2005/06 ont baissé de 38 % en Asie et de 20 % en Amérique du Nord. Ces baisses s'expliquent essentiellement en Asie par la Chine, où un nombre de projets hydroélectriques ont été enregistrés en 2004/05, et en Amérique du Nord par les États-Unis. En revanche, comparées à l'exercice fiscal 2004/05 les

commandes reçues ont fortement progressé en Amérique du Sud et ont représenté 10 % des commandes reçues, contre 4 % l'exercice fiscal précédent. En Europe, elles ont bondi de 163 % en raison de nombreux projets de centrales à gaz en Espagne et Italie, ainsi que de centrales à charbon en Allemagne.

> Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice fiscal 2005/06, le chiffre d'affaires du Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment s'est établi à € 5 079 millions, en augmentation de 17 % par rapport à celui de l'exercice fiscal 2004/05 sur une base comparable en raison du rebond des commandes reçues au cours de l'exercice fiscal 2004/05.

À l'exception de l'Europe, toutes les régions ont contribué à l'augmentation du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice fiscal 2004/05. Le chiffre d'affaires en Europe a diminué, représentant 24 % du total du chiffre d'affaires contre 35 % durant l'exercice fiscal 2004/05. La hausse du chiffre d'affaires en Amérique du Nord a reflété la croissance de l'activité de contrôle environnemental et a porté la part de cette région à 19 % du total du chiffre d'affaires. La part de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale a fortement progressé, de même que celle de l'Asie/Pacifique qui a augmenté de 22 % à 30 % sur une base comparable, reflétant les progrès réalisés au Japon et en Australie. Enfin, la région Moyen-Orient/Afrique a stabilisé sa contribution à environ 20 %.

Le tableau ci-dessous présente, sur une base réelle et comparable, la répartition géographique du chiffre d'affaires par région de destination :

Power Turbo-Systems / Power Environment

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	Données en base réelle		Données en base comparable		Données en base réelle	
	2006	% contrib.	2005	% contrib.	2005	% contrib.
Europe	1 218	24 %	1 559	36 %	1 487	35 %
Amérique du Nord	997	19 %	739	17 %	706	17 %
Amérique du Sud et centrale	398	8 %	256	6 %	206	5 %
Asie/Pacifique	1 513	30 %	974	22 %	966	23 %
Moyen-Orient/Afrique	953	19 %	824	19 %	825	20 %
Chiffre d'affaires par destination	5 079	100 %	4 352	100 %	4 190	100 %

> Résultat opérationnel et marge opérationnelle

Le résultat opérationnel du Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment s'est élevé à € 101 millions au cours de l'exercice fiscal 2005/06 par rapport à € (107) millions au cours de

l'exercice fiscal 2004/05 sur une base réelle. La marge opérationnelle s'améliore de (2,6 %) à 2,0 % sur une base réelle. Cette forte amélioration résulte de l'augmentation du chiffre d'affaires et de l'effet des plans de restructuration mis en œuvre au cours des deux derniers exercices ainsi que d'une meilleure performance dans l'exécution des projets.

Power Service

Le tableau suivant présente certains indicateurs clés financiers et opérationnels pour le Secteur Power Service :

Power Service, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	% Variation Mars 05/ Mars 06
Carnet de commandes	4 336	3 669	18 %
Commandes reçues	3 491	3 228	8 %
Chiffre d'affaires	2 853	2 832	1 %
Résultat opérationnel	442	412	7 %
Marge opérationnelle	15,5 %	14,5 %	
Résultat d'exploitation	407	365	12 %
Capitaux employés	1 812	1 875	(3 %)

Power Service, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	% Variation Mars 05/ Mars 06
Carnet de commandes	4 336	3 692	17 %
Commandes reçues	3 491	3 179	10 %
Chiffre d'affaires	2 853	2 780	3 %
Résultat opérationnel	442	412	7 %
Marge opérationnelle	15,5 %	14,8 %	

> Commandes reçues

Le marché de Power Service est resté soutenu au cours de l'exercice fiscal 2005/06. Nous avons mis en œuvre des stratégies orientées vers le client pour chacune de nos principales gammes de produits afin d'augmenter notre pénétration du marché. Le changement induit par l'augmentation du prix des hydrocarbures et la poursuite de la libéralisation des marchés nous ont conduit à adopter des approches différenciées vis-à-vis de nos clients, en particulier en ce qui concerne la mise à niveau des équipements existants.

En Europe, la croissance est notamment due aux besoins de modernisation engendrés par la recherche d'une plus grande efficacité énergétique et par les exigences de respect des normes de protection de l'environnement. La demande est restée stable en Amérique du Nord mais le vieillissement du parc installé conduira à une demande accrue de services. Dans un contexte de hausse des prix du gaz, les opérateurs optimisent l'utilisation de leur flotte ce qui conduit à une hausse de la demande de services pour les chaudières, les turbines à vapeur et les générateurs.

En Asie, la demande est en croissance du fait des besoins d'amélioration d'unités existantes, de capacités installées en progression, de la libéralisation du marché et du renforcement des réglementations environnementales.

Les commandes reçues se sont élevées à € 3 491 millions au cours de l'exercice fiscal 2005/06, en augmentation de 10 % par rapport à l'exercice fiscal 2004/05 sur une base comparable. Les commandes enregistrées incluent un certain nombre de contrats long terme d'exploitation et maintenance, en liaison avec des contrats de centrales à gaz. Il y a également une forte activité dans le domaine des projets de services de petite et moyenne taille.

Sur un plan géographique, durant l'exercice fiscal 2005/06, les commandes obtenues en Europe ont représenté 42 % du total des commandes reçues, l'Amérique du Nord 26 %, l'Asie 16 %, tandis que le Moyen-Orient et l'Afrique ont représenté 14 % de ce total. En comparaison avec l'exercice fiscal 2004/05, les commandes enregistrées ont augmenté de 16 % en Europe, de 14 % en Amérique du Nord et de 42 % au Moyen-Orient et

en Afrique suite aux contrats à long terme d'exploitation et maintenance enregistrés dans cette région. En revanche, comparées à l'exercice fiscal 2004/05, les commandes reçues en Asie ont diminué de 20 % en raison des importants contrats d'exploitation et maintenance enregistrés au cours de l'exercice fiscal 2004/05.

> Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires enregistré par le Secteur Power Service au cours de l'exercice fiscal 2005/06 s'élève à € 2 853 millions,

en augmentation de 3 % par rapport à l'exercice fiscal 2004/05 sur une base comparable (1 % sur une base réelle). Sur le plan géographique, le chiffre d'affaires a augmenté en Europe sur une base comparable et a diminué en Amérique du Nord, zones qui représentent respectivement 41 % et 27 % du chiffre d'affaires total. L'évolution en Amérique résulte de la moindre activité dans le secteur de la construction aux États-Unis, ainsi que d'une plus grande sélection des clients au Mexique. Le chiffre d'affaires a légèrement diminué en Asie/Pacifique et représente 18 % du total du chiffre d'affaires, comparé à 20 % au cours de l'exercice fiscal 2004/05.

Le tableau suivant présente, sur une base réelle et comparable, la répartition géographique du chiffre d'affaires par destination :

Power Service

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	Données en base réelle		Données en base comparable		Données en base réelle	
	2006	% contrib.	2005	% contrib.	2005	% contrib.
Europe	1 167	41 %	1 064	38 %	1 149	40 %
Amérique du Nord	785	27 %	818	29 %	784	28 %
Amérique du Sud et centrale	102	4 %	102	4 %	93	3 %
Asie/Pacifique	522	18 %	541	20 %	555	20 %
Moyen-Orient/Afrique	277	10 %	255	9 %	251	9 %
Chiffre d'affaires par destination	2 853	100 %	2 780	100 %	2 832	100 %

> Résultat opérationnel et marge opérationnelle

Le résultat opérationnel du Secteur Power Service s'est élevé à € 442 millions, représentant 15,5 % du chiffre d'affaires, au cours de l'exercice fiscal 2005/06, par rapport à € 412 millions

(soit 14,8 % du chiffre d'affaires) au cours de l'exercice fiscal 2004/05 sur une base comparable. La marge opérationnelle s'est accrue en raison d'un meilleur mix de nos activités, de l'évolution favorable de plusieurs contrats d'exploitation et de maintenance ainsi que de la réduction des coûts.

Transport

Le tableau ci-dessous présente certains indicateurs clés financiers et opérationnels pour le Secteur Transport :

Transport, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	% Variation Mars 05/ Mars 06
Carnet de commandes	14 141	14 489	(2 %)
Commandes reçues	5 184	5 490	(6 %)
Chiffre d'affaires	5 128	5 100	1 %
Résultat opérationnel	324	218	49 %
Marge opérationnelle	6,3 %	4,3 %	
Résultat d'exploitation	256	145	77 %
Capitaux employés*	125	932	(87 %)

Transport, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	% Variation Mars 05/ Mars 06
Carnet de commandes	14 141	13 836	2 %
Commandes reçues	5 184	5 295	(2 %)
Chiffre d'affaires	5 128	4 954	4 %
Résultat opérationnel	324	196	65 %
Marge opérationnelle	6,3 %	4,0 %	

* La diminution des capitaux employés entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2006 est en partie expliquée par le reclassement de € 637 millions d'actifs et passifs affectés à des contrats de location de trains, en actifs et passifs détenus en vue de la vente.

> Commandes reçues

Durant l'exercice fiscal 2005/06, le marché global du Secteur Transport a connu une croissance modérée, par rapport à un niveau déjà élevé. En Europe, le marché est resté contrasté avec une demande soutenue en Europe du Sud et faible en Allemagne et au Royaume-Uni. La demande en Espagne est restée soutenue, avec la poursuite de l'expansion de son réseau à grande vitesse et le renforcement de sa flotte de trains régionaux et de trains de banlieue. En Italie également, le marché du matériel roulant et de l'infrastructure ferroviaire a été très actif. La France a aussi enregistré une forte demande pour des trains à très grande vitesse et des trains régionaux. En outre, l'ouverture du marché aux opérateurs privés de fret est à l'origine d'une demande nouvelle pour des locomotives. Le Secteur Transport est bien placé dans ces pays et a enregistré plusieurs contrats importants, dont des trains à écartement variable en Espagne et des trains régionaux Minuetto en Italie. Plusieurs commandes importantes de trains à très grande vitesse ont également été enregistrées en France durant cette année.

Le marché continue de se développer rapidement en Chine, que ce soit pour les grandes lignes ou les transports urbains. Le contrat signé en octobre 2004 pour des locomotives de fret est entré en vigueur au premier semestre de l'exercice fiscal 2005/06.

Bien que modeste en taille au regard du marché mondial, le marché en Amérique latine a montré une croissance significative et a procuré au Secteur Transport un certain nombre de contrats importants. Le marché en Amérique du Nord a en revanche connu une décroissance car la conclusion de plusieurs contrats a été différée.

Dans le secteur des transports en commun, le marché des tramways est resté globalement actif. Nous avons remporté des contrats de tramways, notamment pour les villes de Darmstadt, Braunschweig et Gera (Allemagne), Tunis (Tunisie), Dublin (Irlande) et Florence (Italie). Par ailleurs, dans un marché des métros globalement stable, nous avons obtenu des contrats pour les villes de Buenos Aires (Argentine), Santiago (Chili), Caracas (Venezuela), Sao Paulo (Brésil) et Milan (Italie).

Les marchés des trains à grande et à très grande vitesse ont continué leur progression. Les commandes importantes remportées par le Secteur Transport incluent des TGV Duplex pour la SNCF en France, des trains à grande vitesse Lanzaderas et des trains à grande vitesse à écartement variable pour RENFE en Espagne, l'électrification des lignes à grande vitesse autour de Bologne (Italie) et des sous-stations pour la portion de ligne Madrid-Barcelone en Espagne.

Dans le domaine de la signalisation, les commandes les plus importantes ont été générées par le développement de l'ERMETS en Europe, aussi bien pour l'équipement embarqué que pour les équipements sur voies. L'émergence du marché de la signalisation et des systèmes de contrôle pour les lignes de fret à basse densité a permis la conclusion d'un contrat important avec MRS au Brésil.

Les commandes reçues par le Secteur Transport au cours de l'exercice fiscal 2005/06 se sont élevées à € 5 184 millions, par rapport à € 5 490 millions durant l'exercice fiscal 2004/05 sur une base réelle et à € 5 295 millions sur une base comparable. Sur une base réelle, l'essentiel de la variation est dû à la cession des activités en Australie, en Nouvelle-Zélande et à Valence en Espagne (€ 161 millions sur l'exercice fiscal 2005/06 avant leur cession, à comparer à € 375 millions sur l'exercice fiscal 2004/05).

En pourcentage du total des commandes reçues, l'Europe représente toujours le marché le plus important pour le Secteur Transport avec 71 % des commandes reçues, tandis que l'Asie/Pacifique et les Amériques ont représenté 13 % et 10 % respectivement, à comparer à 19 % et 7 % sur l'exercice fiscal précédent. La baisse en Asie est due au niveau exceptionnel des commandes enregistrées en Chine sur l'exercice fiscal 2004/05.

> Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Secteur Transport a augmenté de 1 % au cours de l'exercice fiscal 2005/06 par rapport à l'exercice fiscal 2004/05 sur une base réelle et de 4 % sur une base comparable.

Au cours de l'exercice fiscal 2005/06, l'Europe a continué d'être le principal contributeur au chiffre d'affaires du Secteur (incluant les contributions importantes de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni) avec une part de 73 %. La part de l'Asie a légèrement augmenté sur une base comparable. L'Amérique du Sud et centrale a augmenté en volume de 52 % sur une base comparable et a augmenté sa part de 5 % à 7 % en raison des livraisons des projets de métro de Santiago et de Caracas.

Le tableau ci-dessous présente, sur une base réelle et comparable, la répartition géographique du chiffre d'affaires par destination :

Transport

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	Données en base réelle		Données en base comparable		Données en base réelle	
	2006	% contrib.	2005	% contrib.	2005	% contrib.
Europe	3 756	73 %	3 774	76 %	3 789	74 %
Amérique du Nord	358	7 %	397	8 %	377	7 %
Amérique du Sud et centrale	369	7 %	242	5 %	214	4 %
Asie/Pacifique	590	12 %	486	10 %	638	13 %
Moyen-Orient/Afrique	55	1 %	55	1 %	82	2 %
Chiffre d'affaires par destination	5 128	100 %	4 954	100 %	5 100	100 %

> Résultat opérationnel et marge opérationnelle

Le résultat opérationnel du Secteur Transport pour l'exercice fiscal 2005/06 s'est élevé à € 324 millions, soit 6,3 % du chiffre

d'affaires, en hausse sensible par rapport aux € 218 millions et 4,3 % enregistrés l'exercice fiscal précédent sur une base réelle. Cette amélioration est due principalement à une meilleure gestion des projets, à la hausse du chiffre d'affaires, à l'amélioration du mix et à de nouvelles réductions des coûts.

Marine

La cession à Aker Yards de ce Secteur est en cours de réalisation. Dans les comptes consolidés de l'exercice fiscal 2005/06 et dans ceux retraités de l'exercice fiscal 2004/05, le Secteur Marine est assimilé à une activité cédée ou en cours de cession. Les informations suivantes indiquent ce qu'aurait été la contribution du Secteur Marine s'il n'avait pas été traité comme une activité cédée ou en cours de cession (pour plus d'informations, reportez-vous à la section Programmes de Cessions page 8).

Marine, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	% Variation Mars 05/ Mars 06
Carnet de commandes	1 950	1 266	54 %
Commandes reçues	1 143	1 104	4 %
Chiffre d'affaires	439	607	(28 %)
Résultat opérationnel	(15)	(104)	n.a.
Marge opérationnelle	(3,4 %)	(17,1 %)	
Résultat d'exploitation	(202)	(15)	n.a.
Capitaux employés	n.a.	(293)	n.a.

Marine, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	% Variation Mars 05/ Mars 06
Carnet de commandes	1 950	1 266	54%
Commandes reçues	1 143	1 104	4%
Chiffre d'affaires	439	607	(28%)
Résultat opérationnel	(15)	(104)	n.a.
Marge opérationnelle	(3,4 %)	(17,1 %)	

> Commandes reçues

Sur le marché des navires de croisière où notre Secteur Marine est le plus actif, onze paquebots ont été commandés en 2005, tout comme en 2004. Trois paquebots ont été commandés au premier trimestre 2006.

La lettre d'intention signée en juin 2005 pour deux navires de croisière de 1 650 cabines pour MSC s'est traduite par une commande en décembre 2005. Un contrat supplémentaire

a été signé en mars 2006 pour un navire de croisière de 1 275 cabines similaire au MSC Opera. Ce contrat entrera en vigueur dès que MSC aura finalisé son financement.

À fin mars 2006, le carnet de commandes du Secteur Marine comprenait deux navires de croisière de 1 275 cabines et deux navires de croisière de 1 650 cabines pour MSC, deux méthaniers pour Gaz de France et un méthanier pour NYK, un yacht, un ferry "roll-in roll-out" et un petit pétrolier pour le Conseil général du Morbihan.

> Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'est élevé à € 439 millions pour l'exercice fiscal 2005/06 par rapport à € 607 millions pour l'exercice fiscal 2004/05. Cette baisse de 28 % est principalement liée au faible niveau de commandes reçues lors des trois exercices précédents.

Le Secteur Marine a livré en avril 2005 la partie avant d'un navire pour la Marine nationale française en association avec la DCN et en juillet 2005 un navire océanographique.

Le tableau ci-dessous présente, sur une base réelle et comparable, la répartition géographique du chiffre d'affaires par destination :

Marine

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	Données en base réelle		Données en base comparable		Données en base réelle	
	2006	% contrib.	2005	% contrib.	2005	% contrib.
Europe	417	95 %	583	96 %	583	96 %
Amérique du Nord	-	0 %	1	0 %	1	0 %
Amérique du Sud et centrale	17	4 %	14	2 %	14	2 %
Asie/Pacifique	5	1 %	9	2 %	9	2 %
Moyen-Orient/Afrique	-	0 %	-	0 %	-	0 %
Chiffre d'affaires par destination	439	100 %	607	100 %	607	100 %

> Résultat opérationnel et marge opérationnelle

En ce qui concerne les trois méthaniers en cours de construction, les solutions techniques aux difficultés rencontrées en 2005 ont été agréées par les parties intéressées. Ces solutions sont actuellement mises en œuvre, bien qu'il subsiste des incertitudes notamment liées à la montée en puissance simultanée de la charge de travail sur ces bateaux, tous trois programmés pour être livrés au cours de l'exercice fiscal 2006/07.

La perte opérationnelle s'est élevée à € (15) millions pour l'exercice fiscal 2005/06, contre une perte opérationnelle de € (104) millions pour l'exercice fiscal 2004/05. Le résultat de l'exercice fiscal précédent a été impacté par une provision de € 50 millions liée aux problèmes techniques sur le système d'isolation du réservoir des méthaniers Gaz de France en cours de construction.

Power Conversion

Power Conversion a été cédé à Barclays Private Equity en septembre 2005. Depuis le 1^{er} novembre 2005 cette activité est déconsolidée (pour plus d'informations, se référer à la partie "Programme de cessions" en page 7). Le tableau ci-dessous présente les informations financières et opérationnelles clés de l'activité Power Conversion :

Power Conversion, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	% Variation Mars 05/ Mars 06
Carnet de commandes	-	529	n.a.
Commandes reçues	398	579	n.a.
Chiffre d'affaires	261	536	n.a.
Résultat opérationnel	16	30	n.a.
Marge opérationnelle	6,1 %	5,6 %	
Résultat d'exploitation	14	16	n.a.
Capitaux employés	n.a.	42	n.a.

Power Conversion, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	% Variation Mars 05/ Mars 06
Carnet de commandes	-	-	n.a.
Commandes reçues	398	298	34%
Chiffre d'affaires	261	235	11%
Résultat opérationnel	16	12	33%
Marge opérationnelle	6,1 %	5,1 %	

Sur une base comparable, les commandes reçues pendant l'exercice fiscal 2005/06 ont augmenté de 34 % par rapport à l'exercice fiscal 2004/05. Cette augmentation provient essentiellement de l'Asie et de la Russie. Sur base comparable, le chiffre d'affaires au cours de l'exercice fiscal 2005/06 a augmenté de 11 % par rapport l'exercice fiscal 2004/05, conséquence des bonnes performances enregistrées en Allemagne.

Le résultat opérationnel de l'exercice fiscal 2005/06 a augmenté, passant de € 12 millions à € 16 millions sur une base comparable.

Corporate et autres

Le poste Corporate et autres comprend toutes les unités comptabilisant les coûts des sièges, du Réseau International et des entités outre-mer en Australie, Nouvelle-Zélande et Inde qui ne sont pas incluses dans les Secteurs.

Le tableau ci-dessous présente les informations financières clés concernant le poste Corporate et autres :

Corporate et autres, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	% Variation Mars 05/ Mars 06
Carnet de commandes	20	111	n.a.
Commandes reçues	141	259	n.a.
Chiffre d'affaires	92	262	n.a.
Résultat opérationnel	(137)	(82)	n.a.
Résultat d'exploitation	(25)	(246)	n.a.
Capitaux employés	784	1 132	(31 %)

Corporate et autres, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	% Variation Mars 05/ Mars 06
Carnet de commandes	20	8	n.a.
Commandes reçues	141	101	n.a.
Chiffre d'affaires	92	108	n.a.
Résultat opérationnel	(137)	(88)	n.a.

Le résultat opérationnel s'est élevé à € (137) millions pour l'exercice fiscal 2005/06, contre € (82) millions pour l'exercice fiscal 2004/05. La variation est essentiellement due à des éléments non récurrents tels que le coût du programme

d'attribution d'actions gratuites qui a été totalement comptabilisé sur l'exercice fiscal 2005/06 pour € 40 millions et à des efforts supplémentaires de renforcement du réseau de vente du Groupe.

ANALYSE OPÉRATIONNELLE ET FINANCIÈRE

COMPTE DE RÉSULTAT

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	% Variation Mars 05/ Mars 06
Chiffre d'affaires	13 413	12 920	4 %
Coût des ventes	(11 080)	(10 886)	2 %
Frais de recherche et développement	(364)	(405)	(10 %)
Frais commerciaux	(569)	(535)	6 %
Frais généraux et administratifs	(654)	(623)	5 %
Résultat opérationnel	746	471	58 %
Marge opérationnelle	5,6 %	3,6 %	

Total Groupe, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	% Variation Mars 05/ Mars 06
Chiffre d'affaires	13 413	12 429	8 %
Coût des ventes	(11 080)	(10 491)	6 %
Frais de recherche et développement	(364)	(397)	(8 %)
Frais commerciaux	(569)	(508)	12 %
Frais généraux et administratifs	(654)	(603)	8 %
Résultat opérationnel	746	430	73 %
Marge opérationnelle	5,6 %	3,5 %	

> Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à € 13 413 millions au cours de l'exercice fiscal 2005/06, à comparer avec € 12 920 millions au cours de l'exercice fiscal 2004/05, soit une augmentation de 4 % sur une base réelle. Sur une base comparable – ajustée notamment de la cession de notre activité Power Conversion, de nos activités Transport en Australie et Nouvelle Zélande, de notre activité FlowSystems, de notre unité Transport à Valence (Espagne) et d'activités diverses en Australie –, l'augmentation est de 8 %. Sur une base comparable, la principale augmentation concerne le Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment, dont le chiffre d'affaires progresse de € 4 352 millions au cours de l'exercice fiscal

2004/05 à € 5 079 millions au cours de l'exercice fiscal 2005/06, soit une augmentation de 17 %, alors que le chiffre d'affaires de Power Service et de Transport augmentent de 3 % et 4 % respectivement.

> Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs s'élèvent à € 1 223 millions au cours de l'exercice fiscal 2005/06, en diminution par rapport à € 1 158 millions au cours de l'exercice fiscal 2004/05. Sur une base comparable, les frais commerciaux ont augmenté de 12 % entre l'exercice fiscal 2004/05 et l'exercice fiscal 2005/06 du fait d'une activité intense de réponses à appels d'offres et de

la mise en place d'organisations commerciales renforcées dans tous les Secteurs. Les frais administratifs ont augmenté de 8 % sur une base comparable entre l'exercice fiscal 2004/05 et l'exercice fiscal 2005/06 du fait principalement de coûts de développement de projets spécifiques ayant pour objectif d'améliorer la performance future, tels que les programmes Achat et Standardisation chez Transport ou l'outil de Gestion des Relations Clients chez Power Service. Les frais administratifs restent stables en pourcentage du chiffre d'affaires.

> Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement s'élèvent à € 364 millions au cours de l'exercice fiscal 2005/06 comparés à € 405 millions au cours de l'exercice fiscal 2004/05. Avant effet de la capitalisation et des amortissements des coûts capitalisés, les dépenses de recherche et développement ont augmenté, passant de € 333 millions au cours de l'exercice fiscal 2004/05 à € 349 millions au cours de l'exercice fiscal 2005/06 sur une base réelle. Cette augmentation de 5 % est principalement liée aux programmes AGV et ERTMS de

Transport. Le niveau de frais de recherche et développement de Power Turbo-Systems / Power Environment est resté stable, la réduction des dépenses liées aux turbines GT24/GT26 – dont la technologie est maintenant stabilisée – étant compensée par de nouveaux programmes dans plusieurs domaines clés tels que la combustion propre.

> Résultat opérationnel

Sur une base réelle, notre résultat opérationnel est de € 746 millions sur l'exercice fiscal 2005/06, soit 5,6 % du chiffre d'affaires, par rapport à un résultat opérationnel de € 471 millions et une marge opérationnelle de 3,6 % pour l'exercice fiscal 2004/05. Sur une base comparable, notre résultat opérationnel s'est élevé à € 430 millions sur l'exercice fiscal 2004/05, soit 3,5 % des ventes. Cette amélioration importante de notre marge opérationnelle est due notamment à une plus grande sélectivité dans nos prises de commandes, à une réduction de nos coûts ainsi qu'à l'amélioration de notre performance dans l'exécution de nos projets.

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	% Variation Mars 05/ Mars 06
Résultat opérationnel	746	471	58 %
Charges de restructuration	(80)	(350)	(77 %)
Charges de retraites	(61)	(47)	30 %
Autres produits (charges)	122	(125)	n.a.
Résultat d'exploitation	727	(51)	n.a.
Résultat financier	(222)	(381)	(42 %)
Impôts sur les bénéfices	(125)	(163)	(23 %)
Activités cédées ou en cours de cession	(198)	(32)	n.a.
Intérêts des minoritaires	(4)	(1)	n.a.
Résultat net	178	(628)	n.a.

> Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à € 727 millions pour l'exercice fiscal 2005/06, par rapport à une perte de € (51) millions pour l'exercice fiscal 2004/05.

L'amélioration du résultat d'exploitation au cours de l'exercice fiscal 2005/06 est essentiellement due à :

- l'amélioration du résultat opérationnel,
- la diminution des charges de restructuration qui s'élèvent à € (80) millions sur l'exercice fiscal 2005/06, par rapport à € (350) millions sur l'exercice fiscal 2004/05,
- un montant de € 132 millions de plus-values nettes sur cessions d'actifs sur l'exercice fiscal 2005/06, par rapport à des moins-values de € (42) millions sur l'exercice fiscal 2004/05,
- et est partiellement compensée par l'augmentation des charges d'indemnité de départ à la retraite qui s'élèvent à € (61) millions pour l'exercice fiscal 2005/06, contre € (47) millions sur l'exercice fiscal 2004/05.

> Produits (charges) financiers nets

L'amélioration de nos charges financières nettes, s'élevant à € (222) millions au cours de l'exercice fiscal 2005/06 par rapport à € (381) millions au cours de l'exercice fiscal 2004/05, est due à la baisse des charges d'intérêts nets, conséquence de la réduction de notre niveau d'endettement et de notre taux d'intérêt moyen. Le résultat financier comprend l'amortissement des frais payés sur les cautions et autres facilités de paiement qui se sont élevés à € (75) millions sur l'exercice fiscal 2005/06, comparé à € (105) millions sur l'exercice fiscal 2004/05.

> Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt au titre de l'exercice fiscal 2005/06 s'élève à € (125) millions comparée à € (163) millions au titre de l'exercice fiscal 2004/05. La charge d'impôt au titre de l'exercice fiscal 2005/06 comprend une charge d'impôt courant de € (155) millions et un produit d'impôt différé de € 30 millions.

> Activités cédées ou en cours de cession

Les activités cédées ou en cours de cession concernent nos activités Marine. Au 31 mars 2006, la contribution des activités cédées ou en cours de cession s'élève à € (198) millions et comprend :

- € (15) millions de perte opérationnelle,
- € (87) millions de dépréciation d'actifs,
- € (96) millions de pertes relatives à la cession de l'activité.

Au 31 mars 2005, la contribution des activités cédées ou en cours de cession comprenait une perte nette de € (32) millions dont une perte opérationnelle de € (104) millions.

> Résultat net part du Groupe

Conséquence de l'amélioration du résultat d'exploitation et de charges financières et d'impôt plus faibles, le résultat net part du Groupe s'élève à € 178 millions à comparer à une perte nette de € (628) millions pour l'exercice fiscal 2004/05.

BILAN

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	Variation Mars 05/ Mars 06
Goodwill, nets	3 323	3 417	(94)
Immobilisations incorporelles, nettes	1 197	1 222	(25)
Immobilisations corporelles, nettes	1 361	1 707	(346)
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres participations nettes	99	118	(19)
Autres actifs non courants, nets	1 250	1 935	(685)
Impôt différé	1 249	1 207	42
Actifs non courants	8 479	9 606	(1 127)
Actifs de besoin en fonds de roulement	7 484	8 071	(587)
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 301	1 404	(103)
Actifs courants	8 785	9 475	(690)
Actifs non courants détenus en vue de la vente	1 144	-	1 144
Actifs	18 408	19 081	(673)

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	Variation Mars 05/ Mars 06
Capitaux propres	1 840	1 466	374
Obligations remboursables en actions	-	133	(133)
Provisions courantes et non courantes	2 120	2 322	(202)
Provisions pour engagement de retraite et assimilés	792	824	(32)
Dette financière courante et non courante	2 571	3 767	(1 196)
Impôts différés	39	59	(20)
Autres passifs courants	9 903	10 510	(607)
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	1 143	-	1 143
Passifs	18 408	19 081	(673)

> Goodwills et immobilisations incorporelles nets

Les goodwills nets diminuent à € 3 323 millions au 31 mars 2006 contre € 3 417 millions au 31 mars 2005, principalement en raison de cessions réalisées sur la période.

Nous avons mandaté une société extérieure pour réaliser un rapport indépendant dans le cadre des tests annuels de valorisation des écarts d'acquisition. La valorisation effectuée au 31 mars 2006 a confirmé notre position selon laquelle nos écarts d'acquisition n'avaient pas à être dépréciés.

Les immobilisations incorporelles nettes diminuent à € 1 197 millions au 31 mars 2006 contre € 1 222 millions au 31 mars 2005. Elles comprennent des immobilisations incorporelles acquises et la capitalisation de coûts de développement. Les immobilisations incorporelles acquises résultent principalement de l'affectation du prix d'achat relatif à l'acquisition des 50 % du capital de Power anciennement détenus par ABB.

Les coûts de développement représentant des dépenses qui, respectant les critères définis par l'IAS 38, tels que décrit dans la Note 12 B des comptes consolidés, sont capitalisés. Ces coûts sont amortis de façon linéaire sur la période de vie estimée de la technologie. Transport et Power Turbo-Systems / Power Environment sont les principaux Secteurs capitalisant des coûts de développement.

> Immobilisations corporelles nettes

Les immobilisations corporelles nettes diminuent à € 1 361 millions au 31 mars 2006 par rapport à € 1 707 millions au 31 mars 2005. Cette variation est principalement liée aux cessions effectuées sur la période et au fait que l'amortissement est supérieur aux dépenses d'acquisitions d'actifs corporels sur l'exercice fiscal 2005/06.

Les dépenses d'investissements augmentent de € 294 millions au 31 mars 2006 par rapport à € 255 millions au 31 mars 2005. Les dépenses d'investissements, hors capitalisation de frais de recherche et développement, augmentent également à € 207 millions sur l'exercice fiscal 2005/06 contre € 185 millions sur l'exercice fiscal 2004/05. Power Turbo-Systems / Power Environment a contribué à cette augmentation avec des dépenses d'acquisitions d'actifs corporels passant de € 51 millions pour l'exercice fiscal 2004/05 à € 70 millions pour l'exercice fiscal 2005/06 avec principalement des investissements en Chine et en Inde. Transport a augmenté également ses investissements qui passent de € 52 millions sur l'exercice fiscal 2004/05 à € 71 millions sur l'exercice fiscal 2005/06.

> Autres actifs non courants nets

Les autres actifs non courants nets diminuent à € 1 250 millions au 31 mars 2006 par rapport à € 1 935 millions au 31 mars 2005 principalement du fait du reclassement d'actifs relatifs à des loyers à long terme sur la location de trains en "actifs non courants détenus en vue de la vente". Au 31 mars 2006, les autres actifs non courants nets incluent principalement € 700 millions correspondant au dépôt constitué pour garantir le programme de cautions.

> Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (défini comme les actifs circulants hors trésorerie, moins les passifs circulants, hors passifs financiers circulants, et incluant les provisions non courantes) s'élève à € (4 539) millions au 31 mars 2006 par rapport à € (4 761) millions au 31 mars 2005. Cette amélioration est le résultat d'une meilleure gestion du besoin en fonds de roulement.

> Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes d'actifs sont classés "détenus en vue de la vente" lorsque leur valeur comptable sera recouvrée principalement par une vente plutôt que par

leur utilisation continue. Nous considérons que la vente est très probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs) est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel.

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente comprennent ceux du Secteur Marine et ceux relatifs à des locations de trains.

> Impôts différés actifs nets

Les impôts différés actifs nets s'élèvent à € 1 210 millions au 31 mars 2006 par rapport à € 1 148 millions au 31 mars 2005.

Au 31 mars 2006, nous avons analysé pour chaque juridiction le caractère recouvrable de ces impôts différés actifs sur la base de notre plan d'affaires ("Business plan"), extrapolé quand cela était nécessaire. Cet examen a conduit à une dépréciation cumulée de € 919 millions au 31 mars 2006, comparée à € 920 millions au 31 mars 2005. Au 31 mars 2006, nous sommes satisfaits du caractère recouvrable de nos impôts différés actifs nets.

> Provisions courantes et non courantes

Au 31 mars 2006, les provisions courantes et non courantes s'élèvent à € 2 120 millions contre € 2 322 millions au 31 mars 2005. Cette baisse nette résulte principalement des mouvements suivants :

- des changements de périmètre dans nos activités,
- une baisse de € 103 millions des provisions sur contrats principalement due à l'utilisation des provisions sur les turbines à gaz GT24/GT26 pour un montant de € 116 millions,
- une diminution des provisions pour restructurations de € 178 millions.

> Capitaux propres et intérêts minoritaires

Les capitaux propres au 31 mars 2006 s'élèvent à € 1 840 millions, y compris les intérêts minoritaires, par rapport à € 1 583 millions au 1^{er} avril 2005. Cette augmentation s'explique par :

- le résultat net de la période pour un montant de € 181 millions,
- un ajustement cumulé des écarts de conversion pour un montant de € 55 millions, et
- d'autres effets pour un montant de € 21 millions.

> Dette financière

Notre dette financière brute s'élève à € 2 571 millions au 31 mars 2006, contre € 3 081 millions au 1^{er} avril 2005, suite à la première application des normes IAS 32-39 et IFRS 5.

Nos emprunts ont diminué de € 299 millions, la titrisation de créances futures de € 49 millions et les autres emprunts de € 139 millions.

Au 31 mars 2006, nous avons respecté nos critères financiers de la manière suivante :

- rapport de l'EBITDA, tel que défini dans les comptes consolidés Note 22, à la charge d'intérêts nette consolidée (charges financières incluant les intérêts relatifs à la titrisation moins les produits d'intérêts, mais excluant les charges relatives aux obligations des contrats de location financement, les charges financières relatives aux engagements de retraites et

les charges financières nettes des entités ad hoc qui ne sont pas des filiales consolidées au 31 mars 2004). La couverture d'intérêt s'élève à 8,7 au 31 mars 2006 à comparer à un critère financier de 3,0,

- le total des capitaux propres (excluant l'impact cumulé des dépréciations d'impôts différés actif survenues après le 31 mars 2004 pour un montant de € 189 millions et incluant les obligations remboursables en actions "ORA" non encore remboursées et les intérêts minoritaires) ressort à € 2 029 millions à comparer à un montant de € 1 360 millions requis par nos critères financiers (ce critère ne s'appliquera pas si le Groupe reçoit une notation financière "Investment Grade" et aussi longtemps qu'il en bénéficiera),
- le rapport de notre dette nette totale (total de la dette financière après déduction des placements à court terme, de la trésorerie et équivalents de trésorerie) sur EBITDA s'élève à 1,0 au 31 mars 2006 à comparer à 4,0 comme requis par nos critères financiers.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES

> Tableau des flux de trésorerie nette consolidés

Le tableau suivant présente le détail d'indicateurs issus du tableau des flux de trésorerie consolidés :

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	627	5
Variation du besoin en fonds de roulement	158	189
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	785	194
Variation nette de la trésorerie d'investissement	32	363
Variation nette de la trésorerie de financement	(409)	(353)
Variation de la trésorerie et équivalent de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession	(215)	(198)
Transfert aux actifs non courants détenus en vue de la vente	(317)	-
Effet net des variations de taux de conversion	24	15
Autres variations	(3)	34
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(103)	55

Variation nette de la trésorerie d'exploitation

La variation nette de la trésorerie d'exploitation est définie comme le résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie plus la variation du besoin en fonds de roulement. La variation nette de la trésorerie d'exploitation s'élève à € 785 millions au cours de l'exercice fiscal 2005/06 par rapport à € 194 millions au cours de l'exercice fiscal 2004/05.

Le résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie est de € 627 millions au cours de l'exercice fiscal 2005/06. Ce montant représente la trésorerie générée par le résultat net avant la variation du besoin en fonds de roulement. Les provisions étant incluses dans la définition de notre besoin en fonds de roulement, elles ne sont donc pas incluses dans l'élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie.

Au 31 mars 2006, la variation nette du besoin en fonds de roulement est de € 158 millions. Les variations du besoin en fonds de roulement s'expliquent par :

- une diminution de € 61 millions des créances clients et des autres actifs courants,
- une diminution de € 70 millions des provisions sur contrats principalement du fait de l'utilisation de provisions pour les GT24/GT26,
- une augmentation de € 439 millions du poste des contrats de construction en cours, du fait d'une reprise des commandes reçues et de l'augmentation consécutive de notre carnet de commandes,
- une diminution de € 272 millions des dettes fournisseurs et comptes rattachés.

La variation nette de la trésorerie d'exploitation de € 194 millions au cours de l'exercice fiscal 2004/05 était principalement due à l'amélioration du besoin en fonds de roulement.

Variation nette de la trésorerie d'investissement

La variation nette de la trésorerie d'investissement s'élevait à € 32 millions au cours de l'exercice fiscal 2005/06. Ce montant comprenait :

- les produits à hauteur de € 60 millions provenant des cessions d'immobilisations corporelles,
- l'acquisition d'immobilisations corporelles à hauteur de € 294 millions, y compris les coûts de développement capitalisés pour un montant de € 87 millions,
- la variation des autres actifs non courants à hauteur de € 22 millions, et
- la trésorerie nette provenant de la cession d'activités nette de la trésorerie cédée, pour € 257 millions.

La trésorerie nette générée par les activités d'investissement s'est élevée à € 363 millions durant l'exercice fiscal 2004/05. Cette variation nette générée est essentiellement due aux produits de cession des activités T&D (€ 207 millions), à la vente d'une entité ad hoc du Secteur Transport et à la déconsolidation de deux entités ad hoc du Secteur Marine avec un impact total de € 627 millions. Cette augmentation de la trésorerie nette a été partiellement compensée par la variation des autres immobilisations qui comprennent le dépôt de € 700 millions pour garantir le programme de cautions et la monétisation d'autres éléments financiers.

Variation nette de la trésorerie de financement

La trésorerie nette générée par les activités de financement au cours de l'exercice fiscal 2005/06 s'élève à € (409) millions, contre € (353) millions au cours de l'exercice fiscal 2004/05. Ce montant inclut le remboursement complet de programme de titrisation de créances futures pour € (49) millions, le remboursement d'emprunts pour € (320) millions et de charges au titre de contrats de location financement pour € (42) millions. Au cours de l'exercice fiscal 2004/05, la trésorerie nette utilisée par les activités de financement comprenait l'augmentation de capital (voir section Modification du capital page 9) pour un montant de € 2 022 millions et la réduction du montant des emprunts pour € (2 310) millions.

Variation de la trésorerie et équivalent de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession

La variation de la trésorerie et équivalent de la trésorerie des activités cédées ou en cours de cession au cours de l'exercice fiscal 2005/06 s'élève à € (215) millions, contre € (198) millions au cours de l'exercice fiscal 2004/05. Ce montant inclut le cash flow libre du Secteur Marine pour € (115) millions pour l'exercice fiscal 2005/06 et € (213) millions pour l'exercice fiscal 2004/05.

Diminution (augmentation) de la dette nette

Du fait des éléments décrits ci-dessus, nos disponibilités et quasi-disponibilités ont diminué de € 103 millions au cours de l'exercice fiscal 2005/06 après avoir augmenté de € 55 millions au cours

de l'exercice fiscal 2004/05. Notre dette nette a diminué de € 403 millions au cours de l'exercice fiscal 2005/06 après avoir diminué de € 2 370 millions au cours de l'exercice fiscal 2004/05 comme décrit ci-dessous :

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005
Dette nette au début de la période	(1 651)	(4 718)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalent de trésorerie	(103)	55
Augmentation (diminution) des placements à court terme	(2)	(24)
(Émission) remboursement des emprunts à court et long terme	369	2 310
(Augmentation) diminution des dettes sur contrats de location-financement	42	41
Variation de la trésorerie de financement des activités cédées ou en cours de cession	103	(13)
Effet net des variations de taux de conversion	(6)	1
Dette nette en fin de période	(1 248)	(2 348)
Effet de l'application des IFRS au 1 ^{er} avril 2005	n.a.	697
Dette nette au 1^{er} avril 2005	-	(1 651)

MATURITÉ ET LIQUIDITÉ

Nous avons recours à des financements très variés pour nos activités, incluant principalement des emprunts sous forme de contrats de crédit renouvelables, l'émission de billets de trésorerie et des cessions d'actifs. Nous avons d'autres sources de financement comme les dépôts et avances de nos clients, ainsi que

le produit de la cession de créances clients, y compris les créances clients futures. Auparavant, nous avons également utilisé l'émission de titres, y compris de titres subordonnés et d'actions préférentielles comme sources de financement.

Le tableau suivant présente les échéances de remboursement de nos dettes (y compris les créances futures titrisées) et de nos lignes de crédits disponibles au 31 mars 2006 :

Total Groupe, montant du nominal

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2005	2006	Moins d'1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Actions préférentielles remboursables	205	-	-	-	-	-	-	-
Obligations remboursables en actions	-	5	-	-	5	-	-	-
Titres subordonnés	5	5	5	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	1 202	2 224	224	-	1 000	1 000	-	-
Prêts syndiqués	1 039	-	-	-	-	-	-	-
Prêts bilatéraux	33	-	-	-	-	-	-	-
Billets de trésorerie	14	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts	252	106	55	12	3	3	21	12
Dettes sur contrats de location financement	918	233	40	22	20	18	17	116
Intérêts courus	50	33	33	-	-	-	-	-
Créances futures titrisées, nettes	49	-	-	-	-	-	-	-
Dette financière	3 767	2 606	357	34	1 028	1 021	38	128
Ligne de crédit non utilisée	1 202	700	-	-	-	-	700	-
Total des lignes	4 969	3 306	357	34	1 028	1 021	738	128

Instrument

<i>(en millions d'€)</i>	Maturité	Montant du nominal	Taux
Emprunt obligataire	Juillet 2006	224	5,0 %
Emprunt obligataire	Juillet 2008	400	Euribor 3M + 0,85 %
Emprunt obligataire	Mars 2009	600	Euribor 3M + 2,20 %
Emprunt obligataire	Mars 2010	1 000	6,25 %
Crédit renouvelable	Juillet 2011	700	Non tiré

Le total des lignes de crédit disponibles non utilisées et de la trésorerie disponible au niveau de la société mère s'élève à € 1 650 millions au 31 mars 2006, par rapport à € 1 998 millions au 31 mars 2005.

Les montants se décomposent ainsi :

- les lignes disponibles au niveau du Groupe, sont de € 700 millions au 31 mars 2006 par rapport à € 1 202 millions au 31 mars 2005,
- la trésorerie disponible au niveau de la société mère s'élève à € 950 millions au 31 mars 2006, par rapport à € 796 millions au 31 mars 2005.

ALSTOM, la société mère du Groupe, peut avoir facilement accès aux liquidités des filiales détenues à cent pour cent par le biais du paiement de dividendes ou en vertu d'accords de prêt entre sociétés du Groupe. Certaines restrictions locales peuvent cependant retarder ou limiter un tel accès. De plus, bien que nous ayons le pouvoir de contrôler les décisions des filiales dans

lesquelles nous avons un intérêt majoritaire, nos filiales sont des entités légales distinctes, et le paiement de dividendes et l'octroi de prêts, d'avances et d'autres paiements par lesdites filiales à notre Société peuvent faire l'objet de restrictions légales ou contractuelles, dépendre de leurs bénéficiaires ou être sujets à d'autres restrictions. Ces limitations comprennent les règlements locaux relatifs à l'assistance financière, les lois sur les bénéficiaires des sociétés et d'autres restrictions légales. Notre politique consiste à centraliser les liquidités des filiales au niveau de la société mère dans la mesure du possible, et nous continuons à progresser dans l'atteinte de cet objectif. Les disponibilités et quasi-disponibilités au niveau des filiales s'élevaient respectivement à € 608 millions et € 351 millions en mars 2005 et 2006.

IMPACT DES VARIATIONS DE TAUX

Nous utilisons des produits dérivés, comme les contrats de change à terme, de manière à couvrir les fluctuations de taux de change et de taux d'intérêt. Nous nous interdisons de prendre des positions spéculatives.

Nous avons mis en place une politique de trésorerie centralisée afin d'améliorer le contrôle du risque financier de la Société et d'optimiser la gestion de trésorerie par le regroupement de la trésorerie disponible des filiales, ce qui permet de réduire les niveaux d'endettement externe, ainsi que d'obtenir de meilleures conditions financières dans le cadre de nos contrats de financement.

Le Senior Vice-President Financement et Trésorerie (qui lui-même reporte au Directeur Financier du Groupe) a l'entière

responsabilité de la gestion des risques sur les taux de change, les taux d'intérêts ainsi que de la gestion des disponibilités. Le service comprend plus de 20 personnes au siège social à Levallois. La trésorerie du Groupe dispose d'une salle de marché, d'un contrôle des risques et d'un Back-Office afin d'assurer la séparation des tâches. Un réseau de trésoriers pays appuie la trésorerie du Groupe dans les pays où notre présence est suffisamment importante.

La trésorerie du Groupe agit comme une banque interne pour ses filiales, elle gère les couvertures de change, les besoins de trésorerie, les comptes courants internes et le système de compensation de paiement intercompagnie. Nous avons mis en place une structure de "cash pooling" pour centraliser le cash journalier dans les pays où les lois le permettent.

La trésorerie du Groupe utilise le système de gestion de trésorerie Reuters CashFlow KTP treasury management system pour traiter les transactions en flux continu de la saisie au règlement. Le système de gestion de trésorerie est interfacé avec SAP, les écritures comptables sont donc automatiques. La salle des marchés est équipée d'un système de gestion des informations Reuters afin d'avoir les données en temps réel et utilise pour ses échanges avec les salles des marchés des banques un système de téléphone professionnel fourni par Etrali, un système d'Information Technologique dédié, des sauvegardes garanties et des plans de secours.

Le contrôle des risques gère les activités de la salle des marchés, garantit qu'aucune position ouverte n'est maintenue et produit également des reportings sur les risques habituels.

> Risques de change

Dans le cadre de nos opérations, nous sommes exposés à des risques de change découlant soit des appels d'offres, soit d'engagements fermes libellés en devises étrangères. Au cours de l'exercice fiscal 2005/06, les principales devises sur lesquelles nous avons une exposition significative étaient le dollar américain, la livre sterling et le franc suisse. Nous couvrons les risques liés aux commandes fermes et aux appels d'offres comme suit :

- en utilisant des contrats de change à terme dans le cas d'engagements fermes,
- en utilisant des instruments dérivés pour les offres, généralement conformément à des stratégies comprenant la combinaison d'options écrites d'achat, ou
- en souscrivant des polices d'assurance spécifiques (auprès notamment de la COFACE en France ou de HERMES en Allemagne).

Ces activités de couverture visent à nous protéger de toute fluctuation défavorable des devises pouvant affecter le résultat financier d'un contrat si l'appel d'offres reçoit une réponse positive et de minimiser les coûts liés au changement de stratégie dans le cas contraire. La décision de couvrir les volumes de l'offre repose sur la probabilité d'obtention du contrat, les termes de paiement escomptés et notre maîtrise des conditions de marché. Selon notre politique, seuls les responsables dûment autorisés peuvent prendre de telles décisions.

En cas d'obtention d'un contrat, le risque de fluctuation de trésorerie nette est couvert sur les marchés à terme ou, le cas échéant, demeure couvert par les polices d'assurance. En raison de la nature à long terme de nos activités, la durée moyenne de ces couvertures est d'environ 12 à 14 mois.

Nous ne couvrons pas la situation nette de nos filiales étrangères. Nous contrôlons étroitement nos positions et réalisons régulièrement des évaluations de notre portefeuille. Une procédure de gestion des risques de contrepartie est en place. En outre, tous les instruments dérivés sont mis en place par la trésorerie centrale et les contrats à terme en devises sont exécutés par le département trésorerie centrale, sauf dans quelques pays particuliers où des réglementations restrictives empêchent de recourir à une centralisation des opérations.

> Risques de taux d'intérêt

Voir la Note 28 B aux comptes consolidés sur les risques de taux d'intérêt et notre sensibilité aux variations de taux d'intérêt.

> Valeurs des instruments financiers

La valeur nominale et la valeur de marché des instruments de couverture au 31 mars 2006 et au 31 mars 2005 sont présentées ci-dessous :

Instruments dérivés satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture

(contrats d'achat et vente à terme et swaps de change)

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2006				Exercice clos le 31 mars 2005			
	Achat		Vente		Achat		Vente	
	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché
Livre sterling	2	-	375	1	77	-	307	(7)
Real brésilien	33	(8)	29	1	-	-	10	(1)
Zloty polonais	149	-	252	(2)	126	5	26	-
Couronne suédoise	227	(3)	279	2	285	(1)	87	-
Dollar US	713	(64)	2 462	104	557	(92)	1 995	130
Dollar australien	163	(4)	150	3	108	-	60	(2)
Dollar de Singapour	16	-	39	-	13	-	89	12
Franc suisse	1 889	(21)	2 139	31	1 340	(5)	1 857	10
Autres devises	345	3	297	2	269	2	328	4
Total	3 537	(97)	6 022	142	2 775	(91)	4 759	146

Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux conditions d'application de la comptabilité de couverture

(contrats d'achat et vente à terme et contrats d'option de change et contrats d'assurance)

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2006				Exercice clos le 31 mars 2005			
	Achat		Vente		Achat		Vente	
	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché
Instruments de change								
Contrats d'options de change - Yen	-	-	-	-	20	2	-	-
Contrats d'options de change - Dollar US	1	-	34	-	110	17	75	(1)
Contrats d'options de change - Autres devises	-	-	19	-	-	-	-	-
Change à terme - Dollars US	112	(1)	95	-	-	-	-	-
Change à terme - Franc suisse	95	2	9	-	-	-	-	-
Change à terme - Couronne suédoise	71	1	1	-	-	-	-	-
Change à terme - Autres devises	56	(1)	41	-	-	-	-	-
Contrats d'assurance	34	(2)	105	4	3	-	193	(2)
Total	369	(1)	304	4	133	19	268	(3)

La valeur nominale des instruments dérivés au 31 mars 2006 est présentée par échéance dans le tableau ci-dessous :

Instruments dérivés permettant l'utilisation de la comptabilité de couverture

(contrats d'achat et vente à terme et Swaps de change)

<i>(en millions d'€)</i>	Total	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Livre sterling	377	299	78	-
Real brésilien	62	58	4	-
Zloty polonais	401	286	115	-
Couronne suédoise	506	365	136	5
Dollar US	3 175	2 021	1 153	1
Dollar australien	313	170	143	-
Dollar de Singapour	55	55	-	-
Franc suisse	4 028	3 745	283	-
Autres devises	642	561	81	-
Total	9 559	7 560	1 993	6

Instruments dérivés ne permettant pas l'utilisation de la comptabilité de couverture

(contrats d'achat et de vente à terme, contrats d'option de change et contrats d'assurance)

<i>(en millions d'€)</i>	Total	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Instruments de change				
Contrats d'options de change - Dollar US	35	35	-	-
Contrats d'options de change - Autres devises	19	19	-	-
Change à terme - Dollars US	207	104	103	-
Change à terme - Franc suisse	104	60	44	-
Change à terme - Couronne suédoise	72	20	52	-
Change à terme - Autres devises	97	68	27	2
Contrats d'assurance	139	47	92	-
Total	673	353	318	2

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le Groupe propose à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et autres avantages complémentaires postérieurs à la période d'activité. Le type de régime proposé à un employé dépend de la réglementation locale ainsi que des usages de chacune de nos filiales, nous amenant à participer ou cotiser à différents régimes de retraite. Ces régimes peuvent être à cotisations définies, à prestations définies ou des régimes mutualisés.

> Régimes à cotisations définies

S'agissant des régimes à cotisations définies, nous versons des cotisations à des fonds gérés de façon indépendante selon un pourcentage fixe de la rémunération de l'employé. Les frais afférents à ces régimes à cotisations définies sont enregistrés en résultat opérationnel et représentent les cotisations que nous versons à ces fonds.

> Régimes à prestations définies

Ces régimes couvrent principalement des prestations de retraite et des indemnités de fin de carrière ("Prestations de retraite") et des prestations médicales après retraite ("Autres prestations"). S'agissant des régimes à prestations définies que nous offrons, les prestations sont normalement assises sur le niveau de rémunération de l'employé ouvrant droit à retraite et sur son ancienneté dans la Société. Ces régimes sont soit couverts par un financement et gérés par des fonds de pension indépendants, soit non financés. Les engagements de retraite sont évalués annuellement par des actuaires professionnels externes. Ces évaluations actuarielles sont effectuées pour chaque régime par la méthode "Projected unit credit" à la date du 31 mars. Les hypothèses démographiques et financières, déterminées à la date de référence, sont adaptées au régime et au pays dans lequel les plans se situent.

On trouvera ci-dessous les principales hypothèses :

- taux d'actualisation,
- taux d'inflation,
- taux d'augmentation des salaires,
- taux de rendement à long terme des actifs en couverture,
- taux de mortalité, et
- taux de rotation du personnel.

Certaines de ces hypothèses sont détaillées dans la Note 21 aux comptes consolidés.

Les actifs des régimes de retraite à prestations définies, gérés en externe, sont principalement investis en actions et obligations. La composition de ces actifs figure dans la Note 21 aux comptes consolidés. Les charges estimées afférant à ces régimes de retraite à prestations définies ainsi que celles afférant aux prestations postérieures à la période d'activité sont enregistrées en compte de résultat sur la durée de service des employés.

Évaluation de la dette actuarielle

La dette actuarielle estimée avec la méthode "projected unit credit" varie chaque année selon les facteurs suivants :

- augmentations liées à l'acquisition de nouveaux droits par l'employé du fait d'une année d'ancienneté supplémentaire (charge relative au service de l'exercice),
- augmentation de la dette actuarielle, par raccourcissement du délai à courir jusqu'à l'année de versement des prestations ("charge d'intérêt"),
- diminutions liées aux prestations versées en cours de l'exercice,
- gains et pertes actuarielles de l'exercice comme expliqué ci-dessous,
- évolution des engagements liés à des modifications de régime,
- évolution due aux réductions ou liquidations,
- changements de périmètre (acquisitions/cessions).

L'évolution de la dette actuarielle figure en Note 21 aux comptes consolidés.

Valorisation des actifs en couverture

La valeur vénale des actifs détenus par chaque plan est le montant que chaque plan peut raisonnablement espérer recevoir à la vente des actifs entre un acheteur et un vendeur. Cette valeur est comparée à la dette actuarielle, la différence représente la couverture financière du plan.

Les modifications de la valeur vénale des actifs et la couverture financière sont présentées en Note 21 aux comptes consolidés.

Pertes et gains actuariels, charges relatives au service des exercices précédents et engagements de transition

Un certain nombre de facteurs peuvent être source de pertes ou de gains actuariels :

- écarts entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des facteurs (ex. : une valeur constatée de rendement des actifs différente du taux de rendement prévu en début d'année), et
- modification des hypothèses à long terme (taux d'inflation, taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, etc.).

Toute perte (gain) actuarielle en fin d'exercice est comparée pour chaque régime avec le point le plus haut de la dette actuarielle et de la valeur vénale des actifs détenus. Si la perte (gain) actuarielle restant à amortir excède 10 % de ce montant, la fraction dépassant ce seuil de 10 % est répartie sur la durée résiduelle de vie active des employés appartenant au régime en question.

Au 31 mars 2006, les pertes actuarielles restant à amortir se sont élevées à € 1 050 millions, en augmentation de € 41 millions depuis mars 2005. La fraction excédant 10 % évaluée pour chaque régime sera répartie sur la durée résiduelle de vie active moyenne des participants.

L'introduction d'un régime à prestations définies ou des changements qui résulteraient de modifications de régimes pourraient augmenter/diminuer les engagements. De tels changements sont source de charges relatives au service des exercices précédents. Celles-ci doivent être prises en compte

immédiatement dans le cas de prestations acquises, ou amorties de façon linéaire sur la durée moyenne jusqu'à acquisition des prestations dans le cas de prestations non acquises. Les charges relatives au service des exercices précédents restant à amortir s'élevaient à € 24 millions au 31 mars 2006.

Conformément aux "autres engagements de retraite à long terme" comme définis au paragraphe 126 de la norme IAS19, les gains et pertes actuariels et les charges relatives au service des exercices précédents sont pris en compte immédiatement et aucune répartition n'est appliquée.

> Charges de retraite

Le tableau suivant présente la décomposition du total des charges de retraite pour les exercices fiscaux 2004/05 et 2005/06 :

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	Variation Mars 05/ Mars 06
Coûts des services rendus	(85)	(80)	(5)
Coûts liés aux régimes mutualisés	(90)	(89)	(1)
Résultat opérationnel	(175)	(169)	(6)
Amortissement sur les pertes et gains actuariels	(68)	(57)	(11)
Amortissement des modifications de régimes	3	5	(2)
Autres	4	4	-
Autres charges	(61)	(48)	(13)
Intérêts sur la dette actuarielle	(215)	(217)	2
Rendement escompté des actifs financiers	200	200	-
Résultat financier	(15)	(17)	2
Charge d'indemnités de départ à la retraite et autres pensions	(251)	(234)	(17)

ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau suivant présente nos engagements hors bilan, qui sont décrits également dans la Note 26 aux comptes consolidés :

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005
Garanties relatives aux contrats	7 572	7 526
Garanties relatives au financement des ventes	432	429
Créances cédées non échues	-	5
Engagement d'achat d'immobilisations corporelles	8	1
Autres garanties	242	114
Engagements hors bilan	8 254	8 075

> Garanties sur contrats

Le montant total de nos garanties sur contrats est resté stable à € 7 572 millions en mars 2006 par rapport à € 7 526 millions en mars 2005, l'impact des cessions d'activités étant compensé par l'augmentation des prises de commandes.

> Exposition au financement des ventes

Dans certains cas, nous avons apporté dans le passé des garanties financières aux établissements qui finançaient certains de nos clients et également directement à nos clients pour l'achat de nos produits. Une telle assistance financière est appelée "financement des ventes". Nous n'avons plus apporté de nouveaux financements des ventes à nos clients depuis l'exercice fiscal 1998/99.

Le tableau suivant présente notre exposition relative au financement des ventes, qui est développée plus en détail dans la Note 26 aux comptes consolidés :

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005
Marine	126	120
Transport	306	309
Exposition au financement des ventes	432	429

PERSPECTIVES

Nous pensons que le marché de la production d'électricité continuera de croître dans les prochaines années, tiré principalement par le marché du service et par la demande d'amélioration des centrales existantes pour des considérations environnementales. Nous prévoyons que le marché des nouveaux équipements devrait se stabiliser aux environs de 100-120 GW par an.

Nous prévoyons également pour les prochaines années une croissance du marché global du transport ferroviaire avec le maintien à un haut niveau des marchés européens et un développement en Asie et en Amérique latine.

Dans ce contexte, ALSTOM devrait continuer d'accroître son chiffre d'affaires et d'améliorer sa rentabilité à la fois dans les Secteurs liés à l'électricité et dans le Secteur Transport.

Pour notre planification interne, nous avons fixé pour l'exercice fiscal 2007/08 un objectif de 7 % de marge opérationnelle, mesurée selon nos règles comptables actuelles, ce qui suppose d'atteindre une marge opérationnelle de 8 % pour les Secteurs Power combinés et de 7 % pour le Secteur Transport.

Ces objectifs sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses et d'actions, dont la bonne exécution des contrats en carnet, la prise de commandes profitables et la diminution de notre base de coûts.

Plus particulièrement pour chacun des Secteurs, nous avons retenu les hypothèses suivantes :

- Power Turbo-Systems / Power Environment : nous visons à augmenter la rentabilité de nos prises de commandes grâce à la sélectivité de nos offres, combinée à une réduction du coût de nos équipements tout en poursuivant l'amélioration de notre gestion de projets. Notre plan d'actions consiste également à saisir des opportunités de développement rentable sur certains marchés comme le contrôle environnemental. Nous prévoyons de nous différencier par notre capacité d'intégrateur.
- Power Service : nous visons à faire croître nos activités de service grâce à notre large présence sur les marchés et à nos compétences techniques et industrielles. Nous visons à maintenir nos marges opérationnelles notamment par des actions de réduction de coûts.
- Transport : notre objectif est d'atteindre la marge opérationnelle visée grâce à la progression du chiffre d'affaires, à des améliorations dans l'exécution des contrats et à la réduction de nos coûts résultant de la standardisation, de l'optimisation des approvisionnements et de l'adaptation de nos coûts. Nous prévoyons de maintenir notre avance technologique grâce aux produits de haute technologie en cours de développement.

Ces perspectives sont des "données prospectives" et sont donc sujettes à des incertitudes. Le succès de notre stratégie, de notre plan d'actions, notre chiffre d'affaires, notre marge opérationnelle et notre position financière pourraient être fort différents des buts et objectifs exprimés ci-dessus, si l'un des risques que nous décrivons dans la section facteurs de risques de la partie financière du Document de Référence pour l'exercice 2005/06, ou tout autre risque, venait à se matérialiser.

2

INFORMATIONS FINANCIÈRES

COMPTES CONSOLIDÉS	48	COMPTES SOCIAUX	131
Comptes de résultat consolidés	48	Comptes de résultat	131
Bilans consolidés	49	Bilans	132
Tableau des flux de trésorerie consolidés	50	Notes annexes aux comptes sociaux	134
État des variations des capitaux propres consolidés	52	Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	146
Notes annexes aux comptes consolidés	54	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	148
Annexes au rapprochement entre les principes comptables français (French GAAP) et les normes IFRS	120	Résultat et autres éléments caractéristiques de la Société relatifs aux cinq derniers exercices	149
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	128	Affectation du résultat de l'exercice 2005/06	150
Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat	130		

COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes de résultat consolidés

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	Note	2006	2005*
Chiffre d'affaires	(25)	13 413	12 920
<i>dont produits</i>		9 773	9 127
<i>dont services</i>		3 640	3 793
Coût des ventes		(11 080)	(10 886)
Frais commerciaux		(569)	(535)
Frais de recherche et développement	(6)	(364)	(405)
Frais généraux et administratifs		(654)	(623)
Résultat opérationnel	(25)	746	471
Autres produits	(7)	233	67
Autres charges	(7)	(252)	(589)
Résultat d'exploitation	(25)	727	(51)
Produits (charges) financiers, nets	(8)	(222)	(381)
Résultat avant impôt		505	(432)
Impôt sur les bénéfices	(9)	(125)	(163)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence		(1)	-
Résultat net des activités poursuivies		379	(595)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	(10)	(198)	(32)
Résultat net		181	(627)
Attribuable :			
- au Groupe		178	(628)
- aux Minoritaires		3	1
Résultat net par action en €			
- de base	(11)	1,27	(5,76)
- dilué	(11)	1,26	(5,76)
Résultat net par action en € - Activités poursuivies			
- de base	(11)	2,68	(5,47)
- dilué	(11)	2,65	(5,47)
Résultat net par action en € - Activités cédées ou en cours de cession			
- de base	(11)	(1,41)	(0,29)
- dilué	(11)	(1,39)	(0,29)

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

Bilans consolidés

<i>(en millions d'€)</i>	Note	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005**	Au 31 mars 2005*
Actif				
Goodwill	(12)	3 323	3 417	3 417
Immobilisations incorporelles, nettes	(12)	1 197	1 222	1 222
Immobilisations corporelles, nettes	(13)	1 361	1 707	1 707
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, nets	(14)	99	118	118
Autres actifs non courants, nets	(15)	1 250	1 290	1 935
Impôts différés	(9)	1 249	1 204	1 207
Total des actifs non courants		8 479	8 958	9 606
Stocks, nets	(16)	1 488	1 654	1 654
Contrats de construction en cours, actifs	(17)	2 229	2 601	2 601
Clients et comptes rattachés, nets	(18)	2 291	2 323	2 392
Autres actifs courants, nets	(19)	1 476	1 645	1 424
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 301	1 404	1 404
Total des actifs courants		8 785	9 627	9 475
Actifs non courants détenus en vue de la vente	(24)	1 144	637	-
Total de l'actif		18 408	19 222	19 081
Passif				
Capitaux propres - Part du Groupe		1 782	1 515	1 398
Intérêts minoritaires		58	68	68
Total capitaux propres		1 840	1 583	1 466
Obligations remboursables en actions		-	-	133
Provisions non courantes	(20)	581	680	680
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(21)	792	824	824
Dette financière non courante	(22)	2 211	2 598	3 281
Impôts différés	(9)	39	59	59
Total des passifs non courants		3 623	4 161	4 844
Provisions courantes	(20)	1 539	1 642	1 642
Dette financière courante	(22)	360	483	486
Contrats de construction en cours, passifs	(17)	5 401	5 520	5 484
Fournisseurs et comptes rattachés		2 872	3 316	3 437
Autres passifs courants	(23)	1 630	1 880	1 589
Total des passifs courants		11 802	12 841	12 638
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	(24)	1 143	637	-
Total du passif		18 408	19 222	19 081

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

** Bilan retraité au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4-B).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005*
Résultat net des activités poursuivies	379	(595)
Dotations aux amortissements et dépréciations	424	497
Variation nette des actifs et passifs sur engagements de retraite	-	9
(Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs ①	(147)	(51)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	1	-
Variation des impôts différés	(30)	145
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	627	5
Variation du besoin en fonds de roulement ②	158	189
Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies	785	194
Produits de cession des immobilisations corporelles	60	51
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles (a)	(294)	(255)
Diminution (augmentation) des autres actifs non courants ③	22	(361)
Coûts d'acquisition d'activités, nets de la trésorerie nette acquise	(13)	-
Produits de cession d'activités, nets de la trésorerie nette cédée ④	257	928
Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités poursuivies	32	363
Augmentation de capital	6	2 022
Émission (conversion) d'obligations remboursables en actions	-	(19)
Émission (remboursement) des emprunts à court terme et long terme (b) ④	(369)	(2 310)
Augmentation (diminution) des dettes sur contrats de location-financement	(42)	(41)
Dividendes versés y compris aux minoritaires	(4)	(5)
Variation nette de la trésorerie de financement des activités poursuivies	(409)	(353)
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession ⑤	(215)	(198)
Transfert aux actifs non courants détenus en vue de la vente ⑥	(317)	-
Effet net des variations de taux de conversion	24	15
Autres variations (c)	(3)	34
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(103)	55
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	1 404	1 349
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	1 301	1 404
Impôts payés	85	92
Intérêts nets payés (d)	171	204

Analyse de la variation de l'endettement net

Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(103)	55
Augmentation (diminution) des placements à court terme (c)	(2)	(24)
(Émission) remboursement des emprunts à court terme et long terme (b)	369	2 310
(Augmentation) diminution des dettes sur contrats de location-financement	42	41
Variation nette de la trésorerie de financement des activités cédées ou en cours de cession	103	(13)
Effet net des variations de taux de conversion	(6)	1
Variation de l'endettement net	403	2 370
Endettement net en début de période (e)	(1 651)	(4 718)
Endettement net en fin de période (e)	(1 248)	(2 348)

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(a) Incluant la capitalisation des coûts de développement (voir Note 6).

(b) Incluant la titrisation de créances futures.

(c) Incluant respectivement € 2 millions et € 24 millions de diminution des placements à court terme au 31 mars 2006 et 31 mars 2005. À partir du 1^{er} avril 2005, les placements à court terme correspondent aux titres disponibles à la vente, aux titres détenus jusqu'à leur échéance et aux titres détenus à des fins de transaction inclus dans les autres actifs courants, nets (voir Note 19).

(d) Incluant les intérêts payés au titre de la titrisation de créances futures.

(e) L'endettement net se définit comme la trésorerie et équivalents de trésorerie et la somme des titres disponibles à la vente, des titres détenus jusqu'à leur échéance, des titres détenus à des fins de transactions (à partir du 1^{er} avril 2005) et des placements à court terme (avant le 1^{er} avril 2005) inclus dans les autres actifs courants, nets (voir Note 19), nets de la dette financière (voir Note 22). La différence entre l'endettement net au début de l'exercice clos le 31 mars 2006 (€ 1 651 millions) et l'endettement net à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2005 (€ 2 348 millions) est liée à la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 au 1^{er} avril 2005.

Variation des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2006

- ① Dont € 132 millions de plus et moins-values sur cession de participations/d'activités et € 12 millions de plus-values sur cession d'immobilisations (voir Note 7).
- ② Pour l'exercice clos le 31 mars 2006, la variation du besoin en fonds de roulement se compose des variations suivantes : € 439 millions sur les contrats de construction en cours, € (70) millions sur les provisions, € (2) millions sur les stocks, € 63 millions sur les créances clients et comptes rattachés et autres actifs courants nets et € (272) millions sur les dettes fournisseurs et comptes rattachés et autres passifs courants.
- ④ Les produits de cession de € 257 millions (nets de € 66 millions de trésorerie nette cédée) comprennent essentiellement € 150 millions de produits (nets de € 32 millions de trésorerie nette cédée) relatifs à la cession des activités Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande, € 34 millions de produits (nets de € 18 millions de trésorerie nette cédée) relatifs à la cession des activités Power Conversion et € 63 millions de remboursement de comptes séquestres liés à l'ancienne activité Turbines Industrielles conservés au 31 mars 2005.
- ⑤ Voir Note 10.
- ⑥ Voir Note 24.

Variation des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2005

- ③ Pour l'exercice clos le 31 mars 2005, le décaissement relatif aux autres actifs non courants correspondait principalement au dépôt en numéraire de € 700 millions destiné à garantir le nouveau programme de cautions bancaires (voir Note 15) partiellement compensé par le remboursement d'autres dépôts à long terme.
- ④ Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, le produit net de € 928 millions se composait des éléments suivants :
 - Un produit de € 207 millions relatif à la finalisation de la cession de certaines entités non significatives du Secteur T&D non encore cédées au 31 mars 2004 et au remboursement partiel des créances retenues au 31 mars 2004.
 - Un produit de € 59 millions relatif à la finalisation de la cession des entités américaines de l'activité Turbines Industrielles et au remboursement partiel des comptes séquestres conservés au 31 mars 2004.
 - D'autres produits nets de la trésorerie nette cédée de € 35 millions incluant la cession de l'unité espagnole de locomotives de fret.
 - Un endettement net cédé de € 627 millions dans le cadre de la cession d'une entité ad hoc du Secteur Transport et de la déconsolidation de deux entités ad hoc du Secteur Marine. Cette cession a généré une diminution des emprunts à court terme et long terme de € 627 millions.
- ⑤ Voir Note 10.

État des variations des capitaux propres consolidés

(en millions d'€) Sauf pour le nombre d'actions	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserves	Paiements fondés sur des actions	Montant cumulé des écarts de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1^{er} avril 2004	1 056 657 572	1 321	64	(1 383)	-	-	2	66	68
Conversion d'ORA ④	15 473 425	14	5	-	-	-	19	-	19
Conversion des TSDDRA ⑤	240 000 000	300	-	-	-	-	300	-	300
Réduction de capital ⑥	-	(1 175)	(64)	1 239	-	-	-	-	-
Augmentation de capital ⑦	4 185 080 412	1 464	261	-	-	-	1 725	-	1 725
Variation du montant cumulé des écarts de conversion	-	-	-	-	-	(20)	(20)	1	(19)
Résultat net	-	-	-	(628)	-	-	(628)	1	(627)
Au 31 mars 2005	5 497 211 409	1 924	266	(772)	-	(20)	1 398	68	1 466
Effet de la première application des normes IAS 32-39	-	-	112	5	-	-	117	-	117
Au 1^{er} avril 2005	5 497 211 409	1 924	378	(767)	-	(20)	1 515	68	1 583
Conversion d'ORA ①	1 121 044	10	(10)	-	-	-	-	-	-
Regroupement d'actions ②	(5 360 161 677)	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation du montant cumulé des écarts de conversion	-	-	-	-	-	52	52	3	55
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	(16)	(16)
Paiements fondés sur des actions ③	-	-	-	-	40	(3)	37	-	37
Résultat net	-	-	-	178	-	-	178	3	181
Au 31 mars 2006	138 170 776	1 934	368	(589)	40	29	1 782	58	1 840

Variation des capitaux propres entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006

① Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, 23 573 581 Obligations Remboursables en Actions (ORA) ont été remboursées en actions, représentant 390 311 actions avant le regroupement d'actions (voir paragraphe suivant) d'une valeur nominale de € 0,35 par action et 730 733 actions après le regroupement d'actions d'une valeur nominale de € 14 par action. Au 31 mars 2006, 71 045 334 obligations remboursables en actions d'un montant de € 99 millions sont en circulation, représentant 2 230 823 actions à émettre.

② Le 3 août 2005, le regroupement d'actions ALSTOM a été finalisé sous la forme d'un échange de 40 actions existantes pour une action nouvelle. Par conséquent, le nombre d'actions ALSTOM a diminué passant de 5 497 601 720 actions d'une valeur nominale de € 0,35 à 137 440 043 actions d'une valeur nominale de € 14.

③ Voir Note 30 – Paiements fondés sur des actions.

Au 31 mars 2006, le capital social s'élève à € 1 934 390 864 et se compose de 138 170 776 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de € 14 par action.

Variation des capitaux propres entre le 31 mars 2005 et le 1^{er} avril 2005

Voir Note 4 B – Première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 au 1^{er} avril 2005.

Variation nette des capitaux propres entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005

- ④ Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, 14 112 541 Obligations Remboursables en Actions (ORA) ont été remboursées en actions, initialement sur la base d'une action pour une obligation, puis sur la base d'une parité ajustée de 1,2559 action pour une obligation à compter du 16 août 2004 suite à l'augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription, soit une émission de 15 473 425 actions nouvelles. Au 31 mars 2005, il restait 94 618 915 obligations remboursables en actions pour un montant de € 133 millions.
- ⑤ Le 7 juillet 2004, à la suite de l'approbation de la Commission européenne, les Titres Subordonnés à Durée Déterminée Remboursables en Actions (TSDDDRA) détenus par l'État français ont été remboursés par attribution de 240 000 000 nouvelles actions émises au pair à € 1,25.
- ⑥ Les capitaux propres d'ALSTOM au 31 mars 2004 étaient inférieurs à la moitié de son capital social. Par conséquent, conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce français, il a été demandé et décidé par les actionnaires du Groupe, lors de l'assemblée générale tenue le 9 juillet 2004, de ne pas liquider la Société par anticipation. De plus, en raison des pertes encourues, il a été décidé de réduire le capital d'ALSTOM de € 1 631 815 076,25 à € 456 908 221,35. Cette réduction de capital social a été réalisée par réduction de la valeur nominale des actions ordinaires d'ALSTOM de € 1,25 par action à € 0,35 par action.
- ⑦ Les 12 et 13 août 2004, le Groupe a réalisé simultanément deux augmentations de capital :
- une première augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription, à souscrire soit en espèces soit par compensation de créances, a été souscrite pour un montant total brut de € 1 508 millions et se décomposait comme suit :
 - € 1 277 millions représentant 3 192 826 907 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 0,35 émises à € 0,40 et souscrites en espèces.
 - € 231 millions représentant 462 438 861 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 0,35 émises à € 0,50 et souscrites par compensation de créances.
 - une deuxième augmentation de capital, réservée à certains prêteurs du Groupe et ne pouvant être souscrite que sous forme de compensation de certaines créances, a été souscrite pour un montant total brut de € 240 millions représentant 480 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 0,35 émises à € 0,50.

Le 6 décembre 2004, le Groupe a clôturé une augmentation de capital réservée à ses salariés conduisant à l'émission de 49 814 644 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 0,35.

Les coûts correspondants de € 40 millions (après effet impôt de € 22 millions) ont été imputés sur la prime d'émission de € 301 millions.

Au 31 mars 2005, le capital social s'élevait à € 1 924 023 993,15 et se composait de 5 497 211 409 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de € 0,35.

Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1. PRÉSENTATION DU GROUPE

ALSTOM (le Groupe) opère sur le marché de l'énergie par le biais de son Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment et de son Secteur Power Service et sur le marché du transport ferroviaire par le biais de son Secteur Transport. Il conçoit, fournit et entretient pour ses clients une gamme complète de produits et systèmes avancés technologiquement et possède

des compétences uniques en intégration de systèmes ainsi qu'en maintenance et service après-vente couvrant la durée de vie de ces produits et systèmes.

Les principales activités du Groupe sont décrites en Note 25.

NOTE 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Depuis l'entrée en vigueur du règlement européen n°1606/2002, les entreprises cotées dans l'Union européenne sont dans l'obligation d'appliquer les normes comptables internationales (IFRS/IAS) telles qu'approuvées par l'Union européenne lors de l'établissement de leurs états financiers consolidés pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2005.

Contrairement aux états financiers consolidés présentés pour l'exercice clos le 31 mars 2005, qui ont été élaborés selon les principes comptables généralement admis en France, les états financiers consolidés d'ALSTOM pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2005 sont présentés en normes IFRS et comportent des informations comparatives relatives à la période précédente qui ont été retraitées selon les normes IFRS.

Conformément à la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IFRS, le bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2005 et les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2005 ont été retraités selon les normes IFRS approuvées par l'Union européenne lors de la préparation des états financiers consolidés au 31 mars 2006, à l'exception des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005. L'impact du passage aux normes IFRS est décrit dans la Note 34.

Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2005 présentés en information comparative sont différents de ceux présentés dans la Note 34 et dans les états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2005, suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 5 (voir Note 10).

Les états financiers consolidés d'ALSTOM au 31 mars 2006 ont été établis :

- conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations applicables pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} avril 2005 ;
- selon les principes comptables et les méthodes de calcul décrits en Note 3 ;
- selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux normes IFRS applicables. Les catégories concernées sont mentionnées en Note 3.

NOTE 3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES

A. Méthodes de consolidation

Filiales

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle effectif font l'objet d'une consolidation par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques opérationnelles et financières d'une entité de façon à en obtenir les avantages, qu'il y ait ou non un lien capitalistique.

Les soldes et transactions intragroupe sont éliminés en consolidation.

Le compte de résultat consolidé inclut les résultats des filiales consolidées acquises au cours de l'exercice à compter de la date de leur acquisition ; les résultats des filiales cédées au cours de la même période sont pris en compte jusqu'à leur date de cession.

Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont présentés sur une ligne distincte des capitaux propres. Les intérêts minoritaires comprennent le montant de ces intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans les variations des capitaux propres depuis cette date.

Les pertes revenant aux minoritaires excédant leurs intérêts dans les capitaux propres de la filiale sont affectées à la participation du Groupe sauf lorsque les minoritaires sont tenus d'apporter une contribution supplémentaire pour couvrir les pertes et qu'ils sont en mesure de le faire.

Participations dans les joint-ventures

Les joint-ventures sont des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint. Elles sont consolidées par intégration proportionnelle ; la quote-part du Groupe dans les résultats, les actifs et les passifs de l'entité contrôlée conjointement est présentée dans les états financiers consolidés.

Participations dans les entreprises associées

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mais non un contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, ajusté des variations ultérieures de la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée et

déduction faite de toute perte de valeur de chacune des participations. Les pertes enregistrées par une entreprise associée supérieures à la participation du Groupe dans cette entreprise ne sont pas comptabilisées, sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée constaté à la date d'acquisition constitue le goodwill. Le goodwill est compris dans la valeur comptable de la participation et est pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif.

La liste des principales filiales, joint-ventures et entreprises associées du Groupe et leurs méthodes de consolidation sont présentées en Note 33.

B. Recours à des estimations

Lors de l'établissement des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS, la Direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et passifs, des produits et charges et des actifs et passifs éventuels tels que présentés à la date de clôture. La Direction revoit régulièrement ses estimations sur la base des informations dont elle dispose. Le total des produits et charges estimé au titre d'un contrat traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque contrat. La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits qui dépassent largement le champ d'application des clauses de garantie habituellement applicables aux fournisseurs d'équipements.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses, comprennent le chiffre d'affaires et la marge comptabilisée au titre des contrats à long terme, les provisions pour garantie et litiges, les actifs et passifs des régimes de retraite, la dépréciation des actifs non courants et les impôts différés.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

C. Chiffre d'affaires et coûts générés par les activités opérationnelles

Évaluation du chiffre d'affaires et des coûts

Le montant du chiffre d'affaires résultant d'une transaction est, en règle générale, fixé par les accords contractuels signés avec le client.

S'agissant des contrats de construction, les réclamations sont prises en compte dans la détermination du chiffre d'affaires du contrat lorsqu'il est hautement probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

A contrario, les pénalités viennent en déduction du chiffre d'affaires du contrat dès lors qu'elles sont probables.

Les coûts de production incluent les coûts directs (tels que matières et main d'œuvre) et indirects, y compris les coûts de garantie. Les coûts de garantie sont estimés sur la base du contrat et des données statistiques disponibles en pondérant les résultats possibles en fonction de leur probabilité. Les durées de garantie peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans.

Les coûts de production ne tiennent compte ni des frais commerciaux, ni des frais administratifs.

Comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts

Quel que soit le type de contrat, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que si le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

Le chiffre d'affaires sur la vente de produits manufacturés et de contrats de services d'une durée de moins d'un an est comptabilisé lorsque l'essentiel des risques et avantages attachés à la propriété est transféré au client, ce qui intervient généralement lors de la livraison ou à la réalisation des prestations de services. Tous les coûts de production engagés ou à engager au titre de la vente sont imputés au coût des ventes à la date de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des contrats de construction et contrats de services à long terme est comptabilisé en fonction de l'état d'avancement. L'état d'avancement est défini par des jalons qui attestent l'exécution en termes physiques d'une partie des travaux ou la réalisation des services prévus par le contrat. La différence entre le chiffre d'affaires évalué en fonction de l'état d'avancement et le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des périodes précédentes correspond au chiffre d'affaires de la période.

Le coût des ventes afférent aux contrats de construction et aux contrats de services à long terme est calculé de façon similaire.

La différence entre le coût des ventes et le coût des ventes enregistré au titre des périodes précédentes correspond au coût des ventes de la période. Par conséquent, les ajustements apportés à l'estimation des contrats du fait de changements dans les conditions et la réalisation des travaux, sont comptabilisés dans le coût des ventes au prorata de l'état d'avancement dès que ces changements sont identifiés.

Les frais commerciaux et frais administratifs sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement le sont également, à l'exception des dépenses se rapportant à des projets satisfaisant aux critères permettant de les immobiliser (voir Note 3 J).

S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excèdera son chiffre d'affaires total estimé, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge au compte de résultat.

Pour les contrats de construction et de services à long terme, le montant cumulé des coûts engagés à chaque clôture majoré des marges constatées et diminué des factures émises, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est inscrit à l'actif sous la rubrique "Contrats de construction en cours, actifs". S'il est négatif, il est inscrit au passif sous la rubrique "Contrats de construction en cours, passifs".

La rubrique "Contrats de construction en cours, passifs" comprend également les avances reçues des clients.

D. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est formé de la marge brute, des frais généraux, administratifs et commerciaux ainsi que des frais de recherche et développement. Il comprend notamment la part de charges sur engagements de retraite correspondant au coût des services rendus au cours de la période, le coût des paiements en actions, le coût des programmes de participation des salariés, les profits ou pertes de change relatifs aux activités opérationnelles y compris l'incidence de la comptabilité de couverture ainsi que les profits ou pertes sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles réalisés dans le cadre des activités ordinaires.

E. Autres produits et autres charges

Les autres produits comprennent les profits de cession de participations ou d'activités et les profits de cession d'immobilisations corporelles résultant d'activités cédées ou

d'activités faisant l'objet de plans de restructuration ainsi que tout produit relatif aux cessions passées.

Les autres charges comprennent les pertes sur cession de participations ou d'activités et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration ainsi que tout coût relatif aux cessions passées, les coûts de restructuration, une fraction des charges de retraite (amortissement des gains et pertes actuariels, étalement du coût des services passés non encore reconnus et incidences des réductions d'effectifs et fermetures de plans) et les pertes de valeur significatives des actifs.

F. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- les charges et produits d'intérêts relatifs à l'endettement net consolidé lequel se compose de la dette obligataire, de la composante passif des instruments composés, des autres emprunts y compris les dettes liées aux contrats de location-financement et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les autres charges versées aux établissements financiers au titre des opérations de financement ;
- les intérêts et frais bancaires au titre des opérations de titrisation des créances ;
- la composante financière du coût des régimes de retraite (charge d'intérêts et rendement des actifs du régime) ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- les profits et pertes de change résultant des opérations de financement, y compris les effets de la comptabilité de couverture.

G. Conversion des états financiers libellés en devise

Les états financiers individuels de chaque filiale, joint-venture ou entreprise associée du Groupe établie à l'étranger sont présentés en fonction de l'environnement économique local dans lequel opère chacune de ces entreprises. Par conséquent, la devise fonctionnelle des filiales du Groupe établies à l'étranger est la devise locale en vigueur.

Afin de présenter des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chaque entité sont convertis en euros, devise fonctionnelle du Groupe et devise de présentation des états financiers consolidés. Les éléments du bilan des filiales opérant hors de la zone euro sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture de la période, tandis que leurs comptes de résultat et flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur des actifs et passifs provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des éléments d'actif ou de passif de cette activité et convertis en date de clôture.

H. Transactions en devise étrangère

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise étrangère le cours de change du jour entre la devise fonctionnelle de l'entité et la devise étrangère à la date de transaction. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués aux cours de change à la clôture de chaque période. Les profits ou pertes de change réalisés à la date de règlement ainsi que les profits ou pertes latents issus des réévaluations sont comptabilisés dans le compte de résultat, au sein du résultat opérationnel lorsqu'ils ont trait aux activités opérationnelles ou dans les charges ou produits financiers s'ils se rapportent à des activités de financement.

Afin d'atténuer le risque de volatilité des devises étrangères, le Groupe a recours de façon significative à des contrats de couverture à terme. Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Le Groupe applique les principes comptables spécifiques de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et le risque couvert remplissent les conditions requises pour en permettre l'utilisation.

Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, lors de la mise en place de la couverture, elle est désignée et documentée de façon formalisée et s'il est démontré que la couverture est efficace pendant toute la durée pour laquelle elle a été initialement mise en place.

Il existe trois catégories de relations de couverture :

- les couvertures de flux de trésorerie pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie attribuables aux opérations dont la probabilité de réalisation est élevée ;
- la couverture de juste valeur pour couvrir le risque de variation de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes ;
- la couverture d'un investissement net dans une filiale étrangère.

Couverture de flux de trésorerie

Compte tenu de la définition qui en est donnée par les normes IFRS, le Groupe ne considère comme éligible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie qu'un nombre très limité de relations de couverture liées aux appels d'offres qui devraient aboutir à des commandes fermes à très court terme.

Lorsque la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est appliquée, la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés au compte de résultat.

Couverture de juste valeur

Le Groupe applique la comptabilité de couverture de juste valeur à toutes les relations de couverture de juste valeur efficaces pour lesquelles le risque couvert correspond à un actif ou passif comptabilisé, ou à un engagement ferme. Lorsque la comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée, les variations de juste valeur des dérivés et des éléments couverts sont comptabilisées au compte de résultat et se compensent à hauteur de la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture.

Couverture d'un investissement net dans une filiale étrangère

Dans ce cas, la part du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture liée à la partie efficace de la couverture est comptabilisée directement en capitaux propres sous la rubrique "Écarts de conversion". Ce montant est reclassé au compte de résultat lorsque la participation est cédée.

Quelle que soit la couverture, la part inefficace de l'instrument de couverture est comptabilisée au compte de résultat.

Les profits et pertes de change réalisés ou latents sur les éléments couverts et les instruments de couverture sont comptabilisés en résultat opérationnel s'ils se rapportent à des activités opérationnelles ou en résultat financier s'ils ont trait aux activités de financement.

Le chiffre d'affaires et les coûts relatifs aux contrats clients sont comptabilisés au taux de change du jour à la date de la mise en place de la couverture et ce, sur la durée du contrat commercial y afférent, sous réserve que les relations de couverture correspondantes continuent de répondre aux critères d'application de la comptabilité de couverture.

Le Groupe a également recours à des contrats d'assurance export afin de couvrir son risque de change sur certains contrats à long terme pendant la période d'appel d'offres et après l'attribution des contrats. Au cours de la période d'appel d'offres, ces contrats d'assurance ne sont pas réévalués au bilan. Si des contrats commerciaux sont accordés, les contrats d'assurance sont comptabilisés et donnent lieu à un traitement comptable similaire à celui des contrats de change à terme.

I. Goodwill

Le goodwill représente, lors d'un regroupement d'entreprises, l'excédent du coût de l'acquisition sur la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. L'évaluation initiale des justes valeurs est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement de ces justes valeurs est comptabilisé sous forme de correction rétroactive du goodwill. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an au cours du deuxième semestre (voir Note 3 L).

J. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent des actifs incorporels acquis (comme la technologie, les accords de licence) et des immobilisations incorporelles générées en interne (principalement les coûts de développement).

Actifs incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Cette dernière atteint vingt ans dans tous les Secteurs en raison de la nature à long terme des contrats et des activités y afférents. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais de recherche et développement ou dans le coût des ventes en fonction de la nature de l'actif.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts de développement sont traités de manière similaire à moins que le projet ne réponde favorablement aux critères suivants :

- le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés sous une rubrique distincte et évalués de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet a été démontrée ;
- il est dans l'intention du Groupe d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente ;
- les ressources financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Dans cette hypothèse, les coûts de développement sont immobilisés et amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif en cours de développement. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais de recherche et développement.

K. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle est réparti entre chacune de ses parties significatives correspondant à un composant pour lequel une durée d'utilité spécifique a été déterminée.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue de chaque composant. Le tableau suivant présente les durées d'utilité les plus couramment utilisées :

Durée d'utilité estimée

(en années)

Bâtiments	20-25
Matériel et outillage	7-12
Petit outillage, mobilier, agencements et autres	3-7

Les durées d'utilité estimées sont revues régulièrement et les changements dans les estimations sont comptabilisés, le cas échéant, de manière prospective.

La charge d'amortissement est enregistrée dans le coût des ventes, les frais commerciaux ou les frais généraux et administratifs selon la fonction des actifs auxquels elle se rapporte.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement ou de location à long terme qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont immobilisées. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de la mise en place du contrat de location, ou si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux revenant au bailleur au titre de la location. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur figure au bilan en tant que passif financier. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et la réduction de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû inscrit au passif.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité estimée de la même manière que les actifs détenus en propre ou sur la durée du contrat y afférent, si celle-ci est inférieure.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas les principaux risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers à payer sont

comptabilisés en charges dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location correspondant. Les avantages reçus et à recevoir au titre d'une mesure incitative pour la conclusion des contrats de location simple sont également répartis linéairement sur la durée du contrat de location.

L. Perte de valeur du goodwill, d'immobilisations corporelles et incorporelles

Le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée et les immobilisations incorporelles en cours font l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou dès qu'il existe des indices de perte de valeur.

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation limitée ne font l'objet d'un test de dépréciation que s'il existe des indices de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable de chaque actif immobilisé à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée individuellement, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ces groupes d'actifs sont désignés comme les unités génératrices de trésorerie.

Pour ce qui concerne les goodwill et les actifs incorporels acquis ou générés en interne, les unités génératrices de trésorerie sont les Secteurs d'activité tels que décrits en Note 25.

L'évaluation réalisée s'appuie essentiellement sur le plan à trois ans du Groupe préparé en interne dans le cadre de son exercice budgétaire annuel par Secteur. La valeur recouvrable est égale à la somme des flux de trésorerie actualisés et de la valeur résiduelle terminale actualisée. Les flux au-delà de cette période sont extrapolés en appliquant un taux de croissance stable ou baissier pour les années ultérieures. Les taux d'actualisation sont déterminés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque Secteur.

Les valeurs recouvrables sont significativement influencées par les estimations de prix futurs des produits et services, l'évolution des charges, les tendances économiques au niveau local et international, les anticipations réalisées quant au développement à long terme des marchés émergents ainsi que par d'autres facteurs. Elles sont également dépendantes des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuelle utilisés.

Si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable

et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

En cas de perte de valeur attribuée à une unité génératrice de trésorerie, la perte de valeur est affectée, en premier lieu, à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill alloué à cette unité et est ensuite affectée aux autres actifs non courants de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun de ses actifs. La perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

Une perte de valeur reconnue sur un goodwill ne peut faire l'objet d'une reprise lors d'une période ultérieure.

Si une perte de valeur non affectée à un goodwill donne ultérieurement lieu à une reprise, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est portée à la valeur recouvrable réévaluée. La valeur comptable ainsi augmentée ne doit pas toutefois excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif concerné (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

M. Actifs financiers

Les actifs financiers incluent les prêts et dépôts, les participations et instruments d'emprunt, les instruments financiers dérivés dont la valeur de marché est positive et les créances clients et comptes rattachés.

Prêts et dépôts

Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dépôts sont enregistrés en actifs financiers lorsque leur échéance initiale est supérieure à trois mois et en trésorerie et équivalents de trésorerie lorsqu'il s'agit de dépôts à vue ou lorsque leur échéance initiale est inférieure à trois mois.

S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge financière. La perte de valeur peut donner lieu ultérieurement à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produit financier.

Participations et instruments d'emprunt

Les participations dans les sociétés non consolidées sont classées en actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités de

présentation définies par la norme IAS 39. Elles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite évaluées à leur juste valeur.

La juste valeur des titres cotés correspond à leur valeur de marché à la date de la clôture des comptes. Les titres non cotés sont évalués à partir d'un modèle de valorisation. Les modifications de juste valeur affectant cette catégorie de titres sont directement comptabilisées en capitaux propres jusqu'à la date de cession des titres considérés et tant qu'il n'existe pas d'indication objective que les titres se sont dépréciés. À la date de cession ou en cas de perte de valeur significative ou prolongée, le gain ou la perte cumulé antérieurement reconnu en capitaux propres est transféré dans le résultat de la période. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les titres de capitaux propres (actions) disponibles à la vente ne peuvent pas être reprises ultérieurement en compte de résultat. À l'inverse, les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les titres d'emprunt (obligations) sont reprises en résultat s'il existe une indication objective d'une augmentation de la juste valeur de l'instrument.

Les participations dans les sociétés non consolidées dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable sont évaluées à leur coût. Toute perte de valeur comptabilisée pour une participation de ce type ne peut donner lieu à une reprise au cours d'un exercice ultérieur, sauf lors de la cession de la participation.

Tous les instruments de dette que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et pour lesquels le Groupe a exprimé une telle intention, sont désignés comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance selon la classification définie par la norme IAS 39. Ils sont donc évalués à leur coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur comptabilisée afin de refléter les montants estimés non recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective que l'actif s'est déprécié ; le montant de la perte est représenté par la différence entre sa valeur comptable et les flux de trésorerie actualisés estimés selon le taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale. Les pertes de valeur sont reprises dans le compte de résultat au cours des périodes ultérieures lorsqu'une augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation initiale de la perte de valeur.

Les valeurs mobilières sont des titres détenus à des fins de transaction et ne peuvent pas être considérées comme des équivalents de trésorerie (voir Note 3 O). Elles sont désignées

comme des actifs financiers en juste valeur en contrepartie du compte de résultat selon la classification de la norme IAS 39. Les variations de juste valeur sont, par conséquent, constatées dans les charges et produits financiers.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir Note 3 H pour les instruments de couverture de change et Note 3 S pour les instruments de couverture de taux).

Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale. S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre leur valeur comptable et leur valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise. Dans ce cas, la reprise de la perte de valeur est comptabilisée en produit opérationnel.

N. Stocks

Les stocks de matières premières et fournitures, les produits en cours et les produits finis sont évalués à la plus faible valeur soit de leur coût, selon la méthode du coût moyen pondéré, soit de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour leur achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks inclut les coûts directs de matières premières et, le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre ainsi que les frais généraux qu'il a été nécessaire d'engager pour les amener à l'endroit et les mettre dans l'état où ils se trouvent.

O. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie et de placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités, dont le risque de variations de valeur n'est pas significatif.

Les découverts bancaires payables à première demande font partie intégrante de la gestion de trésorerie et sont inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

P. Impôts

Les impôts différés sont calculés pour chacune des entités imposables au titre des différences temporaires entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs de l'entité et

sont comptabilisés selon l'approche bilantielle. Des passifs d'impôt différé sont systématiquement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables ; les actifs d'impôt différé sont, pour leur part, comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables futurs, sur lesquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture.

L'impôt différé est calculé au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel le passif sera réglé ou l'actif, réalisé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il est légalement possible de compenser les actifs avec les passifs d'impôt exigible, lorsqu'il s'agit d'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de procéder au règlement de ces actifs et passifs d'impôts exigibles sur la base du montant net.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables provenant des participations dans les filiales, entreprises associées et joint-ventures, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler l'échéance de renversement des différences temporaires et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, à moins qu'il ait trait aux éléments inscrits directement au débit ou au crédit des capitaux propres ; dans cette hypothèse, il est également enregistré par capitaux propres.

Q. Provisions

Tant qu'un contrat de construction ou un contrat de services à long terme est en cours, les engagements liés à ce contrat sont pris en compte dans l'évaluation de la marge à comptabiliser et figurent par conséquent dans les rubriques "Contrats de construction en cours, actifs" ou "Contrats de construction en cours, passifs".

À la date d'achèvement du contrat, ces engagements sont comptabilisés au passif en tant qu'éléments distincts, s'ils répondent aux critères suivants :

- le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie équivalente sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- une telle sortie de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Ces engagements sont présentés sous forme de provisions lorsque leur échéance ou leur montant est incertain. Dès que

cette incertitude disparaît, ils sont présentés sous forme de dettes fournisseurs ou d'autres passifs courants.

Les engagements résultant de transactions autres que les contrats de construction ou contrats de services à long terme sont directement comptabilisés dans les provisions dès qu'ils répondent aux critères précités.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la réorganisation, la fermeture d'un site ou un programme de réduction des effectifs est annoncé, que la Direction est engagée vis-à-vis des salariés concernés, et que les coûts y afférents ont été évalués de manière fiable. Ces provisions portent sur les indemnités de départ et de licenciement des salariés, les coûts estimés de fermeture de sites et la dépréciation des actifs concernés.

R. Passifs financiers

Les passifs financiers incluent les dettes obligataires et autres emprunts, les instruments financiers dérivés dont la valeur de marché est négative et les dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Dettes obligataires et autres emprunts

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Les frais et primes d'émission d'emprunts obligataires ne sont pas inclus dans le coût initial mais pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les renégociations des conventions d'emprunts et autres opérations similaires n'entraînent l'extinction de l'ancienne dette et la constatation d'une nouvelle dette que lorsqu'il existe des différences notables entre l'ancienne et la nouvelle convention. Si tel est le cas, les coûts engendrés par la renégociation sont inclus dans les charges financières de la période au cours de laquelle la renégociation a eu lieu, sous forme de profit ou perte lié à l'extinction de l'ancienne dette.

Certains instruments financiers (tels que les Obligations Remboursables en Actions) comprennent à la fois une composante de passif financier et une composante de capitaux propres. Ces composantes sont classées séparément selon qu'il s'agit d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres.

L'évaluation de la composante passif financier à la date d'émission correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pour un instrument similaire assorti des mêmes conditions (échéance, flux de trésorerie) mais sans option ou obligation de conversion ou de remboursement en actions. Ce passif est ensuite réévalué au coût amorti par l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La composante capitaux propres est le montant résiduel obtenu après avoir déduit, de la juste valeur de l'instrument considéré dans son ensemble, le montant déterminé pour la composante passif financier.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir Note 3 H pour les instruments de couverture de change et Note 3 S pour les instruments de couverture de taux).

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale.

S. Instruments de couverture de taux

Le Groupe peut être amené à conclure des transactions de couverture afin de se prémunir contre le risque de fluctuation des taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Si les relations de couverture entre les instruments dérivés et le risque couvert remplissent les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, le Groupe applique la comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture de juste valeur s'applique aux emprunts à taux fixe, et la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux emprunts à taux variable.

S'agissant des relations de couverture de juste valeur, la réévaluation des emprunts à taux fixe est compensée dans le compte de résultat par la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé.

S'agissant des relations de couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment constatés directement en capitaux propres sont reclassés au compte de résultat.

T. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe effectue en faveur de certains de ses salariés des paiements fondés sur des actions acquittés soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie.

Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres

Les paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur (hors effet de conditions non liées au marché) à la date d'octroi. La juste valeur déterminée à la date d'octroi des paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres est basée sur une estimation par le Groupe des actions qui seront finalement acquises et ajustée de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché. La juste valeur est imputée au résultat opérationnel et comporte une contrepartie en capitaux propres. Elle est déterminée selon le modèle binomial d'évaluation des options.

Conformément à la norme IFRS 2, seules les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1^{er} janvier 2005 sont évaluées et comptabilisées en charges de personnel.

Paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie

Pour les paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie, un passif égal à la quote-part des biens ou services reçus est constaté à sa juste valeur déterminée à chaque date de clôture.

Le Groupe peut également permettre à ses salariés d'acquérir des actions ordinaires du Groupe à un prix préférentiel par rapport à leur valeur de marché. Dans ce cas, le Groupe enregistre une charge sur la base de son estimation de la décote relative aux actions qui seront acquises.

U. Avantages du personnel

Le Groupe propose à ses salariés différents régimes postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme. Les différents avantages offerts à chaque salarié dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chacune des filiales.

Les indemnités de fin de contrat correspondent généralement à des montants forfaitaires calculés sur la base de l'ancienneté du salarié et de son salaire annualisé à l'âge du départ en retraite ou à la fin du contrat.

Régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies d'un employeur unique, la juste valeur des actifs du régime est évaluée une fois par an. Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour

déterminer la valeur actuelle de ses engagements au titre des prestations définies et le coût des services actuels et passés correspondant. Cette méthode prend en considération la meilleure estimation des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'années de service futur du salarié, son salaire en fin de contrat et l'espérance de vie estimée ainsi que le taux de rotation probable des bénéficiaires. La plupart des plans à prestations définies sont financés par des fonds de pensions distincts. Les actifs de couverture sont généralement placés sous forme d'actions et d'obligations. Les autres régimes complémentaires à prestations définies accordés par le Groupe à certains employés sont financés par les actifs du Groupe au fur et à mesure que ces avantages sont dus.

Le Groupe participe également à des régimes à prestations définies de type multi-employeurs, principalement aux États-Unis et au Canada. Ces plans sont comptabilisés comme des plans à cotisations définies (voir ci-dessous).

Enfin, dans certains pays, principalement aux États-Unis, le Groupe offre à des retraités du Groupe des avantages postérieurs à l'emploi (principalement des régimes de couverture des frais médicaux postérieurement à l'emploi) au travers de plans, pour l'essentiel, non couverts par des fonds.

Le Groupe revoit à chaque date de clôture l'évaluation de ses engagements de retraite et des actifs du régime. Les différences entre le rendement effectif et le rendement attendu des actifs de couverture ainsi que les effets de tout changement dans les hypothèses actuarielles sont évalués. Si ces différences cumulées excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur des engagements et la valeur de marché des actifs de couverture, les profits et pertes non comptabilisés sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe paie des cotisations à des fonds administrés de façon indépendante sur la base d'un pourcentage fixe de la rémunération. Les charges relatives à ces régimes sont imputées au résultat opérationnel à mesure qu'elles sont encourues et correspondent aux cotisations payées par le Groupe à ces fonds.

Autres avantages à long terme

Le Groupe propose également à ses salariés des avantages qui sont considérés comme autres avantages à long terme tels que les médailles du travail et plans de rémunération différée. La méthode comptable est similaire à celle utilisée pour les régimes à prestations définies, à l'exception du coût des services passés et des gains et pertes actuariels qui sont reconnus immédiatement et sans l'application du corridor.

Le coût estimé de ces avantages au personnel est provisionné sur la durée de service des salariés. Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat opérationnel. L'amortissement de la perte (du profit) actuariel net ainsi que du coût des services passés non comptabilisés et les effets des réductions ou liquidations des régimes sont comptabilisés dans les autres charges. Les éléments financiers des charges de retraite comme la charge d'intérêts et le rendement des actifs de couverture sont inclus dans les produits (charges) financiers.

V. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Les actifs non courants et les groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont classés comme tels lorsqu'il est considéré que leur valeur comptable sera recouvrée au travers d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie si, et seulement si, la vente est hautement probable et si l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel. Par ailleurs, la Direction doit s'être engagée à réaliser cette vente de telle façon qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que la vente puisse être reconnue comme réalisée dans un délai d'un an à compter de la date de classement.

Les actifs non courants (et les groupes d'actifs) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable avant leur classement et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et ne font plus l'objet d'amortissement ou de dépréciation.

Une activité cédée ou en cours de cession est une composante du Groupe qui a été cédée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné dont l'objectif est de se séparer d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale et distincte ; ou
- qui est une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

Les montants inclus dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités cédées ou en cours de cession sont présentés séparément pour l'exercice en cours et tous les exercices précédents figurant dans les états financiers s'ils sont significatifs.

W. Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période, ajusté de la charge financière (nette d'impôt) des instruments à effet dilutif potentiel, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation majoré de l'effet de tout instrument dilutif.

X. Normes comptables, amendements et interprétations publiés mais non encore approuvés par l'Union européenne

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations publiées par l'IASB dont l'application n'est pas encore obligatoire pour la préparation des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2006 :

Normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006

- Amendement à la norme IAS 19 "Avantages du personnel : gains et pertes actuariels, plans multi-employeurs et informations à fournir".

Le Groupe n'a pas encore décidé s'il utiliserait l'option prévoyant la suppression de la méthode du corridor et la comptabilisation directe des gains et pertes actuariels en capitaux propres.

Les exigences additionnelles en matière d'informations à fournir seront remplies.

- IAS 21 révisée "Effets des variations des cours des monnaies étrangères".

La révision fournit des éclaircissements sur les exigences d'IAS 21 en matière d'investissement dans une entreprise étrangère.

Une application anticipée de cette révision n'aurait pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

- Amendement de la norme IAS 39 sur l'option juste valeur. Selon cet amendement, sous certaines conditions, une entreprise peut, dès sa comptabilisation initiale, désigner un actif ou un passif financier comme un instrument financier évalué à sa juste valeur par résultat.

Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative dans la mise en œuvre de cet amendement.

- IFRIC 4 "Déterminer si un accord contient un contrat de location".

IFRIC 4 fournit un mode opératoire permettant de déterminer si certaines transactions qui n'ont pas la forme légale de contrats de location doivent néanmoins être comptabilisées selon les dispositions d'IAS 17 "Contrats de location". À ce jour, le Groupe n'a pas évalué les incidences éventuelles de cette interprétation.

Interprétation d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2006

- IFRIC 7 "Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 – Information financière dans les économies hyper-inflationnistes".

Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative de la mise en œuvre de cette interprétation.

Interprétation d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} mai 2006

- IFRIC 8 "Champ d'application d'IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions et assimilés".

Le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative du fait des précisions apportées au champ d'application de la norme IFRS 2.

Normes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007

- IFRS 7 "Informations à fournir sur les instruments financiers";
- Amendement de la norme IAS 1 relative aux informations sur le capital.

Le Groupe n'a pas encore décidé s'il appliquerait ces nouvelles dispositions dès l'exercice clos le 31 mars 2007 ou l'année suivante.

Les normes et interprétations suivantes dont la mise en vigueur est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006 ne s'appliquent pas aux activités du Groupe :

- IFRS 4 révisé : "Contrats d'assurance".
- Amendement de la norme IAS 39 relative aux contrats de garantie financière.
- IFRS 6 : "Prospection et évaluation de ressources minérales".
- IFRIC 5 : "Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement".
- IFRIC 6 : "Passifs résultant de la participation à un marché spécifique – déchets d'équipements électriques et électroniques".

Y. Cours de change utilisés pour la conversion des principales monnaies étrangères

(Équivalent en € d'1 unité)	Au 31 mars 2006		Au 31 mars 2005	
	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture
Livre sterling	1,465784	1,435956	1,463325	1,452433
Franc suisse	0,643819	0,632871	0,650036	0,645745
Dollar US	0,825792	0,826173	0,791901	0,771367
Real brésilien	0,360145	0,377223	0,278889	0,287584
Dollar canadien	0,694713	0,710026	0,621966	0,635445
Dollar australien	0,618726	0,588339	0,585581	0,596552

NOTE 4. EFFETS DE LA PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES IFRS

A. Options retenues lors de la première adoption des normes IFRS au 1^{er} avril 2004 (date de transition)

Les états financiers 2004/05 ont été retraités selon la norme IFRS 1 – Première adoption des normes internationales d'information financière, sur la base des normes IAS/IFRS applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2005.

Afin d'établir le bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2004 ainsi que le bilan et le compte de résultat retraités de l'exercice 2004/05 le Groupe a retenu les options/exemptions suivantes telles qu'autorisées par la norme IFRS 1 :

Avantages du personnel

Le Groupe a choisi d'adopter l'application rétrospective complète de la norme IAS 19.

Regroupement d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement la norme IFRS 3 aux regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} avril 2004.

Instruments financiers

Le Groupe a choisi de ne pas présenter d'information comparative pour les normes IAS 32 et 39. De ce fait, pour la première année de transition 2004/05, les informations comparatives ne sont pas conformes à ces normes.

Utilisation d'une évaluation des immobilisations corporelles et autres actifs incorporels à leur juste valeur à la date de transition en tant que coût présumé à cette date

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la dérogation prévue par la norme IFRS 1 permettant l'utilisation de la juste valeur des immobilisations corporelles et des autres actifs incorporels en tant que leur coût présumé dans le bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} avril 2004. Ce choix n'a donc pas d'incidence sur les capitaux propres du Groupe dans le bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} avril 2004.

Montant cumulé des écarts de conversion

Le montant cumulé des écarts de conversion au 1^{er} avril 2004 a été ramené à zéro par le biais des réserves consolidées et n'a donc pas d'incidence sur les capitaux propres. Le profit ou la perte résultant de la cession ultérieure d'activités à l'étranger doit par conséquent exclure les écarts de conversion nés avant le 1^{er} avril 2004 et inclure les écarts de conversion ultérieurs.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a choisi d'appliquer, à compter du 1^{er} avril 2004, la norme IFRS 2 à tous les plans de souscription ou d'achat d'actions attribués après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1^{er} janvier 2005.

L'incidence du passage aux normes IFRS est décrit en Note 34.

B. Première application des normes IAS 32/39 et IFRS 5 au 1^{er} avril 2005

Comme le permet la norme IFRS 1, les informations comparatives relatives à l'exercice clos le 31 mars 2005 ont été préparées selon toutes les normes IFRS et interprétations effectives et approuvées par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2005, à l'exception des normes suivantes :

- IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession" ;
- IAS 32 "Instruments financiers : informations à fournir et présentation" ;
- IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" .

Ces trois normes ont été adoptées à compter du 1^{er} avril 2005 et leur incidence sur le bilan s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2005	IAS 32/39	IFRS 5	Au 1 ^{er} avril 2005
Actif				
Total des actifs non courants	9 606	2	(650)	8 958
<i>dont</i>				
- Autres actifs non courants, nets	1 935	5	(650)	1 290
- Impôts différés	1 207	(3)	-	1 204
Total des actifs courants	9 475	139	13	9 627
<i>dont</i>				
- Clients et comptes rattachés, nets	2 392	(69)	-	2 323
- Autres actifs courants, nets	1 424	208	13	1 645
Actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-	637	637
Total de l'actif	19 081	141	-	19 222
Passif				
Total capitaux propres	1 466	117	-	1 583
Obligations remboursables en actions	133	(133)	-	-
Total des passifs non courants	4 844	(46)	(637)	4 161
<i>dont</i>				
- Dette financière non courante	3 281	(46)	(637)	2 598
Total des passifs courants	12 638	203	-	12 841
<i>dont</i>				
- Dette financière courante	486	(3)	-	483
- Contrats de construction en cours, passifs	5 484	36	-	5 520
- Fournisseurs et comptes rattachés	3 437	(121)	-	3 316
- Autres passifs courants	1 589	291	-	1 880
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	-	-	637	637
Total du passif	19 081	141	-	19 222

Effet de l'application des normes IAS 32 et 39

L'effet de l'application des normes IAS 32 et 39 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Comptabilisation distincte de la composante capitaux propres et de la composante passif financier des ORA	Réévaluation de la dette financière selon le taux d'intérêt effectif	Comptabilisation immédiate dans les capitaux propres des coûts de transaction afférents aux instruments de capitaux propres	Adoption de la comptabilité de couverture	Reclassement de valeurs mobilières	IAS 32/39
Actif						
Total des actifs non courants	(1)	-	3	(5)	5	2
<i>dont</i>						
- Autres actifs non courants, nets	-	-	-	-	5	5
- Impôts différés	(1)	-	3	(5)	-	(3)
Total des actifs courants	(3)	(60)	(8)	215	(5)	139
<i>dont</i>						
- Clients et comptes rattachés, nets	-	-	-	(69)	-	(69)
- Autres actifs courants, nets	(3)	(60)	(8)	284	(5)	208
Total de l'actif	(4)	(60)	(5)	210	-	141
Passif						
Capital						
Primes d'émission	117	-	(5)	-	-	112
Réserves	4	(1)	-	2	-	5
Total capitaux propres	121	(1)	(5)	2	-	117
Obligations remboursables en actions	(133)	-	-	-	-	(133)
Total des passifs non courants	10	(56)	-	-	-	(46)
<i>dont</i>						
- Dette financière non courante	10	(56)	-	-	-	(46)
Total des passifs courants	(2)	(3)	-	208	-	203
<i>dont</i>						
- Dette financière courante	(2)	(1)	-	-	-	(3)
- Contrats de construction en cours, passifs	-	-	-	36	-	36
- Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	(121)	-	(121)
- Autres passifs courants	-	(2)	-	293	-	291
Total du passif	(4)	(60)	(5)	210	-	141

Comptabilisation distincte de la composante capitaux propres et de la composante passif financier des ORA

Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004 constituent un instrument financier composé qui doit, conformément à la norme IAS 32, être ventilé entre sa composante capitaux propres et sa composante passif financier.

Réévaluation de la dette financière selon le taux d'intérêt effectif

En principes comptables français, les frais bancaires relatifs à l'émission d'emprunts étaient comptabilisés à l'actif du bilan et amortis selon le mode linéaire au travers du résultat financier sur la durée de vie de l'instrument d'emprunt. Conformément aux normes IFRS, ces frais sont déduits de la dette financière et amortis sur la durée de vie de l'instrument d'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comptabilisation immédiate dans les capitaux propres des coûts de transaction afférents aux instruments de capitaux propres

Selon les principes comptables français, les coûts de transaction relatifs aux instruments de capitaux propres étaient comptabilisés à l'actif du bilan et amortis selon le mode linéaire sur une durée de cinq ans.

En normes IFRS, ces coûts sont directement imputés aux capitaux propres.

L'incidence négative sur les capitaux propres représente la portion des coûts de transaction qui n'a pas encore été amortie en principes comptables français au 31 mars 2005.

Adoption de la comptabilité de couverture

Les règles de comptabilité de couverture retenues par le Groupe sont décrites dans la Note 3 H ci-avant.

En raison de l'adoption de la comptabilité de couverture de juste valeur pour les relations de couverture de change, les actifs et passifs courants existant en principes comptables français ont été réévalués selon les nouvelles règles et les nouveaux éléments suivants ont été comptabilisés :

- instruments dérivés : autres actifs et passifs courants supplémentaires pour des montants respectifs de € 264 millions et € 192 millions;

- variations de la juste valeur des engagements fermes non constatés : autres actifs et passifs courants supplémentaires pour des montants respectifs de € 40 millions et € 148 millions.

Reclassement des valeurs mobilières

Certaines valeurs mobilières précédemment classées dans les placements à court terme selon les principes comptables français ont été reclassées dans les actifs non courants.

Effet de l'application de la norme IFRS 5

Au 1^{er} avril 2005, les actifs et passifs affectés à des contrats de location de trains et équipements associés du Secteur Transport ont été classés en tant que groupe d'actifs détenus en vue de la vente et présentés sous une rubrique distincte du bilan dans la mesure où il était prévu que leur vente intervienne dans les douze mois suivants. Ces contrats de location font partie d'un accord conclu en 1995 avec un des principaux exploitants de réseau de métro en Europe en vertu duquel le Groupe donne en location les trains et les équipements associés pour une période de 30 ans à compter de 1997 et les rend disponibles pour cet exploitant.

Le produit de cession devrait excéder la valeur comptable des actifs et passifs concernés et, par conséquent, aucune perte de valeur n'a été constatée lors du reclassement de ces éléments en actifs détenus en vue de la vente.

NOTE 5. VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales variations de périmètre des sociétés consolidées des exercices clos le 31 mars 2005 et 31 mars 2006 sont les suivantes :

- Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, à la suite de l'obtention du visa des autorités locales, un engagement ferme de cession de certaines entités non significatives de l'ancien Secteur T&D (cédé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004) a été signé. Dans ce cadre, les activités de l'ancien Secteur T&D en Inde ont fait l'objet d'un accord intervenu en avril 2005 finalisé par une vente effective le 8 août 2005. Ces activités ont été sorties du périmètre de consolidation à compter du 1^{er} août 2005.
- Le 24 mai 2005, un contrat de vente relatif à l'activité Flow-Systems a été signé. Le 18 août 2005, le Groupe a finalisé la vente et cette activité est sortie du périmètre de consolidation à compter de cette date.

- Le 2 juin 2005, le Groupe a signé un engagement ferme pour la vente de son activité Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande. Le 16 septembre 2005, la vente a été finalisée et cette activité est sortie du périmètre de consolidation à compter du 1^{er} septembre 2005.
- Le 30 septembre 2005, le Groupe a signé un engagement ferme pour la vente de son activité Power Conversion à Barclays Private Equity. Le 10 novembre 2005, la vente a été finalisée et cette activité a été déconsolidée à compter du 1^{er} novembre 2005.
- Le 24 octobre 2005, ALSTOM et Austrian Energy and Environment AG ont signé un engagement ferme pour la vente des activités Chaudières Industrielles, faisant partie du Secteur Power Turbo-Systems/Power Environment. Le 30 novembre 2005, la vente des activités en Australie et en Thaïlande a été finalisée et ces activités ont été déconsolidées à compter de cette date.

NOTE 6. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005*
Frais de recherche et développement	(364)	(405)
<i>dont</i>		
- Coûts de développement capitalisés (voir Note 12)	87	70
- Amortissement des coûts de développement (voir Note 12)	(43)	(83)
- Amortissement de la technologie acquise	(59)	(59)
Frais de recherche et développement avant immobilisation et amortissement	(349)	(333)

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

NOTE 7. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005*
Plus-value de cession de participations/activités ⁽¹⁾	221	59
Plus-value de cession d'immobilisations corporelles	12	8
Autres produits	233	67
Moins-value de cession de participations/activités ⁽¹⁾	(89)	(101)
Charges de restructuration ⁽²⁾	(80)	(350)
Charges sur retraites et avantages assimilés ⁽³⁾	(61)	(47)
Autres ⁽⁴⁾	(22)	(91)
Autres charges	(252)	(589)

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

(1) Pour l'exercice clos le 31 mars 2006, la plus-value de cession est essentiellement liée à la cession des activités Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande, à celle des activités Power Conversion et à la cession des activités Chaudières Industrielles en Australie.

La moins-value de cession résulte pour l'essentiel de la cession des activités de l'ancien Secteur T&D en Inde et de l'activité FlowSystems. Elle comprend également de coûts et dotations aux provisions pour litiges et garanties sur des cessions antérieures.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2005, les plus-values sur cession sont principalement liées à la cession d'activités, notamment l'activité de locomotives de fret en Espagne. Les moins-values sur cession représentent des coûts et des provisions relatifs aux garanties, demandes d'indemnisation et ajustements de prix de cession antérieures.

(2) Pour l'exercice clos le 31 mars 2006, les charges de restructuration résultent de plans non significatifs et incluent des dépréciations d'actifs pour un montant de € 7 millions.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, les charges de restructuration comprenaient des dotations de € 335 millions au titre de nouveaux plans de réduction du niveau de l'activité incluant la fermeture de sites ou l'arrêt d'activités, des réductions d'effectifs, principalement dans les Secteurs Power Turbo-Systems / Power Environment et Transport, ainsi que € 15 millions de dépréciation d'actifs.

(3) Amortissement des gains et pertes actuariels, étalement du coût des services passés non encore reconnus et incidence des réductions et liquidations – voir Note 21 "Engagements de retraite et avantages assimilés".

(4) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, les autres charges incluent des coûts encourus sur le financement des ventes du Secteur Marine. Ces coûts étaient couverts par une provision enregistrée dans le Secteur Marine, considéré comme activité cédée ou en cours de cession de manière rétrospective au 31 mars 2005 (voir Note 10).

NOTE 8. RÉSULTAT FINANCIER

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005*
Charges nettes d'intérêts ⁽¹⁾	(122)	(198)
Charges sur opérations de titrisation	(7)	(19)
Gains (pertes) de change	30	(23)
Charges de retraite (voir Note 21)	(15)	(16)
Autres produits (charges) financiers ⁽²⁾	(108)	(125)
Résultat financier	(222)	(381)

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

(1) Les charges d'intérêts relatives aux contrats de location-financement s'élèvent à € 14 millions au 31 mars 2006 et à € 13 millions au 31 mars 2005.

(2) Les autres produits (charges) financiers comprennent des commissions et commissions d'engagement sur cautions, des frais financiers sur les prêts syndiqués et d'autres facilités de crédit pour € 75 millions au 31 mars 2006 et € 105 millions au 31 mars 2005.

NOTE 9. IMPÔTS

A. Analyse par nature

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005*
Charge d'impôt courant	(155)	(18)
Produit (charge) d'impôt différé	30	(145)
Charge d'impôt	(125)	(163)
Taux effectif d'impôt	40,7 %	-

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

B. Taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'impôt s'analyse comme suit :

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	%	2005*	%
Résultat avant impôt des activités poursuivies	505		(432)	
Résultat avant impôt des activités cédées ou en cours de cession	(198)		(32)	
Taux d'impôt statuaire de la maison-mère	34,43 %		34,93 %	
Produit (charge) d'impôt théorique	(106)		162	
Incidence :				
- des différences de taux d'imposition	45	(14,7)	13	2,8
- des plus-values imposées à un taux réduit (pertes de cession non comptabilisées)	-	-	(23)	(5,0)
- de la non comptabilisation et des changements d'estimation des impôts différés actifs et passifs	(18)	5,9	(228)	(49,1)
- des variations de taux d'imposition sur l'impôt différé actif net	(14)	4,6	-	-
- des autres différences permanentes	(32)	10,4	(87)	(18,8)
Charge d'impôt	(125)		(163)	
Taux effectif d'impôt	40,7 %		-	

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

Le Groupe a constitué des groupes d'intégration fiscale dans la plupart des pays où il intervient et notamment en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Allemagne.

C. Imposition différée

Les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2005*	Au 1 ^{er} avril 2005**	Produit (charge) d'impôt différé	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2006
Écart sur la durée d'amortissement	78	78	4	(2)	2	82
Immobilisations incorporelles	343	343	(20)	-	(9)	314
Participation, provisions pour engagements de retraite et assimilés non déductibles	109	109	(6)	(5)	4	102
Provisions et autres charges non déductibles	482	482	95	(6)	(5)	566
Provisions sur contrats imposées par avance	55	55	(8)	-	3	50
Pertes fiscales reportables	1 504	1 504	70	(38)	(61)	1 475
Autres	112	121	61	(1)	26	207
Impôts différés actifs, bruts	2 683	2 692	196	(52)	(40)	2 796
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	(920)	(920)	(117)	39	79	(919)
Compensation par groupe d'intégration fiscale ou entité légale	(556)	(568)	(60)	-	-	(628)
Impôts différés actifs	1 207	1 204	19	(13)	39	1 249
Impôts différés passifs, bruts	(615)	(627)	(49)	4	5	(667)
Compensation par groupe d'intégration fiscale ou entité légale	556	568	60	-	-	628
Impôts différés passifs	(59)	(59)	11	4	5	(39)
Impôts différés actifs, nets	1 148	1 145	30	(9)	44	1 210

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

** Bilan retraité au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4 B).

Sur la base d'une extrapolation de son plan à trois ans approuvé par le Conseil d'administration, le Groupe est confiant quant à la recouvrabilité du solde net d'impôts différés actifs au 31 mars 2006, soit € 1 210 millions. Cette extrapolation montre une capacité du Groupe à générer un niveau suffisant de résultats

imposables permettant d'utiliser les déficits fiscaux reportables et autres actifs nets générés par des différences temporaires sur une période allant de quatre à douze ans, conforme à la nature à long terme des opérations du Groupe.

Les reports déficitaires en base sont présentés ci-après par date d'expiration :

Au 31 mars (en millions d'€)		2006	2005
Délai d'expiration	1 an	24	36
	2 ans	33	26
	3 ans	184	34
	4 ans	218	182
	5 ans et plus	1 080	1 532
	Indéfiniment reportables	2 730	2 679
Total		4 269	4 489

Après dépréciation, les pertes fiscales reportables en base s'élèvent à € 1 720 millions, dont € 783 millions expirent dans 15 ans et € 937 millions sont indéfiniment reportables. Les pertes cumulées des quatre exercices précédents ont conduit à une revue détaillée par juridiction fiscale des impôts différés actifs. Cette revue a pris en compte les performances actuelles et passées, la durée du report en arrière, les déficits fiscaux reportables et leurs dates

d'expiration, les contrats existants dans le carnet de commandes, le budget et le plan sur trois ans. Cette revue a conduit à une dépréciation des impôts différés actifs de € 919 millions au 31 mars 2006 (€ 920 millions au 31 mars 2005). La majorité des impôts différés actifs faisant actuellement l'objet d'une dépréciation reste disponible pour être utilisée à l'avenir.

NOTE 10. ACTIVITÉS CÉDÉES OU EN COURS DE CESSION

Les activités du Secteur Marine ont été classées en activités cédées ou en cours de cession pour l'exercice clos au 31 mars 2006 et de manière rétroactive pour l'exercice clos au 31 mars 2005. Elles s'analysent comme suit :

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005*
Chiffre d'affaires	439	607
Coût des ventes	(434)	(680)
Frais commerciaux	(10)	(13)
Frais de recherche et développement	(3)	(3)
Frais généraux et administratifs	(7)	(15)
Résultat opérationnel	(15)	(104)
Autres produits (charges)	(187)	89
Résultat d'exploitation	(202)	(15)
Résultat financier	4	(17)
Résultat avant impôt	(198)	(32)
Impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	-	-
Résultat net	(198)	(32)

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

(1) Les sociétés composant le Secteur Marine font partie du périmètre d'intégration fiscale français ; en conséquence, aucune charge ou produit d'impôt correspondant n'a été présenté dans les résultats des activités cédées ou en cours de cession.

Les flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession se détaillent comme suit :

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005*
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	(199)	(204)
Variation nette de la trésorerie d'investissement	84	(10)
Variation nette de la trésorerie de financement	(103)	13
Effet net des variations de taux de conversion	(2)	3
Autres variations	5	-
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(215)	(198)

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

NOTE 11. RÉSULTAT PAR ACTION

A. Résultat par action des activités poursuivies et des activités cédées ou en cours de cession

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable au Groupe est basé sur les informations suivantes :

Résultat

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005*
Résultat net part du Groupe pour les besoins du calcul du résultat de base par action	178	(628)
Effet des instruments dilutifs		
- Intérêts financiers relatifs aux obligations remboursables en actions, nets d'impôts	1	-
Résultat net part du Groupe corrigé pour les besoins du calcul du résultat dilué par action	179	(628)

Nombre d'actions

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour les besoins du calcul du résultat de base par action	140 401 599	108 978 200
Effet des instruments dilutifs		
- Options de souscription d'actions (1)	1 434 534	-
- Actions gratuites	225 000	-
Nombre moyen pondéré corrigé d'actions ordinaires pour les besoins du calcul du résultat dilué par action	142 061 133	108 978 200

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

(1) Seules les options de souscription d'actions attribuées par le plan 7 ont été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action (voir Note 30), les autres plans ayant un effet relatif.

B. Résultat par action des activités poursuivies

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005*
Résultat net part du Groupe pour les besoins du calcul du résultat de base par action	178	(628)
Perte des activités cédées ou en cours de cession	198	32
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies pour les besoins du calcul du résultat de base par action	376	(596)
Effet des instruments dilutifs		
- Intérêts financiers relatifs aux obligations remboursables en actions, nets d'impôts	1	-
Résultat net part du Groupe corrigé des activités poursuivies pour les besoins du calcul du résultat dilué par action	377	(596)

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

Les nombres d'actions retenus pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué sont les mêmes que ceux détaillés plus haut.

C. Résultat par action des activités cédées ou en cours de cession

Pour l'exercice clos au 31 mars 2006, le résultat de base par action des activités cédées ou en cours de cession s'élève à € (1,41) par action (€ (0,29) par action pour l'exercice clos au 31 mars 2005) et le résultat dilué par action des activités cédées

ou en cours de cession est de € (1,39) par action (€ (0,29) par action pour l'exercice clos au 31 mars 2005) sur la base du résultat net des activités cédées ou en cours de cession de € (198) millions (€ (32) millions pour l'exercice clos au 31 mars 2005) et des dénominateurs ci-dessus pour le résultat de base et dilué par action.

NOTE 12. GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, NETTES

A. Goodwill

<i>(en millions d'€)</i>	Valeur nette au 31 mars 2005*	Acquisitions & Cessions	Dépréciation	Écarts de conversion et autres variations	Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	Valeur nette au 31 mars 2006
Power Turbo-Systems / Power Environment	818	(14)	-	-	-	804
Power Service	1 991	1	-	-	-	1 992
Transport	526	(3)	-	4	-	527
Marine	2	-	(2)	-	-	-
Power Conversion	80	(80)	-	-	-	-
Goodwill	3 417	(96)	(2)	4	-	3 323
<i>dont</i>						
Valeur brute	3 417	(96)	-	4	(2)	3 323
Dépréciation	-	-	(2)	-	2	-

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

Au 31 mars 2006, le Groupe a mandaté un expert indépendant pour émettre un rapport d'évaluation dans le cadre de son test de dépréciation annuel des goodwill.

Ce test compare la juste valeur de chaque Secteur à sa valeur nette comptable.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill sont les suivantes :

	Power Turbo-Systems / Power Environment	Power Service	Transport
Valeur nette du goodwill au 31 mars 2006 <i>(en millions d'€)</i>	804	1 992	527
Valeur retenue comme représentative de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie	Juste valeur	Juste valeur	Juste valeur
Étendue de la période au titre de laquelle sont utilisées les prévisions de flux de trésorerie	3 ans	3 ans	3 ans
Étendue de la période d'extrapolation des prévisions de flux de trésorerie	7 ans	7 ans	7 ans
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2006	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2005	1,50 %	1,50 %	1,50 %
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2006 ⁽¹⁾	8,50 %	8,50 %	8,50 %
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2005 ⁽¹⁾	9,50 %	9,50 %	9,50 %

⁽¹⁾ L'application de taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt conduit à une valorisation identique des unités génératrices de trésorerie.

Cette évaluation conforte l'opinion du Groupe selon laquelle les goodwill n'ont subi aucune perte de valeur.

Dans l'hypothèse où l'évaluation de la juste valeur aurait été réalisée en utilisant les mêmes taux de croissance et d'actualisation qu'au 31 mars 2005, aucune perte de valeur n'aurait dû être reconnue.

Au 30 septembre 2005, une évaluation de la valeur du Secteur Marine dans les conditions de marché connues à cet arrêté a été réalisée. Elle intégrait des hypothèses plus conservatrices sur les termes et conditions des futurs contrats. Cette évaluation a conduit à comptabiliser une dépréciation du goodwill d'un montant de € 2 millions et des immobilisations résiduelles, d'un montant de € 85 millions.

Au 31 mars 2006, tous les actifs du Secteur Marine ont été classés en actifs non courants détenus en vue de la vente (voir Note 24).

B. Immobilisations incorporelles, nettes

<i>(en millions d'€)</i>	Coûts de développement capitalisés	Immobilisations incorporelles acquises	Total
Valeur brute			
Au 31 mars 2005*	436	1 219	1 655
Acquisitions/Cessions	87	6	93
Écarts de conversion et autres variations	(13)	2	(11)
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	-	(6)	(6)
Au 31 mars 2006	510	1 221	1 731
Amortissements			
Au 31 mars 2005*	(135)	(298)	(433)
Dotations/Reprises	(43)	(66)	(109)
Écarts de conversion et autres variations	3	-	3
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	-	5	5
Au 31 mars 2006	(175)	(359)	(534)
Valeur nette			
Au 31 mars 2005*	301	921	1 222
Au 31 mars 2006	335	862	1 197

*Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

Les immobilisations incorporelles acquises résultent principalement de l'affectation du prix d'acquisition de la part du capital de Power anciennement détenue par ABB (50 %) et correspondent aux contrats de technologie et de licence.

NOTE 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES, NETTES

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2005*	Acquisitions/ Amortissements/ Dépréciation	Cessions	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres variations	Transfert vers actifs détenus en vue de la vente (2)	Au 31 mars 2006
Terrains	146	-	(20)	(7)	-	(6)	113
Bâtiments	1 390	23	(53)	(47)	8	(148)	1 173
Matériel et outillage	2 248	99	(237)	(89)	(22)	(101)	1 898
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	695	90	(177)	(47)	13	(23)	551
Valeur brute	4 479	212	(487)	(190)	(1)	(278)	3 735
Terrains	(9)	(10)	1	-	7	6	(5)
Bâtiments	(599)	(119)	37	18	(7)	143	(527)
Matériel et outillage	(1 718)	(170)	228	72	31	97	(1 460)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(446)	(58)	82	36	(17)	21	(382)
Amortissements/Dépréciation (1)	(2 772)	(357)	348	126	14	267	(2 374)
Terrains	137	(10)	(19)	(7)	7	-	108
Bâtiments	791	(96)	(16)	(29)	1	(5)	646
Matériel et outillage	530	(71)	(9)	(17)	9	(4)	438
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	249	32	(95)	(11)	(4)	(2)	169
Valeur nette	1 707	(145)	(139)	(64)	13	(11)	1 361

*Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

(1) La charge d'amortissement et de dépréciation de € 357 millions inclut une dépréciation de € 85 millions des immobilisations corporelles du Secteur Marine (voir Note 12 A).

(2) Voir Note 24.

Aux 31 mars 2006 et 31 mars 2005, les locations financement se répartissent par nature comme suit :

Au 31 mars (en millions d'€)	2006	2005*
Terrains	-	2
Bâtiments	169	199
Matériel et outillage	22	36
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	18	24
Valeur nette des locations financement	209	261

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

NOTE 14. TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET AUTRES PARTICIPATIONS, NETTES

A. Titres des sociétés mises en équivalence

Au 31 mars (en millions d'€)	2006	2005	% d'intérêt	Quote-part de résultat
Termoeléctrica del Golfo and Termoeléctrica Peñoles	66	66	49,5	-
Autres	4	4	-	(1)
Total	70	70	-	(1)

B. Autres participations, nettes

Au 31 mars (en millions d'€)	2006			2005	2006
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette	% d'intérêt
Ballard Power Systems Inc ⁽¹⁾	-	-	-	7	-
Birecik Baraj ve Hidroelektrik Santrali Tesis ve Isletme AS ⁽²⁾	-	-	-	15	-
Tramvia Metropolitana SA ⁽³⁾	8	-	8	8	25,35 %
Tramvia Metropolitana del Besos ⁽³⁾	8	-	8	8	25,35 %
Autres ⁽⁴⁾	24	(11)	13	10	-
Total	40	(11)	29	48	-

(1) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, le Groupe a cédé sa participation de 1,8 % dans Ballard Power Systems Inc. Au 31 mars 2005, la participation avait été dépréciée afin d'aligner la valeur de la participation sur le cours de l'action au 31 mars 2005 à la Bourse de Toronto.

(2) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, le Groupe a signé un accord de cession de sa participation de 13,6 % dans Birecik Baraj ve Hidroelektrik Santrali Tesis ve Isletme AS pour un prix proche de sa valeur nette comptable conditionnée toutefois à l'obtention de divers autorisations et accords de tiers. Ces conditions ont été levées postérieurement au 31 mars 2005.

(3) Les intérêts hors groupe de ces deux sociétés (74,65 %) sont détenus par un consortium de sociétés de construction possédant un contrôle direct sur ces sociétés.

(4) Aucune de ces autres participations n'a une valeur nette supérieure à € 5 millions.

Les dernières informations financières disponibles sur les principales sociétés non consolidées au 31 mars 2006 sont les suivantes :

(en millions d'€)	Résultat net	Quote-part de situation nette
Tramvia Metropolitana SA	4	9
Tramvia Metropolitana del Besos	1	8

NOTE 15. AUTRES ACTIFS NON COURANTS, NETS

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005**	Au 31 mars 2005*
Dépôt en garantie du programme de cautions ⁽¹⁾	700	700	700
Autres prêts et dépôts à long terme	91	129	129
Actifs pris en location de longue durée ⁽²⁾	-	-	650
Excédents des actifs en couverture des engagements de retraite (voir Note 21)	387	374	374
Titres détenus jusqu'à l'échéance	-	5	-
Autres	72	82	82
Autres actifs non courants, nets	1 250	1 290	1 935

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

** Bilan retraité au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4 B).

(1) Ce poste correspond à un dépôt constitué par le Groupe auprès d'un intermédiaire tiers pour garantir, sous la forme d'un nantissement, le nouveau programme de cautions d'un montant maximum de € 8 milliards mis en place au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005 (voir Note 26 A (1)) et investi dans des obligations d'État en euros et/ou bons du Trésor avec une durée résiduelle inférieure à 12 mois. Le remboursement de ce dépôt dépendra de la main levée des cautions émises dans le cadre de ce programme.

(2) Au 31 mars 2005, cet actif non courant a trait aux contrats de location des trains et équipements associés conclus avec un exploitant de métro en Europe. À compter du 1^{er} avril 2005, cet actif est désigné comme un groupe d'actifs destiné à être cédé et a par conséquent été reclassé dans les actifs non courants détenus en vue de la vente (voir Notes 4 B et 24).

NOTE 16. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS, NETS

Au 31 mars <i>(en millions d'€)</i>	2006	2005*
Matières premières et marchandises	582	629
Travaux en cours	1 134	1 154
Produits finis	47	69
Stocks, valeur brute	1 763	1 852
Dépréciation	(275)	(198)
Stocks, valeur nette	1 488	1 654

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

NOTE 17. CONTRATS DE CONSTRUCTION EN COURS, NETS

(en millions d'€)	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005**	Au 31 mars 2005*
Contrats de construction en cours, actifs	2 229	2 601	2 601
Contrats de construction en cours, passifs	(5 401)	(5 520)	(5 484)
Contrats de construction en cours, nets	(3 172)	(2 919)	(2 883)
Cumul des coûts encourus et des profits et pertes comptabilisés sur contrats en cours	32 593	33 968	33 968
Moins factures émises sur contrats en cours	(33 640)	(34 994)	(34 953)
Contrats de construction en cours avant avances reçues	(1 047)	(1 026)	(985)
Avances reçues des clients	(2 125)	(1 893)	(1 898)
Contrats de construction en cours, nets	(3 172)	(2 919)	(2 883)

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

** Bilan retraité au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4 B).

NOTE 18. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS, NETS

(en millions d'€)	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005**	Au 31 mars 2005*
Clients et comptes rattachés, bruts	2 369	2 463	2 532
Dépréciation	(78)	(140)	(140)
Clients et comptes rattachés, nets	2 291	2 323	2 392

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

** Bilan retraité au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4 B).

Les clients et comptes rattachés au 31 mars 2006 incluent des retenues de garantie pour un montant de € 163 millions.

NOTE 19. AUTRES ACTIFS COURANTS, NETS

(en millions d'€)	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005**	Au 31 mars 2005*
Avances versées aux fournisseurs	360	339	345
Impôt sur les sociétés	122	108	108
Autres taxes	335	298	298
Charges constatées d'avance	127	171	193
Autres créances	312	399	465
Instruments dérivés	135	264	-
Réévaluation des engagements hors bilan	63	40	-
Titres disponibles à la vente	16	13	-
Titres détenus jusqu'à l'échéance	6	13	-
Placements à court terme	-	-	15
Autres actifs courants, nets	1 476	1 645	1 424

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

** Bilan retraité au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4 B).

NOTE 20. PROVISIONS

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2005*	Dotations	Reprises	Utilisations	Écarts de conversion et autres variations	Transfert (1)	Au 31 mars 2006
Garanties	602	293	(126)	(184)	(43)	(4)	538
Litiges et réclamations	633	157	(95)	(112)	(70)	(12)	501
Autres risques sur contrats	407	403	(201)	(100)	(8)	(1)	500
Provisions courantes	1 642	853	(422)	(396)	(121)	(17)	1 539
Risques et litiges fiscaux	28	14	(5)	(1)	7	(2)	41
Restructurations	440	91	(52)	(198)	(19)	0	262
Autres provisions non courantes	212	150	(54)	(27)	14	(17)	278
Provisions non courantes	680	255	(111)	(226)	2	(19)	581
Total	2 322	1 108	(533)	(622)	(119)	(36)	2 120

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

(1) Transfert vers les passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente.

Provisions courantes – Provisions sur contrats

Turbines à gaz de grande puissance GT24/GT26

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, le Groupe a utilisé les provisions à hauteur de € 115 millions ; le solde de provisions constituées au titre de ces turbines et non utilisées au 31 mars 2006 s'élève à € 263 millions.

Les provisions utilisées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005 s'élevaient à € 359 millions et le solde résiduel au 31 mars 2005 après effet des écarts de conversion s'établissait à € 379 millions de provisions. Les plans d'action destinés à couvrir les risques résiduels précédemment identifiés et non provisionnés ont été mis en œuvre avec succès au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005.

Provisions non courantes

Provisions pour restructuration

Au 31 mars 2006, les provisions pour restructuration s'élèvent à € 262 millions après une dotation nette de € 39 millions et une utilisation de € 198 millions au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, de nouveaux plans de restructuration avaient été mis en place, nécessitant des dotations de € 363 millions principalement dans les Secteurs Power Turbo-Systems / Power Environment et Transport. Compte tenu de l'utilisation de provisions à hauteur de € 289 millions au cours de l'exercice, le solde des provisions au 31 mars 2005 s'établissait à € 440 millions.

NOTE 21. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Variation de la dette actuarielle

Au 31 mars (en millions d'€)	2006	2005*
Dette actuarielle en début d'exercice	(4 256)	(4 137)
Coût des services rendus	(85)	(80)
Cotisations des employés	(27)	(29)
Intérêts sur la dette actuarielle	(215)	(217)
Modifications de régime	-	(5)
Acquisitions/cessions de filiales	(3)	(17)
Réductions	27	17
Liquidations	30	102
Pertes actuarielles	(294)	(274)
Prestations versées	225	283
Écarts de change	(3)	101
Dette actuarielle en fin d'exercice	(4 601)	(4 256)
<i>Dont :</i>		
Plans financés	(3 702)	(3 362)
Plans non financés	(899)	(894)

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

Variation de la juste valeur des actifs de couverture

Au 31 mars (en millions d'€)	2006	2005*
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	2 827	2 800
Rendements attendus des actifs du régime	200	200
Gains actuariels	193	86
Cotisations versées par le Groupe	112	99
Cotisations des employés	26	28
Acquisitions/cessions de filiales	7	19
Liquidations	(27)	(115)
Prestations versées	(166)	(210)
Écarts de change	(4)	(80)
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice	3 168	2 827
Couverture financière	(1 433)	(1 429)
Pertes (gains) actuariels non reconnus	1 050	1 009
Coût des services passés non reconnus	(24)	(30)
Incidence du plafonnement des actifs	(2)	-
Transfert vers les passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	4	-
Provision nette	(405)	(450)
<i>Dont :</i>		
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(792)	(824)
Excédents des actifs de couverture (voir Note 15)	387	374

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

Composition du portefeuille de placements

Au 31 mars	2006		2005*	
	(en millions d'€)	(%)	(en millions d'€)	(%)
Actions	1 597	50,4	1 430	50,6
Obligations	1 175	37,1	1 032	36,5
Actifs immobiliers	257	8,1	246	8,7
Autres	139	4,4	119	4,2
Total	3 168	100	2 827	100

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

Hypothèses (taux moyens pondérés)

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées par société et par pays, selon leurs spécificités propres.

Au 31 mars (%)	2006	2005
Taux d'actualisation	4,72	5,09
Taux d'augmentation des salaires	2,68	2,97
Taux de rendement attendu des placements	6,46	7,07

Le taux de rendement attendu des placements a été déterminé selon la même méthode dans tous les pays où le Groupe détient des actifs en couverture de ses engagements de retraite : ce taux est basé sur les prévisions des marchés à long terme et prend en compte la composition du portefeuille de placement de chacun des fonds.

Les plans de couverture médicale incluent généralement une participation des salariés réévaluée annuellement. Le taux d'augmentation des coûts médicaux prévu est de 9 % au

31 mars 2006 puis diminue jusqu'à atteindre un taux ultime de 5,5 % à partir de 2010.

Une variation à la hausse de 100 points de base de l'hypothèse d'augmentation des coûts médicaux engendrerait une augmentation de 6 % du coût des services rendus et une augmentation de 4,6 % de la dette actuarielle des plans de couverture médicale. À l'inverse, une variation à la baisse de 100 points de base engendrerait une diminution de 5 % du coût des services rendus et une diminution de 4,6 % de la dette actuarielle de ces plans.

Le tableau suivant donne le détail de la charge de l'exercice pour chacun des exercices clos les 31 mars 2005 et 2006.

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005*
Coût des services rendus	(85)	(80)
Intérêts de la dette actuarielle	(215)	(217)
Rendement attendu des actifs de couverture	200	200
Amortissement des pertes actuarielles	(68)	(57)
Amortissement du coût des services passés non reconnus	3	5
Incidence du plafonnement des actifs	(2)	-
Réductions/liquidations ⁽¹⁾	6	4
Total de la charge nette des régimes à prestations définies	(161)	(145)
Cotisations versées au titre des régimes mutualisés et des régimes à cotisations définies ⁽²⁾	(90)	(89)
Total de la charge de retraite	(251)	(234)

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

(1) Hors effet, à hauteur de € 19 millions, d'une réduction de régime consécutive à la cession de l'activité Power Conversion, classée en plus-value de cession de participations/d'activités (voir Note 7).

(2) Au 31 mars 2005, les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies d'un montant de € 68 millions n'étaient pas présentées dans la note de rapprochement entre les principes comptables français et les normes IFRS.

Le montant total des cotisations et prestations versées au titre des régimes à prestations définies et à cotisations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2006 s'élève à € 261 millions.

Le Groupe estime à € 258 millions le montant total des cotisations et prestations à verser au titre des régimes à prestations définies et à cotisations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2007, dont € 112 millions de cotisations à verser par le Groupe au titre des régimes à prestations définies.

La ventilation de la charge de retraite figurant au compte de résultat est la suivante :

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2005*
Coût des services rendus	(85)	(80)
Cotisations versées au titre des régimes mutualisés et des régimes à cotisations définies	(90)	(89)
Résultat opérationnel	(175)	(169)
Amortissement des pertes actuarielles	(68)	(57)
Amortissement du coût des services passés non reconnus	3	5
Incidence du plafonnement des actifs	(2)	-
Réductions/liquidations	6	4
Autres charges (1)	(61)	(48)
Intérêts de la dette actuarielle	(215)	(217)
Rendement attendu des actifs de couverture	200	200
Charges financières (1)	(15)	(17)
Total de la charge de retraite	(251)	(234)

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

(1) Les différences avec les charges de retraite comptabilisées en autres charges (voir Note 7) et en résultat financier (voir Note 8) résultent de la présentation du Secteur Marine en activités cédées ou en-cours de cession.

NOTE 22. DETTE FINANCIÈRE

A. Analyse par nature

(en millions d'€)	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005**	Au 31 mars 2005*
Actions préférentielles remboursables ①	-	205	205
ORA (composante passif financier) ②	5	10	-
Titres subordonnés ③	5	5	5
Emprunts obligataires ③	2 189	1 194	1 228
Prime d'échange sur emprunts obligataires ③	-	-	(26)
Prêts syndiqués ④	-	998	1 039
Prêts bilatéraux	-	33	33
Billets de trésorerie ⑤	-	14	14
Créances futures titrisées, nettes	-	49	49
Autres emprunts ⑥	106	245	252
Dettes sur contrats de location-financement	217	268	268
Dettes sur contrats de location à long terme ⑦	16	13	650
Intérêts courus	33	47	50
Dette financière	2 571	3 081	3 767
Non courante	2 211	2 598	3 281
Courante	360	483	486

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

** Bilan retraité au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4 B).

① Le 30 mars 2001, une filiale consolidée d'ALSTOM Holdings a émis des actions préférentielles perpétuelles à dividende cumulatif, sans droit de vote, pour un montant total de € 205 millions.

Ces titres n'étaient remboursables qu'à l'initiative exclusive de l'émetteur, en totalité et non partiellement, à compter du 5^e anniversaire, ou à la date même du 5^e anniversaire si certains événements d'ores et déjà identifiés s'étaient produits, tels qu'un changement de loi fiscale ou une augmentation de capital.

En juillet 2002, une augmentation de capital a été réalisée déclenchant le remboursement obligatoire des actions préférentielles au 31 mars 2006 à leur valeur nominale majorée des dividendes courus non payés.

Au 31 mars 2006, les € 205 millions d'actions préférentielles ont été remboursées.

② En raison de l'application différée des normes IAS 32 et 39, la composante passif financier des Obligations Remboursables en Actions "ORA" n'est reconnue qu'à compter du 1^{er} avril 2005. Elle s'établit à € 5 millions au 31 mars 2006. Elle était de € 10 millions au 1^{er} avril 2005 (voir Note 4 B).

③ Au 31 mars 2005, l'encours du Groupe était composé de :

- € 5 millions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée remboursables en septembre 2006,
- € 228 millions d'obligations portant intérêt à taux fixe de 5 % et remboursables au pair le 26 juillet 2006,
- € 1 000 millions d'obligations portant intérêt à taux fixe de 6,25 %, à échéance mars 2010,
- € (26) millions de prime d'échange.

Au 1^{er} avril 2005, par application des normes IAS 32 et 39, ces dettes ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (voir Note 4 B). L'encours après retraitement s'établissait à :

- € 5 millions de Titres Subordonnés remboursables en septembre 2006,
- € 231 millions d'obligations remboursables le 26 juillet 2006,
- € 963 millions d'obligations remboursables le 3 mars 2010, y compris la prime d'échange.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2006, le Groupe a émis :

- € 600 millions de titres à taux d'intérêt variable Euribor 3 mois + 2,20 %, remboursables au pair en mars 2009,
- € 400 millions de titres à taux d'intérêt variable Euribor 3 mois + 0,85 %, remboursables au pair en juillet 2008.

Au 31 mars 2006, l'encours du Groupe est composé de :

- € 5 millions de Titres Subordonnés remboursables en septembre 2006,
- € 226 millions d'obligations remboursables le 26 juillet 2006,
- € 969 millions d'obligations remboursables le 3 mars 2010, y compris la prime d'échange,
- € 595 millions d'obligations remboursables le 13 mars 2009,
- € 399 millions d'obligations remboursables le 28 juillet 2008.

En mars 2006, le Groupe a mis en place deux swaps d'une valeur nominale de € 100 millions chacun échangeant du taux fixe contre du taux variable (voir Note 28 B).

④ Au 31 mars 2005, les prêts syndiqués comprenaient :

- Un prêt subordonné à échéance 2008 signé le 30 septembre 2003 avec un syndicat de banques et d'institutions financières pour un montant initial maximum de € 1 563 millions (le "PSDD"), comprenant une Tranche A constituée d'un prêt à terme de € 1 200 millions (intégralement tirée jusqu'à échéance ou remboursement) et une Tranche B correspondant à un crédit renouvelable de € 363 millions.
- Un crédit renouvelable multi devises à échéance 2006 initialement signé pour un montant de € 1 110 millions et dont l'encours disponible pour tirage était de € 704 millions au 31 mars 2005.

Au 31 mars 2006, le prêt subordonné ainsi que le crédit renouvelable multi devises ont été remboursés en totalité et annulés.

Le 28 février 2006, un crédit renouvelable "2010 Revolving Credit Facility" a été signé.

Le montant total de € 700 millions est entièrement disponible au 31 mars 2006.

Ce crédit renouvelable est soumis aux critères financiers décrits en Note 22 B.

⑤ Le programme d'émission de billets de trésorerie est autorisé à hauteur de € 2 500 millions. Son utilisation est fonction des conditions de marché. Au 31 mars 2005, € 14 millions de billets de trésorerie étaient utilisés sur ce programme. Au 31 mars 2006, ce programme n'est pas utilisé.

⑥ Les autres emprunts incluent € 94 millions d'emprunts contractés par une entité ad hoc au 31 mars 2005 qui ont été remboursés en mars 2006.

⑦ Au 31 mars 2005, la dette financière incluait le financement d'un contrat de location de longue durée de trains et équipements associés. Au 1^{er} avril 2005, en raison de l'application de la norme IFRS 5, la fraction non courante de l'engagement financier de € 637 millions (€ 630 millions au 31 mars 2006) est considérée comme un passif directement

associé à un actif détenu en vue de la vente, présentée sous une rubrique distincte du bilan et par conséquent, exclue de la dette financière (voir Note 4 B). La fraction courante de cette obligation est inscrite dans la dette financière pour un montant de € 16 millions au 31 mars 2006 et de € 13 millions au 1^{er} avril 2005.

Analyse de la juste valeur par nature

La juste valeur de la dette financière est estimée à partir des données cotées du marché pour les actifs détenus à des fins de transactions ou des taux actuels obtenus par le Groupe pour des dettes de maturité identique.

Au 31 mars (en millions d'€)	2006	2005
Actions préférentielles remboursables	-	210
ORA (composante passif financier)	5	10
Titres subordonnés	5	5
Emprunts obligataires	2 299	1 244
Prêts syndiqués	-	1 044
Prêts bilatéraux	-	33
Billets de trésorerie	-	14
Créances futures titrisées, nettes	-	49
Autres emprunts	106	245
Intérêts courus	33	47
Juste valeur de la dette financière, excluant la juste valeur des obligations de location-financement*	2 448	2 901

* La juste valeur n'est pas présentée car il s'agit d'un nombre important de contrats.

B. Critères financiers

Au 31 mars 2006, la facilité de crédit renouvelable de € 700 millions était soumise aux critères financiers ("covenants") suivants :

Critères financiers	Couverture minimale des frais financiers (a)	Situation nette consolidée minimale (b)	Endettement net maximal (c)
		(en millions d'€)	
Mars 2006	3	1 360	4,0
Septembre 2006	3	1 360	3,6
Mars 2007	3	1 360	3,6
Septembre 2007	3	1 360	3,6
Mars 2008	3	1 360	3,6
Septembre 2008	3	1 360	3,6
Mars 2009	3	1 360	3,6
Septembre 2009	3	1 360	3,6
Mars 2010	3	1 360	3,6
Septembre 2010	3	1 360	3,6

(a) Rapport de l'EBITDA (voir (d) ci-dessous) à la charge d'intérêts nette (charges d'intérêts incluant les charges relatives à la titrisation diminuées des produits d'intérêts mais excluant les intérêts relatifs aux obligations de location-financement, les intérêts liés aux retraites et la charge financière nette consolidée des entités ad hoc qui n'étaient pas consolidées dans les états financiers du Groupe au 31 mars 2004). Le ratio de couverture des frais financiers s'élève à 8,7 au 31 mars 2006.

(b) Total des capitaux propres (excluant l'incidence cumulée des dépréciations des impôts différés actifs constatées après le 31 mars 2004, et incluant les obligations remboursables en actions non encore remboursées) et des intérêts minoritaires (ce critère ne s'appliquera pas si le Groupe reçoit une notation financière "Investment Grade" et aussi longtemps qu'il en bénéficiera).

Après neutralisation de l'effet de la dépréciation des actifs d'impôts différés, d'une valeur de € 189 millions depuis l'exercice clos le 31 mars 2004, la situation nette consolidée au 31 mars 2006 à comparer aux critères financiers ci-dessus est de € 2 029 millions.

(c) Rapport de la dette nette totale (dette financière totale excluant les contrats de location-financement diminuée des placements à court terme ou des actifs détenus à des fins de transactions et de la trésorerie et équivalents de trésorerie) sur l'EBITDA (voir (d) ci-dessus). Le ratio d'endettement net au 31 mars 2006 est de 1,0.

(d) L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation majoré des dépréciations et amortissements des actifs immobilisés diminué des gains et pertes sur cession d'activités, tels que définis dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

C. Analyse par maturité et par taux d'intérêt

Les montants ci-dessous sont présentés en valeur nominale :

Au 31 mars 2006 (en millions d'€)	Total	Court terme À moins d'un an	Long terme				
			De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
ORA (composante passif financier)	5	-	-	5	-	-	-
Titres subordonnés	5	5	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	2 224	224	-	1 000	1 000	-	-
Autres emprunts	106	55	12	3	3	21	12
Dette sur contrats de location-financement	233	40	22	20	18	17	116
Intérêts courus	33	33	-	-	-	-	-
Dette financière	2 606	357	34	1 028	1 021	38	128

Les taux d'intérêt nominaux et effectifs sont les suivants :

Au 31 mars 2006	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif
Titres subordonnés	Euribor 3M + 4,9 %	*
Emprunts obligataires		
Juillet 2006	5,0 %	3,9 %
Juillet 2008	Euribor 3M + 0,9 %	4,5 %
Mars 2009	Euribor 3M + 2,2 %	5,9 %
Mars 2010	6,3 %	7,2 %

* Aucun calcul du taux d'intérêt effectif n'est réalisé pour les titres subordonnés.

La dette financière avant swaps se compose d'une partie à taux fixe et d'une partie à taux variable, comme suit :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005**	Au 31 mars 2005*
Dette financière à taux fixe	1 565	1 656	2 293
Dette financière à taux variable	1 041	1 474	1 474
Dette financière	2 606	3 130	3 767

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

** Bilan retraits au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4 B).

D. Analyse par devise

(en millions d'€)	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005**	Au 31 mars 2005*
Euro	2 415	2 820	2 820
Dollar US	31	132	132
Livre sterling	43	47	684
Autres devises	117	131	131
Dette financière	2 606	3 130	3 767

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

** Bilan retraits au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4 B).

NOTE 23. AUTRES PASSIFS COURANTS

(en millions d'€)	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005**	Au 31 mars 2005*
Charges de personnel	602	663	663
Impôt sur les sociétés	146	107	107
Autres taxes	169	213	213
Instruments dérivés	87	192	-
Réévaluation des engagements hors bilan	159	148	-
Autres	467	557	606
Autres passifs courants	1 630	1 880	1 589

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

** Bilan retraité au 1^{er} avril 2005 en raison de la première application des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 (voir Note 4 B).

NOTE 24. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS DIRECTEMENT ASSOCIÉS

Au 1^{er} avril 2005, les actifs et passifs attribuables à la location de trains et équipements associés ont été classés en tant que groupe d'actifs détenus en vue de la vente et présentés au bilan sous une rubrique distincte dans la mesure où leur cession était prévue dans un délai de douze mois à compter de cette date. Ces actifs non courants détenus en vue de la vente et les passifs associés s'élèvent à € 613 millions au 31 mars 2006 et à € 637 millions au 1^{er} avril 2005. Le montant total représente, à l'actif, une créance non courante sur une location de longue durée, et au passif la dette financière correspondante. Au 31 mars 2006, ces actifs sont maintenus en actifs non courants détenus en vue de la vente : bien que certains événements indépendants de la volonté du Groupe aient conduit à un allongement de la période de réalisation de la vente, ce dernier reste pleinement engagé dans le plan de cession de l'actif.

Comme le produit de cession devrait excéder la valeur comptable des actifs et passifs concernés, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Les autres groupes d'actifs détenus en vue de la vente au 31 mars 2006 correspondent au Secteur Marine. En effet, le Groupe s'est engagé à vendre 75 % des intérêts détenus dans le Secteur Marine à Aker Yards. La vente doit se traduire par la

création d'une nouvelle société qui détiendra les chantiers navals de Saint-Nazaire et de Lorient. Cette nouvelle société sera détenue par Aker Yards à hauteur de 75 % et par ALSTOM à hauteur des 25 % restants. Le prix des 75 % d'intérêts s'élèvera à € 50 millions. Les intérêts restants seront vendus à Aker Yards d'ici 2010 pour un montant pouvant aller jusqu'à € 125 millions en fonction des performances financières. Au 31 mars 2006, la vente effective était encore soumise à certaines conditions qui devraient être satisfaites peu de temps après cette date.

Les actifs et passifs attribuables à ces activités ont été classés en tant que groupe d'actifs détenus en vue de la vente et présentés au bilan sous une rubrique distincte.

Le produit de cession de la totalité des intérêts d'ALSTOM dans Marine devrait être inférieur à la valeur comptable des actifs et passifs concernés et par conséquent, une perte de € 96 millions a été comptabilisée. Cette perte se compose d'une dépréciation de € 12 millions sur les actifs non courants en vue de la vente et d'une provision complémentaire de € 84 millions. La valorisation du produit de cession est fondée sur la meilleure estimation par le Groupe du complément de prix défini contractuellement.

Au 31 mars 2006, les principaux comptes d'actifs et de passifs qui constituent les actifs et les passifs détenus en vue de la vente sont les suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	Location de trains et équipements associés	Activités Marine	Total
Immobilisations corporelles, nettes	-	11	11
Autres actifs non courants, nets	613	5	618
Contrats de construction en-cours, actifs	-	172	172
Stocks, clients et comptes rattachés et autres actifs courants, nets	-	38	38
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	317	317
Actifs non courants détenus en vue de la vente	613	543	1 156
Dépréciation des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	(12)	(12)
Actifs non courants détenus en vue de la vente, nets	613	531	1 144
Provisions	-	124	124
Dette financière	613	2	615
Contrats de construction en-cours, passifs	-	154	154
Fournisseurs et comptes rattachés et autres passifs courants	-	250	250
Total des passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	613	530	1 143

Les activités du Secteur Marine sont classées en activités cédées ou en-cours de cession au 31 mars 2006 et rétrospectivement au 31 mars 2005 (voir Note 10).

La transaction étant une cession d'actifs, l'extinction progressive des actifs et des passifs conservés par le Groupe sera présentée en actifs non courants détenus en vue de la vente et en activité cédée ou en-cours de cession au cours du prochain exercice.

NOTE 25. INFORMATIONS PAR SECTEUR ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

A. Informations par Secteur

Le Groupe est géré par Secteurs d'activité et présente des informations en phase avec cette organisation.

Au 31 mars 2006, le Groupe est organisé en quatre Secteurs, suite à la cession de l'activité Power Conversion au cours de l'exercice.

- **Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment**

Le Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment construit et vend des turbines à vapeur, des alternateurs, des centrales électriques ainsi que des équipements hydroélectriques et des turbines à gaz de grande puissance. Il intervient également sur le marché des chaudières et des équipements de contrôle d'émission dans les marchés de production d'énergie, de la pétrochimie et de l'industrie. Il répond enfin aux demandes du marché pour ce qui concerne la mise à niveau et la modernisation des centrales existantes.

- **Secteur Power Service**

Le Secteur Power Service est consacré au développement des activités de services associées au Secteur Power Turbo-Systems / Power Environment et offre des services aux clients sur tous les marchés mondiaux.

- **Secteur Transport**

Le Secteur Transport assure la vente du matériel, des équipements et des services liés au transport ferroviaire, parmi lesquels les trains de voyageurs, les locomotives, les systèmes de signalisation et les équipements et services ferroviaires.

- **Secteur Marine**

Le Secteur Marine conçoit et construit des navires de croisière et d'autres navires spécialisés.

Au 31 mars 2006, le Secteur Marine est exclu de l'information géographique et sectorielle suite à l'enregistrement de ses activités en activités cédées ou en-cours de cession et au

classement de ses actifs et passifs en actifs et passifs détenus en vue de la vente.

• Activité Power Conversion

L'activité Power Conversion offre des solutions pour les industries de transformation ainsi que des produits de haute technologie, incluant moteurs, alternateurs, systèmes de propulsion pour le secteur maritime et systèmes d'entraînement pour différentes

applications industrielles. Cette activité a été cédée au cours de l'exercice.

Certaines entités non significatives ont été réaffectées d'un Secteur à l'autre. Cette modification de la composition des Secteurs n'étant pas significative, elle n'a pas nécessité de retraitement des informations relatives à l'exercice antérieur.

Au 31 mars 2006

(en millions d'€)	Power Turbo-Systems / Power Environment	Power Service	Transport	Power Conversion	Corporate & autres ⁽¹⁾	Élimination	Total
Chiffre d'affaires	5 396	3 062	5 129	276	100	(550)	13 413
Élimination inter Secteurs	(317)	(209)	(1)	(15)	(8)	550	-
Total chiffre d'affaires	5 079	2 853	5 128	261	92	-	13 413
Résultat opérationnel	101	442	324	16	(137)	-	746
Résultat d'exploitation	75	407	256	14	(25)	-	727
Produits (charges) financiers, nets							(222)
Impôt sur les bénéfices							(125)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence							(1)
Résultat net des activités poursuivies							379
Résultat net des activités cédées ou en-cours de cession							(198)
Résultat net							181
Actifs sectoriels ⁽²⁾	4 633	3 890	4 224	-	1 558	-	14 305
Impôts différés (actifs)							1 249
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite							387
Actifs financiers courants, nets							1 323
Actifs non courants détenus en vue de la vente, nets							1 144
Total de l'actif							18 408
Passifs sectoriels ⁽³⁾	5 072	2 078	4 099	-	774	-	12 023
Impôts différés (passifs)							39
Provisions pour engagements de retraite et assimilés							792
Dette financière							2 571
Total capitaux propres							1 840
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente							1 143
Total du passif							18 408
Capitaux employés ⁽⁴⁾	(439)	1 812	125	-	784	-	2 282
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	103	35	125	3	28	-	294
Dotations aux amortissements et dépréciation dans le résultat d'exploitation	125	61	116	5	106	-	413

(1) Sous la dénomination "Corporate & Autres" sont regroupées toutes les unités du Corporate, du Réseau International ainsi que les entités en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Inde qui ne sont affectées à aucun Secteur.

(2) Les actifs sectoriels se composent des soldes de clôture du goodwill, des immobilisations incorporelles nettes, des immobilisations corporelles nettes, des autres actifs non courants nets (à l'exception des excédents d'actifs de couverture des engagements de retraite) et des actifs courants nets (à l'exception des titres détenus à des fins de transactions, des titres disponibles à la vente, des titres détenus jusqu'à l'échéance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie).

(3) Les passifs sectoriels se composent des soldes de clôture des provisions courantes et non courantes ainsi que des passifs courants (à l'exception de la dette financière courante).

(4) Les capitaux employés correspondent à la différence entre les actifs sectoriels et les passifs sectoriels. La diminution des capitaux employés entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2006 s'explique en partie par le reclassement des actifs et passifs affectés à des contrats de location des trains et des équipements associés du Secteur Transport de la rubrique "Autres actifs non courants, nets" au 31 mars 2005 (inclus dans la définition des capitaux employés) dans la rubrique "Actifs non courants détenus en vue de la vente" au 31 mars 2006 (exclus de la définition des capitaux employés).

Au 31 mars 2005

(en millions d'€)	Power Turbo-Systems / Power Environment	Power Service	Transport	Power Conversion	Marine (4)	Corporate & autres(1)	Élimination	Total
Chiffre d'affaires	4 777	3 116	5 124	555	-	273	(925)	12 920
Élimination inter Secteurs	(587)	(284)	(24)	(19)	-	(11)	925	-
Total chiffre d'affaires	4 190	2 832	5 100	536	-	262	-	12 920
Résultat opérationnel	(107)	412	218	30	-	(82)	-	471
Résultat d'exploitation	(331)	365	145	16	-	(246)	-	(51)
Produits (charges) financiers, nets								(381)
Impôt sur les bénéfices								(163)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence								-
Résultat net des activités poursuivies								(595)
Résultat net des activités cédées ou encours de cession								(32)
Résultat net								(627)
Actifs sectoriels (2)	4 727	4 028	4 900	410	209	1 807	-	16 081
Impôts différés (actifs)								1 207
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite								374
Actifs financiers courants, nets								1 419
Total de l'actif								19 081
Passifs sectoriels (3)	5 166	2 153	3 968	368	502	675	-	12 832
Impôts différés (passifs)								59
Provisions pour engagements de retraite et assimilés								824
Dette financière								3 767
Total capitaux propres								1 466
Obligations remboursables en actions								133
Total du passif								19 081
Capitaux employés	(439)	1 875	932	42	(293)	1 132	-	3 249
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	88	24	85	5	-	53	-	255
Dotations aux amortissements et dépréciation dans le résultat d'exploitation	135	69	172	12	-	64	-	452

(1) Sous la dénomination "Corporate & Autres" sont regroupées toutes les unités du Corporate, du Réseau International ainsi que les entités en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Inde qui ne sont affectées à aucun Secteur.

(2) Les actifs sectoriels se composent des soldes de clôture du goodwill, des immobilisations incorporelles nettes, des immobilisations corporelles nettes, des autres actifs non courants nets (à l'exception des excédents d'actifs de couverture des engagements de retraite) et des actifs courants nets (à l'exception des titres détenus à des fins de transactions, des titres disponibles à la vente, des titres détenus jusqu'à l'échéance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie).

(3) Les passifs sectoriels se composent des soldes de clôture des provisions courantes et non courantes ainsi que des passifs courants (à l'exception de la dette financière courante).

(4) Conformément à la norme IFRS 5, les opérations du Secteur Marine ont été classées en activités cédées ou en-cours de cession de manière rétrospective au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005 alors que la présentation des actifs et passifs associés à ce Secteur reste inchangée au bilan au 31 mars 2005.

B. Informations par zone géographique

Chiffre d'affaires et acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles par pays de destination :

Au 31 mars 2006

<i>(en millions d'€)</i>	Chiffre d'affaires par pays de destination	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles
Zone euro ⁽¹⁾	4 221	123
Reste de l'Europe	2 080	71
Amérique du Nord	2 172	22
Amérique du Sud et centrale	891	6
Asie et Pacifique	2 747	69
Moyen-Orient et Afrique	1 302	3
Total Groupe	13 413	294

Au 31 mars 2005

<i>(en millions d'€)</i>	Chiffre d'affaires par pays de destination	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles
Zone euro ⁽¹⁾	4 559	117
Reste de l'Europe	2 227	99
Amérique du Nord	1 945	14
Amérique du Sud et centrale	534	3
Asie et Pacifique	2 465	19
Moyen-Orient et Afrique	1 190	3
Total Groupe	12 920	255

(1) La zone euro inclut l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne et le Portugal.

NOTE 26. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES OBLIGATIONS

A. Engagements hors bilan

Au 31 mars (en millions d'€)	2006	2005
Garanties sur contrats ①	7 572	7 526
Garanties liées au financement des ventes ②	432	429
Créances cédées non échues	-	5
Engagements d'achat d'immobilisations corporelles	8	1
Autres garanties*	242	114
Total	8 254	8 075

* Les autres garanties incluent les engagements hors bilan à caractère financier tels que paiements de TVA, locations, douanes ou franchises d'assurances. Il s'agit de garanties autonomes en support de passifs déjà inscrits dans les états financiers consolidés.

① Garanties sur contrats

Conformément aux pratiques de son industrie, les garanties délivrées par le Groupe courent de la période d'appel d'offres à la réception définitive des travaux par les clients du Groupe et se prolongent sur la période de garantie. Elles peuvent intégrer une garantie de bonne fin et des critères de performance ou de disponibilité contractuels.

Les garanties sont accordées par des banques ou des sociétés d'assurance au travers de garanties de performance, de cautionnements et de lettres de crédit pour des périodes ou des montants définis. Elles sont émises en faveur des clients avec qui les contrats commerciaux ont été signés. Le Groupe accorde une contre-indemnité aux banques et aux sociétés d'assurance qui émettent ces instruments.

Les projets au titre desquels ces garanties sont accordées sont réexaminés régulièrement par la Direction et, lorsque des paiements liés à ces garanties deviennent probables, les provisions nécessaires sont constituées dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre du contrat d'acquisition signé avec ABB Ltd en mars 2000, par lequel le Groupe a procédé à l'acquisition de 50 % du capital de la joint-venture ABB ALSTOM POWER détenus par ABB, le Groupe a donné son accord pour indemniser ce dernier au titre des garanties de société mère délivrées antérieurement et concernant certains contrats de l'ancien Secteur Power. Le montant total des garanties d'ABB s'élève à € 2,7 milliards au 31 mars 2006 (€ 2,7 milliards au 31 mars 2005). Ces garanties maison mère sont incluses dans les montants ci-dessus mais sont relatives à des passifs déjà pris en compte dans les états financiers consolidés.

Ces montants excluent en revanche :

- € 4,3 milliards au 31 mars 2006 (€ 3,8 milliards au 31 mars 2005) de cautions et garanties relatives aux avances et acomptes dont l'encaissement a été pris en compte en "Contrats de construction en-cours, actifs ou passifs".
- € 2,3 milliards au 31 mars 2006 (€ 2,1 milliards au 31 mars 2005) de cautionnements et obligations conditionnelles dont la probabilité de devenir des obligations de paiement est jugée improbable.
- les garanties données par la société mère ou des sociétés du Groupe portant sur des obligations inscrites dans les états financiers consolidés.

Les cautions sur contrats émises par les banques et sociétés d'assurance s'élèvent à € 11,4 milliards au 31 mars 2006 (€ 10,7 milliards au 31 mars 2005).

Le Groupe a mis en place en août 2004 un programme de cautions garanti d'un encours maximum de € 8 milliards avec un engagement initial des banques d'un montant de € 6,6 milliards. Il a été porté à € 7,4 milliards, compte tenu de l'élargissement du programme de 7 à 17 banques. Les besoins du Groupe sont ainsi couverts jusqu'en juillet 2006. Ce programme comprend les cautions émises dans le cadre de la ligne de cautions de € 3,5 milliards conclue au cours de l'été 2003 ainsi que les cautions à émettre sur une période de deux ans, jusqu'au 27 juillet 2006.

Les cautions émises dans le cadre de ce programme jusqu'au 27 juillet 2006 bénéficient d'une garantie de € 2 milliards composée :

- d'une garantie de premier rang d'un montant de € 700 millions sous la forme d'un dépôt bloqué constitué par le Groupe (voir Note 15) ;
- d'une garantie de second rang d'un montant de € 1 300 millions couvrant les pertes excédant le montant du dépôt bloqué, octroyée par l'État français à travers la Caisse Française de Développement Industriel ("CFDI") pour € 1 250 millions et par les banques initiales du programme pour € 50 millions.

Ce programme est renouvelable : toute caution échue libère une capacité équivalente d'émission de nouvelles cautions dans la limite de € 8 milliards et sur la période de deux ans.

Les cautions et garanties accordées au travers de ce programme sont couvertes par des contre-indemnités accordées par ALSTOM Holdings et par les filiales du Groupe qui en bénéficient.

Les banques peuvent demander la mise en œuvre de la garantie du programme si, et seulement si, une caution émise dans le cadre de ce programme a été appelée par un client, payée par la banque, et que ni les filiales du Groupe, ni ALSTOM Holdings n'ont eu la capacité de les indemniser.

Le 15 novembre 2005, le Groupe a renégocié ce programme de cautionnement afin de le proroger de deux années supplémentaires et de porter son montant à € 10,5 milliards dont € 9,4 milliards sont, à ce jour, disponibles. Toutes les cautions émises au-delà de la période d'émission initiale de juillet 2006 et jusqu'en juillet 2008 bénéficieront d'une garantie réduite constituée par un dépôt en garantie de € 175 millions.

Ce dépôt en garantie supplémentaire pourrait être augmenté si, d'ici le 31 mars 2008, la marge opérationnelle dégagée par le Groupe et ses liquidités n'atteignent pas les niveaux définis dans les dispositions décrites ci-dessous :

- Le dépôt de garantie devra représenter à tout moment au moins 5 % de l'encours des cautions émises après juillet 2006 et non échues si la marge opérationnelle du Groupe n'atteint pas sur 12 mois glissants :
 - 4,75 % au 31 mars 2006
 - 5,125 % au 30 septembre 2006
 - 5,5 % au 31 mars 2007
 - 5,875 % au 30 septembre 2007
 - 6,25 % au 31 mars 2008.

- Le dépôt de garantie devra représenter à tout moment au moins 10 % de l'encours des cautions émises après juillet 2006 et non échues si :

(i) la marge opérationnelle du Groupe n'atteint pas sur 12 mois glissants :

- 3,75 % au 31 mars 2006
- 4,125 % au 30 septembre 2006
- 4,5 % au 31 mars 2007
- 4,875 % au 30 septembre 2007
- 5,25 % au 31 mars 2008

(ii) ou si à chacune de ces dates ou six mois après chacune de ces dates, les disponibilités en liquidités du Groupe sont inférieures à € 800 millions.

Les deux dépôts de garantie seront fusionnés lorsque la garantie de l'État français et des principales banques du Groupe expirera, ce qui devrait intervenir entre juin et septembre 2008 et, en tout état de cause, au plus tard le 30 juin 2009. À ce moment-là, le montant global du dépôt de garantie représentera :

- € 175 millions si la marge opérationnelle du Groupe au 31 mars 2008 est supérieure à 6,25 % ;
- 5 % des cautions non échues si la marge opérationnelle est comprise entre 5,25 et 6,25 % ;
- et 10 % des cautions non échues si la marge opérationnelle est inférieure à 5,25 %.

L'émission de nouvelles cautions dans le cadre du programme de cautionnement décrit ci-dessus est également soumise à des critères financiers présentés dans la Note 22 B.

Au 31 mars 2006, l'encours de cautions et garanties émises relatif à des activités cédées par le Groupe s'établit à € 88 millions.

② *Financement des ventes*

Dans le cadre de la vente de navires de croisière et d'autres équipements conclue avant le 31 mars 1999, le Groupe a accordé des garanties à des institutions financières, ainsi que des financements à certains clients. L'en-cours de ces engagements s'élève à € 432 millions au 31 mars 2006.

Le tableau ci-dessous détaille cet en-cours hors bilan par Secteur aux 31 mars 2006 et 31 mars 2005 :

Au 31 mars (en millions d'€)	2006	2005
Marine	126	120
Renaissance/Festival	41	38
Autres	85	82
Transport	306	309
Exploitant européen de métro ⁽²⁾	254	257
Autres	52	52
Total des engagements au titre du financement des ventes ⁽¹⁾	432	429

(1) Les montants indiqués correspondent au total des garanties et engagements donnés, net des dépôts en numéraire associés qui sont inscrits au bilan.

(2) Les garanties octroyées prévoient l'obligation de déposer des fonds sur un compte bloqué en cas de non respect de certains critères financiers.

Marine

Renaissance/Festival

Au 31 mars 2006, ce poste correspond à la garantie non appelée sur un financement d'une filiale de Cruiseinvest LLC pour un montant de USD 13 millions (€ 11 millions) et à la partie non utilisée des lignes de crédit précédemment accordées pour la reprise de possession et les coûts de maintenance des navires autrefois exploités par Renaissance et Festival pour un montant global de € 30 millions.

Autres

Au 31 mars 2006, sont inscrites sous cette rubrique les garanties octroyées au titre du financement d'un navire de croisière et de deux navires à grande vitesse livrés à deux clients, pour un montant total de € 85 millions.

Sur la base des éléments connus et des hypothèses actuelles en matière de reconduction des chartes d'exploitation et/ou de vente du navire Renaissance et des autres navires de croisière,

le Groupe estime que la provision de € 12 millions disponible au 31 mars 2006 au titre du financement des ventes du Secteur Marine est suffisante pour couvrir le risque probable.

Transport

Au 31 mars 2006, les garanties octroyées au titre du financement des ventes du Secteur Transport s'élèvent à € 306 millions.

Ce montant comprend à hauteur de USD 63 millions (respectivement € 52 millions au 31 mars 2006 et € 49 millions au 31 mars 2005) des garanties relatives à des équipements vendus à Amtrak ainsi que des garanties données dans le cadre du contrat de location de longue durée, conclu avec une société exploitant le métro d'une grande métropole européenne. Si la société exploitante ne poursuit pas le contrat de location en 2017, le Groupe a garanti aux sociétés de crédit-bail une valeur minimale résiduelle des rames et équipements associés à la date d'exercice de l'option de GBP 177 millions (soit € 254 millions au 31 mars 2006 et € 257 millions au 31 mars 2005).

B. Engagements au titre des contrats de location

(en millions d'€)	Total	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Locations de longue durée ⁽¹⁾	650	13	86	551
Locations financement	335	46	118	171
Locations simples	403	57	183	163
Total au 31 mars 2005	1 388	116	387	885
Locations de longue durée ⁽¹⁾	629	16	100	513
Locations financement	291	36	112	143
Locations simples	300	44	134	122
Total au 31 mars 2006	1 220	96	346	778

(1) Actif non courant relatif aux contrats de location des trains et équipements associés conclus avec un exploitant de métro en Europe (voir Notes 15 et 24).

NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS

Litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans plusieurs actions judiciaires principalement liées à des contrats. Ces litiges en matière contractuelle, qui concernent souvent des demandes d'indemnisation pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires, sont fréquents dans les domaines d'activité du Groupe, particulièrement pour des projets importants et à long terme. Dans certains cas, les montants réclamés au Groupe au titre de ces procédures contentieuses, parfois solidairement avec ses partenaires dans le cadre de consortium, sont significatifs et peuvent aller dans le cadre d'un contentieux particulier jusqu'à environ € 390 millions.

Certaines actions judiciaires engagées contre le Groupe ne font pas l'objet, dans certains cas, d'une demande d'indemnisation chiffrée. Les montants provisionnés relatifs à des litiges sont considérés comme des estimations fiables de passifs probables et sont inclus dans les provisions et autres passifs courants. Les coûts effectivement engagés peuvent excéder le montant des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

Amiante

Le Groupe est soumis dans plusieurs pays dans lesquels il exerce ses activités, à des réglementations relatives au contrôle et à l'assainissement des matériels et équipements contenant de l'amiante et à l'identification des zones d'exposition potentielle des employés à l'amiante. La politique du Groupe a consisté depuis de nombreuses années à abandonner définitivement l'utilisation de matériels contenant de l'amiante dans l'ensemble de ses unités de production dans le monde et à promouvoir l'application de cette politique auprès de ses fournisseurs, y compris dans les pays où l'utilisation de l'amiante est autorisée. Cependant, le Groupe a, par le passé, utilisé et vendu des produits contenant de l'amiante notamment en France dans son Secteur Marine et dans une moindre mesure dans ses autres Secteurs. Le Groupe fait l'objet de procédures, litiges ou demandes d'indemnisation relatifs à l'amiante en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Certaines des filiales du Groupe font l'objet en France de procédures contentieuses engagées par certains de ses employés ou anciens employés, en vue d'obtenir une décision constatant la responsabilité pour faute inexcusable de celles-ci, leur permettant ainsi de recevoir une indemnisation complémentaire à la prise en charge des frais médicaux par les

caisses d'Assurance Maladie. Alors que les tribunaux compétents ont confirmé la faute inexcusable, les conséquences financières dans la plupart des cas sont restées jusqu'à présent à la charge des caisses de Sécurité Sociale. Par ailleurs, une filiale du Groupe fait l'objet d'une poursuite pénale pour infraction à la législation sur la protection des travailleurs contre les poussières d'amiante. Bien que cela ne puisse être garanti, le Groupe estime que les cas où il aurait à supporter certaines conséquences financières de ces procédures ne représentent pas un risque significatif et, en conséquence, aucune provision n'a été constituée.

En plus des procédures et litiges mentionnés ci-dessus, le Groupe fait l'objet de procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis, qui trouvent leur origine dans l'acquisition de certaines activités de production d'énergie d'ABB Ltd ("ABB") et de ses filiales, pour lesquelles le Groupe est indemnisé par ABB. Au 31 mars 2006, ALSTOM estime que tous les litiges, à l'exception de deux affaires, concernent Combustion Engineering, Inc. ("CE") (une filiale américaine d'ABB) ou une de ses anciennes filiales. Le Groupe fait également l'objet de deux recours en justice collectifs ("class action") aux États-Unis contre différentes entités ALSTOM et ABB relatifs à une prétendue cession frauduleuse liée à CE, pour lesquels le Groupe a fait valoir ses droits à indemnisation auprès d'ABB.

CE a déposé un plan de mise sous protection judiciaire auprès des tribunaux compétents aux États-Unis en janvier 2003 et une version modifiée en juin 2005. Ce plan a été confirmé par le tribunal des faillites (Bankruptcy Court) le 19 décembre 2005 et par le tribunal fédéral de première instance ("United States Federal District Court") le 28 février 2006. Il a pris effet le 21 avril 2006.

ALSTOM pense être protégé contre des plaintes actuelles ou futures liées à l'amiante ou à des actions pour cession frauduleuse nées des opérations passées par CE, aux termes de ce plan.

Au 31 mars 2006, le Groupe fait l'objet d'environ 22 autres procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis concernant environ 477 plaignants qui portent plainte en tout ou partie contre le Groupe. Ces actions n'ont pas de lien avec l'acquisition des activités de production d'énergie d'ABB ou n'ont pas pu encore permettre de déterminer si la clause d'indemnité d'ABB s'applique, compte tenu du manque d'information à ce stade de la procédure. La plupart de ces

plaintes sont dans la première phase du procès et impliquent plusieurs défenseurs. Les arguments développés sont très généraux et difficiles à évaluer à ce stade préliminaire. Dans les cas où la défense d'ALSTOM n'est pas prise en charge par un tiers et où il est possible de les apprécier, le Groupe considère qu'il dispose de défenses solides et, dans le cas de plusieurs poursuites, le Groupe fait valoir ses droits à indemnisation auprès de tiers. Dans le cadre de la description qui précède, le Groupe considère qu'une réclamation n'est plus en-cours à son encontre si les avocats du plaignant ont signé un certificat ou stipulation d'abandon ou de non-poursuite, ou tout autre document similaire.

Bien que l'issue de l'ensemble des affaires en-cours liées à l'amiante décrites ci-dessus ne soit pas prévisible, le Groupe considère qu'elles n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière. Cependant, le Groupe ne peut pas assurer que le nombre d'affaires liées à l'amiante ne va pas augmenter, que les affaires en-cours ou que les éventuelles affaires futures n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière.

Produits

Le Groupe conçoit, fabrique et vend plusieurs produits de valeur unitaire importante qui sont utilisés dans des grands projets. Dans ce contexte, les risques liés à des défauts techniques peuvent entraîner des coûts significatifs. Dès lors que des défauts techniques potentiels sont identifiés, une analyse est effectuée visant à identifier le nombre de produits concernés et la nature des problèmes rencontrés. Si les résultats de cette étude concluent à l'existence d'un risque à la charge du Groupe, des provisions sont enregistrées. Le Groupe considère qu'il a constitué les provisions nécessaires et suffisantes pour couvrir les risques de cette nature, et réexamine régulièrement ses estimations sur la base des informations disponibles. Ni le Groupe, ni aucune de ses filiales n'a connaissance de passifs qui excèderaient les montants provisionnés. Le Groupe considère qu'il a comptabilisé les provisions nécessaires pour couvrir ses litiges, ses obligations liées à des problèmes d'environnement ou de produits, dans la mesure où ils peuvent être estimés.

Enquête de la SEC

Le Groupe, certaines de ses filiales ainsi que certains de ses employés, dirigeants et membres du Conseil d'administration, anciens ou actuels, ont fait l'objet d'enquête des services de contrôle américains concernant de potentielles violations des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières et ont été cités à comparaître dans le cadre d'un recours collectif en justice allégué "putative class action" aux États-Unis présumant des violations des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières.

Le 30 juin 2003, le Groupe a annoncé qu'il conduisait sa propre revue interne avec l'aide d'avocats et de comptables extérieurs, cette initiative faisant suite à la réception de lettres anonymes dénonçant des irrégularités comptables sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire effectué par l'unité ALSTOM Transportation Inc ("ATI") de l'État de New York, une des filiales américaines du Groupe. Suite à la réception de ces lettres, l'Autorité des Marchés Financiers américaine, ("SEC"), et le Bureau Fédéral d'Investigations des États-Unis, ("FBI"), ont commencé une enquête non officielle.

Le Groupe a également annoncé avoir identifié, lors de sa revue interne, que des pertes avaient été significativement sous estimées dans les comptes d'ATI, ceci étant dû principalement à des irrégularités comptables. En conséquence, une charge supplémentaire de € 73 millions a été comptabilisée dans les comptes d'ATI pour l'exercice clos le 31 mars 2003 et a été enregistrée dans les états financiers consolidés du Groupe approuvés par l'assemblée générale des actionnaires le 2 juillet 2003.

Le 11 août 2003, le Groupe a annoncé avoir été informé que la SEC avait ouvert une enquête officielle suite à sa revue préalable.

Recours collectif en justice allégué aux États-Unis "Putative class action"

Le Groupe, certaines de ses filiales et certains de ses dirigeants et membres du Conseil d'administration, anciens ou actuels, ont été cités à comparaître dans le cadre de plusieurs recours collectifs en justice allégués (ou "Putative class actions") déposés au nom de plusieurs catégories d'acquéreurs d'American Depositary Receipts et autres valeurs mobilières ALSTOM entre le 3 août 1999 et le 6 août 2003.

Ces recours qui ont été consolidés en un seul, déposé le 18 juin 2004, présumant la violation des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières, suite à des déclarations de faits matériels présumés erronés, et/ou de l'omission de faits matériels nécessaires à la compréhension des déclarations de plusieurs communications d'ALSTOM destinées au public, concernant son activité, ses opérations et ses perspectives (performance des turbines GT24/GT26, certains accords de financement des ventes pour certains acquéreurs de navire de croisière et l'activité Transport américaine, incluant mais non limité à l'affaire décrite ci-dessus). Les actionnaires prétendent lésés auraient ainsi acheté des valeurs mobilières ALSTOM à des prix artificiellement majorés.

Le 22 décembre 2005, le tribunal fédéral de première instance ("United States Federal District Court") a exclu une part importante

du recours consolidé, dont toutes les plaintes concernant les turbines GT24/GT26, toutes les plaintes contre les responsables ou dirigeants actuels du Groupe, toutes les plaintes contre ALSTOM (à l'exception d'ATI) concernant l'activité Transport aux États-Unis, et toutes les plaintes d'investisseurs non américains qui avaient acheté des valeurs mobilières ALSTOM sur un autre marché que le marché américain à l'exception de celles concernant l'activité Transport aux États-Unis. Le 14 mars 2006, les plaignants ont déposé un deuxième recours amendé dans lequel ils avancent de nouveau, entre autres, les plaintes contre ALSTOM relatives à l'activité Transport aux États-Unis.

Les dirigeants du Groupe ont dû et devront à l'avenir accorder du temps et des efforts considérables pour traiter ces affaires. Bien que le Groupe ait coopéré et ait l'intention de continuer à coopérer avec les autorités gouvernementales dans le cadre de l'affaire ATI et qu'il ait l'intention de se défendre avec vigueur contre les recours collectifs en justice allégués, il ne peut pas assurer qu'il n'y aura pas d'issue défavorable qui aurait une incidence significative négative sur son activité, le résultat de ses opérations et sa situation financière.

Environnement, hygiène et sécurité

Le Groupe est soumis, dans chacun des pays dans lesquels il opère, à différentes législations et règlements relatifs à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements imposent au Groupe de plus en plus de normes contraignantes, relatives à la protection de l'environnement, en particulier, concernant les émissions atmosphériques, les rejets d'eaux usées, l'utilisation et la manutention de produits dangereux, les méthodes d'élimination des déchets et la dépollution. Cette réglementation expose le Groupe à des coûts et des responsabilités importantes en matière environnementale, y compris des responsabilités au titre d'actifs cédés et d'activités antérieures. Dans la plupart des juridictions où le Groupe opère, ses activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, de licences et/ou d'autorisations ou des notifications préalables. La plupart des installations doivent être en conformité avec ces permis, licences ou autorisations et sont soumises à des inspections administratives régulières.

Le Groupe investit des sommes significatives pour s'assurer qu'il conduit ses activités de manière à réduire les risques d'atteinte à l'environnement et effectue régulièrement les investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Bien que le Groupe soit impliqué dans la dépollution de certains ensembles immobiliers ou autres sites, il estime que les permis d'exploitation de ses établissements industriels sont en règle et que les opérations qui y sont réalisées sont dans l'ensemble conformes aux lois et règlements en matière d'environnement.

Le Groupe a mis en place une politique globale couvrant la gestion des risques liés à l'environnement, à l'hygiène et à la sécurité.

Les procédures visant à s'assurer de la correcte application des dispositions réglementaires en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité sont décentralisées et contrôlées par chaque site. Les coûts liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité sont budgétés au niveau du site ou de l'unité et comptabilisés dans le compte de résultat des filiales du Groupe.

Les enjeux en matière de protection de l'environnement, d'hygiène et de sécurité ne peuvent être appréhendés avec certitude. Il n'est pas possible d'assurer que le Groupe n'encourra pas à l'avenir d'obligations relatives à l'environnement, l'hygiène et la sécurité. Le Groupe ne peut pas non plus garantir que les sommes budgétées ou provisionnées pour des remises en état et des investissements dans les projets liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité seront suffisantes pour couvrir la charge ou l'investissement nécessaire. De plus, la découverte de faits nouveaux ou de nouvelles situations ainsi que des modifications légales, réglementaires ou jurisprudentielles en matière d'environnement pourraient avoir pour conséquence un accroissement des obligations susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière du Groupe et son résultat opérationnel.

Réclamations relatives aux cessions

Il arrive que le Groupe procède à des cessions d'activités ou de parties d'activités. Certains acquéreurs déposent des demandes d'indemnisation à l'encontre du Groupe dans le cadre de mécanismes d'ajustements de prix et de garanties comme cela est généralement prévu dans les contrats de cession.

Au 31 mars 2006, des demandes d'indemnisation ont été déposées au titre de cessions de certaines activités du Groupe qui continuent à faire l'objet de garanties, parmi lesquelles l'ancien Secteur T&D (à l'exclusion de Power Conversion), les petites et moyennes turbines industrielles et l'activité des turbines industrielles à vapeur, l'ancien Secteur Contracting et une partie de l'ancien Secteur Industrie.

Le Groupe a reçu un certain nombre de demandes de l'acquéreur à la suite de la cession du Secteur T&D, notamment en rapport avec l'enquête lancée par la Commission européenne sur les allégations d'accords anti-concurrentiels entre fournisseurs dans certaines activités de T&D, et une procédure administrative diligentée au Mexique relative à de prétendues commissions versées par un intermédiaire qui pourrait conduire pour une des entités du Secteur T&D à la suspension de sa participation aux appels d'offres des contrats gouvernementaux pour une période de deux ans.

Violations prétendues des lois

Beaucoup d'activités du Groupe sont conduites dans des secteurs où un nombre relativement petit de participants peut affecter de façon significative les dynamiques de marché. Bien que ces marchés soient souvent très compétitifs, des allégations de pratiques anti-concurrentielles sont parfois formulées. Par exemple, le Groupe a été informé que des enquêtes ont été ouvertes par diverses autorités nationales ainsi que par la Commission européenne concernant des pratiques anti-concurrentielles alléguées entre fournisseurs de certains produits du Secteur T&D cédé à Areva le 9 janvier 2004. En avril 2006, suite aux investigations commencées en 2004, la Commission a entamé une procédure contre ALSTOM, ainsi que contre un certain nombre d'autres sociétés, sur le fondement de pratiques anti-concurrentielles alléguées concernant la vente d'appareillage de commutation à isolation gazeuse, un produit de l'ancienne activité T&D. Les autorités de la concurrence hongroises ont condamné ALSTOM et Areva à payer des amendes en raison de supposées pratiques anti-concurrentielles dans ce domaine.

Le Groupe conduit une part significative de son activité avec des autorités nationales et des entreprises du secteur public, y compris dans des pays où la corruption est présente, ce qui crée un risque que des paiements interdits soient effectués de la part des employés du Groupe ou de ses agents. Le Groupe s'efforce activement d'assurer le respect des lois et réglementations interdisant certains versements et a mis en place des procédures de contrôle interne afin de limiter le risque d'activités illégales et de résoudre de manière appropriée les problèmes qui pourraient survenir. Cependant, un nombre limité d'employés et d'agents anciens ou actuels du Groupe ont fait l'objet ou font actuellement l'objet d'enquêtes concernant de supposés versements interdits dans plusieurs pays. Certaines de ces procédures, y compris celles en-cours au Mexique et en Italie, peuvent se traduire par des amendes ou l'exclusion de nos filiales des appels d'offres publics dans le pays concerné, pour une durée définie.

Le Groupe estime qu'il n'existe aucune affaire en-cours non provisionnée pouvant faire l'objet d'une estimation qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés.

NOTE 28. RISQUES DE MARCHÉ

A. Risque de change

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe s'expose à des risques de change résultant d'appels d'offres remis en devises étrangères et de contrats attribués ou d'engagements fermes en devises étrangères. Les principales devises sur lesquelles le Groupe a encouru une exposition significative au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006 sont le Dollar US et le Franc suisse.

Du fait de ces expositions, de nombreux flux de trésorerie générés par le Groupe sont réalisés en devises étrangères. Le Groupe n'utilise d'instruments financiers dérivés que pour couvrir cette exposition au titre de transactions anticipées et notamment d'engagements fermes. Les instruments utilisés sont des garanties de change, obtenues par des contrats d'assurance exportation, des achats et ventes à terme ou des options de change.

Par dérogation aux règles décrites ci-dessus et sous réserve d'un accord de la direction générale, il peut être décidé dans certaines circonstances particulières de ne pas couvrir la totalité de l'exposition identifiée.

Les transactions anticipées sont les suivantes :

- Pendant la période d'appel d'offres, et selon la probabilité d'obtention du contrat et les conditions de marché, le Groupe couvre une partie de ses appels d'offres en utilisant des options ou des polices d'assurance exportation lorsque cela est possible. Les garanties de change résultant de ces contrats deviennent fermes dès l'acceptation de l'offre.
- Lorsque le contrat est signé, le Groupe utilise des contrats à terme ou des swaps de change pour ajuster sa couverture à l'exposition réelle durant la réalisation du contrat (soit comme seul instrument de couverture, soit comme complément à des polices d'assurance exportation).

La valeur nominale et la valeur de marché des instruments de couverture aux 31 mars 2006 et 31 mars 2005 sont présentées ci-dessous :

Instruments dérivés satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture

(contrats d'achat et vente à terme et swaps de change)

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2006				Au 31 mars 2005			
	Achat		Vente		Achat		Vente	
	Valeur nominale	Valeur de marché						
Livre sterling	2	-	375	1	77	-	307	(7)
Real brésilien	33	(8)	29	1	-	-	10	(1)
Zloty polonais	149	-	252	(2)	126	5	26	-
Couronne suédoise	227	(3)	279	2	285	(1)	87	-
Dollar US	713	(64)	2 462	104	557	(92)	1 995	130
Dollar australien	163	(4)	150	3	108	-	60	(2)
Dollar de Singapour	16	-	39	-	13	-	89	12
Franc suisse	1 889	(21)	2 139	31	1 340	(5)	1 857	10
Autres devises	345	3	297	2	269	2	328	4
Total	3 537	(97)	6 022	142	2 775	(91)	4 759	146

Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux conditions d'application de la comptabilité de couverture

(contrats d'achat et vente à terme, contrats d'option de change et contrats d'assurance)

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2006				Au 31 mars 2005			
	Achat		Vente		Achat		Vente	
	Valeur nominale	Valeur de marché						
Contrats d'options de change - Yen	-	-	-	-	20	2	-	-
Contrats d'options de change - Dollar US	1	-	34	-	110	17	75	(1)
Contrats d'options de change - Autres devises	-	-	19	-	-	-	-	-
Change à terme - Dollar US	112	(1)	95	-	-	-	-	-
Change à terme - Franc suisse	95	2	9	-	-	-	-	-
Change à terme - Couronne suédoise	71	1	1	-	-	-	-	-
Change à terme - Autres devises	56	(1)	41	-	-	-	-	-
Contrats d'assurance	34	(2)	105	4	3	-	193	(2)
Total	369	(1)	304	4	133	19	268	(3)

La valeur de marché de ces instruments correspond au montant estimé que le Groupe devrait recevoir ou payer s'il annulait, sur la base des taux d'intérêt à date, sa position au 31 mars 2005 et au 31 mars 2006.

La valeur de marché des contrats de change à terme a été calculée en appliquant au montant nominal l'écart entre le cours du contrat à terme et le cours à terme du marché à la clôture.

Les contrats d'assurance exportation relatifs aux appels d'offres ne font pas l'objet d'évaluation à la valeur de marché. Toutefois, les contrats d'assurance exportation qui couvrent des engagements fermes sont considérés comme des instruments financiers dérivés et ont été évalués en valeur de marché pour les besoins de cette publication.

La valeur nominale des instruments dérivés au 31 mars 2006 est présentée par échéance dans le tableau ci-dessous :

Instruments dérivés satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture

(contrats d'achat et vente à terme et swaps de change)

<i>(en millions d'€)</i>	Total	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
Livre sterling	377	299	78	-
Real brésilien	62	58	4	-
Zloty polonais	401	286	115	-
Couronne suédoise	506	365	136	5
Dollar US	3 175	2 021	1 153	1
Dollar australien	313	170	143	-
Dollar de Singapour	55	55	-	-
Franc suisse	4 028	3 745	283	-
Autres devises	642	561	81	-
Total	9 559	7 560	1 993	6

Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux conditions d'application de la comptabilité de couverture

(contrats d'achat et vente à terme, contrats d'option de change et contrats d'assurance)

<i>(en millions d'€)</i>	Total	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
Contrats d'options de change - Dollar US	35	35	-	-
Contrats d'options de change - Autres devises	19	19	-	-
Change à terme - Dollar US	207	104	103	-
Change à terme - Franc suisse	104	60	44	-
Change à terme - Couronne suédoise	72	20	52	-
Change à terme - Autres devises	97	68	27	2
Contrats d'assurance	139	47	92	-
Total	673	353	318	2

B. Risque de taux

Le Groupe n'a pas de politique de gestion dynamique de son risque de taux. En revanche, des opérations de couverture de taux peuvent être réalisées au cas par cas en fonction des opportunités de marché, sous la supervision du Comité exécutif.

Sensibilité au risque de taux

Au 31 mars (en millions d'€)	2006	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Actifs financiers à taux variable	2 082	1 328	700	54
Actifs financiers à taux fixe	68	40	28	-
Actifs financiers ne portant pas intérêt	36	21	8	7
Actifs financiers	2 186	1 389	736	61
Dettes financières à taux variable	(1 034)	(22)	(1 012)	-
Dettes financières à taux fixe	(1 537)	(338)	(1 071)	(128)
Dettes financières	(2 571)	(360)	(2 083)	(128)
Position nette à taux variable avant swaps*	1 048	1 306	(312)	54
Position nette à taux fixe avant swaps*	(1 469)	(298)	(1 043)	(128)
Position nette ne portant pas intérêt	36	21	8	7
Position nette totale avant couverture	(385)	1 029	(1 347)	(67)
Position nette à taux variable après swaps*	848	1 306	(512)	54
Position nette à taux fixe après swaps*	(1 269)	(298)	(843)	(128)
Position nette ne portant pas intérêt	36	21	8	7
Position nette après couverture	(385)	1 029	(1 347)	(67)

* Au 31 mars 2006, le Groupe détient des swaps échangeant du taux fixe contre du taux variable, pour une valeur nominale totale de € 200 millions et une juste valeur de € (1) million. Au 31 mars 2005, le Groupe détenait un swap échangeant du taux fixe contre du taux variable pour une valeur nominale de € 94 millions et une juste valeur de € 3 millions.

La position nette emprunteuse à court terme à taux variable et après swaps s'élève à € 1 306 millions.

Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt aurait diminué la charge d'intérêts nette de € 10 millions, représentant 8,2 % de la charge d'intérêts nette de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt aurait diminué la charge d'intérêts nette après swaps de € 8 millions, représentant 6,6 % de la charge d'intérêts nette de l'exercice clos le 31 mars 2006.

C. Risque de crédit

Risque de crédit lié aux créances commerciales

Le Groupe couvre jusqu'à 90 % du risque de contrepartie sur certains contrats par des polices d'assurance spécifiques. Le Groupe considère que le risque de défaillance des contreparties, susceptible d'avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat est limité. En effet, ces contreparties sont généralement bien notées et bénéficient d'une capacité financière suffisante pour satisfaire leurs obligations contractuelles.

Risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée, 71 % du montant de trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars 2006 est placé auprès d'une contrepartie bancaire de premier plan notée "Investment Grade".

D. Risque de liquidité

L'analyse par maturité et par taux d'intérêt de la dette du Groupe est présentée dans la Note 22 C. La liquidité à court terme est présentée ci-dessous.

Aux 31 mars 2005 et 31 mars 2006, la liquidité disponible du Groupe est la suivante :

Au 31 mars (en millions d'€)	2006	2005*
Lignes de crédit disponibles	700	1 202
Trésorerie de la maison mère	950	796
Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales ⁽¹⁾	351	608
Liquidités disponibles	2 001	2 606
Dette financière à moins d'un an ⁽²⁾	(360)	(444)
Ligne de crédit disponible venant à échéance à moins d'un an	-	(27)
Liquidités disponibles à moins d'un an	1 641	2 135

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

(1) Au 31 mars 2006, ce montant comprend € 229 millions de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des pays dans lesquels des restrictions légales ou statutaires peuvent limiter l'utilisation de la trésorerie ou équivalents de trésorerie par la maison mère et les autres filiales du Groupe.

(2) Voir Note 22 A.

NOTE 29. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€ à l'exception du nombre d'employés)	2006	2005
Salaires	2 668	2 723
Dont membres du Comité exécutif	8	6
Charges sociales	642	744
Charge de retraite (voir Note 21)	251	234
Coûts liés aux paiements fondés sur des actions (voir Note 30)	54	3
Total des frais de personnel	3 615	3 704
Effectifs des sociétés consolidées à la fin de l'exercice		
Ingénieurs et cadres	22 548	23 691
Autres employés	42 690	45 903
Effectifs totaux approximatifs	65 238	69 594

L'information présentée ci-dessus inclut le Secteur Marine.

NOTE 30. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

A. Caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions

	Plan n° 3	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8
Date d'assemblée	24 juillet 2001	24 juillet 2001	24 juillet 2001	9 juillet 2004	9 juillet 2004
Date de création	24 juillet 2001	8 janvier 2002	7 janvier 2003	17 septembre 2004	27 septembre 2005
Prix d'exercice ⁽¹⁾	€ 1 320	€ 523,60	€ 240	€ 17,20	€ 35,75
Prix d'exercice ajusté ⁽²⁾	€ 819,20	€ 325,20	€ 154,40	-	-
Début de période d'exercice des options	24 juillet 2002	8 janvier 2003	7 janvier 2004	17 septembre 2007	27 septembre 2008
Date d'expiration	23 juillet 2009	7 janvier 2010	6 janvier 2011	16 septembre 2014	26 septembre 2015
Nombre de bénéficiaires	1 703	1 653	5	1 007	1 030
Nombre initial d'options attribuées	105 000	105 000	30 500	2 783 000	1 401 500
Nombre d'options exercées depuis l'origine	-	-	-	-	-
Nombre d'options annulées	45 394	42 955	-	68 000	38 000
Nombre ajusté d'options restant à lever au 31 mars 2006 ⁽²⁾	119 400	124 554	47 489	2 715 000	1 363 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les membres actuels du Comité exécutif	3 105	4 229	46 709	610 000	312 500

(1) Prix de souscription, retraité suite au regroupement d'actions, correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote) ou à la valeur nominale de l'action lorsque le cours moyen est inférieur.

(2) Par application de la loi française, les plans n° 3, 5 et 6 ont fait l'objet d'un ajustement suite à la réalisation d'opérations de réduction et d'augmentation de capital en 2002, 2003 et août 2004.

Les droits d'exercice des options attribuées au titre des plans n° 3 à 6, entre 2001 et 2003, ont été acquis progressivement par tiers sur chacune des trois premières années, suivant l'attribution des options. Les droits d'exercice des options attribuées au titre des plans n° 7 et 8, entre 2004 et 2005, sont acquis à l'issue d'une période de trois ans.

La période d'exercice des options court ensuite sur sept ans pour chaque plan.

Le plan n° 7 est également soumis aux conditions suivantes : 50 % des options accordées à chaque bénéficiaire sont assorties de conditions d'exercice relatives au cash flow libre du Groupe et à la marge opérationnelle atteints au titre de l'exercice clos

le 31 mars 2006. Ces options ne peuvent être exercées dans leur intégralité que si, à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2006, le cash flow libre du Groupe est positif et la marge opérationnelle du Groupe est supérieure ou égale à 5 % (critères applicables au cash flow libre et à la marge opérationnelle en normes IFRS). Si ces seuils ne sont pas atteints, les options ne peuvent être exercées que partiellement. Elles ne sont pas exerçables si le cash flow libre est négatif de plus de € 500 millions ou si la marge opérationnelle est inférieure à 5 %. Au 31 mars 2006, ces conditions sont satisfaites.

B. Caractéristiques des plans de droits à plus-value (stock appreciation rights – “SARs”)

	SARs n° 7	SARs n° 8	SARs notionnels
Date de création	1 ^{er} décembre 2004	18 novembre 2005	16 décembre 2005
Prix d'exercice ⁽¹⁾	€ 17,20	€ 44,90	€ 35,75
Date d'acquisition des droits	17 septembre 2007	27 septembre 2008	27 septembre 2008
Date d'expiration	1 ^{er} avril 2010	18 novembre 2015	1 ^{er} avril 2011
Nombre de bénéficiaires	114	120	120
Nombre initial de droits à plus-value attribués	233 000	116 000	116 000
Créations supplémentaires	6 000	-	-
Nombre de droits à plus-value exercés depuis l'origine	2 000	-	-
Nombre de droits à plus-value annulés	28 000	2 500	2 500
Nombre de droits à plus-value restant à lever au 31 mars 2006	209 000	113 500	113 500
Conditions et modalités d'exercice	Période d'exercice: <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} avril 2008 • 1^{er} avril 2009 • 1^{er} avril 2010 	Droits à plus-value exerçables à partir du 27 septembre 2008	<ul style="list-style-type: none"> • 1/3 des droits à plus-value réglés automatiquement à partir du 1^{er} avril 2009 • 1/3 des droits à plus-value réglés automatiquement à partir du 1^{er} avril 2010 • 1/3 des droits à plus-value réglés automatiquement à partir du 1^{er} avril 2011

(1) Prix d'exercice, retraité suite au regroupement d'actions, correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote) ou à la valeur nominale de l'action lorsque le cours moyen est inférieur.

Le plan n° 7 fera l'objet de règlements partiels ou globaux en fonction de la durée d'acquisition des droits et selon le choix du bénéficiaire, aux dates suivantes : 1^{er} avril 2008, 1^{er} avril 2009 et 1^{er} avril 2010. En l'absence de choix exprimé, les droits à plus-value des bénéficiaires seront respectivement versés à raison d'un tiers, de la moitié puis du reliquat, à chacune de ces dates.

Les droits à plus-value acquis du plan notionnel seront automatiquement versés par tiers au 1^{er} avril 2009, au 1^{er} avril 2010 et au 1^{er} avril 2011.

C. Mouvements dans les plans d'options de souscription d'actions et dans les plans de droits à plus-value

Plans d'options de souscription d'actions

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice par action
En-cours au 1^{er} avril 2004	321 389	506,00
Attribuées	2 783 000	17,20
Exercées	-	-
Annulées	(59 040)	286,80
En-cours au 31 mars 2005	3 045 349	63,60
Attribuées	1 401 500	35,75
Exercées	-	-
Annulées	(76 906)	32,78
En-cours au 31 mars 2006	4 369 943	55,17

Plans de droits à plus-value

	Nombre de droits à plus-value	Prix moyen pondéré d'exercice par action
En-cours au 1^{er} avril 2004	-	-
Attribués	239 000	17,20
Exercés	-	-
Annulés	(5 000)	17,20
En-cours au 31 mars 2005	234 000	17,20
Attribués	232 000	35,75
Exercés	(2 000)	17,20
Annulés	(28 000)	21,15
En-cours au 31 mars 2006	436 000	29,24

D. Valorisation des plans d'options de souscription d'actions

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 2, seules les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1^{er} janvier 2005 font l'objet d'une valorisation. Les plans n° 6, 7 et 8 sont les seuls concernés par cette valorisation.

La charge de personnel enregistrée à ce titre s'élève à € 10 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2006 (€ 3 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2005)

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type binomial pour lequel est anticipé un exercice des options réparti linéairement sur la période d'exercice. La volatilité retenue est le taux moyen de volatilité observé pour les sociétés comparables du CAC 40 à la date d'octroi. Ce taux est en ligne avec les pratiques du marché et est considéré plus approprié, compte tenu de la volatilité significative qu'a connue le titre du Groupe au cours des dernières années.

	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8
Date d'octroi	7 janvier 2003	17 septembre 2004	27 septembre 2005
Fin de la période d'acquisition des droits	7 janvier 2006	17 septembre 2007	27 septembre 2008
Durée de l'option	4 ans	4 ans	4 ans
Prix d'exercice (en €)	154,40	17,20	35,75
Cours de l'action à la date d'octroi (en €)	150,97	17,60	36,80
Volatilité	51 %	51 %	34 %
Taux d'intérêt sans risque	3,2 %	3,0 %	2,5 %
Rendement moyen par action (%)	0 %	0,67 %	1,33 %
Juste valeur moyenne pondérée (en €)	63,76	7,32	10,33
Charge pour l'exercice clos au 31 mars 2006 (en millions d'€)	1	7	2

E. Valorisation des plans de droits à plus-value (stock appreciation rights – "SARs")

La valeur des droits à plus-value est déterminée à la date d'octroi en utilisant un modèle binomial prenant en compte les termes et modalités de ces instruments. La dette est reconnue durant la période d'acquisition des droits. Jusqu'à son règlement, cette dette est calculée à chaque exercice clos, tout changement de juste valeur étant comptabilisé dans le compte de résultat.

La charge de personnel enregistrée à ce titre s'élève à € 5 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2006 (€ 0,3 million pour l'exercice clos au 31 mars 2005). Au 31 mars 2006, les dettes liées aux trois plans de droits à plus-value sont comptabilisées au bilan pour un montant de € 5 millions.

SARs n° 7	SARs n° 8	SARs notionnel (1)	
Date d'octroi	1 ^{er} décembre 2004	18 novembre 2005	16 décembre 2005
Fin de la période d'acquisition des droits	17 septembre 2007	27 septembre 2008	27 septembre 2008
Prix d'exercice (en €)	17,20	44,90	35,75
Cours de l'action au 31 mars 2006 (en €)	69,20	69,20	69,20
Volatilité	34 %	34 %	34 %
Taux d'intérêt sans risque	3,40 %	3,40 %	3,40 %
Rendement moyen par action (%)	1,50 %	1,33 %	1,50 %
Juste valeur moyenne pondérée (en €)	50,67	30,22	5,74
Charge pour l'exercice clos au 31 mars 2006 (en millions d'€)	5	-	-

(1) Les droits à plus-value du plan notionnel ont été octroyés au cours de € 35,75 et plafonnés à € 44,90.

F. Actions gratuites

Le 17 novembre 2005, le Groupe a annoncé l'attribution à tous les employés de 12 actions gratuites ou, en raison de contraintes légales, de l'équivalent en droits à plus-value. Cette attribution était soumise à deux conditions : une marge opérationnelle

du Groupe d'au moins 5 % et un cash flow libre positif. Ces deux conditions sont satisfaites au 31 mars 2006 et l'attribution confirmée par le Conseil d'administration.

La charge de personnel enregistrée à ce titre s'élève à € 40 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2006 et a été déterminée sur les bases suivantes :

Date d'octroi	17 novembre 2005
Cours de l'action à la date d'octroi (en €)	44,92
Cours de l'action au 31 mars 2006 (en €)	69,20
Nombre d'actions gratuites attribuées	600 000
Nombre de droits à plus-value gratuits attribués	120 000
Charge pour l'exercice clos au 31 mars 2006 (en millions d'€)	40
<i>Dont : Actions gratuites</i>	27
<i>Droits à plus-value gratuits</i>	8
<i>Charges sociales sur actions gratuites</i>	4
<i>Charges sociales sur droits à plus-value gratuits</i>	1

Au 31 mars 2006, la charge correspondante aux actions gratuites (€ 27 millions) trouve sa contrepartie en capitaux propres. La charge restante (€ 13 millions) correspondant aux droits à plus-value et aux charges sociales sur l'ensemble des droits accordés est reconnue en dette.

NOTE 31. PARTIES LIÉES

Les rémunérations et avantages assimilés alloués au Président-Directeur Général et Président du Conseil d'administration s'élevaient à € 2,2 millions au titre de l'exercice clos au 31 mars 2006 (€ 1,6 million pour l'exercice clos au 31 mars 2005). Les rémunérations et avantages assimilés comprennent une part fixe et une part variable, les charges sociales patronales ainsi que les droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière et de la retraite complémentaire.

La rémunération des administrateurs (jetons de présence) s'élève à € 342 500 au titre de l'exercice clos au 31 mars 2006 (€ 326 250 pour l'exercice clos au 31 mars 2005) dont € 0 pour le Président-Directeur Général et Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31 mars 2006 (€ 52 500 pour l'exercice clos au 31 mars 2005).

NOTE 32. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 26 avril 2006, ALSTOM et Bouygues ont signé un protocole d'entente opérationnelle et de coopération commerciale dans le cadre du rachat par Bouygues de la part de 21,03 % détenue par l'État français dans ALSTOM. L'achat des actions par Bouygues, sujet à l'autorisation de la Commission européenne et à la finalisation de la cession du Secteur Marine par ALSTOM, est prévu prochainement.

Bouygues a également l'intention de prendre une participation de 50 % dans l'activité Hydro Power Equipment d'ALSTOM. Les modalités de cette prise de participation sont en-cours de discussion à ce jour. Cette opération permettrait à ALSTOM d'honorer ses engagements envers la Commission européenne, à savoir de créer une joint-venture dans ce secteur.

NOTE 33. PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sont énumérées ci-après les principales sociétés du Groupe et répondant aux critères suivants :

- sociétés Holding,
- chiffre d'affaires supérieur à € 50 millions au 31 mars 2006.

Sociétés	Pays	% de détention	Méthode de consolidation
ALSTOM SA	France	–	Société mère
ALSTOM (Switzerland) Ltd	Suisse	100,0	Globale
ALSTOM Espana IB SL (holding)	Espagne	100,0	Globale
ALSTOM Gmbh (holding)	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Hydro Holding ⁽¹⁾	France	100,0	Globale
ALSTOM Holdings	France	100,0	Globale
ALSTOM Inc (holding)	États-Unis	100,0	Globale
ALSTOM Mexico SA de CV (holding)	Mexique	100,0	Globale
ALSTOM NV (holding)	Pays-Bas	100,0	Globale
ALSTOM Power Holdings SA	France	100,0	Globale
ALSTOM Transport Holding ⁽¹⁾	France	100,0	Globale
ALSTOM UK Holding Ltd	Royaume-Uni	100,0	Globale
ALSTOM Australia Ltd	Australie	100,0	Globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100,0	Globale
ALSTOM Brasil Ltda	Brésil	100,0	Globale
ALSTOM Canada Inc	Canada	100,0	Globale
ALSTOM Controls Ltd	Royaume-Uni	100,0	Globale
ALSTOM Ferroviaria Spa ⁽²⁾	Italie	100,0	Globale
ALSTOM K.K.	Japon	100,0	Globale
ALSTOM LHB GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Ltd ⁽³⁾	Inde	100,0	Globale
ALSTOM Ltd	Royaume-Uni	100,0	Globale
ALSTOM NL Service Provision Ltd	Royaume-Uni	100,0	Globale
ALSTOM Power Asia Pacific Sdn Bhd	Malaisie	100,0	Globale
ALSTOM Power Boiler GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Centrales	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Conversion GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Energy Recovery GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Environment	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Generation AG	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Hydraulique	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Hydro	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Inc	États-Unis	100,0	Globale
ALSTOM Power Italia Spa	Italie	100,0	Globale
ALSTOM Power Ltd	Australie	100,0	Globale
ALSTOM Power Norway AS	Norvège	100,0	Globale
ALSTOM Power O&M AG	Suisse	100,0	Globale
ALSTOM Power SA	Espagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Service GmbH	Allemagne	100,0	Globale
ALSTOM Power Service Ltd	Émirats Arabes Unis	100,0	Globale

Sociétés	Pays	% de détention	Méthode de consolidation
ALSTOM Power Service	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Sp Zoo	Pologne	100,0	Globale
ALSTOM Power Sweden AB	Suède	100,0	Globale
ALSTOM Power (Thailand) Ltd	Thaïlande	100,0	Globale
ALSTOM Power Turbomachines	France	100,0	Globale
ALSTOM Projects India Ltd	Inde	68,5	Globale
ALSTOM Signalling Inc.	États-Unis	100,0	Globale
ALSTOM Transport BV	Pays-Bas	100,0	Globale
ALSTOM Transport SA	France	100,0	Globale
ALSTOM Transport Systems SpA ⁽²⁾	Italie	100,0	Globale
ALSTOM Transportation Inc	États-Unis	100,0	Globale
ALSTOM Transporte	Espagne	100,0	Globale
APC Power Conversion GmbH ⁽⁴⁾	Allemagne	100,0	Globale
APC Power Conversion SAS ⁽⁴⁾	France	100,0	Globale
Chantiers de l'Atlantique	France	100,0	Globale
Eukorail	Corée du Sud	100,0	Globale
PT ALSTOM Power Energy Systems	Indonésie	87,0	Globale
Tianjin ALSTOM Hydro Co Ltd	Chine	99,0	Globale
West Coast Traincare	Royaume-Uni	100,0	Globale

(1) Sociétés créées sur l'exercice.

(2) ALSTOM Transport Systems SpA a été absorbée par ALSTOM Ferrovia SpA au 31 mars 2006.

(3) Sociétés cédées sur l'exercice.

(4) Sociétés créées et cédées sur l'exercice.

Sociétés incluses dans la liste des principales sociétés au 31 mars 2005 et dont le chiffre d'affaires est inférieur à € 50 millions au 31 mars 2006 :

ALSTOM Leroux Naval	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Boilers	France	100,0	Globale
ALSTOM Power FlowSystems A/S	Danemark	100,0	Globale
ALSTOM Power Conversion SA	France	100,0	Globale
ALSTOM Power Conversion Inc	États-Unis	100,0	Globale

Sociétés incluses dans la liste des principales sociétés au 31 mars 2006 et dont le chiffre d'affaires était inférieur à € 50 millions au 31 mars 2005 :

ALSTOM Signalling Inc.	États-Unis	100,0	Globale
ALSTOM Power (Thailand) Ltd	Thaïlande	100,0	Globale
ALSTOM Power Environment	France	100,0	Globale
ALSTOM Transport Systems SpA	Italie	100,0	Globale
Eukorail	Corée du Sud	100,0	Globale
PT ALSTOM Power Energy Systems	Indonésie	87,0	Globale
Tianjin ALSTOM Hydro Co Ltd	Chine	99,0	Globale
ALSTOM Power Turbomachines	France	100,0	Globale

Une liste complète des filiales consolidées est disponible auprès du siège du Groupe sur simple demande.

NOTE 34. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES FRANÇAIS (FRENCH GAAP) ET LES NORMES IFRS

Cette note décrit les principes retenus pour l'élaboration du bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} avril 2004, date de transition, les différences observées par rapport aux principes comptables généralement admis en France (French GAAP) appliqués pour les exercices précédents ainsi que l'incidence de ces différences sur les comptes de l'exercice 2004/05 (bilans d'ouverture et de clôture, compte de résultat).

A. Contexte

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2006 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne. Ces premiers états financiers publiés selon les normes IAS/IFRS sont présentés avec une information comparative portant sur la période précédente retraitée selon ces nouvelles normes, à l'exception des normes IAS 32 et 39 et IFRS 5 appliquées à compter du 1^{er} avril 2005.

La préparation des états financiers consolidés 2005/06 en normes IFRS inclut ainsi les retraitements des normes françaises aux IFRS des états financiers suivants :

- le bilan à la date de transition (1^{er} avril 2004) ;
- le bilan au 31 mars 2005 et le compte de résultat, les tableaux des flux de trésorerie et de variation des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

L'information financière sur l'incidence chiffrée du passage aux normes IFRS pour l'exercice 2004/05 a été préparée en appliquant aux comptes 2004/05 établis selon les normes françaises les normes et les interprétations IAS/IFRS applicables pour l'élaboration des états financiers consolidés comparatifs de l'exercice clos le 31 mars 2006. Cette information financière a été préparée en prenant en considération :

- les normes IAS/IFRS et interprétations applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2005 ;
- les options retenues et les exemptions que le Groupe a appliquées pour l'établissement de ses états financiers consolidés 2005/06.

Ces informations ont été examinées par le Conseil d'administration et le Comité d'audit.

B. Options retenues lors de la première adoption des normes IFRS au 1^{er} avril 2004 (date de transition)

Les états financiers consolidés 2004/05 ont été retraités selon la norme IFRS 1 – Première adoption des normes internationales d'information financière, sur la base des normes IAS/IFRS applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2005.

Afin d'établir le bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2004 et les états financiers consolidés retraités pour l'exercice clos le 31 mars 2005, le Groupe a retenu les options/exemptions suivantes telles qu'autorisées par la norme IFRS 1 :

Avantages du personnel

Le Groupe a choisi d'adopter l'application rétrospective complète de la norme IAS 19.

Il a été possible de réaliser une application totalement rétrospective de cette norme en raison de la faible antériorité des plans de pension actuellement en vigueur dans le Groupe :

- plans récemment repris à la suite de régimes mutualisés (principalement au Royaume-Uni),
- plans attachés à des acquisitions récentes (principalement acquisition d'ABB ALSTOM POWER en 1999 et 2000).

Le Groupe a retraité avec le concours de ses actuaires la dette actuarielle et les placements de tous les plans significatifs et a réparti les écarts actuariels cumulés depuis l'origine des plans jusqu'au 1^{er} avril 2004 entre une part amortie et une part restant à amortir.

Le Groupe a choisi de conserver la méthode du "corridor" déjà adoptée en normes françaises selon laquelle une fraction des écarts actuariels n'est pas reconnue dans les comptes : la méthode du "corridor" est en conséquence utilisée pour le retraitement des actifs et passifs liés aux engagements de retraite à la date de transition aux IFRS (1^{er} avril 2004), aussi bien que pour les évaluations réalisées postérieurement au 31 mars 2005.

Regroupement d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement la norme IFRS 3 aux regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} avril 2004.

Instruments financiers

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les informations comparatives entrant dans le champ d'application des normes IAS 32 et 39. De ce fait, les informations comparatives au titre de la première année de transition 2004/05 ne sont pas conformes à ces normes.

Réévaluation des immobilisations corporelles et autres actifs incorporels à leur juste valeur à la date de transition en tant que coût présumé à cette date

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la dérogation prévue par la norme IFRS 1 permettant l'utilisation de la juste valeur des immobilisations corporelles et des autres actifs incorporels en tant que coût présumé dans le bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} avril 2004. L'option retenue conduit à ne pas modifier les capitaux propres du Groupe dans le bilan d'ouverture en IFRS au 1^{er} avril 2004.

Montant cumulé des écarts de conversion

Comme le permet la norme IFRS 1, le montant cumulé des écarts de conversion au 1^{er} avril 2004 a été ramené à zéro par la contrepartie des réserves consolidées, ce qui n'a aucune incidence sur les capitaux propres. Le profit ou la perte résultant de la cession ultérieure d'activités à l'étranger doit par conséquent exclure les écarts de conversion nés avant le 1^{er} avril 2004 et inclure les écarts de conversion ultérieurs.

Paievements fondés sur des actions

Le Groupe a choisi d'appliquer, à compter du 1^{er} avril 2004, la norme IFRS 2 à tous les plans de souscription ou d'achat d'actions attribués après le 7 novembre 2002 et pour lesquels les droits ne sont pas intégralement acquis au 1^{er} janvier 2005.

Les normes IAS 32 et 39 qui ont trait aux instruments financiers ainsi que la norme IFRS 5 relative aux actifs détenus en vue de la vente et aux activités cédées ou en-cours de cession ont été appliquées à compter du 1^{er} avril 2005.

C. Description des retraitements et reclassements rendus nécessaires par l'application des normes IFRS

Le rapprochement des variations des capitaux propres entre les principes comptables français (French GAAP) et les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2005 s'analyse comme suit :

(en millions d'€)	Au 1 ^{er} avril 2004	Résultat net exercice clos le 31 mars 2005	Conversion des ORA/TSDRA Augmentation/ Diminution de capital	Dividendes et autres	Variation du montant cumulé des écarts de conversion	Au 31 mars 2005
Capitaux propres - Part du Groupe	29	(865)	2 044	-	(26)	1 182
Intérêts minoritaires	68	1	-	8	(3)	74
Total capitaux propres French GAAP	97	(864)	2 044	8	(29)	1 256
Avantages du personnel	28	1				29
Capitalisation de coûts de développement	151	13				164
Impôts différés passifs sur immobilisations incorporelles	(188)	12				(176)
Amortissements des écarts d'acquisition	-	223				223
Contrats de location-financement et autres	(20)	(12)			2	(30)
Total retraitements IFRS, nets d'impôts	(29)	237	-	-	2	210
Total capitaux propres IFRS	68	(627)	2 044	8	(27)	1 466
Capitaux propres - Part du Groupe	2	(628)	2 044	4	(24)	1 398
Intérêts minoritaires	66	1	-	4	(3)	68

Un rapprochement entre les principes comptables français et les normes IFRS est présenté en fin de document dans les tableaux de passage suivants :

- les bilans aux 1^{er} avril 2004 et 31 mars 2005 ;
- le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 mars 2005 ;
- le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

1. Retraitements IFRS

Contrats de location – IAS 17

Comme le permettaient les principes comptables français et le Règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable, le Groupe avait choisi de ne pas immobiliser les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement et de location de longue durée.

En vertu de la norme IAS 17, les actifs et passifs relatifs aux contrats de location-financement qui prévoient le transfert substantiel

de l'ensemble des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif doivent être constatés à l'actif et au passif du bilan.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement du Groupe ont été immobilisés au bilan comme suit :

- sous la rubrique "Immobilisations corporelles, nettes" pour les contrats de location-financement,
- sous la rubrique "Autres actifs non courants, nets" pour un contrat de location de longue durée.

Contrats de location-financement

L'incidence sur le bilan consolidé du retraitement des contrats de location-financement s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 1 ^{er} avril 2004	Au 31 mars 2005
Terrains	2	2
Bâtiments	267	266
Matériel et outillage	85	72
Petit outillage, mobilier, agencements et autres	65	85
Valeur brute	419	425
Terrains	-	-
Bâtiments	(52)	(67)
Matériel et outillage	(31)	(36)
Petit outillage, mobilier, agencements et autres	(40)	(61)
Amortissement cumulé	(123)	(164)
Terrains	2	2
Bâtiments	215	199
Matériel et outillage	54	36
Petit outillage, mobilier, agencements et autres	25	24
Valeur nette	296	261
Dette financière non courante	(257)	(230)
Dette financière courante	(45)	(38)
Dette financière au titre de contrats de location-financement	(302)	(268)
Impôts différés nets	3	3
Incidence sur les capitaux propres	(3)	(4)

La part d'intérêts comprise dans les loyers relatifs à des contrats de location-financement, précédemment inscrite, selon les principes comptables français, en coût des ventes (€ 6 millions au 31 mars 2005) et en frais administratifs (€ 6 millions au 31 mars 2005), a été transférée au poste charges financières, en normes IFRS.

La fraction du loyer restant, constatée en coût des ventes et en frais administratifs en normes IFRS, correspond à l'amortissement des actifs loués.

Contrat de location de longue durée

Dans le cadre d'un contrat signé en 1995 avec un important exploitant de métro en Europe, le Groupe a vendu 103 trains ainsi que les équipements associés à deux sociétés de location-financement. Le Groupe a parallèlement conclu avec ces

sociétés un contrat de location de longue durée (trente ans) pour ces mêmes trains et équipements. Ces trains et équipements dont le Groupe assure le service et la maintenance sont mis à disposition de la société exploitante du métro pour une période initiale de vingt ans, renouvelable pour une période de dix ans.

L'incidence du retraitement de ce contrat de location de longue durée sur le bilan consolidé s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 1 ^{er} avril 2004	Au 31 mars 2005
Autres actifs non courants	683	650
Dette financière non courante	(672)	(637)
Dette financière courante	(11)	(13)
Dette financière au titre de contrats de location-financement	(683)	(650)
Incidence sur les capitaux propres	-	-

Coûts de développement – IAS 38

En principes comptables français, le Groupe avait choisi d'inscrire les coûts de recherche et développement au compte de résultat au fur et à mesure qu'ils étaient encourus.

En normes IFRS, par application de la norme IAS 38, les coûts de développement répondant aux critères suivants sont immobilisés :

- Le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés distinctement et évalués de façon fiable,
- La faisabilité technique du projet est démontrée,
- Il est dans l'intention du Groupe de conduire le projet à son terme en vue de son utilisation ou de sa vente,
- Les ressources financières nécessaires sont disponibles pour l'achèvement du projet,
- Il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Les coûts de développement immobilisés sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée de l'actif.

Dans le bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2004 établi selon les normes IFRS, les coûts de développement portés en immobilisations incorporelles s'élèvent à € 315 millions, (soit un montant brut cumulé de € 368 millions minoré des amortissements cumulés pour € 53 millions). Comme une partie de ces coûts (€ 108 millions) était précédemment comptabilisée dans les travaux en-cours, l'incidence sur les capitaux propres d'ouverture s'établit à € 151 millions après un effet d'impôt différé de € 53 millions.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2005, l'immobilisation des coûts de développement a un impact négatif de € 3 millions sur le résultat opérationnel et un impact positif de € 13 millions sur le résultat net. Le produit d'impôt de € 16 millions résulte d'une réduction à hauteur de € 28 millions de la provision pour dépréciation d'actif d'impôt différé constatée en normes françaises, consécutivement à la reconnaissance d'un impôt différé passif de même montant sur les coûts de développement capitalisés.

Dans le bilan au 31 mars 2005, les coûts de développement inscrits en immobilisations incorporelles s'élèvent à € 301 millions (soit un montant brut cumulé de € 436 millions diminué du montant cumulé des amortissements et dépréciations, soit € 135 millions). Comme une partie de ces coûts (€ 97 millions) étaient précédemment comptabilisés dans les travaux en-cours, l'incidence sur les capitaux propres au 31 mars 2005 s'établit à € 164 millions après un effet d'impôt différé de € 37 millions associé à l'immobilisation de ces coûts.

Avantages du personnel – IAS 19

Selon la norme IFRS 1 qui porte sur la préparation du bilan à la date de transition, les gains et pertes actuariels non reconnus peuvent être traités de deux manières :

- comptabilisation immédiate au bilan de tous les gains ou pertes actuariels ayant trait aux charges de retraite existants à la date de transition, évaluées selon la norme IAS 19 (Avantages du personnel) ou,
- application rétrospective complète de la norme IAS 19 depuis l'entrée en vigueur de tous les plans avec amortissement cumulé des gains et pertes actuariels, comme si la norme avait été appliquée au cours des exercices précédents.

Le Groupe a choisi d'adopter l'application rétrospective complète de la norme IAS 19.

Un nombre limité de différences a été identifié entre la norme IAS 19 et le référentiel utilisé par le Groupe en normes françaises. L'incidence sur la valorisation des actifs et passifs relatifs aux engagements de retraite est marginale.

Les différences les plus notables portent sur les points suivants :

- date de valorisation :
La norme IAS 19 requiert une valorisation des obligations et des placements associés aux différents plans à la date de clôture de chaque exercice alors qu'en normes françaises, cette valorisation était effectuée trois mois avant la clôture de l'exercice.

L'incidence des retraitements sur les capitaux propres est la suivante :

Au 1^{er} avril 2004

(en millions d'€)

	French GAAP	Retraitement	IFRS
Excédent des actifs de couverture des engagements de retraite	357	32	389
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(842)	(2)	(844)
Provision nette	(485)	30	(455)
Autres dettes	(18)	9	(9)
Impôts différés nets		(11)	
Incidence sur les capitaux propres		28	

Au 31 mars 2005

(en millions d'€)

	French GAAP	Retraitement	IFRS
Excédent des actifs de couverture des engagements de retraite	353	21	374
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(826)	2	(824)
Provision nette	(473)	23	(450)
Autres dettes	(9)	9	
Impôts différés nets		(3)	
Incidence sur les capitaux propres		29	

- limitation à la reconnaissance des actifs :
La norme IAS 19 prévoit un plafonnement de l'actif pouvant être reconnu en cas de couverture excédentaire d'un régime par ses actifs de financement. Un tel plafonnement n'existe pas en normes françaises.
- modifications de régime et réductions liées à des restructurations :
Le traitement comptable des variations de valeur des obligations et des actifs se rapportant aux régimes modifiés ou réduits (reconnaissance immédiate ou étalement) n'est pas identique entre la norme IAS 19 et les normes françaises précédemment utilisées.

La charge périodique nette de l'exercice 2004/05 en normes IFRS comparée à la même charge en principes comptables français s'analyse ainsi :

<i>(en millions d'€)</i>	French GAAP	Variation	IFRS
Coût des services rendus	(82)	2	(80)
Intérêts sur la dette actuarielle	(218)	1	(217)
Rendement attendu des actifs de couverture	198	2	200
Amortissement du coût des services passés non reconnus	-	5	5
Amortissement des gains (pertes) actuariels	(55)	(2)	(57)
Réductions/liquidations	3	1	4
Total de la charge nette des régimes à prestations définies	(154)	9	(145)
Cotisations versées au titre des régimes mutualisés	(21)	-	(21)
Total de la charge de retraite	(175)	9	(166)

La charge de retraite totale en normes IFRS est ventilée comme suit dans le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 mars 2005 :

<i>(en millions d'€)</i>	
Coût des services rendus	(80)
Cotisations versées au titre des régimes mutualisés	(21)
Résultat opérationnel	(101)
Amortissement du coût des services passés non reconnus	5
Amortissement des gains (pertes) actuariels	(57)
Réductions/liquidations	4
Autres charges	(48)
Intérêts sur la dette actuarielle	(217)
Rendement attendu des actifs de couverture	200
Charges financières	(17)
Total de la charge de retraite	(166)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2005, l'incidence sur le compte de résultat s'analyse comme suit :

- Nouvelle évaluation de la charge de retraite selon la norme IAS 19 se traduisant par une amélioration de € 2 millions du résultat opérationnel et une dégradation de € 5 millions du résultat avant impôts.
- Reclassement d'une partie des charges de retraite : en principes comptables français, le montant total des charges de retraite était classé en dehors du résultat opérationnel comme autres charges. En normes IFRS, la part de la charge de retraite représentative du coût des services rendus au cours de la période est classée dans le résultat opérationnel. L'amortissement de la perte (du profit) actuariel net, ainsi que l'étalement du coût des services passés non reconnus et les effets de réductions ou de liquidations sont comptabilisés dans les autres produits (charges). Les éléments financiers de la charge de retraite tels que les intérêts et le rendement des actifs de couverture sont inclus dans les produits (charges) financiers.

La situation de la dette actuarielle et des actifs de couverture s'établit comme suit en normes IFRS au 31 mars 2005 :

Variation de la dette actuarielle

<i>(en millions d'€)</i>	
Dette actuarielle en début d'exercice	(4 137)
Coût des services rendus	(80)
Intérêts sur la dette actuarielle	(29)
Cotisations des participants au régime	(217)
Modifications de régime	(5)
Acquisitions/cessions	(17)
Réductions	17
Liquidations	102
(Pertes)/gains actuariels	(274)
Prestations versées	283
Écarts de change	101
Dette actuarielle en fin d'exercice	(4 256)

Variation de la juste valeur des actifs de couverture

<i>(en millions d'€)</i>	
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	2 800
Rendement effectif des actifs du régime	286
Cotisations employeur	99
Cotisations des participants au régime	28
Acquisitions/cessions	19
Liquidations	(115)
Prestations versées	(210)
Écarts de change	(80)
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice	2 827
Couverture financière	(1 429)
Perte (gain) actuariel restant à amortir	1 009
Coût des services passés non reconnus	(30)
Provision nette	(450)
<i>Dont :</i>	
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(824)
Excédent des actifs de couverture	374

Amortissement des écarts d'acquisition – IFRS 3

En principes comptables français, le Groupe amortissait les écarts d'acquisition selon le mode linéaire sur une période de vingt ans dans tous les Secteurs. Un test de dépréciation était réalisé chaque année.

En normes IFRS, par application de la norme IFRS 3, les écarts d'acquisition ne donnent plus lieu à amortissement. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés sont testées afin de déterminer la nécessité, ou non, de constater une perte de valeur. Ce test est réalisé annuellement ou plus fréquemment s'il existe une indication que cette unité pourrait avoir subi une perte de valeur.

L'arrêt de l'amortissement des écarts d'acquisition a une incidence positive de € 223 millions sur le compte de résultat de l'exercice 2004/05 et sur les capitaux propres au 31 mars 2005.

Impôts – IAS 12

Les modifications intervenues dans la constatation des actifs et passifs d'impôt différé résultent à la fois de l'application de la norme IAS 12 et des incidences fiscales liées aux autres retraitements en normes IFRS.

(1) En principes comptables français, les actifs incorporels comptabilisés lors d'un regroupement d'entreprises et qu'il est impossible de vendre séparément de l'entité acquise ne

donnaient pas lieu à des passifs d'impôt différé. La norme IAS 12 prescrit, pour sa part, que les passifs d'impôt différé sont constatés sur tous les actifs incorporels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. En conséquence, un passif d'impôt différé a été constaté sur les actifs incorporels résultant de l'affectation du prix payé pour l'acquisition d'ABB ALSTOM POWER. Le passif d'impôt différé constaté à ce titre s'établit à € 176 millions au 31 mars 2005 (€ 188 millions au 1^{er} avril 2004).

(2) Les autres effets sur l'impôt sont principalement imputables aux retraitements IFRS suivants :

- L'immobilisation des coûts de développement par application de la norme IAS 38 "Actifs incorporels" s'est traduite par la constatation d'un passif d'impôt différé de € 37 millions au 31 mars 2005 (€ 53 millions au 1^{er} avril 2004). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, la constatation de passifs d'impôt différé sur les coûts de développement immobilisés (€ 28 millions) a entraîné la réduction pour le même montant de la provision pour dépréciation d'actif d'impôt différé constituée en principes comptables français.
- Le retraitement selon la norme IAS 19 "Avantages du personnel" des actifs et passifs de retraite a donné lieu, suite à l'application de la méthode rétrospective, à la constatation d'un passif net d'impôt différé de € 3 millions au 31 mars 2005 (€ 11 millions au 1^{er} avril 2004).

<i>(en millions d'€)</i>	Au 1 ^{er} avril 2004	Variation	Au 31 mars 2005
Actif net d'impôt différé en principes comptables français	1 531	(182)	1 349
Impôts différés sur actifs incorporels	(188)	12	(176)
Immobilisation de coûts de développement	(53)	16	(37)
Avantages du personnel	(11)	8	(3)
Autres	10	5	15
Actif net d'impôt différé en normes IFRS	1 289	(141)	1 148

Le Groupe est confiant quant au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé constatés aux 31 mars 2005 et 1^{er} avril 2004, aussi bien en normes comptables françaises qu'en normes IFRS.

Les principes comptables français, tout comme la norme IAS 12 révisée, permettent de compenser des actifs et passifs d'impôt différé, sous réserve que l'entité ait légalement la possibilité de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôt différé portent sur des impôts sur les résultats perçus par la même autorité fiscale. En raison des modifications intervenues dans la constatation des actifs et passifs d'impôt

différé, les compensations réalisées en normes françaises ont été ajustées : des compensations supplémentaires ont été constatées à hauteur de € 228 millions au 31 mars 2005 (€ 232 millions au 1^{er} avril 2004).

Conformément à la norme IAS 1 "Présentation des états financiers", tous les actifs et passifs d'impôt différé sont inscrits sous les rubriques actifs non courants et passifs non courants des états financiers consolidés et font l'objet d'une rubrique distincte au bilan.

Autres retraitements IFRS

Les autres retraitements portent principalement sur les points suivants :

- En principes comptables français, les frais de démarrage de certaines activités et les coûts liés aux programmes de cautions étaient comptabilisés respectivement en actifs corporels et en charges différées, puis amortis. En normes IFRS, ces frais ne satisfont pas aux critères nécessaires pour être constatés à l'actif du bilan ; ils doivent donc être inscrits au compte de résultat dès qu'ils sont encourus. À ce titre, des actifs s'élevant à € 24 millions ont été éliminés au 1^{er} avril 2004 ; l'incidence nette négative sur les capitaux propres a été réduite par la comptabilisation d'un actif d'impôt différé de € 7 millions. Au 31 mars 2005, le montant des actifs éliminés s'élève à € 38 millions et l'actif d'impôt différé net correspond à € 12 millions. Le résultat opérationnel de l'exercice 2004/05 a pour sa part été diminué de € 10 millions.
- Contrairement aux principes comptables français, la norme IFRS 2 prévoit la constatation d'une charge au titre des options de souscription d'actions. Dans la mesure où le Groupe a choisi de ne pas adopter l'application rétrospective complète de cette norme, elle n'est applicable qu'aux plans de souscriptions d'actions mis en place après le 7 novembre 2002 pour lesquels les droits ne sont pas encore intégralement acquis au 1^{er} janvier 2005, c'est-à-dire les plans n° 6 et 7 ainsi que tout autre plan futur. À ce titre, une charge opérationnelle supplémentaire de € 2 millions a été comptabilisée sur l'exercice 2004/05.

2. Reclassements IFRS

IAS 11 – Contrats de construction/IAS 18 – Produit des activités ordinaires

Selon les normes IFRS, les pénalités sont déduites du chiffre d'affaires généré par les contrats tandis que les principes comptables français prévoient de les enregistrer en coût des ventes. Cette différence s'est traduite par un reclassement de € 135 millions dans le compte de résultat au 31 mars 2005, réduisant d'autant le chiffre d'affaires et le coût des ventes, mais sans incidence sur les capitaux propres à l'ouverture au 1^{er} avril 2004 ou sur le résultat opérationnel de l'exercice clos le 31 mars 2005.

Conformément à la norme IAS 11, le montant cumulé des coûts engagés à la date d'arrêt, majoré de la marge reconnue et diminué des factures émises, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est inscrit à l'actif sous la rubrique "Contrats de construction en-cours, actifs". S'il est négatif, il est inscrit au passif sous la rubrique "Contrats de construction

en-cours, passifs". Les avances reçues correspondent aux montants versés par les clients avant le début des travaux. Tout paiement ultérieur demandé aux clients est enregistré dans les factures émises. Lorsqu'un contrat est achevé, les obligations résiduelles sont constatées en provisions ou en dettes, selon le degré de précision de leur échéance et de leur montant. L'adoption de cette norme s'est traduite par différents reclassements au sein des actifs et passifs courants et des provisions, sans incidence sur le besoin en fonds de roulement.

Autres reclassements

Les autres reclassements dans le bilan portent principalement sur les points suivants :

- Par application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers", les actifs et passifs courants et non courants sont enregistrés séparément. L'application de cette norme a donc entraîné la répartition des provisions et des dettes financières entre les catégories courantes et non courantes. Les provisions sur contrats sont considérées comme courantes alors que les autres provisions, y compris les provisions pour restructuration, sont considérées comme non courantes. Les passifs financiers à moins d'un an sont considérés comme courants, les passifs financiers à plus d'un an, comme non courants.
- Selon la norme IAS 7 "Tableau de variation des flux de trésorerie", les découverts bancaires remboursables à vue sont intégrés à part entière dans la gestion de trésorerie et constituent, en conséquence, un élément de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les découverts bancaires ont été transférés de la rubrique dette financière à la rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie, ce qui s'est traduit dans les bilans au 1^{er} avril 2004 et au 31 mars 2005 par une réduction respective de ces deux postes de € 78 millions et € 58 millions. Ces reclassements n'ont pas d'incidence sur l'endettement financier net.

Les autres reclassements dans le compte de résultat portent principalement sur les points suivants :

- La charge d'amortissement des actifs incorporels d'un montant de € 59 millions au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005, présentée en normes françaises au-dessous du résultat opérationnel, a été reclassée dans le résultat opérationnel.
- Par ailleurs, certains coûts liés à la cession et à la réorganisation d'activités (€ 23 millions) ainsi que la charge de participation des salariés (€ 8 millions), qui étaient classés en principes comptables français au-dessous du résultat opérationnel, ont été reclassés dans la rubrique coût des ventes en normes IFRS.

3. Modifications des indicateurs clés

Rapprochement du résultat opérationnel au 31 mars 2005 entre normes françaises et normes IFRS

En principes comptables français, le résultat opérationnel était composé de la marge brute, des frais généraux, administratifs et commerciaux ainsi que des frais de recherche et développement. Ce résultat était évalué avant charges de restructuration, amortissement des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles, ainsi que d'autres éléments tels que les gains et pertes de change, les plus et moins-values de cession d'actifs, les charges de retraite et de participation des salariés, et avant impôts, produits et charges financiers.

En normes IFRS, le résultat opérationnel est composé de la marge brute, des frais généraux, administratifs et commerciaux ainsi que des frais de recherche et développement. Il inclut notamment la part de la charge de retraite correspondant au coût des services rendus au cours de la période, la charge relative aux paiements fondés sur des actions, la charge de participation des salariés, les variations de juste valeur des instruments dérivés associés aux activités opérationnelles (à compter du 1^{er} avril 2005) et les plus-values (moins-values) de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles réalisées dans le cadre des activités ordinaires.

Le rapprochement du résultat opérationnel de l'exercice clos le 31 mars 2005 entre les principes comptables français et les normes IFRS s'analyse comme suit :

(en millions d'€)

Résultat opérationnel (French GAAP)	550
Coût des services rendus et cotisations versées au titre des régimes mutualisés	(103)
Amortissement des actifs incorporels	(59)
Participation des salariés	(8)
Autres	(23)
<i>Reclassements IFRS</i>	<i>(193)</i>
Résultat opérationnel après reclassements IFRS	357
Charges de retraite	2
Contrats de location-financement	12
Immobilisation de coûts de développement	(3)
Paiements fondés sur des actions et autres	(1)
<i>Retraitements IFRS</i>	<i>10</i>
Résultat opérationnel (IFRS)	367

Rapprochement des ventes et du résultat opérationnel par Secteur pour l'exercice clos le 31 mars 2005

<i>(en millions d'€)</i>	Power Turbo-Systems / Power Environment	Power Service	Transport	Marine	Power Conversion	Corporate & Autres	Exercice clos le 31 mars 2005
Chiffre d'affaires French GAAP	4 256	2 844	5 134	630	539	259	13 662
Chiffre d'affaires IFRS	4 190	2 832	5 100	607	536	262	13 527
Résultat opérationnel (French GAAP)	(35)	473	260	(103)	36	(81)	550
Avantages du personnel	(32)	(41)	(20)	(1)	(5)	(2)	(101)
Amortissements des écarts d'acquisition	(35)	(24)					(59)
Capitalisation de coûts de développement	21		(24)				(3)
Contrats de location-financement	1	5	4		1	1	12
Participation des salariés	(5)	(1)	(2)				(8)
Autres	(22)			1	(2)	(1)	(24)
<i>Impacts IFRS</i>	<i>(72)</i>	<i>(61)</i>	<i>(42)</i>	<i>-</i>	<i>(6)</i>	<i>(2)</i>	<i>(183)</i>
Résultat opérationnel (IFRS)	(107)	412	218	(103)	30	(83)	367

Annexes au rapprochement entre les principes comptables français (French GAAP) et les normes IFRS

BILAN CONSOLIDÉ AU 1^{er} AVRIL 2004

<i>(en millions d'€)</i>	Au 1 ^{er} avril 2004* French GAAP	Contrats de location- financement IAS 17	Coûts de développement IAS 38
Actif			
Écarts d'acquisition, nets	3 424		
Immobilisations incorporelles, nettes	956		315
Immobilisations corporelles, nettes	2 262	296	
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, nets	160		
Autres actifs non courants, nets	1 102	683	
Impôts différés	1 561	4	
Total des actifs non courants	9 465	983	315
Stocks, nets	2 997		(108)
Contrats de construction en-cours, actifs	0		
Clients et comptes rattachés, nets	3 462		
Autres actifs courants, nets	2 160		
Quasi-disponibilités et placements à court terme	39		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 427		
Total des actifs courants	10 085	0	(108)
Total de l'actif	19 550	983	207
Passif			
Total capitaux propres	97	(3)	151
Obligations remboursables en actions	152		
Provisions non courantes	3 484		
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	842		
Dette financière non courante	5 199	929	
Impôts différés	30	1	53
Total des passifs non courants	9 555	930	53
Provisions courantes	0		
Dette financière courante	0	56	
Avances et acomptes reçus	2 714		
Contrats de construction en cours, passifs	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 130		
Autres passifs non courants	3 902		3
Total des passifs courants	9 746	56	3
Total du passif	19 550	983	207

* Bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2004 retraité suite à la première application du Règlement CRC 2004-03.

Avantages du personnel IAS 19	Impôts IAS 12	Autres retraitements	Retraitements IFRS	Contrats de construction IAS 11	Autres reclassements	Reclassements IFRS	Au 1 ^{er} avril 2004 IFRS
			0			0	3 424
			315		13	13	1 284
		(18)	278		(13)	(13)	2 527
			0			0	160
32			715			0	1 817
24	(232)	7	(197)			0	1 364
56	(232)	(11)	1 111	0	0	0	10 576
			(108)	(1 153)		(1 153)	1 736
			0	3 394		3 394	3 394
			0	(850)		(850)	2 612
		(6)	(6)	(222)	39	(183)	1 971
			0		(39)	(39)	0
			0		(78)	(78)	1 349
0	0	(6)	(114)	1 169	(78)	1 091	11 062
56	(232)	(17)	997	1 169	(78)	1 091	21 638
28	(188)	(17)	(29)			0	68
			0			0	152
			0	(875)	(1 821)	(2 696)	788
2			2			0	844
			929		(543)	(543)	5 585
35	(44)		45			0	75
37	(44)	0	976	(875)	(2 364)	(3 239)	7 292
			0		1 821	1 821	1 821
			56		465	465	521
			0	(2 714)		(2 714)	0
			0	6 193		6 193	6 193
			0	686		686	3 816
(9)			(6)	(2 121)		(2 121)	1 775
(9)	0	0	50	2 044	2 286	4 330	14 126
56	(232)	(17)	997	1 169	(78)	1 091	21 638

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2005 French GAAP	Contrats de location- financement IAS 17	Coûts de développement IAS 38	Avantages du personnel IAS 19
Chiffre d'affaires	13 662			
Coût des ventes	(11 601)	6	8	2
Frais commerciaux	(545)			
Frais de recherche et développement	(336)		(11)	
Frais généraux et administratifs	(630)	6		
Résultat opérationnel	550	12	(3)	2
Autres produits (charges), nets	(583)			(10)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(59)			
Résultat d'exploitation	(92)	12	(3)	(8)
Produits (charges) financiers, nets	(346)	(13)		3
Résultat avant impôts	(438)	(1)	(3)	(5)
Impôt sur les bénéfices	(203)		16	6
Amortissements des écarts d'acquisition	(223)			
Résultat net	(864)	(1)	13	1
Attribuable :				
- au Groupe	(865)	(1)	13	1
- aux Minoritaires	1			

Amortissement des écarts d'acquisition IFRS 3	Impôts IAS 12	Autres retraitements	Retraitements IFRS	Avantages du personnel IAS 19	Contrats de construction IAS 11	Autres reclassements	Reclassements IFRS	Exercice clos le 31 mars 2005 IFRS
			0		(135)		(135)	13 527
		(2)	14	(87)	135	(27)	21	(11 566)
			0	(3)			(3)	(548)
			(11)			(61)	(61)	(408)
			6	(13)		(1)	(14)	(638)
0	0	(2)	9	(103)	0	(89)	(192)	367
		7	(3)	123		30	153	(433)
			0			59	59	0
0	0	5	6	20	0	0	20	(66)
		(22)	(32)	(20)			(20)	(398)
0	0	(17)	(26)	0	0	0	0	(464)
	12	6	40				0	(163)
223			223				0	0
223	12	(11)	237	0	0	0	0	(627)
223	12	(11)	237					(628) 1

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 MARS 2005

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2005 French GAAP	Contrats de location- financement IAS 17	Coûts de développement IAS 38
Actif			
Écarts d'acquisition, nets	3 194		
Immobilisations incorporelles, nettes	909		301
Immobilisations corporelles, nettes	1 468	261	
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation, nets	118		
Autres actifs non courants, nets	1 264	650	
Impôts différés	1 370	4	28
Total des actifs non courants	8 323	915	329
Stocks, nets	2 760		(97)
Contrats de construction en cours, actifs	0		
Clients et comptes rattachés, nets	3 446		
Autres actifs courants, nets	1 661		
Quasi-disponibilités et placements à court terme	15		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 462		
Total des actifs courants	9 344	0	(97)
Total de l'actif	17 667	915	232

Passif

Total capitaux propres	1 256	(4)	164
Obligations remboursables en actions	133		
Provisions non courantes	3 156		
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	826		
Dette financière non courante	2 907	867	
Impôts différés	21	1	65
Total des passifs non courants	6 910	868	65
Provisions courantes	0		
Dette financière courante	0	51	
Avances et acomptes reçus	3 150		
Contrats de construction en cours, passifs	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 992		
Autres passifs non courants	3 226		3
Total des passifs courants	9 368	51	3
Total du passif	17 667	915	232

Avantages du personnel IAS 19	Amortissement des écarts d'acquisition IFRS 3	Impôts IAS 12	Autres retraitements	Retraitements IFRS	Contrats de construction IAS 11	Autres reclassements	Reclassements IFRS	Au 31 mars 2005 IFRS
	223			223			0	3 417
				301		12	12	1 222
			(10)	251		(12)	(12)	1 707
				0			0	118
21				671			0	1 935
20		(228)	13	(163)			0	1 207
41	223	(228)	3	1 283	0	0	0	9 606
				(97)	(1 009)		(1 009)	1 654
				0	2 601		2 601	2 601
				0	(1 054)		(1 054)	2 392
			(28)	(28)	(224)	15	(209)	1 424
				0		(15)	(15)	0
				0		(58)	(58)	1 404
0	0	0	(28)	(125)	314	(58)	256	9 475
41	223	(228)	(25)	1 158	314	(58)	256	19 081
29	223	(176)	(26)	210			0	1 466
				0			0	133
(2)				0	(834)	(1 642)	(2 476)	680
				(2)			0	824
				867		(493)	(493)	3 281
23		(52)	1	38			0	59
21	0	(52)	1	903	(834)	(2 135)	(2 969)	4 844
				0		1 642	1 642	1 642
				51		435	435	486
				0	(3 150)		(3 150)	0
				0	5 484		5 484	5 484
				0	445		445	3 437
(9)				(6)	(1 631)		(1 631)	1 589
(9)	0	0	0	45	1 148	2 077	3 225	12 638
41	223	(228)	(25)	1 158	314	(58)	256	19 081

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005

<i>(en millions d'€)</i>	Exercice clos le 31 mars 2005 French GAAP	Retraitement de l'endettement d'ouverture au 1 ^{er} avril 2004*
Résultat net - Part du Groupe	(865)	
Intérêts minoritaires	1	
Dotations aux amortissements	639	
Variation nette des actifs et passifs sur engagements de retraite (Plus-values) moins-values sur cession d'actifs	0 (51)	
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	0	
Variation des impôts différés	185	
Résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	(91)	
Variation du besoin en fonds de roulement	(36)	
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	(127)	0
Produits de cession des immobilisations corporelles	52	
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(182)	
Diminution (augmentation) des autres actifs non courants, nets	(372)	
Coûts d'acquisition d'activités, nets de la trésorerie nette acquise	0	
Produits de cession et déconsolidation d'activités, nets de la trésorerie nette cédée	928	
Variation nette de la trésorerie d'investissement	426	0
Augmentation de capital	2 022	
Émission (conversion) d'obligations remboursables en actions	(19)	
Dividendes versés y compris aux minoritaires	(5)	
Variation nette de la trésorerie de financement	1 998	0
Effet net des variations de taux de conversion	48	
Incidence de l'application de nouvelles règles comptables au 1 ^{er} avril 2004	(827)	827
Autres variations	(42)	
Variation de l'endettement net	1 476	827
Endettement net en début de période	(2 906)	(1 812)
Endettement net en fin de période	(1 430)	(985)
Impôts payés	92	
Intérêts nets payés	204	

* Incidence au 1^{er} avril 2004 de la consolidation des entités ad-hoc en normes françaises (€ 827 millions) et de la capitalisation des contrats de location-financement (€ 985 millions).

Contrats de location-financement IAS 17	Coûts de développement IAS 38	Avantages du personnel IAS 19	Amortissement des écarts d'acquisition IFRS 3	Impôts IAS 12	Autres	Exercice clos le 31 mars 2005 IFRS
(1)	13	1	223	12	(11)	(628)
						1
48	83	5	(223)			547
						5
						(51)
						0
	(16)	(6)		(12)	(6)	145
47	80	0	0	0	(17)	19
	(10)				17	(29)
47	70	0	0	0	0	(10)
						52
(13)	(70)					(265)
10						(362)
						0
						928
(3)	(70)	0	0	0	0	353
						2 022
						(19)
						(5)
0	0	0	0	0	0	1 998
23						71
						0
						(42)
67	0	0	0	0	0	2 370
						(4 718)
67	0	0	0	0	0	(2 348)
						92
						204

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société ALSTOM S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice clos le 31 mars 2005 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la Société qu'à compter du 1^{er} avril 2005.

> I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

> II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- II.1. Comme indiqué dans la Note 12 de l'annexe, ALSTOM S.A. a fait réaliser par un expert indépendant un rapport d'évaluation dans le cadre de son test de dépréciation annuel des goodwill en utilisant la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, déterminés à partir des plans stratégiques établis par chacun des Secteurs, et approuvés par la Direction. Nous avons examiné le rapport préparé par l'expert indépendant qui décrit les hypothèses retenues, les tests effectués et les évaluations justifiant l'absence de perte de valeur des goodwill au 31 mars 2006. Par ailleurs, nous avons comparé les données utilisées par l'expert avec les prévisions établies par ALSTOM S.A.
- II.2. Comme indiqué dans la Note 9, ALSTOM S.A. a constaté au 31 mars 2006 un solde net d'impôts différés actifs de € 1 210 million provenant de déficits fiscaux et de différences temporaires en se fondant sur sa capacité à générer un niveau suffisant de résultats imposables. Nous avons procédé à l'appréciation des hypothèses retenues par ALSTOM S.A. qui sous-tendent la comptabilisation de ces impôts différés.
- II.3. ALSTOM S.A. constitue des provisions couvrant ses engagements de retraite et assimilés selon la méthode décrite en Note 21 et en Note 34 B qui conduit à une prise en compte dans le résultat des coûts relatifs à ces engagements sur la durée d'activité des salariés concernés conformément à la norme IAS 19 et à son application rétrospective selon IFRS 1. Au 31 mars 2006, l'application de cette méthode se traduit par une couverture partielle des engagements totaux du fait de l'existence d'écarts actuariels différés d'un montant de € 1 050 million. Ces engagements ont fait l'objet pour l'essentiel d'une évaluation par des actuaires externes que nous avons examinée.

II.4. Ainsi que l'indiquent les Notes 3 B, 3 C, 20, 26 et 27 de l'annexe, ALSTOM S.A. utilise des estimations significatives notamment dans la détermination de la marge à terminaison de chaque contrat, évaluée sur la base des derniers éléments connus relatifs à son déroulement. Ces estimations sont reflétées au bilan dans les rubriques "Contrats de construction en cours, actifs", "Contrats de construction en cours, passifs" et dans le cas de contrats achevés, dans la rubrique "Provisions courantes". Nous avons examiné les processus mis en place par ALSTOM S.A. dans ce domaine et apprécié les données et hypothèses communiquées sur lesquelles se fondent ces estimations.

Nous rappelons que l'ensemble des éléments mentionnés aux paragraphes précédents repose sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain et que les réalisations peuvent en conséquence parfois différer de manière significative.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés d'ALSTOM au 31 mars 2006, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

> III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 17 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS	BARBIER FRINAULT & AUTRES
	ERNST & YOUNG
Dominique Descours	Gilles Puissochet

Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat

Monsieur le Président du Conseil d'administration

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat du Groupe ALSTOM incluses dans la partie 1 – rapport de gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2006 de son Document de Référence daté du 2 juin 2006.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) n° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.3 du règlement (CE) n° 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe ALSTOM. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

À notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée,
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par le Groupe ALSTOM pour l'établissement de ses comptes consolidés au 31 mars 2006.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du Document de Référence auprès de l'AMF et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Neuilly-sur-Seine, le 2 juin 2006

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS	BARBIER FRINAULT & AUTRES
	ERNST & YOUNG
Dominique Descours	Gilles Puissochet

COMPTES SOCIAUX

Comptes de résultat

Exercice clos le 31 mars <i>(en millions d'€)</i>	Note	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires		-	-	-
Reprises sur amortissements et provisions		1,1	2,0	-
Autres produits		63,0	59,7	68,5
Total des produits d'exploitation (I)		64,1	61,7	68,5
Autres achats et charges externes		34,6	37,7	73,9
Impôts, taxes et versements assimilés		0,4	2,7	0,4
Dotations aux amortissements et aux provisions		2,5	2,0	2,6
Autres charges		0,4	0,3	0,4
Total des charges d'exploitation (II)		37,9	42,7	77,3
Résultat d'exploitation (I - II)		26,2	19,0	(8,8)
Produits de participations		-	-	-
Reprise sur amortissements et provisions		6 198,0	2 420,2	-
Autres intérêts et produits assimilés		195,6	261,4	330,0
Différences positives de change		-	-	0,1
Total des produits financiers (III)		6 393,6	2 681,6	330,1
Dotation aux amortissements et provisions		45,6	2 270,8	1 445,3
Intérêts et charges assimilées		144,7	190,4	282,1
Différences négatives de change		0,1	-	0,1
Total des charges financières (IV)		190,4	2 461,2	1 727,5
Résultat financier (III - IV)		6 203,2	220,4	(1 397,4)
Résultat courant (I - II + III - IV)	(1)	6 229,4	239,4	(1 406,2)
Résultat exceptionnel (V)	(2)	132,8	(145,9)	28,5
Impôts sur les bénéfices (VI)	(3)	35,8	10,1	(36,6)
Total des produits (I + III + V)		6 590,5	2 597,4	427,1
Total des charges (II + IV + VI)		192,5	2 514,0	(1 768,2)
Résultat net de l'exercice		6 398,0	83,4	(1 341,1)

Bilans

Exercice clos le 31 mars <i>(en millions d'€)</i>	Note	2006	2005	2004
Actif				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	(1)	7,2	9,5	7,2
Immobilisations financières				
Participations (nettes)		6 608,6	410,6	0,0
Créances rattachées à des participations (nettes)		4 270,4	4 326,3	3 674,4
Total actif immobilisé (I)		10 886,2	4 746,4	3 681,6
Actif circulant				
Autres créances	(3)	31,6	5,2	50,2
Disponibilités		-	8,1	-
Comptes de régularisation	(4)	51,5	96,3	80,0
Total actif circulant (II)		83,1	109,6	130,2
Total actif (I + II)		10 969,3	4 856,0	3 811,8

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	Note	2006	2005	2004
Passif				
Capitaux propres				
Capital	(5)	1 934,4	1 924,0	1 320,8
Primes d'émission, de fusion, d'apport		267,2	245,0	55,2
Réserve légale		-	-	-
Report à nouveau		(31,8)	(115,0)	(4,0)
Résultat de l'exercice		6 398,0	83,4	(1 341,1)
Total capitaux propres (I)		8 567,8	2 137,4	30,9
Autres fonds propres				
Obligations remboursables en actions	(6)	100,0	135,9	153,2
Total autres fonds propres (II)		100,0	135,9	153,2
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques et charges	(7)	35,4	167,8	1,9
Total provisions pour risques et charges (III)		35,4	167,8	1,9
Dettes				
	(8) (9)			
Emprunts obligataires		2 240,6	1 240,3	672,1
Dettes financières		5,3	1 122,1	2 920,6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14,9	32,3	32,6
Dettes fiscales et sociales		0,3	0,5	0,5
Autres dettes		5,0	19,7	-
Total dettes (IV)		2 266,1	2 414,9	3 625,8
Total passif (I + II + III + IV)		10 969,3	4 856,0	3 811,8

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 1. PRINCIPES RETENUS POUR L'ARRÊTÉ DES COMPTES ANNUELS

ALSTOM (la Société), société mère du Groupe ALSTOM, est une société anonyme de droit français qui établit ses comptes en conformité avec la réglementation comptable française :

- continuité d'exploitation ;
- indépendance des exercices ; et
- permanence des méthodes comptables.

NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES

A. Principes généraux

Les comptes arrêtés au 31 mars 2006 ont été préparés conformément aux dispositions ci-dessous applicables en France :

- la loi du 30 avril 1983 et son décret d'application du 29 novembre 1983 ;
- le Plan Comptable Général français 1999 tel que décrit par le règlement 1999-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et complété par des règlements amendant ce plan comptable général.

Pour la première fois, les comptes ont été préparés en prenant en considération les dispositions suivantes applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 :

- règlements CRC n° 2002-10 et 2003-07 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ;
- règlement CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

L'application de ces nouvelles dispositions constitue un changement de méthodes comptables, sans impact sur la situation nette au 1^{er} avril 2005.

La Société a également décidé d'adopter la recommandation 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) relative aux engagements de retraite. Ce changement dans les méthodes comptables a eu un impact négatif sur les capitaux propres de € 184 408.

B. Participations et créances rattachées

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat. Les frais d'acquisition sont inscrits en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la valeur de rendement, de l'actif réestimé, et d'autres méthodes, en tant que de besoin.

C. Augmentation du capital

Le capital figure pour la valeur nominale des actions. Si une différence existe avec le montant effectivement encaissé, la différence figure en primes d'émission (primes diminuées des coûts liés à l'opération). Dans le cas où il n'existe pas de prime d'émission, les coûts sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée de cinq ans.

D. Provisions

Les provisions sont constituées conformément au règlement 2000-06 du CRC et comprennent les indemnités de départ à la retraite.

E. Emprunts

Les emprunts figurent pour leur montant nominal. Les frais d'émission figurent en charges à répartir et sont étalés sur la durée de l'emprunt (cinq ans maximum).

F. Opérations en devises

ALSTOM n'a pas mené, au cours de l'exercice 2005/06, d'opérations spécifiques en devises, autres que celles liées à son activité courante.

G. Instruments financiers

Les instruments financiers (swaps) sont utilisés pour couvrir les risques de taux induits par la gestion de la dette obligataire.

H. Intégration fiscale

La Société a créé avec plusieurs filiales un groupe d'intégration fiscale en France.

Chaque société calcule son impôt sur les sociétés sur la base de ses propres résultats de l'année.

L'avis n° 2005-G du 12 octobre 2005 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité qui annule et remplace l'avis n° 2005-B du 2 mars 2005 est appliqué.

NOTE 3. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Une reprise de provisions sur titres ALSTOM Holdings constituées lors des exercices précédents de € 6,2 milliards a été constatée.

NOTE 4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 26 avril 2006, ALSTOM et Bouygues ont signé un protocole d'entente opérationnelle et de coopération commerciale dans le cadre du rachat par Bouygues de la part de 21,03 % détenue par l'État français dans ALSTOM. L'achat des actions par Bouygues, sujet à l'autorisation de la Commission européenne et à la finalisation de la cession du Secteur Marine par ALSTOM, est prévu prochainement.

Bouygues a également l'intention de prendre une participation de 50 % dans l'activité Hydro Power Equipment d'ALSTOM. Les modalités de cette prise de participation sont en-cours de discussion à ce jour. Cette opération permettrait à ALSTOM d'honorer ses engagements envers la Commission européenne, à savoir de créer une joint-venture dans ce secteur.

Notes sur le compte de résultat

Le bénéfice net de l'exercice clos le 31 mars 2006 s'établit à € 6 398,0 millions.

NOTE 1. LES COMPOSANTES DU RÉSULTAT COURANT

A. Résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation sont essentiellement composés de € 62,6 millions de redevances facturées aux filiales du Groupe pour l'usage du nom ALSTOM.

Les charges d'exploitation comprennent les frais de gestion facturés par ALSTOM Holdings et divers frais externes pour € 36,4 millions.

La rémunération brute du Président-Directeur Général (€ 1 251 324 pour l'exercice 2005/06) et les jetons de présence (€ 342 500) sont inclus dans les charges d'exploitation.

B. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à € 6 203,2 millions et comprend :

- des produits d'intérêts de € 195,6 millions dont € 187,4 millions concernent ALSTOM Holdings ;
- une reprise de provisions de € 6 198,0 millions sur les titres ALSTOM Holdings ;
- des charges d'intérêts sur emprunts obligataires et autres dettes financières de € 99,1 millions ; et
- € 45,6 millions d'amortissements des frais d'émission d'emprunts et de primes de remboursement.

NOTE 2. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de € 132,8 millions est composé de € 167,8 millions de reprise de provisions au titre des économies nettes d'impôts dans le cadre de l'intégration fiscale (voir Annexe aux comptes sociaux Note 2 H) et de € 35 millions de dotations aux provisions pour risques et charges.

NOTE 3. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ALSTOM a créé avec plusieurs filiales un groupe d'intégration fiscale.

Le produit d'impôts de € 35,8 millions comprend :

- € 18,2 millions de produits de l'exercice au titre de l'intégration fiscale ;
- € (1,9) millions de crédit d'impôt étranger ;
- € 19,5 millions de produits au titre des exercices précédents.

En tant qu'entité, ALSTOM aurait payé un impôt sur les sociétés de € 10,8 millions.

Notes sur le Bilan

NOTE 1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2005	Acquisitions/ cessions	Amortissements	Au 31 mars 2006
Frais d'enregistrement de la marque				
Valeur brute	1,7			1,7
Dépréciation	-			-
Valeur nette	1,7			1,7
Frais d'augmentation de capital				
Valeur brute	11,2			11,2
Dépréciation	(3,4)		(2,3)	(5,7)
Valeur nette	7,8		(2,3)	5,5
Total immobilisations incorporelles	9,5		(2,3)	7,2

Les frais d'augmentations de capital réalisées à la valeur nominale sont amortis sur cinq ans. L'amortissement figure en charges d'exploitation.

NOTE 2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La seule filiale détenue par ALSTOM est ALSTOM Holdings qui détient les filiales opérationnelles du Groupe. La valeur brute des immobilisations financières comprend les titres d'ALSTOM Holdings pour € 9 216,5 millions et les créances rattachées à cette participation pour € 4 270,4 millions, dont € 17,1 millions au titre des intérêts courus.

Les provisions dotées au cours des exercices précédents s'élèvent à € 8 805,9 millions.

Au 31 mars 2006, le Groupe a mandaté une société extérieure pour réaliser un rapport indépendant dans le cadre de l'évaluation du portefeuille-titres détenu par ALSTOM.

La valeur d'entreprise a été déterminée, en priorité, sur la base de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie, qui représentent la capacité des actifs à générer des profits et de

la trésorerie. Cette évaluation a été effectuée sur la base des modalités suivantes :

- le plan à trois ans du Groupe, préparé dans le cadre de son exercice budgétaire annuel par Secteur, et revu par des experts indépendants ;
- l'extrapolation sur dix ans du plan à trois ans ;
- un coût moyen pondéré du capital du Groupe, après impôts, de 8,5 % correspondant aux différents profils de risques de chaque Secteur du Groupe.

L'évaluation a également tenu compte de la dette consolidée ainsi que des autres actifs et passifs non inclus dans l'approche des flux futurs de trésorerie.

La valeur ainsi déterminée justifie la position d'ALSTOM de reprendre les provisions à hauteur de € 6 198 millions.

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2005	Dépréciation	Autres mouvements	Au 31 mars 2006
Investissements				
Valeur brute	9 216,5	-	-	9 216,5
Dépréciation	(8 805,9)	6 198,0	-	(2 607,9)
Valeur nette	410,6	6 198,0	-	6 608,6
Avances à ALSTOM Holdings				
Valeur brute	4 326,3	-	(55,9)	4 270,4
Dépréciation	-	-	-	-
Valeur nette	4 326,3	-	(55,9)	4 270,4

NOTE 3. AUTRES CRÉANCES

Les autres créances sont à moins d'un an et se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2006	dont entreprises liées
Créances clients	-	-
Autres créances	31,6	6,8
Total	31,6	6,8

Les montants significatifs sont :

- € 22,9 millions à recevoir de l'État au titre du Crédit-Impôt Recherche ;
- € 5,3 millions dus par les sociétés françaises membres de l'intégration fiscale.

NOTE 4. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

<i>(en millions d'€)</i>	Amortissement de l'exercice	Montant net au 31 mars 2006
Charges à répartir		
Frais d'émission d'emprunts et primes de remboursement :		
- Emprunts existants à l'ouverture	44,0	34,2
- Obligations remboursables en actions	0,6	1,9
- Nouveaux emprunts	1,0	10,0
Charges constatées d'avance		
Assurances		3,3
Autres		2,1
Total		51,5

€ 27,3 millions ont été amortis par anticipation durant l'exercice compte tenu du remboursement anticipé des prêts syndiqués. L'amortissement au titre de l'exercice 2006/07 est estimé à € 12,4 millions.

NOTE 5. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Capital social

Au 31 mars 2005, le capital social s'élevait à € 1 924 023 993,15 divisé en 5 497 211 409 actions de € 0,35 de nominal chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Au 31 mars 2006, il s'élève à € 1 934 390 864 divisé en 138 170 776 actions de € 14 de nominal chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, par suite des opérations décrites ci-dessous :

- le remboursement en actions, avant l'opération de regroupement des actions composant le capital de la Société décrite ci-après, de 310 780 obligations subordonnées 2 % décembre 2008 remboursables en actions de la Société

("ORA"), qui a donné lieu à la création de 390 311 actions de € 0,35 de nominal chacune ;

- le regroupement des 5 497 601 720 actions de € 0,35 de nominal chacune composant le capital social en 137 440 043 actions de € 14 de nominal chacune, soit à raison d'une action nouvelle de € 14 de nominal chacune pour 40 actions de € 0,35 de nominal chacune. Ce regroupement a été mis en œuvre le 3 août 2005.
- le remboursement en actions depuis la réalisation de l'opération de regroupement de 23 262 801 ORA qui a donné lieu à la création de 730 733 actions de € 14 de nominal chacune.

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	5 497 211 409	€ 0,35
Actions émises pendant l'exercice		
- augmentation du capital	-	
- conversion d'obligations	390 311	€ 0,35
Regroupement d'actions (1 action nouvelle pour 40 actions anciennes)	(5 360 161 677)	
Actions composant le capital social après regroupement	137 440 043	€ 14,00
Actions émises		
- augmentation de capital	-	
- conversion d'obligations	730 733	€ 14,00
Actions composant le capital social en fin d'exercice	138 170 776	€ 14,00

Variation des capitaux propres

(en millions d'€)	Au 31 mars 2005	A.G.M. du 12 juillet 2005	Autres mouvements de la période	Au 31 mars 2006
Capital	1 924,0		10,4	1 934,4
Primes d'émission	245,0		22,2	267,2
Réserve légale	-			-
Report à nouveau	(115,0)	83,4	(0,2)	(31,8)
Résultat de l'exercice	83,4	(83,4)	6 398,0	6 398,0
Total immobilisations incorporelles	2 137,4	-	6 430,4	8 567,8

Les autres mouvements de la période comprennent :

- € 32,6 millions, net de frais associés, d'augmentation de la situation nette résultant de la conversion d'obligations remboursables en actions ;
- € 6 398 millions au titre du résultat de la période ;

- un impact négatif de € 0,2 million au titre de la première application du règlement du CNC relatif aux indemnités de départ à la retraite (voir Note 2 A).

Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice.

NOTE 6. OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS

643 795 472 obligations remboursables en actions (ORA) au nominal de € 1,40 ont été émises en décembre 2003. Le taux d'intérêt est de 2 %.

Au 31 mars 2006, 572 750 138 ORA ont été converties en 550 927 752 actions au nominal de € 0,35 avant le regroupement d'actions et en 730 733 actions au nominal de € 14 après le regroupement d'actions. Les frais associés à cette opération ont été imputés sur la prime d'émission.

Les obligations remboursables en actions s'élèvent à € 100 millions correspondant à :

- € 99,4 millions représentant 71 045 334 obligations au nominal de € 1,40 ; et
- € 0,6 millions d'intérêts courus payable le 31 décembre 2006.

NOTE 7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2005	Dotations	Reprise	Au 31 mars 2006
Économies nettes d'impôts (intégration fiscale)	167,8		167,8	
Autres		35,4		35,4
Total	167,8	35,4	167,8	35,4

La provision relative aux économies nettes d'impôts dans le cadre de l'intégration fiscale a été reprise en application du nouvel avis 2005-G (cf. infra principes comptables).

Du fait de la décision d'appliquer la recommandation du CNC relative aux indemnités de départ à la retraite, le poste autres provisions comprend, pour la première fois, l'indemnité complémentaire de retraite dont bénéficie le Président-Directeur Général basé sur la fraction de son salaire non pris en compte par les régimes obligatoires, visant comme pour les autres personnes concernées par ce niveau de rémunération, à

procurer des droits équivalents à environ 1,2 % de la fraction de salaire supérieur à € 248 544. Ce dispositif, qui s'inscrit dans le cadre de la loi Fillon, s'articule autour d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies. Les sommes versées dans le cadre du régime à cotisations définies pour l'année 2005 s'élèvent à € 19 323, totalement pris en charge par ALSTOM ; au titre du régime à prestations définies, le montant des engagements pris par le Groupe s'élève à € 447 334, reconnu en totalité en provisions, dont € 184 408 en contrepartie du report à nouveau et € 262 926 en dépenses d'exploitation.

NOTE 8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2006	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunts obligataires	2 240,6	240,6	2 000,0	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5,3	5,3	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14,9	14,9	-	-
Dettes fiscales et sociales	0,3	0,3	-	-
Autres dettes	5,0	5,0	-	-
Total	2 266,1	266,1	2 000,0	-

A. Emprunts obligataires

Le 26 juillet 1999, le Groupe a émis un emprunt obligataire d'un montant de € 650 millions d'une maturité de sept années, coté sur les Bourses de Paris et de Luxembourg, portant intérêt au taux de 5 % et remboursable au pair le 26 juillet 2006.

Le 3 mars 2005, le Groupe a émis un emprunt obligataire d'un montant de € 1 000 millions, coté sur les Bourses de Paris et de Luxembourg, d'une maturité de 5 ans au taux de 6,25 % payable en numéraire ou par échange de la précédente émission obligataire de € 650 millions ou du crédit subordonné de € 250 millions. € 422,4 millions de l'emprunt obligataire de € 650 millions et € 245,3 millions du crédit subordonné ont été échangés, conduisant, après application du ratio d'échange, à l'émission de € 695,3 millions d'obligations nouvelles 2010. Le Groupe a donc émis un complément de € 304,7 millions d'emprunts obligataires à même échéance et aux mêmes conditions.

Durant l'exercice, la Société a émis :

- un emprunt obligataire de € 600 millions au taux Euribor 3 mois + 2,20 % remboursable au pair en mars 2009, coté sur la Bourse de Luxembourg ;
- un emprunt obligataire de € 400 millions au taux Euribor 3 mois + 0,85 % remboursable au pair en juillet 2008, coté sur la Bourse de Luxembourg.

Au 31 mars 2006, les emprunts obligataires se présentent comme suit :

- € 1 000 millions remboursables le 3 mars 2010, au taux de 6,25 % ;
- € 600 millions remboursables le 16 mars 2009, au taux Euribor 3 mois + 2,20 % ;
- € 400 millions remboursables le 28 juillet 2008, au taux Euribor 3 mois + 0,85 % ;
- € 224 millions remboursables le 26 juillet 2006 au taux de 5 % ;
- € 16,6 millions d'intérêts courus.

Ces emprunts obligataires sont partiellement couverts par € 200 millions de swaps de taux fixe (3,50 %) contre taux variable (Euribor 3 mois).

B. Dettes financières

Les dettes financières s'élevaient à € 5,3 millions et comprennent :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2005	Taux d'intérêts moyen
Prêts syndiqués	-	1 038,7	
JP Morgan	-	33,2	
Crédit subordonné	4,7	4,7	E3M + 4,99 %
Prêts bilatéraux	-	13,5	
Intérêts courus	0,6	32,0	
Total	5,3	1 122,1	

Un "crédit renouvelable 2010" de € 700 millions a été signé le 28 février 2006 soumis aux covenants suivants :

Critères financiers	Couverture minimale des frais financiers (a)	Situation nette consolidée minimale (b) <i>(en millions d'€)</i>	Lever de dette nette maximal (c)
Mars 2006	3	1 360	4,0
Septembre 2006	3	1 360	3,6
Mars 2007	3	1 360	3,6
Septembre 2007	3	1 360	3,6
Mars 2008	3	1 360	3,6
Septembre 2008	3	1 360	3,6
Mars 2009	3	1 360	3,6
Septembre 2009	3	1 360	3,6
Mars 2010	3	1 360	3,6
Septembre 2010	3	1 360	3,6

(a) Rapport de l'EBITDA (voir (d) ci-dessous) à la charge d'intérêts nettes, (charges d'intérêts incluant les charges relatives à la titrisation diminuées des produits d'intérêts mais excluant les intérêts relatifs aux obligations de location-financement, les intérêts liés aux retraites et la charge financière nette consolidée des entités ad hoc qui n'étaient pas consolidées dans les états financiers du Groupe au 31 mars 2004). Le ratio de couverture des frais financiers s'élève à 8,7 au 31 mars 2006.

(b) Total des capitaux propres (excluant l'incidence cumulée des dépréciations des impôts différés actifs survenues après le 31 mars 2004, et incluant les obligations remboursables en actions non encore remboursées) et des intérêts minoritaires (ce critère ne s'appliquera pas si le Groupe reçoit une notation financière "Investment Grade" et aussi longtemps qu'il en bénéficiera). Après neutralisation de l'effet de la dépréciation des actifs d'impôts différés, d'une valeur de € 189 millions depuis l'exercice clos le 31 mars 2004, la situation nette consolidée au 31 mars 2006 à comparer aux critères financiers ci-dessus est de € 2 029 millions.

(c) Rapport de la dette nette totale (dette financière totale excluant les contrats de locations financement diminuée des placements à court terme ou des actifs détenus à des fins de transactions et des disponibilités ou quasi-disponibilités) sur l'EBITDA (voir (d) ci-dessous). Le ratio d'endettement net au 31 mars 2006 est de 1,0.

(d) L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation majoré des dépréciations et amortissements des actifs immobilisés diminué des gains et pertes sur cession d'activités, tels que définis dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

La ligne de crédit de € 700 millions est totalement disponible au 31 mars 2006.

C. Dettes fournisseurs

Le poste dettes fournisseurs s'élève à € 14,9 millions et comprend € 5,4 millions dus aux banques et € 3,7 millions dus à ALSTOM Holdings.

NOTE 9. CHARGES À PAYER

Les charges à payer sont incluses dans les postes suivants :

<i>(en millions d'€)</i>	Au 31 mars 2006
Emprunts obligataires remboursables en actions (Note 6)	0,5
Emprunts obligataires (Note 8 A)	16,6
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (Note 8 B)	0,6
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8,5
Autres dettes	0,2
Total	26,4

Autres informations

A. Engagements financiers

ALSTOM a donné des garanties à hauteur de € 433,8 millions au profit de certaines de ses sous-filiales, soit :

- USD 30 millions au titre de garanties de crédit-baux ;
- € 409 millions au titre de contrats du Secteur Transport.

Le total de lignes de crédit disponible au 31 mars 2006 s'élève à € 700 millions et correspond à la ligne de crédit renouvelable signée le 28 février 2006.

B. Instruments financiers

Deux swaps de € 100 millions chacun d'échange de taux fixe contre taux variable ont été signés fin mars 2006 avec des banques ; la valeur de marché de ces swaps est négative de € 1,3 million.

Simultanément, deux swaps de € 100 millions chacun d'échange de taux variable contre taux fixe ont été signés avec ALSTOM Holdings. La valeur de marché de ces swaps est positive de € 1,3 million.

C. Stock-options

	Plan n° 3	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8
Date d'assemblée	24 juillet 2001	24 juillet 2001	24 juillet 2001	9 juillet 2004	9 juillet 2004
Date de création	24 juillet 2001	8 janvier 2002	7 janvier 2003	17 septembre 2004	27 septembre 2005
Prix d'exercice ⁽¹⁾	€ 1 320	€ 523,60	€ 240	€ 17,20	€ 35,75
Prix d'exercice ajusté ⁽²⁾	€ 819,20	€ 325,20	€ 154,40	-	-
Début de période d'exercice des options	24 juillet 2002	8 janvier 2003	7 janvier 2004	17 septembre 2007	27 septembre 2008
Date d'expiration	23 juillet 2009	7 janvier 2010	6 janvier 2011	16 septembre 2014	26 septembre 2015
Nombre de bénéficiaires	1 703	1 653	5	1 007	1 030
Nombre initial d'options attribuées	105 000	105 000	30 500	2 783 000	1 401 500
Nombre d'options exercées depuis l'origine	0	0	0	0	0
Nombre d'options annulées	45 394	42 955	0	68 000	38 000
Nombre ajusté d'options restant à lever au 31 mars 2006 ⁽²⁾	119 400	124 554	47 489	2 715 000	1 363 500
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les membres actuels du Comité exécutif	3 105	4 229	46 709	610 000	312 500

(1) Prix de souscription, retraité suite au regroupement d'actions, correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni surcote) ou à la valeur nominale de l'action lorsque le cours moyen est inférieur à celui-ci.

(2) Les plans n° 3, 5 et 6 ont fait l'objet d'un ajustement légal suite à la réalisation d'opérations ayant impacté le capital en 2002, 2003 et août 2004.

Concernant les plans d'options de souscriptions d'actions n° 3 à 6, attribués entre 2001 et 2003, l'acquisition des droits d'exercice des options s'effectue sur trois ans à raison d'un tiers par an depuis la date d'octroi.

Concernant les plans d'options de souscriptions d'actions n° 7 et 8, attribués entre 2004 et 2005, les droits sont acquis à l'issue d'une période de trois ans.

La période d'exercice des options court ensuite sur sept ans pour chaque plan.

Le plan n° 7 est également soumis aux conditions suivantes : 50 % des options accordées à chaque bénéficiaire sont assorties

de conditions d'exercice relatives au cash flow libre du Groupe et à la marge opérationnelle atteints au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006. Ces options ne peuvent être exercées dans leur intégralité que si, à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2006, le cash flow libre du Groupe est positif et la marge opérationnelle du Groupe est supérieure ou égale à 5 % (critères applicables au cash flow libre et à la marge opérationnelle en normes IFRS). Si ces seuils ne sont pas atteints, les options ne peuvent être exercées que partiellement. Elles ne sont pas exerçables si le cash flow libre est négatif de plus de € 500 millions ou si la marge opérationnelle est inférieure à 5 %. Au 31 mars 2006, ces conditions sont satisfaites.

	Options	Cours moyen pondéré d'exercice des options
En-cours au 1^{er} avril 2004	321 389	506,00
Attribuées	2 783 000	17,20
Exercées	-	-
Annulées	(59 040)	286,80
En-cours au 31 mars 2005	3 045 349	63,60
Attribuées	1 401 500	35,75
Exercées	-	-
Annulées	(76 906)	32,78
En-cours au 31 mars 2006	4 369 943	55,17

D. Autres informations

Le Président-Directeur Général, en cas de rupture de son mandat à l'initiative du Conseil d'administration et sauf en cas de faute grave, bénéficierait d'une indemnité égale à deux fois sa dernière rémunération annuelle globale brute, intégrant le bonus

annuel ainsi que la perte des avantages divers (supplément de retraite, véhicule de fonction...) et du maintien de toutes les options de souscription lui ayant été attribuées. Il bénéficierait d'une disposition analogue au cas où il déciderait de quitter ses fonctions dans l'hypothèse d'une prise de contrôle d'ALSTOM.

E. Tableau des filiales et participations

ALSTOM Holdings est la seule filiale d'ALSTOM S.A. (100,00 %) :

• Valeur brute des titres	€ 9,2 milliards	• Cautions et avals donnés	€ 0 million
• Valeur nette des titres	€ 6,7 milliards	• Dividendes reçus	€ 0 million
• Prêts et avances consenties (valeur brute)	€ 4,3 milliards	• Situation nette au 31 mars 2005	€ (19) millions
• Prêts et avances consenties (valeur nette)	€ 4,3 milliards	• Situation nette au 31 mars 2006	€ 1 566 millions

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ALSTOM S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

> I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la Note 2 A – Principes comptables – "Principes généraux" de l'annexe concernant :

- les changements de méthode comptable résultant de la première application, à compter du 1^{er} avril 2005, des règlements CRC n° 2002-10 et 2003-07 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et du règlement CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
- le changement de méthode comptable résultant de la première application, à compter du 1^{er} avril 2005, de la recommandation 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) relative aux engagements de retraite.

> II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe aux comptes de votre Société indique que l'évaluation des participations et créances rattachées peut non seulement conduire à la constitution d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'usage déterminée en fonction d'une analyse multicritères est inférieure à la valeur historique, mais également résulter d'un test d'évaluation rendu nécessaire compte tenu de circonstances spécifiques (Note 2 B "Principes comptables – "Participations et créances rattachées").

Nous avons examiné les estimations et la méthodologie employées pour réaliser le test d'évaluation telles que décrites dans la Note 2 "Bilan – Immobilisations financières". Nous avons également examiné le rapport de l'expert indépendant utilisé par votre Société pour estimer la valeur d'entreprise du Groupe ALSTOM ainsi que la valeur d'usage des titres d'ALSTOM Holdings et des créances qui y sont rattachées : ALSTOM Holdings détenant directement ou indirectement

l'ensemble des filiales du Groupe ALSTOM. Par ailleurs, nous avons comparé les données utilisées par l'expert avec les prévisions établies par ALSTOM S.A.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels d'ALSTOM au 31 mars 2006, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

> III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 17 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS	BARBIER FRINAULT & AUTRES
	ERNST & YOUNG
Dominique Descours	Gilles Puissochet

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 mars 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 17 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Dominique Descours

BARBIER FRINAULT & AUTRES

ERNST & YOUNG

Gilles Puissochet

Résultat et autres éléments caractéristiques de la Société relatifs aux cinq derniers exercices

Exercice clos le 31 mars	2002	2003	2004	2005	2006
1. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en milliers d'€)	1 292 325	1 689 963	1 320 822	1 924 024	1 934 391
b) Nombre d'actions ordinaires constatées	215 387 459	281 660 523	1 056 657 572	5 497 211 409	138 170 776
2. Opérations et résultats en fin d'exercice (en millions d'€)					
a) Revenus du portefeuille	0,3	-	-	-	-
b) Résultat avant impôts et charges calculées (Participations et dotations aux amortissements et provisions)	59,4	79,1	70,3	90,0	78,4
c) Impôt sur les bénéfices	36,9	26,8	36,6	(10,1)	35,8
d) Participation	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôt et charges calculées	90,8	(7 474,1)	(1 341,1)	83,4	6 398,0
f) Résultat distribué	-	-	-	-	-
3. Résultats par action (en €)					
a) Résultat après impôts, mais avant charges calculées	0,45	0,38	0,10	0,02	0,82
b) Résultat après impôts et charges calculées	0,42	(26,54)	(1,27)	0,02	46,10
c) Dividende attribué par action	-	-	-	-	-
4. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale (en milliers d'€)	-	155	661	1 143	1 251
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en milliers d'€)	-	52	198	421	357

Affectation du résultat de l'exercice 2005/06

L'exercice clos le 31 mars 2006 se solde par un bénéfice de € 6 397 943 319,34 pour lequel l'affectation suivante sera proposée à l'assemblée générale ordinaire convoquée le 28 juin 2006 :

Résultat de l'exercice	€ 6 397 943 319,34
Report à nouveau antérieur*	€ (31 769 576,70)
Réserve légale	€ 193 439 086,40
Réserve générale	€ 5 500 000 000,00
Report à nouveau	€ 672 734 656,24

* Après un changement de méthodes comptables directement affecté en Report à nouveau pour € (184 408).

En conséquence, aucun dividende ne sera distribué aux actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Il n'a pas été versé de dividendes au titre des trois exercices précédents.

3

RISQUES

FACTEURS DE RISQUES	152
CERTAINS RISQUES JURIDIQUES	156
RISQUES LIÉS A L'HYGIÈNE, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT (HSE)	157
ASSURANCES	158

RISQUES

FACTEURS DE RISQUES

Si nos prévisions de résultats ou de flux de trésorerie ne se réalisaient pas, nous pourrions être amenés à revoir l'évaluation de certains de nos actifs et à devoir les déprécier.

Les goodwill et les immobilisations incorporelles nettes inscrits à notre bilan consolidé s'élevaient respectivement, à € 4 520 millions et à € 4 639 millions au 31 mars 2006 et au 31 mars 2005 (voir Note 12 aux comptes consolidés au 31 mars 2006). Si dans le futur nos propres évaluations (ou celles qui pourraient être menées par des experts indépendants) concluait que la valeur nette comptable des goodwill et de nos immobilisations incorporelles était supérieure à la valeur estimée de récupération de ces actifs (cette notion étant présentée en Note 3 I aux comptes consolidés au 31 mars 2006), nous serions amenés à devoir déprécier ces actifs, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur notre bilan et nos résultats.

Nos impôts différés actifs nets s'élevaient à € 1 210 millions au 31 mars 2006 et à € 1 148 millions au 31 mars 2005. Ces valorisations ont été établies sur la base de notre plan d'activité (ou "business plan") pour chaque pays.

Si nos résultats par pays étaient en deçà de nos prévisions et si par conséquent nous ne réalisons pas dans certains pays des résultats fiscaux suffisants permettant d'utiliser ces reports déficitaires avant leur échéance, nous devrions réexaminer la valorisation de ces actifs et le cas échéant les déprécier. Les dépréciations cumulées de ces actifs s'élevaient respectivement à € 919 millions au 31 mars 2006 et de € 920 millions au 31 mars 2005. (voir Note 9 C aux comptes consolidés au 31 mars 2006).

Nos produits incorporent souvent des technologies avancées et complexes et peuvent parfois devoir subir des modifications après leur livraison.

Nous concevons, fabriquons et vendons des produits de valeur unitaire élevée, utilisés dans de grands projets d'infrastructure. Nous devons parfois lancer sur le marché, dans des délais de plus en plus courts, des produits nouveaux, extrêmement sophistiqués et technologiquement complexes. De ce fait, le temps disponible pour réaliser des essais étant réduit, le risque

de défectuosité des produits est accru ainsi que les conséquences financières qui en découlent. Il arrive parfois que nous découvrons qu'il est nécessaire d'ajuster ou de modifier ces produits au cours de leur processus de fabrication ou lorsque nos clients commencent à les exploiter. Dans la mesure où nous produisons certains de nos produits en série, il est nécessaire que nous procédions à de telles modifications sur un grand nombre de produits. En outre, lorsque nous vendons nos produits ou signons des contrats de maintenance, nous sommes amenés à accepter de plus en plus souvent des clauses contraignantes de pénalités liées notamment aux performances, à la disponibilité et aux retards de livraison de nos produits ainsi que des clauses de garanties après-vente. Parfois, nos contrats contiennent également des clauses qui permettent au client de mettre fin au contrat ou de rendre l'équipement si les exigences de performance ou les calendriers de livraison ne sont pas respectés. L'existence de telles stipulations contractuelles ainsi que les pressions imposant un développement, une conception et une fabrication accélérée de nos nouveaux produits peuvent, en cas de problème, entraîner des coûts imprévus importants tels que ceux liés à la disponibilité de pièces de rechange et de matières premières, aux retards et dépassements de coûts dans la modification et la livraison des produits modifiés et dans les négociations ou litiges avec les clients concernés. À titre d'exemple, les problèmes liés aux turbines à gaz GT24/GT26 et aux méthanières sont exposés dans le "Rapport de Gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2006 – Turbines à gaz GT24/GT26 – Marine" et également dans la Note 20 aux comptes consolidés au 31 mars 2006 concernant les turbines à gaz GT24/GT26.

Dans les cas où ces problèmes surviennent, nous ne pouvons pas garantir que le montant total des coûts finaux ne sera pas supérieur au montant que nous avons provisionné. De plus, étant donné la sophistication technique de certains de nos produits, nous ne pouvons en aucun cas garantir que nous ne rencontrerons pas de nouvelles difficultés ou retards malgré les processus de validation techniques mis en place dans le Groupe. De telles difficultés ou retards pourraient être affectés par de nombreux éléments, avoir des conséquences financières significatives, affecter négativement notre réputation ou notre

capacité à vendre d'autres produits et avoir un effet négatif important sur notre situation financière ou sur notre résultat opérationnel, ou entraîner une baisse de compétitivité de nos produits par rapport à ceux de la concurrence.

Le développement de nos activités nécessitera l'augmentation de notre base de dirigeants et de spécialistes expérimentés et qualifiés, ce qui pourrait être difficile à réaliser.

La compétition sur le marché de l'emploi est importante en ce qui concerne les dirigeants et spécialistes hautement qualifiés que requièrent nos activités. Le succès de nos plans de développement dépendra en partie de notre capacité à conserver notre base de salariés et à recruter et intégrer des ingénieurs supplémentaires et autres salariés qualifiés. Nous ne pouvons pas garantir que nous réussirons à développer notre base de salariés tel que requis pour accompagner notre développement.

La décision de la Commission européenne approuvant les plans de financement de 2003 et 2004 est soumise à la condition du respect des engagements pris tant par l'État français que par la Société.

La décision de la Commission européenne du 7 juillet 2004 approuvant nos plans de financement de 2003 et de 2004 est soumise à la condition du respect des engagements pris par l'État français pour notre compte. Voir "Rapport de Gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2006 – Approbation de la Commission européenne et engagements". Si nous ne respectons pas ces conditions, la Commission pourrait modifier sa décision et enjoindre l'État français à récupérer tout ou partie de l'aide qui nous a été versée dans le cadre de ses plans de financement.

La Société a déjà satisfait à un certain nombre de ces conditions et n'anticipe pas de manquements aux engagements requis par la Commission, mais elle ne peut garantir qu'ils seront nécessairement remplis.

Si nous ne réussissons pas à gérer de manière efficace notre fonds de roulement, ou si nous utilisons nos provisions existantes plus rapidement que prévu, notre trésorerie pourrait subir de fortes variations.

La structure de nos projets peut entraîner le paiement de charges avant la réalisation de produits. En conséquence, la structure des avances et acomptes reçus de nos clients est particulièrement importante pour les projets à long terme, qui représentent environ 50 % de notre chiffre d'affaires. Ces avances nous

permettent notamment de financer notre besoin en fonds de roulement lié à l'exécution des projets. Pour plus d'informations sur ces avances et acomptes, voir Notes 17 et 18 aux comptes consolidés au 31 mars 2006. Notre capacité à négocier et à collecter les avances clients est en conséquence un élément important de notre stratégie dans la mesure où il est générateur de trésorerie et nous permet de gérer notre fonds de roulement. Si nous n'y parvenions plus, cela pourrait entraîner de fortes variations de notre trésorerie et nous conduire à augmenter notre endettement de manière importante.

Les cessions d'activités et d'actifs que nous effectuons font généralement l'objet d'ajustement de prix, de garanties et d'exclusions, susceptibles de retarder les paiements qui nous sont dus, de générer des augmentations de coûts concernant les obligations exclues, de réduire le produit net que nous recevons ou de nous conduire à verser des indemnités à l'acquéreur.

Nous avons récemment cédé ou nous procédons à la cession d'un certain nombre d'activités et d'actifs, notamment nos activités du Secteur T&D, Secteur Marine et nos activités Turbines Industrielles. Comme il est d'usage, les modalités de ces cessions prévoient des mécanismes d'ajustement de prix et nous avons accordé et accorderons certaines garanties au titre de l'activité ou des actifs cédés. Dans quelques cas, nous avons retenu certains contrats et responsabilités. En conséquence, les produits nets des cessions que nous recevons peuvent être différés dans le temps ou faire l'objet d'ajustements et nous pouvons être amenés à supporter les coûts augmentés sur les obligations conservées et à payer des indemnités à l'acquéreur, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur nos résultats et notre situation financière.

En ce qui concerne le Secteur Marine, nous conserverons les contrats liés aux trois méthaniers qui n'ont pas encore été livrés, ainsi que les contrats pour les navires livrés avant la cession. Ces contrats pourraient générer des coûts supérieurs aux montants provisionnés pour la finalisation de la construction et les services de garantie. Voir "Rapport de Gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2006 – Programme de Cessions – Analyse par Secteur – Marine", concernant les problèmes qui ont surgi concernant les méthaniers.

Nous avons accordé des garanties et avons reçu des réclamations liées à la cession de certaines de nos activités, dont l'ancien Secteur T&D, les petites et moyennes turbines industrielles, l'activité des turbines industrielles à vapeur, l'ancien Secteur Contracting et l'activité Transport en Australie. Pour une description de certaines cessions, voir "Rapport de Gestion

sur les comptes consolidés au 31 mars 2006 – Programme de cessions”. Suite à l’acquisition du Secteur T&D par Areva, nous avons reçu un certain nombre de demandes de sa part, dont quelques-unes impliquant d’importants montants, notamment en rapport avec les allégations de pratiques anticoncurrentielles entre fournisseurs dans certaines activités de T&D. Une procédure d’arbitrage concernant la cession du Secteur Contracting est également en cours avec Cegelec.

Nous intervenons sur des marchés concurrentiels.

Nous sommes confrontés à une forte concurrence sur chacun de nos marchés, tant de la part de grands acteurs internationaux que, sur certains marchés, de la part de concurrents plus petits mais spécialisés sur certaines niches de marché. La consolidation de l’industrie se renforce globalement, et les principaux intervenants adoptent une stratégie d’expansion globale. Cette concurrence a entraîné une baisse des prix et une détérioration des modalités de paiement en faveur de nos clients. En réponse à cette tendance, nous avons adopté plusieurs programmes de réduction de coûts et d’amélioration de notre performance.

Bien que nous estimions être compétitifs sur la plupart de nos principaux marchés, rien ne permet de garantir que nous pourrions continuer à l’être.

Nos activités requièrent un niveau important de cautions qui pourra être difficile à maintenir et notre programme de cautions, nos lignes de crédit et certains de nos autres contrats financiers comportent des critères financiers.

Nous avons mis en place un programme de cautions permettant l’émission de cautions jusqu’au 27 juillet 2008 ainsi que des contrats bilatéraux supplémentaires que nous estimons suffisants pour couvrir nos besoins jusqu’à cette date. Cependant, nous ne pouvons assurer que nous serons capables d’obtenir un niveau de cautions suffisant pour nous permettre de couvrir adéquatement nos besoins, une fois que le programme de cautions ne sera plus disponible, ou à long terme. Notre incapacité à sécuriser les nouvelles sources de garanties pourrait sérieusement menacer notre capacité à gagner de nouveaux contrats ou alimenter nos opérations commerciales et pourrait avoir un impact défavorable sur nos résultats d’opérations et notre condition financière.

Notre ligne de crédit bancaire, notre programme de cautions, et certains de nos autres contrats financiers contiennent des engagements nous imposant de respecter des critères financiers prédéfinis (ou “covenants”). Voir Note 22 aux comptes consolidés au 31 mars 2006.

Au 31 mars 2006, nous respectons les critères financiers applicables à cette date, et nous anticipons de rester dans le cadre de ces critères à la clôture de l’exercice en cours. Voir “Rapport de Gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2006 – Analyse opérationnelle et financière – Bilan – Dette financière”.

Notre capacité à respecter nos critères repose sur notre capacité à maintenir ou développer le niveau de notre activité et de nos marges, à maîtriser notre endettement et à maintenir un niveau de situation nette suffisant, chacun de ces éléments pouvant être affecté de manière négative par des facteurs exogènes. Le non-respect d’un critère financier peut entraîner la suspension de notre programme de cautions, le remboursement anticipé de notre ligne de crédit – et l’incapacité de procéder à de nouveaux tirages sur cette ligne –, et également d’une partie importante de nos autres dettes par la mise en jeu des clauses de défaut croisé ou d’exigibilité croisée, et nous pourrions ne pas disposer des fonds nécessaires pour rembourser immédiatement cet endettement ou de nouvelles sources de garanties. Bien que dans cette hypothèse, nous nous efforcerions de trouver un accord avec nos partenaires financiers pour qu’ils renoncent à ce droit ou qu’ils acceptent un avenant au contrat concerné, nous ne pouvons pas assurer que l’issue de ces négociations serait favorable.

Notre performance financière pourrait être affectée par un nombre limité de contrats et par de nombreux facteurs affectant l’exécution des contrats, dont certains sont hors de notre contrôle.

Chaque année, environ un tiers de notre activité repose sur un nombre limité de contrats importants à long terme. Au 31 mars 2006, les dix projets les plus importants inclus dans notre carnet de commandes représentaient environ 16,7 % de l’ensemble de notre carnet de commandes et nos dix plus gros clients représentaient 22 % de notre chiffre d’affaires. De manière générale, le chiffre d’affaires, les flux de trésorerie et la rentabilité comptabilisés au titre d’un projet peuvent varier de manière significative en fonction de l’état d’avancement du projet concerné et dépendre d’un certain nombre d’éléments, dont certains en dehors de notre contrôle, tels que la survenance de problèmes techniques imprévus relatifs aux équipements fournis, l’ajournement ou des retards dans l’exécution des contrats, les difficultés financières de nos clients, des retenues de paiement de la part de clients, des manquements de la part de fournisseurs, de sous-traitants ou de partenaires consortiaux avec lesquels nous sommes solidairement responsables, et des coûts supplémentaires imprévus résultant de modifications de projet. Les marges bénéficiaires réalisées sur certains de nos contrats peuvent s’avérer différentes de celles prévues initialement, dans la mesure où les coûts et la

productivité peuvent varier pendant l'exécution du contrat. Du fait de ces variations, la rentabilité de certains de nos contrats peut affecter de manière importante nos résultats et nos flux de trésorerie sur une période donnée.

Nous avons mis en place des procédures de contrôle des risques plus strictes pour les appels d'offres et les contrats en cours de réalisation. Cependant, nous ne pouvons garantir que nos initiatives seront suffisantes pour éviter des problèmes à l'avenir et certains de nos projets pourraient faire l'objet de retards, de surcoûts ou de performances techniques dégradées pouvant entraîner le paiement de pénalités ou de dommages-intérêts (voir en particulier le "Rapport de Gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2006 – Analyse par Secteur – Marine", sur les problèmes techniques qui pourraient survenir dans le cadre des contrats des méthaniers du Secteur Marine). Aucune assurance ne peut être donnée quant à la rentabilité finale de nos contrats à prix fixe.

Nous sommes, à l'occasion de nos activités, exposés à différents risques de marché, notamment des risques de change, de taux d'intérêt et de crédit.

Des informations détaillées concernant cette exposition figurent dans le "Rapport de Gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2006 – Impact des variations de taux" et dans la Note 28 aux comptes consolidés au 31 mars 2006.

L'évolution du coût des matières premières et des conditions de notre accès aux matières premières peut affecter nos marges opérationnelles.

En fabriquant des produits pour nos projets, nous utilisons des quantités de matières premières qui peuvent varier selon le projet et qui peuvent représenter jusqu'à 15 % du prix du contrat. Compte tenu des augmentations importantes de l'ensemble des prix des matières premières dans le passé, nous ne pouvons pas assurer que toutes ces augmentations de coûts seront répercutées dans des augmentations du prix des contrats, et qu'elles ne détérioreront pas notre compétitivité et la rentabilité de nouveaux contrats. Par ailleurs, une demande supérieure à l'offre sur le marché des matières premières peut avoir comme conséquence des retards de livraison par nos fournisseurs qui pourraient à leur tour causer des retards dans la réalisation de nos contrats. Ces éléments pourraient créer une pression négative sur les marges et avoir un effet défavorable sur nos résultats financiers.

Nous avons des obligations non financées vis-à-vis de nos salariés en matière de prestations de retraite et autres prestations postérieures à la période d'activité.

Nous avons des obligations vis-à-vis de nos salariés et anciens salariés en matière de prestations de départ à la retraite et autres prestations postérieures à la période d'activité dans la majorité des pays où nous sommes présents. En France, les indemnités de départ à la retraite sont définies par des conventions collectives, des accords spécifiques et des dispositions légales locales. Les indemnités de départ à la retraite en France sont financées grâce aux flux de trésorerie générés, et il n'y a pas d'obligation de disposer d'actifs distincts pour financer ces obligations.

Aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans d'autres pays, nous avons des obligations résultant des conventions collectives, des régimes et plans de retraite et autres plans, dont certains s'accompagnent d'une obligation d'affecter des actifs à des trusts extérieurs au Groupe pour couvrir nos engagements. Dans de nombreux cas, la valeur de marché des actifs détenus par ces fonds est actuellement très en dessous de la dette actuarielle envisagée.

En application de certains de nos plans à prestations définies, nous sommes obligés de financer en numéraire toute différence entre la valeur de marché des actifs affectés à ces plans et les niveaux de couverture prévus pour ces plans sur une période donnée. Le calcul de notre dette actuarielle est fondé sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles qui varient d'un pays à l'autre et qui incluent notamment les taux d'actualisation, les rendements à long terme attendus de nos actifs en couverture, les taux d'augmentation des salaires et les prévisions de mortalité. Si les données réelles diffèrent des hypothèses utilisées, les indemnités de retraites et autres prestations postérieures à la période d'activité que nous aurions à payer pourraient en être affectées à la hausse ou à la baisse avec un effet corrélatif sur nos résultats et notre trésorerie pour la couverture financière de nos obligations.

Des informations complémentaires concernant la méthodologie pour valoriser nos actifs et nos engagements, ainsi que nos coûts annuels relatifs aux retraites, figurent dans la Note 21 aux comptes consolidés au 31 mars 2006.

CERTAINS RISQUES JURIDIQUES

Beaucoup de nos activités sont conduites dans des secteurs où un nombre relativement petit de participants peut affecter de façon significative les dynamiques de marché. À ce jour, nous n'avons pas subi d'effet défavorable significatif sur notre réputation, nos opérations, notre situation financière ou nos résultats, au titre des droits de la concurrence. Cependant, nous ne pouvons garantir que l'application de ces lois n'aura pas dans le futur un tel effet défavorable significatif. Bien que nous opérons dans des marchés souvent très compétitifs, des allégations de pratiques anticoncurrentielles sont parfois formulées. Par exemple, nous avons été informés que des enquêtes ont été ouvertes par diverses autorités nationales ainsi que par la Commission européenne concernant des pratiques anticoncurrentielles alléguées entre fournisseurs de certains produits du Secteur T&D cédé à Areva le 9 janvier 2004. En avril 2006, suite aux investigations commencées en 2004, la Commission européenne a entamé une procédure contre ALSTOM, ainsi que contre un certain nombre d'autres sociétés, sur le fondement de pratiques anticoncurrentielles alléguées concernant la vente d'appareillages de commutation à isolation gazeuse, un produit de notre ancienne activité T&D. Les autorités de la concurrence hongroises ont condamné ALSTOM et Areva à payer des amendes en raison de supposées pratiques anticoncurrentielles dans ce domaine.

Compte tenu de la nature des produits que nous vendons, nous conduisons une part significative de notre activité avec des autorités nationales et des entreprises du secteur public, y compris dans des pays où la corruption est présente, ce qui crée le risque que des paiements interdits soient effectués par nos employés ou agents. Nous nous efforçons activement d'assurer le respect des lois et réglementations interdisant certains versements et nous avons mis en place des procédures de contrôle interne afin de limiter le risque d'activités illégales et de résoudre de manière appropriée les problèmes qui pourraient survenir. Cependant, compte tenu de l'étendue de nos opérations à travers le monde, nous ne pouvons garantir qu'aucun problème ne surviendra dans le futur ni que de tels problèmes n'auront pas un effet significatif sur notre réputation, nos opérations, notre situation financière ou nos résultats. Un nombre limité d'employés et d'agents anciens ou actuels de notre Groupe ont fait l'objet ou font actuellement l'objet d'enquêtes concernant de supposés versements interdits dans plusieurs pays. Certaines de ces procédures, y compris celles en cours au Mexique et en Italie, peuvent se traduire par des amendes ou l'exclusion de nos filiales des appels d'offres publics dans le pays concerné, pour une durée définie. Nous n'avons aucune assurance que ces procédures n'auront pas d'effet commercial négatif significatif sur les filiales ou sur le Groupe dans son ensemble, ou qu'elles n'entraîneront pas d'autres procédures civiles ou pénales.

Concernant les autres risques juridiques, voir Note 27 aux comptes consolidés au 31 mars 2006.

RISQUES LIÉS À L'HYGIÈNE, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT (HSE)

Nous sommes soumis dans chacun des États dans lesquels nous opérons à un nombre important de lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements nous imposent de plus en plus de normes contraignantes, relatives à la protection de l'environnement, pour ce qui concerne, entre autres, les émissions atmosphériques, les rejets d'eaux usées, l'utilisation et le maniement de produits dangereux, les méthodes d'élimination des déchets et la dépollution. Cette réglementation nous expose au risque d'avoir à supporter des coûts et responsabilités importants en matière environnementale, y compris des responsabilités au titre d'actifs cédés et d'activités antérieures. Dans la plupart des juridictions où nous opérons, nos activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, de licences et/ou d'autorisations ou à des notifications préalables. La plupart des installations doivent être en conformité avec ces permis, licences ou autorisations et sont soumises à des inspections administratives régulières.

Nous investissons des sommes importantes pour nous assurer que nous conduisons nos activités en réduisant les risques d'atteinte à l'environnement et nous effectuons régulièrement les investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Bien que nous soyons impliqués dans la dépollution de certains lieux industriels ou autres sites, nous estimons que nos établissements industriels sont en conformité avec leur permis d'exploitation et que nos opérations sont de manière générale en conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement.

Nous avons mis en place une politique globale relative à la gestion des risques en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité. Plus d'informations sont données dans "Politique de gestion des risques liés à l'hygiène, la sécurité et l'environnement" ci-contre.

Les procédures pour assurer le respect de la réglementation en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité sont décentralisées et suivies au niveau de chaque site. Les coûts liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité sont prévus dans les budgets de chaque site ou unité et sont provisionnés dans les comptes de résultat de nos filiales.

Le résultat des questions relatives à la protection de l'environnement ne peut être anticipé avec certitude. Rien ne permet de garantir que nous n'encourrons à l'avenir aucune responsabilité liée à l'environnement, l'hygiène et la sécurité et nous ne pouvons pas garantir que les provisions enregistrées en vue de la dépollution ou les investissements dans des projets d'amélioration de

l'environnement, de l'hygiène et de la sécurité seront suffisantes pour couvrir les pertes ou dépenses prévues. En outre, la découverte de situations ou faits nouveaux ou des modifications futures des lois, des réglementations ou de la jurisprudence sur l'environnement pourraient entraîner un accroissement des responsabilités susceptible d'avoir un effet négatif significatif sur notre situation financière ou notre résultat d'exploitation. Nous avons constitué une provision de € 12 millions afin de couvrir les risques environnementaux.

Politique de gestion des risques liés à l'hygiène, la sécurité et l'environnement (HSE)

Nous sommes conscients de notre obligation vis-à-vis de nos partenaires, actionnaires, employés, clients, fournisseurs et plus généralement toutes communautés dans lesquelles nous évoluons, de leur procurer un lieu de travail sûr et des produits non dangereux afin de minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement et de protéger notre patrimoine industriel et commercial.

À cette fin, nous avons mis en place une politique globale de gestion des risques environnementaux, d'hygiène et de sécurité, au niveau de chaque site opérationnel, afin d'atteindre un haut niveau de performance comprenant le strict respect des normes et règlements locaux. Cette politique globale est définie et coordonnée au niveau central et est adaptée et mise en œuvre localement. Nous faisons appel à des spécialistes indépendants de l'évaluation des risques, ALLIANZ et URS, pour procéder à une évaluation annuelle des risques de nos sites de production dans le monde. En complément et afin de déployer encore plus largement notre système de contrôle des risques HSE, nous avons lancé un programme d'accréditation d'évaluateurs internes. Les évaluateurs internes comme externes conseillent les unités opérationnelles dans la mise en place d'actions spécifiques et de programmes d'amélioration. La réalisation de ces actions est mesurée et suivie au moyen d'un processus de contrôle mensuel. Au travers de notre programme de gestion des risques environnementaux, nous cherchons en tout premier lieu à :

- développer des produits et des services qui aient un impact acceptable sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie depuis la fabrication jusqu'à leur utilisation et à la fin de leur vie utile ;
- évaluer l'impact sur l'environnement des nouveaux procédés industriels préalablement à leur mise en œuvre ainsi que lors de l'arrêt de procédés existants ou lors du retrait de sites existants ;
- améliorer la technologie afin de réduire la consommation d'énergie et de ressources naturelles et de minimiser les déchets et la pollution ; et

- promouvoir l'application de nos principes de gestion des risques environnementaux auprès des sous-traitants et fournisseurs.

Les programmes complémentaires d'hygiène et de sécurité au travail sont mis en œuvre dans toutes nos unités opérationnelles. Ces programmes couvrent les problèmes de santé et de sécurité, tant au stade de la conception des postes de travail et des équipements et de leur mise en œuvre qu'à celui de leur utilisation, ainsi que la prévention en matière d'accident et de maladie.

Les programmes de gestion du risque industriel sont conçus pour minimiser l'exposition du patrimoine de la Société aux accidents ou dommages et assurer la continuité de l'exploitation. Cela comprend les risques d'incendie, de bris de machines

et de catastrophes naturelles ainsi que le vol ou les dommages intentionnels.

La coordination Environnement, Hygiène et Sécurité assure au niveau central la cohérence des programmes de prévention. Les indicateurs de performance Environnement, Hygiène et Sécurité sont collectés mensuellement dans notre système de reporting couvrant l'ensemble des activités et centres opérationnels en vue du pilotage de la démarche de gestion des risques.

Au cours de l'exercice 2005/06, 60 évaluations Environnement Hygiène et Sécurité ont été réalisées par ALLIANZ et URS ainsi que par nos évaluateurs internes d'ALSTOM et ont fait l'objet d'une revue par les directions locales pour valider les zones d'amélioration proposées. Les coûts de ces audits externes se sont élevés à € 190 000 pour l'exercice 2005/06.

ASSURANCES

Notre politique est de souscrire des polices d'assurance couvrant les risques de nature catastrophique auprès d'assureurs présentant une solvabilité de premier rang. Le montant d'assurance souscrit est fonction de l'estimation des pertes maximales anticipées, tant en matière de dommages et pertes d'exploitation qu'en matière de responsabilité. Cette estimation est faite dans le cadre des programmes d'audits de gestion des risques industriels pour ce qui concerne les dommages et dépend pour ce qui est de notre responsabilité civile, de l'évaluation des risques juridiques maximum compte tenu des différentes activités du Groupe. Nous avons mis en place une politique globale de maîtrise des risques Environnement, Hygiène et Sécurité présentée ci-dessus, ainsi que des procédures de revue des offres et des contrats en cours.

Les principaux risques couverts par nos principales polices sont les suivants :

- dommages matériels et pertes d'exploitation causés par les incendies, explosions, événements naturels et autres périls dénommés ainsi que bris de machine ;
- responsabilité subie en raison de dommages causés à des tiers par nos opérations, produits ou services, sous réserves des limitations et exclusions habituelles à ce type d'assurance ;
- dommages en cours de transport, du point de départ du transport au point de déchargement (entrepôt, site de construction ou destination finale), sous réserves des limitations et exclusions habituelles à ce type d'assurance ; et

- dommages en cours de construction et installation, liés à l'exécution de contrats, sous réserves de conditions et déclarations habituelles à ce type d'assurance.

En plus de nos polices Groupe, nous souscrivons dans les pays dans lesquels nous sommes présents des polices d'assurance ayant pour objet de couvrir des risques spécifiques ou dont l'assurance est obligatoire, tels que les risques automobiles, d'accident du travail ou de responsabilité d'employeur.

Les principales limites d'assurance et primes de nos polices Groupe applicables à ce jour sont présentées ci-après. Cette présentation est seulement un résumé des polices d'assurance en vigueur au 31 mars 2006, et ne décrit donc pas toutes les restrictions et limites applicables aux polices souscrites. Le champ d'application et les conditions de nos polices d'assurance sont déterminées chaque année. De plus, pour des raisons de confidentialité et de protection des intérêts du Groupe, il n'est pas possible de présenter de manière exhaustive et complète nos polices.

Dommages matériels et pertes d'exploitation :

Le programme d'assurance couvre les dommages accidentels et les pertes d'exploitation consécutives causées par les incendies, explosions, fumées, impact de véhicules et chutes d'aéronefs, tempêtes, grêle, neige, émeutes, mouvements populaires, dégâts des eaux et événements naturels aux sites industriels, administratifs et commerciaux du Groupe nommés dans la police.

- le programme a un montant total de € 410 millions par événement ;
- des sous-limites sont applicables notamment pour les événements naturels (ces limites varient selon les sites assurés et le type d'événements), le bris de machine et les événements accidentels autres que ceux nommés dans la police ;
- la police est soumise aux limitations et exclusions généralement applicables à ce type d'assurance, notamment : guerre, guerre civile, terrorisme, conséquence de réaction nucléaire, et certaines assurances d'événements naturels qui sont spécifiquement assurés par des pools nationaux.

Responsabilité civile du fait des opérations ou des produits et services :

- le programme d'assurance responsabilité du Groupe couvre les conséquences financières de la responsabilité du Groupe du fait de dommages causés à des tiers du fait de ses opérations, produits ou services ;
- le programme comporte quatre lignes d'assurance pour un montant total d'assurance de € 600 millions par événement et par année d'assurance. Des sous-limites sont applicables ;
- la police est soumise aux limitations et exclusions habituelles généralement applicables à ce type d'assurance, en particulier la guerre, les conséquences de réactions nucléaires, les accidents du travail, la responsabilité des mandataires sociaux, la responsabilité automobile, les conséquences d'engagements contractuels exorbitants du droit commun et les dommages résultant de l'utilisation de produits tels que l'amiante, le formaldéhyde, le plomb, les polluants organiques ainsi que ceux causés par des moisissures toxiques, les champs magnétiques et les virus informatiques.

Assurances de transport :

- la police d'assurance de transport couvre les dommages aux marchandises transportées quel que soit le mode de transport : maritime, terrestre ou aérien dans le monde entier, la garantie est étendue aux risques de guerre (à l'exception de certains territoires) ;

- la limite d'assurance de la police est de € 70 millions, des sous-limites sont applicables notamment pendant le stockage chez des emballeurs ou sous-traitants ;
- la police est soumise aux limitations et exclusions généralement applicables à ce type d'assurance.

Le montant global de la prime pour l'année calendaire 2006 pour les trois garanties précitées est d'environ € 46 millions.

Assurances dommage construction et installation :

- une police construction et installation couvre les dommages aux équipements en cours d'installation par la Société, pour les contrats dont la valeur est inférieure à € 100 millions, cette police s'applique différemment selon les Secteurs d'activité du Groupe et selon les pays ;
- la limite d'assurance applicable est de € 100 millions, des sous-limites sont applicables ;
- la police est soumise aux limitations et exclusions généralement applicables à ce type d'assurance, en particulier elle exclut les risques de guerre, contamination radioactive, terrorisme (sauf en France) ;
- la prime provisionnelle annuelle pour 2006 est d'environ € 5 millions, cette prime sera ajustable en 2007 en fonction de l'activité réelle de 2006 ; et
- des polices spécifiques sont mises en place pour couvrir les contrats dont les montants dépassent € 100 millions, ou pour couvrir les contrats des pays non couverts dans la police décrite ci-dessus. C'est le cas en particulier de l'assurance des navires en cours de construction aux Chantiers de l'Atlantique.

Le Groupe dispose d'un véhicule de réassurance (cellule d'une "Protected Cell Company") qui a été utilisé dans les années précédentes pour autoassurer nos risques en matière de dommage et de perte d'exploitation. Ce véhicule n'a pas été utilisé depuis 2004. Tous les risques, auparavant auto-assurés, ont été transférés à des assureurs ou ont été conservés au travers de franchises.

4

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMITÉS	163	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE	186
Le Conseil d'administration	163		
Le Comité d'audit	170		
Le Comité de nominations et de rémunération	170		
LE COMITÉ EXÉCUTIF	171	RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS	187
		Les mandataires sociaux	187
		Les membres du Comité exécutif	191
LE COMITÉ DE L'INFORMATION	171		
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉVU À L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE	172	INTÉRÊT DES DIRIGEANTS ET SALARIÉS DANS LE CAPITAL	192
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	172	Plans d'options de souscription d'actions	192
Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général	179	Principales caractéristiques des plans d'options de souscription ALSTOM	193
Procédures de contrôle interne	179	Attribution gratuite d'actions	194
		Participation, intéressement et plan d'épargne	195

La Société met en œuvre l'essentiel des principes de gouvernement d'entreprise tels qu'ils ressortent de la consolidation des rapports Viénot (émis en 1995 et 1999) et Bouton (émis en 2002), publiée en octobre 2003 (le "Rapport AFEP/MEDEF"). N'étant plus cotée à la bourse de New York depuis août 2004, la Société n'est plus soumise à la réglementation de la bourse de New York en matière de gouvernement d'entreprise. En outre, la Société a déposé le 14 juin 2005 un document "F15" auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis ("SEC") qui a eu pour effet de mettre fin à son enregistrement dans le cadre du Securities Exchange Act des États-Unis de 1934, 90 jours après ce dépôt. Ce processus a pour conséquence la suspension des obligations de dépôt par la Société de rapports périodiques auprès de la SEC (notamment les rapports sous la forme 20-F ou 6-K) et des obligations du Sarbanes Oxley Act en matière de gouvernement d'entreprise.

Le fonctionnement du Conseil d'administration et des deux Comités du Conseil créés en 1998 (le Comité d'audit et le Comité de nominations et de rémunération) font l'objet de règlements intérieurs qui incorporent l'essentiel des recommandations du rapport AFEP/MEDEF. Le règlement intérieur du Conseil comporte en annexe la Charte de l'administrateur qui définit les droits et devoirs des administrateurs. Ces règlements font régulièrement l'objet d'ajustements suite aux évaluations annuelles du fonctionnement du Conseil et de ses Comités ou à l'évolution de la réglementation.

La Société dispose depuis son introduction en bourse, d'une instruction relative aux informations privilégiées et à la prévention du délit d'initié qui définit les situations dans lesquelles les personnes concernées doivent s'abstenir d'effectuer des transactions sur les titres de la Société. Cette instruction

s'applique aux administrateurs, dirigeants et salariés du Groupe et a été modifiée au cours de l'exercice.

La Société a également établi depuis de nombreuses années un Code d'éthique qui s'applique à chaque dirigeant et employé du Groupe à travers le monde. Ce Code, qui constitue un résumé des règles d'éthique d'ALSTOM, a pour objet de promouvoir des comportements conformes à l'éthique ; tous les dirigeants et employés doivent en prendre connaissance et sont tenus de s'y conformer.

En 2003, un Comité de l'information ("Disclosure Committee") a été créé à l'initiative du Président-Directeur Général et du Directeur Financier. Ce Comité, qui n'est pas un Comité du Conseil d'administration, est composé de cadres dirigeants de la Société et d'un représentant de chacun des Secteurs du Groupe. Il a pour mission générale de revoir le contenu des documents d'information financière de la Société avant leur diffusion aux actionnaires et aux marchés et de s'assurer que les systèmes de contrôle et procédures en place au sein du Groupe permettent une remontée et un traitement de l'information financière dans les meilleurs délais, et que l'information adéquate et appropriée est collectée et communiquée au Président-Directeur Général, au Directeur Financier et autres dirigeants, afin de s'assurer de la qualité et de la sincérité de l'information financière au sein du Groupe. Le règlement de ce Comité a été ratifié par le Comité d'audit et, en application de ce règlement, des comités analogues ont été mis en place dans chacun des Secteurs du Groupe. Il est réexaminé chaque année.

Les règlements intérieurs du Conseil d'administration et des Comités du Conseil, la Charte de l'administrateur et le Code d'éthique sont disponibles sur le site Internet d'ALSTOM.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMITÉS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est constitué de dix administrateurs dont trois ne sont pas de nationalité française et six sont indépendants. Depuis 2002, la durée du mandat des administrateurs est de quatre ans, sauf pour l'administrateur représentant de l'État, qui est désigné pour une période de 3 ans.

Au 16 mai 2006, les administrateurs détenaient ensemble 3 502 actions de la Société.

Composition au 31 mai 2006

> Patrick KRON

Président-Directeur Général

Né le 26 septembre 1953 à Paris, en France.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle ⁽¹⁾ :

ALSTOM - 3, avenue André Malraux - 92300 Levallois-Perret.

Nommé le 24 juillet 2001 en qualité d'administrateur. Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice 2006/07.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 358.

Autres mandats et fonctions actuels :

En France :

Membre du Conseil de surveillance de Vivendi Universal ;

Administrateur d'Imerys ;

Administrateur du groupe vocal "Les Arts Florissants".

À l'étranger :

Au sein du Groupe ALSTOM :

Administrateur de ALSTOM UK Holdings Ltd et de ALSTOM Ltd.

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :

Président du Directoire d'Imerys ;

Membre du Conseil de surveillance d'Imerys.

Biographie :

M. Patrick Kron est un ancien élève de l'École Polytechnique et ingénieur du Corps des Mines. Il a commencé sa carrière au ministère de l'Industrie de 1979 à 1984 avant de rejoindre le

groupe Pechiney. De 1984 à 1988, M. Patrick Kron a exercé des responsabilités d'exploitation dans l'une des plus importantes usines du groupe installée en Grèce avant de prendre la Direction Générale de cette filiale grecque. M. Patrick Kron occupe ensuite diverses fonctions opérationnelles et également financières chez Pechiney entre 1988 et 1993, tout d'abord à la Direction d'un ensemble d'activités de transformation de l'aluminium, puis en tant que Président-Directeur Général de Pechiney Électrometallurgie. En 1993, il devient membre du Comité exécutif du groupe Pechiney et Président-Directeur Général de la société Carbone Lorraine de 1993 à 1997. De 1995 à 1997, il dirige les activités d'emballage alimentaire, hygiène et beauté de Pechiney et assure la fonction de Chief Operating Officer d'American National Can Company à Chicago (USA). De 1998 à 2002, M. Patrick Kron assumait les fonctions de Président du Directoire d'Imerys avant de rejoindre ALSTOM dont il est Directeur Général depuis le 1^{er} janvier 2003 et Président-Directeur Général depuis le 11 mars 2003. M. Patrick Kron a reçu la Légion d'honneur le 30 septembre 2004.

> Jean-Paul BÉCHAT*

Né le 2 septembre 1942 à Monthéry, en France.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle :

SAFRAN - 2, boulevard du Général Martial Valin
75724 Paris Cedex 15.

Mandat d'administrateur renouvelé le 9 juillet 2004, expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice 2007/08.

Premier mandat : 14 mai 2001 - 9 juillet 2004.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 1 450.

Autres mandats et fonctions actuels:

En France :

Président du Directoire de Safran ;

Administrateur de Sogepa.

M. Béchat a également été nommé par le Gouvernement français membre du Conseil Général de l'Armement. Il est également membre du Conseil de l'ASD et du Conseil du GIFAS.

(1) L'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les administrateurs en activité.

* Administrateur indépendant.

À l'étranger :

–

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :

En France :

Président-Directeur Général de Snecma
(4 juin 1996 - 11 mai 2004) ;
Président du Directoire de Sagem
(18 mars 2005 - 11 mai 2005) ;
Administrateur de France Telecom
(22 mai 1998 - 25 février 2003) ;
Administrateur de Natexis Banques Populaires
(18 novembre 1998 - 27 mai 2004) ;
Administrateur d'Aéroports de Paris
(9 juillet 2004 - 26 juin 2005) ;
Administrateur du CEA
(3 mars 2000 - 12 novembre 2001).

À l'étranger :

–

Biographie :

M. Jean-Paul Béchat est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Polytechnique (France) et d'une Maîtrise de Sciences de l'Université de Stanford (USA). M. Béchat a passé l'essentiel de sa vie professionnelle dans le groupe de Snecma qu'il a intégré en 1965. Il en a été le Président-Directeur Général de juin 1996 à mars 2005. Depuis mai 2005, il est président d'honneur du GIFAS et membre du Conseil d'administration de l'ASD. Il est membre du Conseil Consultatif de la Banque de France. Il siège au Conseil Général de l'Armement et est membre du Conseil exécutif du MEDEF. Il est également membre des Conseils d'administration d'ALSTOM et de SOGÉPA. Il est Honorary Fellow de la Royal Aeronautical Society (RAeS), Membre Emérite de l'Association Aéronautique de France (AAAF) et Membre de l'International Academy of Astronautics (IAA). M. Béchat est officier de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre National du Mérite.

> Candace BEINECKE

Née le 26 novembre 1946, aux États-Unis.

Nationalité : américaine.

Adresse professionnelle :

Hughes Hubbard & Reed LLP - One Battery Park Plaza,
New York, NY 10004 -1482 USA.

Nommée le 24 juillet 2001 en qualité d'administrateur. Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice 2006/07.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 88.

Autres mandats et fonctions actuels :

En France :

–

À l'étranger :

Présidente de Hughes Hubbard & Reed LLP, New York, USA depuis 1999 ;
Présidente du Conseil d'administration de Arnhold & S. Bleichroeder Advisors First Eagle Funds, Inc., un fonds commun de placement familial ;
Membre du Conseil d'administration de Rockefeller Financial Services, Inc. et de Rockefeller & Co., Inc ;
Administrateur, Vice Présidente et membre du "Partnership" pour la ville de New York.

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :

En France :

–

À l'étranger :

Administrateur de First Eagle SoGen, Inc., USA ;
Administrateur de First Eagle SoGen Variables Funds, Inc., USA ;
"Trustee" de First Eagle Funds, USA.

Biographie :

Mme Candace K. Beinecke a été nommée Présidente de Hughes & Reed LLP en 1999 et est la première femme à occuper cette fonction dans un des principaux cabinets d'avocats new-yorkais. Mme Candace Beinecke est également avocate associée du département Corporate de Hughes Hubbard. Elle préside le Conseil d'administration de Arnhold & S. Bleichroeder Advisors LLC First Eagle Funds, Inc., qui figure parmi les plus importants fonds de placement familial américains, et elle est administrateur d'ALSTOM. Candace Beinecke est membre du Conseil d'administration de Rockefeller Financial Services, Inc. et de Rockefeller & Co., Inc. Elle est également administrateur, Vice-Présidente et membre du "Partnership" pour la ville de New York, membre du Conseil du Centre d'Études du Droit des Affaires de l'Université de Droit de Yale et administrateur de la fondation de danse Merce Cunningham et du Festival de danse Jacob's Pillow (1989-2005). Elle est mentionnée dans l'édition 2006 de l'annuaire des meilleurs avocats aux États-Unis. Elle est membre du Forum des Femmes et a reçu en 2000 le prix "Women in Power and Influence".

> Georges CHODRON DE COURCEL

Né le 20 mai 1950 à Amiens, en France.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle :

BNP Paribas - 3 rue d'Antin 75002 Paris.

Nommé le 3 juillet 2002 en qualité d'administrateur. Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer le 28 juin 2006 sur les comptes de l'exercice 2005/06. Renouvellement du mandat pour 4 ans proposé à cette assemblée.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 491.

Autres mandats et fonctions actuels :

En France :

Directeur Général Délégué de BNP Paribas ;
Administrateur de Bouygues ;
Administrateur de Société Foncière, Financière et de Participations ;
Administrateur de Nexans ;
Membre du Conseil de surveillance de Lagardère.

Censeur de Safran, Scor et Scor Vie.

Au sein du groupe BNP Paribas :

Président de BNP Paribas Emergis SAS ;
Président de Compagnie d'Investissement de Paris SAS ;
Président de Financière BNP Paribas SAS ;
Administrateur de Verner Investissements SAS ;
Censeur de Exane (filiale de Verner).

À l'étranger :

Administrateur de Erbé SA (Belgique).

Au sein du groupe BNP Paribas :

Président de BNP Paribas (Suisse) SA ;
Président de BNP Paribas UK Holdings Ltd.

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :

En France :

Représentant permanent de CIP chez FFP (Société Foncière, Financière et de Participations) et Sommer SA.

Au sein du groupe BNP Paribas :

Administrateur de Capstar Partners SAS.

À l'étranger :

Au sein du groupe BNP Paribas :
Président de BNP Paribas Bank Polska ;
Président et Administrateur de BNP US Funding ;
Administrateur de BNP Paribas Canada ;
Administrateur de BNP Paribas Peregrine Limited (Malaisie) ;
Administrateur de BNP Paribas Prime Peregrine Holdings Limited (Malaisie) ;
Administrateur de BNP Paribas Securities Corp (États-Unis) ;
Administrateur de BNP Paribas UK Holdings Limited.

* Administrateur indépendant.

Biographie :

Diplômé de l'École Centrale de Paris en 1971 et licencié ès-Sciences Économiques en 1972, M. Georges Chodron de Courcel a débuté sa carrière à la Banque Nationale de Paris où il a exercé un certain nombre de responsabilités. Après 6 ans passés à la Banque Commerciale, il a été nommé Responsable des Études Financières puis du Département Bourse et Gestion Mobilière. En 1989, il est devenu Directeur de la Direction des Affaires Financières et des Participations Industrielles et Président de Banexi. En janvier 1991, il a été nommé Responsable de la Division Financière puis de Banque et Finance International en 1996. Après la fusion avec Paribas en août 1999, il a été nommé Membre du Comité exécutif et Responsable de la Banque de Financement et d'Investissement de BNP Paribas.

> Pascal COLOMBANI*

Né le 14 octobre 1945 à Neuilly-sur-Seine, en France.

Nationalité : française

Adresse professionnelle :

A.T. Kearney - 7, place d'Iéna 75016 Paris.

Nommé le 9 juillet 2004 en qualité d'administrateur. Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice 2007/08.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 95.

Autres mandats et fonctions actuels :

En France :

Directeur Associé de A.T. Kearney ;
Administrateur (non executive director) de Rhodia ;
Administrateur (non executive director) de l'Institut Français du Pétrole (IFP).

Membre de l'Académie des Technologies.

À l'étranger :

Administrateur de British Energy Group plc (non executive director).

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :

En France :

Président du Conseil de surveillance d'Areva (2001-2003) ;
Administrateur de EDF (2000-2003) ;
Administrateur de Cogema (2000-2003) ;
Président-Directeur Général du CEA (2000-2002) ;
Administrateur de Framatome (2000-2001) ;
Président du Conseil de l'École Normale de Cachan (2001-2003) ;
Président de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences (AFAS) (2003-2006).

À l'étranger :

–

Biographie :

M. Pascal Colombani, École Normale Supérieure, agrégé de physique (1969) et docteur ès-sciences (1974), a commencé sa carrière au CNRS avant de passer près de vingt ans (1978-1997) chez Schlumberger dans diverses fonctions de responsabilité, en Europe et aux États-Unis, avant de présider à Tokyo la filiale japonaise du groupe et de créer sa première implantation de R&D en Chine. Directeur de la Technologie au ministère de la Recherche (1997-1999), nommé en 2000 administrateur général du CEA, fonction qu'il occupe jusqu'en décembre 2002, et période où de nombreux nouveaux programmes de recherche nucléaire et de recherche technologique sont lancés. À l'origine de la restructuration des participations industrielles du CEA et de la création d'Areva en 2000, il en préside le Conseil de surveillance jusqu'en mai 2003. Actuellement Associate Director et Senior Advisor pour l'innovation, la haute technologie et l'énergie dans le cabinet de conseil en stratégie A.T. Kearney, il est également administrateur de British Energy Group p.l.c., de Rhodia et de l'Institut Français du Pétrole, et membre de l'Académie des Technologies.

> **James B. CRONIN***

Né le 14 octobre 1937 à Greenford, au Royaume-Uni.
Nationalité : britannique.

Mandat d'administrateur renouvelé le 3 juillet 2002 et expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005/06. Renouvellement du mandat pour 4 ans proposé à cette assemblée.
Premier mandat : 14 mai 2001 – 3 juillet 2002

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 446.

Autres mandats et fonctions actuels :

En France :

–

À l'étranger :

Administrateur de ALSTOM SA (Proprietary) Limited.

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :

En France :

–

À l'étranger :

Administrateur (non executive director) de AWG plc.

* Administrateur indépendant.

Biographie :

M. James B. Cronin a été nommé Directeur Général et membre du Directoire de GEC ALSTHOM N.V. en 1989 et a été Deputy Chief Executive Officer d'ALSTOM jusqu'en juin 2000.

> **Gérard HAUSER***

Né le 29 octobre 1941 à Paris, en France.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle :

Nexans - 16, rue de Monceau 75008 Paris.

Mandat d'administrateur renouvelé le 9 juillet 2004, expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice 2007/08.

Premier mandat : 11 mars 2003 – 9 juillet 2004.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 424.

Autres mandats et fonctions actuels:

En France :

Président-Directeur Général de Nexans ;

Administrateur d'Aplix ;

Administrateur d'Ipsen ;

Administrateur de Faurecia.

À l'étranger :

–

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :

En France :

Président-Directeur Général d'Alcatel Cable ;

Président d'Alcatel Cable et Composants ;

Administrateur de Saft ;

Administrateur de Framatome ;

Administrateur d'Electro Banque.

À l'étranger :

Administrateur de Liban Cables ;

Membre du Conseil de surveillance d'Alcatel Deutschland GmbH ;

Administrateur d'Alcatel Maroc.

Biographie :

De 1965 à 1975, M. Gérard Hauser occupe différents postes à responsabilités au sein du groupe Philips. Il rejoint le groupe Péchiney, où il est successivement de 1975 à 1996, Président-Directeur Général de Péchiney World Trade puis Péchiney Rhénalu et enfin Senior Executive Vice-President d'American National Can et membre du Comité exécutif du groupe. Il rejoint Alcatel Câble France en 1996 et devient Président du secteur Câbles et Composants d'Alcatel en 1997. Il est nommé Président-Directeur Général de Nexans en 2000.

> James William LENG*

Né le 19 novembre 1945 à Sunderland, en Angleterre.

Nationalité : britannique.

Adresse professionnelle :

Second Floor, 30 Millbank

London SW1P 4WY England.

Nommé le 18 novembre 2003 en qualité d'administrateur.

Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice 2006/07.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 25.

Autres mandats et fonctions actuels :**En France :**

–

À l'étranger :

Président de Corus Group plc ;

Président de Laporte Group Pension Trustees Ltd ;

Administrateur (non executive director) de Pilkington plc ;

Administrateur (non executive director) de Hanson plc ;

Membre du Conseil de surveillance de CFS Holdings B.V. ;

Administrateur de Pregis Holding I Corporation ;

Administrateur de Pregis Holding II Corporation.

Gouverneur de l'Institut national de recherche économique et sociale ("National Institute of Economic and Social research")

Membre de l'Institut de marketing ("Institute of Marketing").

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :**En France :**

–

À l'étranger :

Administrateur de JP Morgan Fleming Mid Cap Investment Trust plc (27-01-03/30-04-04) ;

Président de IML plc (non executive chairman) (01-01-05/13-05-05) ;

Vice Président de Chemical Industries Association Limited (19-11-98/30-06-01) ;

Président de Doncasters Group Limited (03-08-01/09-06-03) ;

Président-Directeur Général de Laporte plc (01-10-95/30-06-01),

Administrateur (non executive director) de Lennox Managements Limited (06-04-04/19-01-06).

Biographie :

M. Jim Leng a été nommé administrateur de la Société en novembre 2003. Il est également Président de Corus Group plc, administrateur non exécutif de Pilkington plc et d'Hanson plc où

il est administrateur indépendant. Il a été Président-Directeur Général de Laporte plc de 1995 à juin 2001. En mai 2005, il a cessé ses fonctions d'administrateur et de Président de IML plc.

> Francis MER*

Né le 25 mai 1939 à Pau, France

Nationalité : française.

Mandat d'administrateur ayant pris effet le 1^{er} avril 2005, expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice 2007/08.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 125.

Autres mandats et fonctions actuels :**En France :**

Administrateur de Rhodia.

À l'étranger :

Administrateur de Adecco (Zurich) ;

Administrateur d'Inco (Canada).

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :**En France :**

Coprésident d'Arcelor jusqu'en avril 2002 ;

Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie de mai 2002 à mars 2004.

À l'étranger :

–

Biographie :

M. Francis Mer est ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur du Corps des Mines. Entré dans le groupe Saint-Gobain Pont-à-Mousson en octobre 1970, il fut Directeur Général de Saint-Gobain Industries (1974-1978), avant d'être nommé, en septembre 1978, Directeur Général Adjoint du groupe Saint-Gobain, chargé de la politique industrielle. En juillet 1982, il devient Président-Directeur Général de Pont-à-Mousson SA et Directeur de la Branche Canalisations et Mécanique du groupe Saint-Gobain. En septembre 1986, l'État, actionnaire, décide de fusionner Usinor et Sacilor et confie à Francis Mer la présidence du nouveau groupe sidérurgique. En juillet 1995, Usinor Sacilor est privatisé et Francis Mer est nommé Président par le nouveau Conseil d'administration le 10 octobre 1995. Il a été Président de Cockerill Sambre de 1999 à 2002. Francis Mer a été Président de la Fédération Française de l'Acier (FFA) de 1988 à 2002.

* Administrateur indépendant.

Il a également présidé Eurofer (association des producteurs d'acier européens) de 1990 à 1997, l'International Iron and Steel Institute (IISI) d'octobre 1997 à octobre 1998, l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT) de 1991 à 2002, l'EPE (Entreprise pour l'Environnement) et le Cercle de l'Industrie. Il a coprésidé le Groupe Arcelor, résultat de la fusion entre Arbed, Aceleralia et Usinor. Francis Mer a été ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 mai 2002 au 31 mars 2004. Il a présidé le comité d'évaluation des Stratégies Ministérielles de Réforme ainsi que la Fondation pour l'innovation politique depuis juin 2005.

> Denis SAMUEL-LAJEUNESSE

Né le 14 mars 1948 à Paris, France.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle :

Agence des participations de l'État

139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.

Nommé le 8 juillet 2004 en qualité d'administrateur représentant de l'État pour 3 ans.

Autres mandats et fonctions actuels :

En France :

Administrateur de Thalès ;

Administrateur de France Télécom ;

Administrateur de Gaz de France ;

Membre du Conseil de surveillance de la Caisse Nationale de Prévoyance "CNP Assurances".

Il est également Directeur Général de l'Agence des Participations de l'État au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Direction du Trésor.

À l'étranger :

-

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :

En France :

Administrateur d'Air France.

À l'étranger :

-

Biographie :

M. Denis Samuel-Lajeunesse est depuis 2003 Directeur Général de l'Agence des Participations de l'État au sein du ministère des Finances et de l'Industrie. Il est également administrateur d'ALSTOM, de Gaz de France et de Thalès, et membre du Conseil de surveillance de CNP. Administrateur civil de 1973 à 1983 au sein de la Direction du Trésor du ministère des Finances, il a assuré, entre

autres, le suivi de la gestion de la trésorerie de l'État, des marchés financiers, des marchés de changes et il a été administrateur suppléant pour la France du Fonds Monétaire International à Washington (1977-1979). De 1983 à 1985, M. Samuel-Lajeunesse a été Sous-Directeur des Affaires Internationales (multilatérales) au sein de la Direction du Trésor, puis de 1985 à 1986, Sous-Directeur du Marché Financier au sein de cette même Direction. En 1986, M. Samuel-Lajeunesse est nommé Chef du service des Affaires Internationales au sein de la Direction du Trésor. Dans ce cadre, il a été, notamment, membre du Comité Monétaire de la CEE et co-Président du Club de Paris. En 1992, M. Samuel-Lajeunesse devient Président-Directeur Général de la Lyonnaise de Banque, banque commerciale généraliste, filiale du CIC ; il est dans le même temps Président-Directeur Général de la Banque de Vizille, seule banque d'affaires existant en région, filiale de la Lyonnaise de Banque. En 2003, M. Samuel-Lajeunesse est nommé Directeur Général de l'Agence des Participations, nouvellement créée au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. M. Samuel-Lajeunesse est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'une Maîtrise de Sciences Économiques de l'Université de Paris-Assas. Il est ancien élève de l'École Nationale d'Administration.

* * *

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ou d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires,
- n'a été associé en qualité de dirigeant à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation au cours des cinq dernières années,
- n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration de la Société.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe pas à ce jour de conflits d'intérêts entre les devoirs des membres du Conseil d'administration, et leurs intérêts privés ou leurs autres obligations. M. Denis Samuel-Lajeunesse est Directeur Général de l'Agence des Participations de l'État (APE) dont la mission est d'exercer la fonction de l'État actionnaire en veillant aux intérêts patrimoniaux de l'État dans la gestion de ses participations financières. À cet égard, l'APE gère des participations dans des entreprises ayant des relations commerciales avec ALSTOM ou exerçant des activités

potentiellement concurrentes (EDF, GDF, Areva, SNCF, RATP). Pour autant, les représentants de l'État actionnaire aux organes sociaux de ces entreprises veillent à exercer leurs mandats sans considération des participations par ailleurs détenues par l'État. À ce titre, ils s'interdisent de prendre part aux délibérations sur des questions qui les placeraient en situation de conflit d'intérêt.

En cas de conflit d'intérêt, la Charte de l'administrateur annexée au Règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que l'administrateur doit informer le Conseil d'administration, dès qu'il en a connaissance, de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et doit s'abstenir de participer aux débats et au vote de la délibération correspondante. Il doit présenter sa démission en cas de conflit d'intérêt permanent.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu desquels un membre du Conseil d'administration a été nommé en cette qualité. M. Denis Samuel-Lajeunesse a été nommé par l'État en application du décret-loi du 30 octobre 1935 régissant la représentation de l'État français aux Conseils d'administration de sociétés dans lesquelles l'État détient au moins 10 % du capital.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrats de service liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Évolution de la composition du Conseil d'administration durant l'exercice

Suite à la décision de M. George Simpson de mettre fin à son mandat à la clôture de l'exercice 2004/05, le Conseil d'administration a coopté M. Francis Mer en qualité d'administrateur avec effet au 1^{er} avril 2005, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Cette nomination a été ratifiée par l'assemblée générale du 12 juillet 2005.

Ainsi qu'annoncé, l'État français a accepté de céder rapidement la totalité de sa participation dans la Société à Bouygues. En conséquence, Bouygues allant devenir actionnaire principal de la Société, il est opportun que Bouygues soit représenté au Conseil d'administration.

Cette transaction étant soumise aux conditions décrites dans le Rapport de Gestion sur les comptes consolidés du 31 mars 2006 – Commentaire général – Développements Récents, la date à laquelle l'État cédera sa participation n'est pas encore connue.

Pour cette raison, il est proposé à l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir le 28 juin 2006 de nommer Messieurs Olivier Bouygues et Olivier Poupart-Lafarge, de Bouygues, en tant qu'administrateurs de la Société, sous la condition que Bouygues achète effectivement la participation de l'État.

M. Denis Samuel-Lajeunesse a fait savoir à la Société qu'il mettra fin à son mandat d'administrateur lors de la réalisation définitive de l'acquisition par Bouygues de la participation de l'État français.

M. Francis Mer a également indiqué à la Société qu'il se retirerait du Conseil d'administration à compter de la réalisation de cette acquisition.

Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Ainsi que le prévoient le rapport AFEP/MEDEF et le règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil du 16 mai 2006 a revu les critères d'indépendance des administrateurs qu'il avait arrêté l'an dernier et examiné à nouveau la situation de chaque administrateur au regard de ces critères, sur la base des propositions du Comité de nominations et de rémunération qu'il a acceptées.

Comme l'an dernier, le Conseil a considéré qu'un administrateur indépendant est un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société ou sa direction, ou avec une société consolidée de la Société, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement, et a maintenu les critères suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société consolidée ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur, ou dans laquelle un salarié ou un mandataire social de la Société détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être, directement ou indirectement, client, fournisseur, banquier d'affaire ou banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans ;
- ne pas être, contrôler ou représenter un actionnaire détenant seul ou de concert plus de 10 % du capital ou des droits de vote au sein des assemblées de la Société.

Ces critères reprennent pour l'essentiel les critères du rapport AFEP/MEDEF même s'ils ne sont pas strictement identiques.

Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a considéré que six administrateurs devaient être qualifiés d'administrateurs indépendants (M. Jean-Paul Béchat, M. Pascal Colombani, M. James B. Cronin, M. Gérard Hauser, M. James William Leng et M. Francis Mer) sur les dix administrateurs composant le Conseil. Comme l'an dernier, la décision du Conseil selon laquelle M. James B. Cronin devait être considéré comme indépendant, tient compte de son mandat d'administrateur dans une société dans laquelle la Société ne détient que 5 % du capital. Cette situation n'est pas de nature à affecter sa liberté de jugement dans l'exercice de son mandat. L'opinion du Conseil selon laquelle M. Gérard Hauser devait être considéré comme indépendant a pris en compte les relations commerciales entre Nexans et le Groupe ALSTOM que le Conseil a estimé non significatives, et le fait qu'un administrateur de la Société soit également mandataire social de Nexans, aucun de ces deux éléments n'étant de nature à affecter sa liberté de jugement. Après avoir pris en compte les relations commerciales entre les sociétés dans lesquelles M. Colombani exerce des fonctions et le Groupe, que le Conseil a estimé non significatives, l'opinion du Conseil est que M. Pascal Colombani devait être considéré comme indépendant. Le Conseil a également estimé que M. Francis Mer devait être considéré comme indépendant.

Outre M. Patrick Kron, Président-Directeur Général de la Société, Mme Candace Beinecke, Président du cabinet d'avocats Hughes Hubbard & Reed, l'un des principaux cabinets conseil de la Société, M. Denis Samuel-Lajeunesse, représentant de l'État actionnaire détenant environ 21% du capital de la Société, et M. Georges Chodron de Courcel, Directeur Général Délégué de BNP Paribas, l'une des principales banques et conseiller financier d'ALSTOM partie aux accords de refinancement signés en septembre 2003 et mai 2004 avec plusieurs banques et la République française, ne sont pas indépendants. Dans l'éventualité où Messieurs Olivier Bouygues et Olivier Poupard-Lafarge deviendraient membres du Conseil d'administration, ils ne seraient pas considérés comme administrateurs indépendants.

Ainsi, le Conseil d'administration a qualifié six administrateurs d'indépendants, ce qui correspond à une proportion supérieure à celle de la moitié du Conseil préconisée par le rapport AFEP/MEDEF pour les sociétés à capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle et qui a été retenue par le Conseil ainsi que cela figure dans son règlement intérieur. Dans l'hypothèse où Messieurs Samuel-Lajeunesse et Mer seraient remplacés par Messieurs Olivier Bouygues et Olivier Poupard-Lafarge, cinq membres du Conseil d'administration seraient alors qualifiés d'indépendants.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit, constitué en 1998, est actuellement composé de M. Jean-Paul Béchat, Président du Comité depuis le 1^{er} janvier 2004, et de MM. James B. Cronin, Denis Samuel-Lajeunesse et Francis Mer.

Les trois quarts des membres du Comité d'audit sont indépendants dont le Président du Comité, ce qui correspond à une proportion supérieure à la recommandation du rapport AFEP/MEDEF des deux tiers des administrateurs.

LE COMITÉ DE NOMINATIONS ET DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de nominations et de rémunération, constitué en 1998, est actuellement composé de M. James William Leng, Président du Comité depuis le 18 novembre 2003, de Mme Candace Beinecke, de MM. Georges Chodron de Courcel, Pascal Colombani et Gérard Hauser.

Le Comité est composé en majorité d'administrateurs indépendants dont le Président du Comité, ce qui est conforme à la recommandation du rapport AFEP/MEDEF qui préconise

une majorité d'indépendants au sein du Comité des rémunérations.

Pour plus d'informations sur l'organisation, le fonctionnement et l'activité du Conseil d'administration et de ses Comités au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les évaluations annuelles menées voir le Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce, ci-après.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Au 16 mai 2006, le Comité exécutif est composé des personnes suivantes :

> **Patrick KRON**

Président-Directeur Général

> **Philippe JOUBERT**

Executive Vice President du Secteur

Power Turbo-systems / Power Environment⁽¹⁾

> **Philippe MELLIER**

Executive Vice President du Secteur Transport

> **Philippe JAFFRE**

Executive Vice President

> **Walter GRAENICHER**

Président du Secteur Power Service

> **Patrick DUBERT**

Directeur des Ressources Humaines

> **Henri POUPART-LAFARGE**

Directeur Financier

> **Donna VITTER**

Directeur Juridique

> **Patrick BOISSIER**

Président du Secteur Marine

Le Comité exécutif s'est réuni à 11 reprises au cours de l'exercice.

LE COMITÉ DE L'INFORMATION ("DISCLOSURE COMMITTEE")

Ce Comité a été mis en place en 2003 à l'initiative du Président-Directeur Général et du Directeur Financier. Ce Comité n'est pas un comité du Conseil d'administration.

Il est composé du Directeur Financier, du Directeur Juridique, du Directeur de la Comptabilité, du Directeur du Contrôle de Gestion, du Directeur du Contrôle des Offres et des Projets, du Directeur de l'Audit interne et d'un membre de la Direction Générale de chacun des Secteurs. Il se réunit au minimum deux fois par an.

Le Comité assiste le Président-Directeur Général et le Directeur Financier dans le contrôle du respect par ALSTOM de ses obligations en matière de délai de communication et contenu de l'information financière annuelle et semestrielle, et dans l'évaluation de l'efficacité des Contrôles et Procédures d'Information (tels que définis ci-dessous).

Dans le cadre de sa mission, le Comité doit :

- s'assurer que le Groupe dispose des contrôles et procédures permettant d'assurer (i) que les informations qui doivent être diffusées aux investisseurs, à l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Euronext Paris, ou le cas échéant à toute autre autorité boursière, sont vérifiées et rapportées dans les meilleurs délais, et (ii) que l'information adéquate

et appropriée est collectée et communiquée à la direction, y compris au Président-Directeur Général et Directeur Financier de façon à permettre des prises de décision concernant l'information à diffuser en temps opportun (définis comme les "Contrôles et Procédures d'Information") ;

- au minimum deux fois par exercice fiscal, revoir les Contrôles et Procédures d'Information et faire des recommandations au Président-Directeur Général et au Directeur Financier en vue de les modifier, lorsqu'il l'estime nécessaire ;
- revoir le contenu du document de référence d'ALSTOM, et de tout autre document déposé auprès de l'AMF (ou d'une autre autorité boursière) contenant des informations financières significatives, ainsi que tout autre document d'information ou prévision qui pourrait avoir un impact sur le cours de bourse d'ALSTOM (définis comme les "Publications ALSTOM") ;
- évaluer l'efficacité des Contrôles et Procédures d'Information à la date de clôture de chaque exercice social et en rendre compte au Président-Directeur Général et au Directeur Financier, ainsi que de toute déficience significative en la matière ;
- rendre compte au Président-Directeur Général et au Directeur Financier de toute fraude, significative ou non, dont le Comité aurait connaissance et dans laquelle seraient impliqués la direction ou d'autres employés d'ALSTOM exerçant des fonctions importantes dans les contrôles internes d'ALSTOM ;

(1) Philippe JOUBERT assume également la responsabilité de la coordination des Secteurs liés à l'énergie et la supervision du Réseau International.

- revoir son règlement intérieur annuellement et faire des recommandations au Président-Directeur Général et au Directeur Financier concernant les amendements qu'il jugerait appropriés ; et
- prendre en charge toute autre responsabilité que le Président-Directeur Général et le Directeur Financier pourraient lui confier.

Chaque Secteur d'ALSTOM a mis en place un Comité de l'information sectoriel chargé de revoir les parties des projets de

Publications ALSTOM concernant les activités et les opérations (financières ou autres) de son Secteur, et d'évaluer l'efficacité du fonctionnement des Contrôles et Procédures d'Information au sein de son Secteur. Chaque Comité de l'information sectoriel rend compte au Comité de l'information, directement ou par l'intermédiaire de l'un de ses représentants, du résultat de son contrôle des Publications ALSTOM concernant son Secteur, et de son évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre des Contrôles et Procédures d'Information dans son Secteur.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉVU À L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport établi à cet effet pour l'exercice clos le 31 mars 2006, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société au niveau du Groupe.

Ce rapport a été examiné par le Conseil d'administration dans sa séance du 16 mai 2006, après examen du chapitre relatif

au fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités par le Comité de nominations et de rémunération, et du chapitre relatif aux procédures de contrôle interne par le Comité d'audit.

Les Commissaires aux comptes vous exposeront dans un rapport, joint à leur rapport général, leurs observations sur ce rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Organisation et fonctionnement du Conseil

> Le règlement intérieur

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil dont l'objet est de compléter les dispositions légales et statutaires en vigueur. Le règlement est examiné annuellement par le Conseil afin de déterminer si ses dispositions doivent être adaptées pour répondre à la réglementation en vigueur ou pour améliorer l'efficacité et le fonctionnement du Conseil et de ses Comités.

Le règlement intérieur précise notamment que le Conseil d'administration :

- doit être composé, dans la mesure du possible, d'au moins la moitié d'administrateurs indépendants, tel que déterminé et revu annuellement par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération ;
- détermine, sur proposition du Directeur Général, la stratégie du Groupe, revisite régulièrement les orientations précédemment arrêtées, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers ;
- délibère préalablement sur toute opération qui se situerait en dehors de la stratégie annoncée par le Groupe ou qui

serait susceptible de l'affecter significativement ou de modifier de façon importante la structure financière ou les résultats du Groupe ;

- examine et approuve les programmes d'acquisition et de désinvestissement importants, le budget annuel et le plan à moyen terme ;
- est informé régulièrement et peut avoir connaissance à tout moment de l'évolution de l'activité et des résultats du Groupe, de la situation financière, de l'endettement, de la trésorerie et plus généralement des engagements du Groupe ;
- constitue un ou plusieurs comités spécialisés dont il fixe les attributions et la composition ;
- approuve la composition du Comité exécutif du Groupe ;
- fixe la rémunération des mandataires sociaux.

Le Conseil doit en outre examiner son fonctionnement au moins une fois par an et mettre en œuvre tous les trois ans une évaluation formalisée.

Quatre réunions au minimum sont programmées chaque année.

L'information du Conseil

Avant chaque réunion du Conseil, les administrateurs reçoivent avec un préavis raisonnable un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse et une réflexion préalable.

En dehors des séances du Conseil, le Président informe systématiquement les administrateurs de toute évolution affectant de manière significative les opérations ou informations qui leur ont été préalablement communiquées ou les sujets qui ont été débattus en séance, et leur adresse de façon régulière toutes les informations importantes concernant la Société.

Les administrateurs reçoivent également tous les communiqués de presse qui n'ont pas fait l'objet d'une approbation expresse par le Conseil ainsi que les principaux articles de presse et rapports d'analyse financière.

Tout administrateur peut demander à tout moment des informations complémentaires au Président du Conseil qui juge de leur opportunité. Il leur est également possible de demander à rencontrer les dirigeants du Groupe y compris hors la présence de mandataires sociaux.

Les administrateurs peuvent également être amenés à participer à des groupes de travail mis en place au sein de la Société sur des sujets qui feront l'objet d'une présentation au Conseil.

Les Comités du Conseil

Dès l'introduction en bourse de la Société en 1998, le Conseil d'administration a constitué deux comités, le Comité d'audit et le Comité de nominations et de rémunération qui ont chacun un rôle d'étude et de préparation des principales délibérations du Conseil entrant dans leurs attributions.

Chaque Conseil d'administration est ainsi généralement précédé de la réunion de l'un ou des deux Comités en fonction des points à l'ordre du jour du Conseil. Les Comités rendent compte au Conseil de leurs travaux et observations et lui soumettent selon le cas, leurs avis, propositions ou recommandations.

La composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de chaque Comité sont également définies par un règlement intérieur qui a été proposé par chaque Comité concerné et approuvé par le Conseil d'administration. Chaque Comité revoit annuellement son règlement et peut soumettre au Conseil les modifications qu'il estime appropriées.

L'expérience et les compétences des administrateurs sont prises en compte pour leurs participations aux comités.

Aux termes du règlement intérieur du Comité d'audit, celui-ci doit être composé de deux-tiers au moins d'administrateurs indépendants. En ce qui concerne le Comité des nominations et de rémunération, le règlement préconise que la moitié de ses membres soit indépendants.

Dans le cadre de ses travaux, chaque Comité peut rencontrer tout cadre dirigeant du Groupe qu'il estime approprié, recourir aux services d'experts sur sa seule décision et réclamer toutes les informations qui lui sont utiles pour mener à bien ses missions.

En outre, chaque membre d'un Comité peut proposer la tenue d'une réunion s'il estime nécessaire de débattre d'une question particulière.

Chaque Comité prépare un rapport sur son activité durant l'exercice écoulé qui figure dans le rapport annuel (voir ci-après).

L'évaluation du fonctionnement du Conseil et des Comités

Le Conseil a procédé à la première auto-évaluation formalisée de son organisation et de son fonctionnement en mai 2004 en application de son règlement.

Cette évaluation a été mise en œuvre à partir d'un questionnaire préparé par le Comité de nominations et de rémunération et adressé à chaque administrateur. La synthèse des appréciations individuelles collectées par le Comité sur une base anonyme a été discutée par le Conseil d'administration. Une démarche analogue a été simultanément suivie pour évaluer le fonctionnement de chaque Comité.

L'évaluation a porté sur la composition du Conseil, la périodicité et la durée de ses réunions, les sujets traités, l'information des administrateurs et leur accès aux dirigeants du Groupe.

De façon générale, les administrateurs ont porté une appréciation positive sur la qualité de l'information mise à leur disposition, dont l'amélioration continue a été soulignée, et sur la préparation des décisions du Conseil.

Afin de poursuivre sur cette voie, les principes suivants ont été retenus :

- organisation de réunions spécifiques portant sur la stratégie, les ressources humaines, la gestion des risques, ou tout autre sujet, selon les priorités et les besoins ;
- participation accrue des dirigeants du Groupe aux séances du Conseil, principalement les présidents de Secteur ;
- possibilité pour les administrateurs extérieurs à la Société de se réunir hors la présence des administrateurs internes à la Société, comme cela a été le cas au cours de l'exercice précédent à l'issue d'une séance du Conseil.

Ces principes ont été mis en œuvre dès septembre 2004 avec la tenue d'un Conseil d'administration dédié aux ressources humaines et à la politique sociale du Groupe présentée au Conseil par le Directeur des Ressources Humaines, puis en mars 2005 (et ensuite en mars 2006), avec d'une part, la participation des présidents de Secteur à la réunion spécifique portant sur le budget de l'exercice suivant et le plan à trois ans, et, d'autre part, une réunion des administrateurs extérieurs à la Société sans la présence du Président-Directeur Général consacrée à l'évaluation des performances de celui-ci.

Les résultats des évaluations de mai 2004 ont donné lieu à quelques modifications des règlements intérieurs et de la charte de l'administrateur (proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration portée du tiers à la moitié des membres, réduction à trois du nombre minimum des membres des Comités par souci de flexibilité, détention d'un nombre minimum de 1 000 actions pour chaque administrateur - depuis réduit à 25 actions suite au regroupement des actions composant le capital).

En mai 2005, puis en mai 2006 le Conseil et chacun des Comités ont procédé, en application de leur règlement intérieur, à l'examen annuel de leur fonctionnement à partir de questionnaires élaborés par le Comité de nominations et de rémunération, et à une revue de leur règlement intérieur.

Les revues annuelles ont confirmé que le Conseil et les Comités fonctionnaient de manière satisfaisante et ont identifié quelques propositions destinées à améliorer encore le fonctionnement du Conseil et son efficacité (voir l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2005/06 ci-après).

L'activité du Conseil au cours de l'exercice 2005/06

Le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice (huit fois au cours de l'exercice précédent), dont deux fois sur convocation exceptionnelle. Le taux de participation moyen a été de 88,3 % (participations par téléphone et vidéoconférence incluses) contre 86,5 % en 2004/05.

Les principaux dirigeants du Groupe ont participé de façon accrue aux séances du Conseil, ce qui avait été préconisé à l'issue de l'évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil effectuée en mai 2004.

Le Conseil a débattu et délibéré de tous les sujets importants concernant le Groupe.

Il a examiné et arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2004/05, ainsi que les comptes consolidés du premier semestre de l'exercice 2005/06 et rapports de gestion. Il a également pour la première fois examiné les informations financières sur la transition aux normes IAS/IFRS.

Il a approuvé les modalités de cession du Secteur Marine dont il a débattu à chaque étape importante et a régulièrement suivi et débattu de l'avancement des dossiers de cession et autres actions liées aux engagements pris envers la Commission européenne.

Il a continué à examiner régulièrement la situation financière du Groupe, l'évolution de sa trésorerie et de son endettement, débattu et approuvé le renouvellement du programme de cautions, renouvelé la délégation financière au Président-Directeur Général en matière d'émission de produits obligataires et approuvé le programme de refinancement de la dette réalisé au cours de l'exercice.

En application des conclusions tirées de l'évaluation de son fonctionnement en mai 2005, une séance du Conseil s'est tenue sur l'un des principaux sites industriels lié à l'activité Power afin d'organiser une visite du site et présenter de façon approfondie aux administrateurs l'activité et les perspectives stratégiques de Power Turbo-Systems / Power Environment, avec la participation des responsables du Secteur.

Le Conseil a examiné et approuvé le budget 2006/07 et les prévisions à trois ans et débattu de la stratégie du Groupe dans les différents métiers lors de sa session annuelle à laquelle participent les présidents de chaque Secteur du Groupe.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a également :

- été tenu régulièrement informé et débattu des principales procédures judiciaires ou enquêtes dont le Groupe est l'objet ;
- débattu et approuvé la description des principaux risques auxquels le Groupe est confronté, qui a été insérée dans le rapport annuel de la Société ;
- arrêté les résolutions et les documents prévus par la loi concernant l'assemblée générale annuelle des actionnaires et proposé le regroupement des actions de la Société ;
- délibéré sur les résultats des évaluations annuelles du fonctionnement du Conseil et des Comités présentés par le Comité de nominations et de rémunération, le rapport du Président joint au rapport de gestion, la mise à jour du règlement intérieur du Conseil, l'indépendance des administrateurs, et les nouvelles règles d'abstention et d'intervention sur les titres de la Société ;
- évalué les performances du Président-Directeur Général lors de sa réunion annuelle sans la présence de ce dernier ;
- décidé, sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, des modalités de la rémunération des mandataires sociaux, l'attribution d'un plan d'options de souscription d'actions et le principe de la mise en œuvre d'un plan d'attribution gratuite d'actions à l'échelle du Groupe conditionné à la réalisation des objectifs de marge opérationnelle et de cash flow libre du Groupe pour l'exercice 2005/06 ;
- les travaux des Comités ont fait l'objet de rapports par leurs présidents et ont été débattus par le Conseil.

Les Commissaires aux comptes ont participé à deux des réunions du Conseil.

Le Comité d'audit

Le Comité a pour mission générale d'assister le Conseil à s'assurer :

- (i) de la qualité, l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité des états financiers du Groupe et de toute autre information ou rapport de nature financière communiqué aux actionnaires, au public et aux autorités des marchés financiers ;
- (ii) du respect par ALSTOM des obligations légales et réglementaires applicables ;
- (iii) du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne ;
- (iv) de l'existence de procédures de contrôle interne y compris dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière en général.

Dans le cadre de ses attributions, le Comité est chargé :

- d'examiner le périmètre de consolidation et les projets d'états financiers et de rapports y afférents qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration, et d'en débattre avec la Direction générale et les Commissaires aux comptes ;
- d'examiner avec la Direction générale et les Commissaires aux comptes, les principes et méthodes comptables généralement retenus appliqués pour la préparation des comptes ainsi que les traitements comptables différents en s'assurant de leur pertinence, ainsi que toute modification de ces principes, méthodes et règles comptables ;
- d'examiner le rapport sur les principes comptables essentiels utilisés, toute autre question et tout autre choix significatifs relatifs aux états financiers et aux rapports y afférents, ainsi que toutes communications écrites importantes entre les Commissaires aux comptes et la Direction générale ;
- d'examiner le rapport de la Direction générale sur l'exposition aux risques (y compris les risques de contentieux) et les engagements hors bilan significatifs ;
- d'examiner avec les Commissaires aux comptes, la nature, l'étendue et les résultats de leur audit et travaux effectués, leurs observations et suggestions notamment quant aux procédures de contrôle interne, aux pratiques comptables et au programme d'audit interne ;
- d'examiner et évaluer au moins une fois par an, les procédures de contrôle interne, y compris dans l'élaboration et le traitement de l'information financière servant à la préparation des comptes, le système d'évaluation et de gestion des risques, ainsi que l'organisation et le fonctionnement de l'audit interne ;

- d'examiner et contrôler la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, sur le montant des honoraires qu'ALSTOM se propose de leur verser, d'approuver préalablement toute mission hors audit et directement complémentaire à l'audit des comptes qui leur serait confiée ainsi que sa rémunération, et de veiller à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité peut être chargé de toute autre mission que le Conseil d'administration ou le Comité estime nécessaire ou opportun.

Il peut faire appel sur ses seules décisions à toute assistance externe qu'il juge nécessaire.

Sauf décision contraire du Comité, les Commissaires aux comptes sont présents à toutes les réunions.

L'activité du Comité d'audit au cours de l'exercice 2005/06

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2005/06 (quatre fois au cours de l'exercice précédent). Le taux de participation était de 92 % (79 % au cours de l'exercice 2004/05).

Le Directeur Financier, le Directeur de la Comptabilité et au moins un représentant de chacun des deux cabinets de Commissaires aux comptes ont participé aux trois réunions. Le Directeur Juridique et le Directeur de l'Audit interne ont également assisté à toutes les réunions. D'autres dirigeants dont le Président du Secteur Transport, le Directeur du Contrôle Interne, le Directeur du Contrôle des Offres et Projets, et plusieurs des directeurs financiers des secteurs ont participé à certaines réunions du Comité à sa demande.

Le Comité a examiné les comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2005 ainsi que le Document de Référence relatif à cet exercice, avant son dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Les comptes consolidés intermédiaires établis en conformité avec les normes IFRS au 30 septembre 2005 ont également été revus. Au cours de cette analyse, le Comité a examiné les états financiers consolidés de l'exercice 2004/05 retraités aux normes IFRS ainsi que la note afférente rapprochant les comptes d'origine établis aux normes comptables françaises au bilan d'ouverture et aux états financiers retraités aux normes IFRS.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité a pris connaissance des principaux risques contractuels et des principes comptables

significatifs. Il a examiné les risques liés à l'activité, dont les risques liés à l'exécution des projets, ainsi que les principaux risques juridiques. Il a également pris connaissance des travaux du Comité de l'information.

Le Comité a été informé des travaux entrepris pour améliorer le contrôle interne et le contrôle des risques ainsi que les résultats des questionnaires d'évaluation du contrôle interne élaborés en 2005 afin d'améliorer le contrôle interne, éliminer les faiblesses et d'assurer la conformité aux réglementations applicables.

Un nouvel outil informatique a été acquis afin de suivre les progrès régulièrement et à tous les niveaux. La méthodologie utilisée implique de repérer et comprendre l'importance de chaque unité, de documenter et évaluer les contrôles, d'identifier les faiblesses pour ensuite y remédier, de tester et résoudre les problèmes, et de signaler et apporter des preuves étayant les conclusions atteintes.

Au cours de l'exercice fiscal 2005/06, le Comité d'audit a également étudié des sujets spécifiques. Le Directeur de la Trésorerie a présenté la politique de change du Groupe ALSTOM et donné des détails sur les principes applicables aux offres et à l'exécution de contrats. Le Directeur de la Trésorerie a également présenté son service et donné des détails sur la nouvelle base informatique mise en place dans les filiales pour la gestion des opérations de change.

Le Directeur Financier a fait une présentation spécifique sur les retraites en décrivant la gestion des actifs et passifs ainsi que la politique des avantages aux bénéficiaires.

Le Comité a examiné son fonctionnement et son règlement intérieur, la Charte du Comité de l'information et les contrôles et procédures d'information définis par celui-ci, ainsi que la charte régissant les relations entre le Groupe et ses Commissaires aux comptes.

Le Directeur de l'Audit interne a présenté le rapport d'activité sur l'Audit interne pour 2005 et constaté qu'une attention plus grande avait été portée aux questions de contrôle interne, y compris au Comité des risques du siège, grâce au questionnaire d'auto-évaluation. Le programme d'audit interne pour les quatre années à venir a été établi et approuvé.

La Charte régissant les relations entre le Groupe et ses Commissaires aux comptes énumère les missions préalablement autorisées qui peuvent être réalisées par les Commissaires aux comptes dans des limites prédéfinies. À chacune de ses réunions, le Comité a approuvé les missions à entreprendre par les Commissaires aux comptes dans le cadre de ces directives ainsi que les honoraires correspondants.

Cette charte identifie également les services ne constituant pas des missions d'audit qui ne peuvent être fournis par les Commissaires aux comptes pour aucune des sociétés du Groupe ALSTOM.

Le Comité a pris connaissance des budgets pour l'exercice 2006/07.

Le Comité a rendu compte de ses travaux, observations et propositions au Conseil d'administration.

Le Comité de nominations et de rémunération

Le Comité est chargé d'examiner et de faire des recommandations ou des propositions au Conseil sur les sujets suivants :

- la dissociation ou le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ;
- la nomination (ou la révocation) du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général ;
- la nomination de nouveaux administrateurs, y compris en cas de vacance imprévisible ; en particulier, le Comité de nominations et de rémunération organise une procédure appropriée de sélection des futurs administrateurs indépendants et réalise ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès d'eux ;
- la nomination (ou la révocation), sur proposition du Directeur Général, de tout autre mandataire social d'ALSTOM et des membres du Comité exécutif ;
- les plans de succession des mandataires sociaux d'ALSTOM ;
- l'application par ALSTOM des principes relatifs au gouvernement d'entreprise et la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités du Conseil d'administration (y compris le Comité de nominations et de rémunération) ;
- la définition d'administrateur indépendant d'ALSTOM et la liste des administrateurs indépendants, qui figureront dans le rapport annuel d'ALSTOM ;
- les rémunérations (fixes et variables) des mandataires sociaux d'ALSTOM, y compris les rémunérations et avantages de toute nature (y compris les avantages en matière de retraite et indemnités de départ) versées par les autres sociétés du Groupe. Le Comité de nominations et de rémunération examine et procède notamment à la définition des règles de détermination de la part variable, veille à leur cohérence avec l'évaluation annuelle des performances des mandataires sociaux et la stratégie d'ALSTOM, et contrôle ensuite l'application de ces règles ;
- la politique générale d'ALSTOM en matière de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, y compris la périodicité

des attributions, ainsi que tout plan d'options envisagé, y compris leurs bénéficiaires ;

- la politique générale d'ALSTOM en matière de plans d'actionnariat du personnel et tout plan envisagé ;
- les jetons de présence des administrateurs et leurs règles de répartition.

Le Comité de nominations et de rémunération décide s'il doit procéder, sur proposition du Directeur Général, à la définition des rémunérations de tout ou partie des membres du Comité exécutif ainsi que des règles et critères utilisés pour l'évaluation annuelle de ceux-ci et notamment pour l'évaluation de la part variable de leur rémunération ou s'il est simplement informé de celles-ci.

Le Comité de nominations et de rémunération élabore également et soumet à l'approbation du Conseil d'administration, un procédé d'évaluation formalisée du Conseil d'administration et des Comités devant être au minimum réalisée tous les trois ans. Hors la présence des administrateurs concernés, le Comité de nominations et de rémunération prépare l'évaluation annuelle du Président du Conseil d'administration et des mandataires sociaux d'ALSTOM conformément aux principes appliqués pour les autres cadres dirigeants d'ALSTOM.

Le Comité de nominations et de rémunération traite de toute autre question liée à l'un de ces sujets que le Conseil d'administration ou le Comité estime utile ou opportune.

L'activité du Comité de nominations et de rémunération au cours de l'exercice 2005/06

Le Comité de nominations et de rémunération s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2005/06 (deux fois au cours de l'exercice précédent) et le taux de présence a été de 100 % lors de chaque réunion.

Le Comité a débattu et proposé au Conseil les modalités d'application des principes de rémunération variable du Président Directeur Général incluant la rémunération au titre de l'exercice 2004/05, les objectifs économiques détaillés pour l'exercice 2005/06 (marge opérationnelle, cash flow libre et taux de marge dans le carnet – ces trois objectifs étant mesurés par deux indicateurs : les résultats semestriels au 30 septembre 2005, et les résultats annuels au 31 mars 2006) et les objectifs personnels.

Prenant en compte les résultats de l'étude des rémunérations des Présidents-Directeurs Généraux, conduite par un conseiller externe, et après avoir pris acte de la décision du Président-Directeur Général de renoncer à tout jeton de présence, le Comité a recommandé au Conseil pour l'exercice 2005/06 :

- d'augmenter la rémunération fixe du Président-Directeur Général ;
- de définir sa rémunération variable avec un niveau d'objectif passant à 100 % (au lieu de 75 %) et un maximum porté à 160 % (au lieu de 120 %).

Le Comité a décidé de mener une autre étude complète des rémunérations des Présidents-Directeurs Généraux à fin 2005.

Le Comité a également décidé de mener une étude sur les jetons de présence des administrateurs avec l'aide d'un conseil externe. À la suite de cette étude, le Comité a recommandé au Conseil d'augmenter le montant des jetons de présence, considérant le fait qu'ALSTOM se situait en-dessous de la moyenne constatée et que les jetons de présence n'avaient pas été augmentés depuis plusieurs années.

Concernant l'actionnariat des salariés et les plans d'options, le Comité a débattu la possibilité d'attribuer gratuitement des actions à tous les employés visant à récompenser l'atteinte des deux objectifs clés pour l'exercice 2005/06 : la marge opérationnelle et le cash flow libre.

Le Comité a examiné en détail les caractéristiques du plan d'options n° 8 et du plan de "Stock Appreciation Rights" pour les cadres américains, proposés pour 2005. Le Comité a également examiné le projet d'attribution de stock-options au Président-Directeur Général pour 2005 et a décidé de le recommander au Conseil.

En ce qui concerne la procédure d'évaluation, le Comité a été informé de la nouvelle procédure d'évaluation au sein du Groupe qui évalue les ressources internes et les promotions envisageables et qui est maintenant effective dans l'ensemble du Groupe. Ce sujet a été débattu par le Comité pour l'évaluation annuelle du Comité exécutif.

Le Comité a enfin examiné et recommandé au Conseil un amendement au règlement intérieur du Conseil.

Il a rendu compte de ses travaux et de ses recommandations au Conseil sur chacun de ces sujets.

Les règles de comportement

> La Charte de l'administrateur

Le règlement intérieur du Conseil comporte en annexe la Charte de l'administrateur qui énonce les droits et devoirs des administrateurs et dont le contenu est pour l'essentiel conforme aux recommandations du rapport Bouton.

Avant d'accepter sa fonction, tout administrateur doit prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires liés à sa fonction, des statuts de la Société, ainsi que des règles de fonctionnement interne au Conseil d'administration, et de cette Charte. À tout moment, chaque administrateur peut consulter le Secrétaire du Conseil d'administration sur la portée de ces textes et sur les droits et obligations liés à sa fonction.

Chaque administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires et doit participer, sauf impossibilité réelle, à toutes les réunions du Conseil d'administration et des Comités dont il est membre, ainsi qu'aux assemblées générales des actionnaires.

La Charte mentionne l'obligation pour tout administrateur d'informer le Conseil d'administration, dès qu'il a connaissance d'une situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et de s'abstenir de participer aux débats et au vote de la délibération correspondante. Elle précise qu'il doit présenter sa démission en cas de conflit d'intérêt permanent.

La Charte de l'administrateur rappelle l'obligation pour les administrateurs de se conformer aux règles internes du Groupe, et plus généralement aux dispositions législatives ou réglementaires applicables, en matière d'abstention d'intervention sur les titres de la Société.

Les règles internes du Groupe qui ont été modifiées au cours de l'exercice avec l'approbation du Conseil prévoient que les achats et ventes de titres de la Société ne sont pas autorisés pendant :

- les 30 jours calendaires qui précèdent la communication au public des résultats annuels et des résultats semestriels d'ALSTOM et jusqu'au deuxième jour de bourse inclus suivant la date de la communication au public de l'information,
- les 15 jours calendaires qui précèdent la communication au public du chiffre d'affaires et des commandes (ou autres résultats) des premier et troisième trimestres de chaque exercice social et jusqu'au deuxième jour de bourse inclus suivant la date de la communication au public de l'information, et en tout état de cause,
- en cas de détention d'une information privilégiée et jusqu'au deuxième jour de bourse inclus suivant la date à laquelle cette information est rendue publique.

Cette Charte rappelle que chaque administrateur, à l'exception du représentant de l'État français, doit détenir le nombre minimum d'actions fixé par les statuts, soit vingt-cinq actions depuis le

regroupement des actions de la Société effectué en août 2005 à raison d'une action nouvelle pour 40 actions anciennes.

LIMITATIONS APPORTÉES AUX POUVOIRS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration du 11 mars 2003 a opté pour un cumul des fonctions de Président et Directeur Général sans autres limitations de pouvoir que celles prévues par la loi ou figurant dans le règlement intérieur.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Conseil doit délibérer préalablement sur toute opération :

- qui se situerait en dehors de la stratégie annoncée du Groupe ou serait susceptible de l'affecter significativement ;

- qui serait susceptible de modifier de façon importante la structure financière ou les résultats du Groupe.

Il prévoit également que le Conseil examine et approuve les programmes d'acquisitions et de désinvestissements importants, le budget annuel et le plan à moyen terme.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne, mises en place par la Société au niveau du Groupe, sont fondées sur les lignes directrices en matière de contrôle interne mises au point par un organisme reconnu, le COSO ("Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission"). Ce système de contrôle interne garantit une assurance raisonnable pour la réalisation des objectifs suivants :

- l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations et données financières ;
- la conformité permanente aux lois et réglementations en vigueur.

Objectifs

Les objectifs du système de contrôle interne sont :

- principalement la vérification qu'il n'existe pas d'éléments importants de nature à remettre en cause la fiabilité des états financiers consolidés ou des comptes sociaux ;
- la maîtrise des risques résultant des opérations ainsi que la prévention des risques d'erreur et de fraude, particulièrement dans les domaines comptable et financier.

Il ne peut par nature fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. Il doit les ramener à un niveau acceptable.

Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est constitué de cinq composantes interdépendantes, qui sont toutes mises en œuvre dans le Groupe :

- l'environnement de contrôle, qui regroupe l'intégrité, les règles d'éthique, les compétences, les autorisations, les responsabilités et le développement du personnel ;
- l'évaluation des risques, c'est-à-dire l'identification, l'analyse et la réduction de ces risques ;
- les activités de contrôle, à savoir les dispositions et procédures qui assurent que les instructions de la Direction sont mises en œuvre ;
- l'information et la communication : l'information appropriée doit être identifiée, collectée et communiquée sous une forme et selon un calendrier qui permettent aux personnes concernées d'exercer leurs responsabilités ;
- le pilotage, qui inclut les procédures de vérification et de contrôle interne ainsi que l'audit interne : c'est un processus qui évalue la qualité de la performance des différents systèmes dans la durée.

> 1. Organisation des procédures de contrôle interne

A. Principaux participants

• La Direction générale

Le Président-Directeur Général est directement responsable du système de contrôle interne et il lui appartient de s'assurer que les procédures de contrôle interne sont conçues et mises en œuvre de façon efficace dans le Groupe. Par délégation, la Direction générale à tous les niveaux est responsable du développement, de la mise en œuvre et de la surveillance des systèmes de contrôle interne, et doit fournir toute assurance nécessaire à ce sujet.

• Le Comité d'audit

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans sa revue :

- de l'exhaustivité, de la qualité et de l'exactitude des états financiers et de l'information financière y afférente ;
- des procédures de contrôle interne y compris dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière du Groupe de manière générale ;
- de la performance de la fonction Audit.

Afin de remplir ce rôle, le Comité d'audit examine et évalue au moins une fois par an les procédures de contrôle interne, notamment celles relatives à la remontée d'informations financières contribuant à la préparation des comptes. Cet examen comporte en particulier la revue et l'évaluation du système d'appréciation et de maîtrise des risques (y compris les risques juridiques et contractuels), ainsi que l'examen de l'organisation et du fonctionnement de l'audit interne.

Dans le cadre du Comité d'audit, le contenu du programme prévisionnel des activités d'audit interne fait l'objet d'un examen sur la base duquel la Direction de l'Audit interne développe un plan annuel en tenant compte de l'appréciation des risques, et détermine l'allocation correspondante des ressources.

• La Direction de l'Audit interne

Le Directeur de l'Audit interne qui a la responsabilité d'une direction qui comporte une vingtaine d'auditeurs rapporte au Président-Directeur Général et travaille en étroite collaboration avec le Directeur Financier et le Directeur Juridique.

La fonction principale de la Direction de l'Audit interne est de conseiller le Président-Directeur Général ainsi que le Comité d'audit sur l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne à tous les stades de l'activité du Groupe.

Elle fonctionne conformément à la Charte de l'Audit interne telle qu'approuvée par le Comité d'audit et a le pouvoir d'examiner tout aspect des opérations, quel qu'il soit.

En particulier, la Direction de l'Audit interne évalue les contrôles qui permettent de promouvoir :

- la conformité avec les lois en vigueur, ainsi qu'avec les règles et procédures internes ;
- la protection physique des actifs matériels et immatériels, y compris l'identification des risques correspondants ;
- la disponibilité, la fiabilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information et du reporting ;
- l'efficacité des processus, des fonctions et des activités, en s'appuyant sur les procédures d'évaluation des risques.

Un rôle additionnel consiste à recommander les améliorations souhaitables dans les procédures du Groupe et à promouvoir les meilleures pratiques chaque fois que cela est possible.

L'efficacité et l'adéquation des contrôles internes ainsi que la conformité avec les dispositions et procédures comptables sont examinées régulièrement par la Direction de l'Audit interne. Après chaque audit interne est diffusé un rapport qui précise les constatations faites et les recommandations effectuées. Une copie de ce rapport est transmise au Directeur Général et au Directeur Financier de l'unité auditée ainsi qu'à la Direction générale. Ces différents rapports sont synthétisés dans un rapport annuel d'audit interne portant sur les résultats d'ensemble des audits internes effectués, ainsi que sur tout autre sujet affectant le contrôle interne, lequel est présenté au Comité d'audit. Ce rapport constitue la base de la revue par le Comité d'audit de l'efficacité des travaux de l'Audit interne, en particulier ceux relatifs aux contrôles internes et à l'évaluation des risques.

La Direction doit prendre dans un délai raisonnable les mesures adéquates pour corriger les lacunes détectées par la Direction de l'Audit interne et pour répondre de façon appropriée aux observations et aux recommandations à la fois de l'audit interne et des Commissaires aux comptes en ce qui concerne le contrôle interne et les dispositions et procédures en vigueur dans le Groupe.

Une revue externe de la performance de l'Audit interne a été réalisée en 2005 afin de comparer l'Audit interne d'ALSTOM aux meilleures pratiques d'une part et aux standards de l'Institut de l'Audit interne d'autre part.

• La Direction Financière

La fonction financière contrôle les activités, opérations et projets, afin d'optimiser la profitabilité et la génération de liquidités du Groupe, tout en fournissant une information fiable aux parties prenantes internes et externes.

En particulier, la Direction Financière du Groupe définit les principes et les règles financières du Groupe dans les domaines du contrôle des projets et des offres, du financement, de la trésorerie, du contrôle interne, de la comptabilité, de la fiscalité et du contrôle de gestion. Elle conçoit et pilote les principaux processus financiers (plan à trois ans, budget, revues d'activité), ainsi que les outils de remontée d'informations destinés à établir et à évaluer la performance des Secteurs, analyse la performance du Groupe et produit les états financiers consolidés.

Plus précisément :

- la fonction Contrôle de gestion définit le format, les indicateurs, le calendrier et les processus pour le plan à trois ans, le budget et les prévisions effectuées pour les besoins du Groupe, analyse la performance réelle et prévue du Groupe, et gère le budget du Siègle ;
- la Direction Comptable du Groupe a la responsabilité de concevoir et de diffuser dans le Groupe les procédures comptables appropriées, de s'assurer qu'elles sont en conformité avec les lois et les normes comptables et de produire les états financiers consolidés du Groupe et ceux de la société mère, ainsi que l'information financière destinée aux parties prenantes externes ;
En particulier :
 - elle définit les procédures comptables du Groupe en conformité avec les IFRS,
 - elle fournit aux Secteurs des directives relatives aux principes comptables,
 - elle contrôle et examine la cohérence des données et leur conformité aux principes comptables du Groupe ;
- la fonction Reporting met à la disposition de la Direction les informations nécessaires pour mieux contrôler l'activité, prendre à tout moment les décisions adéquates dans la continuité, et permettre à la fonction Comptable de produire les états financiers. La fonction Reporting doit gérer la structure, les processus et les outils de remontée d'informations, de façon à s'assurer que les Secteurs sont en mesure d'analyser et de rendre compte avec précision de leur performance ;
- la fonction Trésorerie définit les règles et procédures concernant la gestion des liquidités, la couverture des risques de change, ainsi que les cautions et garanties. De surcroît, elle gère les risques associés (risques de marché, de liquidité, de change et de taux d'intérêt), les relations avec les filiales, la structure de centralisation de la trésorerie et le processus de compensation des flux internes ;
- la fonction Fiscale définit les règles et la planification fiscale d'ensemble pour le Groupe et assure le respect des règles en vigueur concernant les déclarations fiscales et le paiement des impôts.

• Le Comité de l'information ("Disclosure Committee")

Le Président-Directeur Général et le Directeur Financier ont mis en place des Comités de l'information au niveau du Groupe et des Secteurs, afin de les assister dans l'évaluation de l'efficacité des contrôles et des procédures d'information du Groupe destinés à assurer que les informations importantes, financières ou non financières, appelées à être publiées sont enregistrées, traitées, synthétisées et communiquées sans délai, que l'information appropriée est communiquée à la Direction, y compris au Président-Directeur Général et au Directeur Financier, pour permettre des décisions rapides concernant la publication de ces informations.

Le Comité de l'information du Groupe est constitué du Directeur Financier, du Directeur Juridique, du Directeur de la Comptabilité, du Directeur du Contrôle de Gestion, du Directeur du Contrôle des Offres et des Projets, du Directeur de l'Audit interne et d'un membre de la Direction générale de chacun des Secteurs.

L'un des membres de ce Comité de l'information rend compte au moins une fois par an au Comité d'audit de la préparation du rapport annuel, de toute lacune significative ou changement important dans les contrôles internes, et de toute fraude impliquant la Direction ou d'autres employés du Groupe exerçant des fonctions importantes dans les contrôles internes du Groupe.

Chaque Secteur a mis en place son propre Comité de l'information qui rend compte au Comité de l'information du Groupe des résultats de son examen des contrôles et procédures d'information du Groupe et de l'évaluation de leur efficacité au sein de son Secteur.

Les contrôles internes sont reconnus comme faisant partie intégrante des contrôles et procédures d'information du Groupe. Le Comité de l'information assiste le Président-Directeur Général et le Directeur Financier dans l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes par l'intermédiaire du groupe de travail sur les Contrôles Internes.

Le Comité de l'information s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2005/06 sous la présidence du Directeur Financier. Les comptes consolidés au 31 mars 2005 ainsi que le rapport de gestion ont été analysés. Les comptes semestriels consolidés au 30 septembre 2005 ont été revus. Les rapports des Comités de l'information des Secteurs ont été remis à chaque réunion. Lors des revues des comptes consolidés, le Comité a examiné les informations destinées à être publiées afin de les vérifier et de confirmer leur pertinence, leur exactitude, leur exhaustivité et leur contenu.

• Comité des risques ("Corporate Risk Committee")

Le Comité des risques dirigé par le Président-Directeur Général examine les risques pris dans la soumission des offres et la réalisation des contrats.

Ce Comité est composé du Président-Directeur Général, des Présidents des Secteurs, du Directeur Financier, du Directeur Juridique, du Directeur de l'Audit interne, du Directeur du Réseau International, du Directeur du Financement des Projets et des Exportations et du Directeur du Contrôle des Offres et des Projets, et se réunit mensuellement afin :

- d'évaluer les risques afférents aux principaux appels d'offres d'un montant égal ou supérieur à € 50 millions ou dérogeant à des critères prédéterminés. Les offres revues par la Direction des Offres et des Projets doivent obligatoirement être approuvées par le Président-Directeur Général ou le Directeur Financier avant la date de soumission ;
- d'être informé des revues de projets auxquelles a participé la Direction des Offres et du Contrôle des Projets durant le mois précédent ;
- de faire le point des éléments relevés par l'Audit interne et/ou le Réseau International ; et
- d'être informé des questions spécifiques pouvant être soulevées en fonction des circonstances et susceptibles d'avoir un impact sur les Secteurs.

À la suite des réunions du Comité, un compte rendu de réunion récapitule les actions qui ont été décidées.

De même, chaque Secteur a mis en place des procédures d'examen des risques cohérentes avec les principes en vigueur dans le Groupe. En particulier, la Direction du Secteur concerné doit être informée :

- de toute modification importante par rapport aux hypothèses de l'offre initiale et de l'impact corrélatif sur l'appréciation des risques correspondants ;
- de tout changement substantiel dans l'objet d'un contrat susceptible d'impacter son résultat.

Enfin, le Manuel de contrôle interne précise que des revues de projet faisant l'objet de comptes rendus écrits doivent se tenir tous les trois mois pour les contrats pouvant avoir un effet majeur sur la performance de l'unité concernée, et tous les six mois dans les autres cas.

B. Procédures ou Directives formelles

ALSTOM a établi un ensemble d'instructions centrales qui constituent le corpus des règles internes (les "Instructions Groupe") et figurent sur le site Intranet d'ALSTOM.

Ces Instructions Groupe traitent de sujets importants pour le Groupe et sont d'application obligatoire par l'ensemble du Groupe, qu'il s'agisse des Secteurs, des activités, des unités, des pays ou des fonctions. Lorsqu'une Instruction Groupe est émise, toutes les unités doivent s'assurer que toute procédure, règle, directive ou autre communication préexistante à quelque niveau que ce soit, est revue de façon à se conformer à ladite Instruction Groupe.

Certaines Instructions Groupe font explicitement partie, ou relèvent directement en tout ou partie, des procédures et contrôles d'information du Groupe. Ces Instructions Groupe requièrent de se conformer en particulier au Code d'éthique ; au Manuel de contrôle interne ; aux règles relatives aux Délégations de Pouvoir et aux Nominations des Administrateurs dans l'Organisation d'ALSTOM ; à la Fonction Financière ; à la Trésorerie Centrale ; aux Principes Comptables et au Reporting ; à la Fonction Juridique ; aux Contentieux et aux Règlements ; aux Communications avec les médias ; aux Communiqués de Presse et à la Gestion de Crise ; à la Sélection, à l'Utilisation et aux Paiements aux Agents, Consultants et Représentants dans le cadre d'accords commerciaux ; ainsi qu'au Réseau International.

• Le Code d'éthique

La Société dispose d'un Code d'éthique qui s'applique à chaque dirigeant et employé du Groupe à travers le monde y compris au Conseil d'administration d'ALSTOM.

Ce Code exprime les valeurs fondamentales de la Société telles que la transparence, l'intégrité, la loyauté et le respect des traités, et lois et règlements en vigueur dans les différents pays dans lesquels la Société exerce ses activités. Il fournit un cadre de référence pour la bonne conduite de nos activités quotidiennes et a pour objectif de promouvoir un comportement équitable et honnête dans la conduite des affaires et envers les clients, les fournisseurs, les concurrents, les actionnaires, les collaborateurs, les gouvernements et organismes de réglementation et envers le public. Tous les employés ont pour responsabilité de s'y conformer.

Le Code couvre et prescrit des règles de comportement sur des sujets variés tels que le respect des réglementations, la protection des actifs du Groupe, la diffusion des informations, la confidentialité, les ressources humaines, les contrôles internes, les conflits d'intérêts, les délits d'initiés, les relations avec les tiers, les commissions et la corruption, les contributions aux partis politiques et organisations caritatives, la protection de l'environnement et des ressources naturelles, et la communication.

Il se complète d'Instructions Groupe qui traitent plus en détail les règles définies, et de procédures qui ont été mises en place pour assurer le respect de ces principes et valeurs fondamentales.

À titre d'exemple, le développement de projets dans certains pays nécessite le concours d'un agent : un représentant d'un ou plusieurs Secteurs du Groupe pour une collaboration à long terme ou un consultant pour un projet spécifique.

En complément au Code d'éthique, une Instruction Groupe exige, dans tous les cas, que ces concours fassent l'objet d'un contrat écrit conforme aux règles d'éthique et de gouvernement d'entreprise d'ALSTOM.

À cet effet, en février 2001, la fonction "Représentation et Conformité" ("Éthique et Conformité" depuis janvier 2006) a été instituée afin d'examiner toutes les relations entre les agents et ALSTOM, et de s'assurer de la stricte observation des règles d'éthique, instructions et procédures mises en place au sein du Groupe relatives aux règles de prudence devant entourer la sélection des agents.

• Le Manuel de contrôle interne

Le Manuel de contrôle interne définit les normes, les instructions et les meilleures pratiques nécessaires à la création et au maintien d'un environnement de contrôle, notamment en matière de contrôle interne sur les remontées d'informations financières. Le Manuel de contrôle interne rassemble les éléments de contrôle interne couvrant l'essentiel des processus d'activité des entités du Groupe et est en ligne sur le site Intranet du Groupe.

Le Manuel contient un certain nombre de principes qui doivent être respectés en permanence, notamment la séparation des responsabilités et les délégations de pouvoirs, qui sont obligatoires dans toutes les unités. La Direction de chaque type d'entité, unité, activité, Secteur, pays ou siège, est responsable du développement, de la mise en place, du fonctionnement et de la surveillance des systèmes de contrôle interne en conformité avec le Manuel de contrôle interne, et doit confirmer qu'elle s'est acquittée de ces tâches.

Parmi les travaux entrepris au cours de l'exercice, le Manuel de contrôle interne a été actualisé, aligné au nouveau questionnaire de contrôle interne et rediffusé.

> 2. Initiative de contrôle interne

A. Les objectifs de l'initiative

Au cours des premiers mois de 2005, le Groupe a lancé une initiative pour créer un processus d'amélioration continue afin de renforcer le contrôle interne.

Le projet avait pour objectifs :

- à court terme :
 - i) résoudre immédiatement les faiblesses déjà identifiées lors des travaux des auditeurs internes ou externes ou identifiées par les questionnaires d'auto-évaluation de contrôle interne ;
 - ii) fournir des évaluations de contrôle interne en progrès au 30 septembre 2005 et au 31 mars 2006 en prenant en compte la contribution des unités aux états financiers tout en incluant les aspects de délégation de pouvoirs et en impliquant tous les salariés.

La base de tout système de contrôle interne est de s'assurer que les responsabilités et les pouvoirs sont bien définis et compris par tous.

La séparation des responsabilités qui doit être contrôlée est respectée à tout moment en s'assurant qu'un salarié vérifie et approuve le travail réalisé par un autre salarié.

Des salariés différents sont responsables pour initier, autoriser, enregistrer, suivre et reporter les transactions. Ces autorisations doivent être en ligne avec les délégations de pouvoirs appropriées.

L'enregistrement est réalisé rapidement et l'information est traitée et reportée dans les meilleurs délais.

L'existence de documents justificatifs confirme l'enregistrement rapide et correct des transactions dans les comptes comptables appropriés et dans la correcte période comptable.

- à moyen terme :
 - i) assurer la conformité permanente à la législation française ;
 - ii) continuer de résoudre les faiblesses identifiées ;
 - iii) renforcer continuellement la culture de contrôle interne, au-delà de la communauté financière ;
- à long terme, le projet contribuera au développement d'un processus d'amélioration continue, ce qui renforcera le contrôle interne en l'intégrant aux travaux quotidiens réalisés par le Groupe.

De plus, le projet s'assurera, s'agissant des autres initiatives, que :

- i) les systèmes de contrôle interne relatifs au reporting financier sont adéquats ;
- ii) les process sont rationalisés ;
- iii) la performance et l'efficacité sont améliorées.

B. Organisation

Depuis le lancement du projet, un Comité de direction, piloté par le Directeur Financier a été mis en place avec une équipe projet incluant des représentants du Siège et des Secteurs.

Cette équipe a pour objectifs de :

- définir les objectifs et l'approche au niveau du Groupe ;
- préparer et soutenir le déploiement de l'initiative ;
- rapporter au Comité d'audit.

L'initiative au niveau des Secteurs est pilotée par les Directeurs Financiers dont les équipes sont responsables de compléter les questionnaires d'auto-évaluation, suivre les résultats, identifier les faiblesses de contrôle et assurer le suivi des plans d'action ainsi que réaliser des revues de contrôle qualité concernant l'information fournie et les documents justificatifs.

L'équipe projet pilote l'information sur la base de données de contrôle interne pour s'assurer des progrès réalisés au niveau du Groupe. Elle est responsable de la mise à jour du manuel de contrôle interne et du partage des meilleures pratiques au sein du Groupe en liaison avec les Secteurs et les fonctions centrales incluant la Trésorerie, la Fiscalité et l'Audit interne. Elle travaille en collaboration avec le département informatique pour optimiser l'efficacité du projet.

Elle est également responsable de s'assurer que les aspects de contrôle interne de l'ensemble des initiatives du Groupe progressent continuellement.

C. Principales actions en cours et progrès réalisés

Au cours des 12 derniers mois, certaines actions ont été lancées pour améliorer le contrôle interne :

- un nouveau questionnaire d'auto-évaluation ainsi qu'un outil de suivi ont été mis en place,
- un important programme de formation et des efforts de communication ont été entrepris.

Un nouveau questionnaire d'autoévaluation ainsi qu'un outil de suivi ont été mis en place

Le nouveau questionnaire d'auto-évaluation différencie les unités en fonction de leur contribution aux états financiers du Groupe et demande aux unités à forte contribution de fournir davantage d'informations détaillées que les unités à faible contribution et

en particulier leur demande de documenter les preuves de support afin de confirmer les réponses aux questions du questionnaire d'auto-évaluation.

Le questionnaire couvre 12 cycles qui incluent l'environnement de contrôle et les différentes activités.

Un important programme de formation et des efforts de communication ont été entrepris

Un programme détaillé de formation sur supports traditionnels et sur Intranet a été entrepris avec plus de 1200 employés formés et impliquant jusqu'à 2 500 employés participant aux exercices d'auto-évaluation.

Inclus dans le programme de formation, des indications ont été fournies en réponse à des questions fréquemment posées concernant la préparation de l'information et les documents justificatifs ainsi qu'un glossaire des termes utilisés. Des sessions de formation ont été organisées pour tous les Secteurs pour permettre un partage des meilleures pratiques.

> 3. Contrôle interne relatif au reporting financier

Le contrôle interne relatif au reporting financier vise plus particulièrement les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les règles de principe et les procédures du Groupe concernant les remontées d'informations financières et comptables sont présentées dans le Manuel de contrôle interne et dans le Manuel de reporting et de comptabilité.

L'application et le respect de ces principes, règles et procédures, sont sous la responsabilité de chaque Directeur Financier d'unité. Tous les Directeurs Financiers d'unité rapportent maintenant directement aux responsables financiers des activités et Secteurs concernés et, en dernier lieu, au Directeur Financier du Groupe.

Les Directeurs Financiers d'unités doivent s'assurer que les éléments qui sont fournis par les remontées d'information à travers le système de consolidation Carat sont parfaitement en ligne avec les informations appelées à être publiées, avec le résultat de la période considérée et avec la position financière à la fin de la période considérée, et il leur est demandé de le confirmer par écrit. Plus précisément, des fiches d'auto-évaluation annuelles comportant une liste récapitulative de vérifications à effectuer doivent être retournées à la Direction Comptable du Groupe

après signature individuelle par le Directeur Général et le Directeur Financier responsables. Cette liste couvre en particulier les réconciliations bancaires, les revues de projets, les mouvements de provisions, les opérations internes au Groupe, les instruments de couverture, les cautions et garanties, et les écritures comptables significatives. En outre, une liste récapitulative similaire doit également être signée par chaque Directeur Financier de Secteur.

Le Groupe est engagé dans des contrats à long terme qui nécessitent que la Direction fasse des hypothèses et des estimations susceptibles d'avoir un impact sur le niveau des actifs et des passifs enregistrés à la date des états financiers et sur les montants de recettes et de dépenses enregistrées durant la période considérée. Ces estimations sont revues de façon régulière en utilisant l'information disponible à la date considérée. Les estimations des coûts futurs reflètent la meilleure évaluation par la Direction de la sortie probable de fonds qui sera nécessaire pour s'acquitter des obligations contractuelles.

Les estimations sont donc sujettes à variation, du fait des changements dans l'environnement des contrats en cours d'exécution.

La Direction examine régulièrement l'efficacité du contrôle interne sur les remontées d'information financière avec, en particulier, le souci d'assurer la ponctualité et l'exactitude des enregistrements des transactions et des actifs. En outre, elle vérifie que les transactions ont constamment été enregistrées en accord avec les IFRS tels qu'ils sont appliqués par la Société et décrits dans le Manuel de reporting et de comptabilité qui définit les règles et procédures comptables du Groupe.

À Paris, le 16 mai 2006

Le Président du Conseil d'administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société ALSTOM S.A. pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 mars 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société ALSTOM S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de

l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 17 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG
Dominique Descours Gilles Puissechet

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les mandataires sociaux d'ALSTOM sont les dix administrateurs, dont le Président-Directeur Général seul mandataire social dirigeant d'ALSTOM.

La rémunération du Président-Directeur Général

La rémunération du Président-Directeur Général, décidée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La part variable de la rémunération est liée à la réalisation d'objectifs fixés pour l'exercice par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de nominations et de rémunération. Pour l'exercice 2005/06, les objectifs fixés sont, d'une part, des objectifs financiers du Groupe – le cash flow libre, la marge opérationnelle, et le taux de marge du carnet de commandes – et d'autre part, des objectifs spécifiques liés au programme d'action et aux priorités de l'exercice. Pour une réalisation conforme aux objectifs fixés, les objectifs financiers représentent 60 % de la rémunération de base annuelle, et les objectifs spécifiques 40 %. Les objectifs financiers peuvent varier dans une fourchette de 0 à 120 % et les objectifs spécifiques de 0 à 40 %, en fonction des réalisations. En conséquence, la rémunération variable s'inscrit dans une fourchette de 0 à 160 % du salaire de base annuel.

Pour l'exercice 2005/06, la rémunération brute fixe versée au Président-Directeur Général s'est élevée à € 935 000 (€ 880 000 pour l'exercice précédent). Sa rémunération brute variable a représenté € 1 300 000 (€ 750 000 au titre de l'exercice précédent), correspondant à 139 % de sa rémunération brute fixe. Il n'a perçu aucun jeton de présence au titre de cet exercice (ceux-ci s'étaient élevés à € 52 500 au titre de l'exercice 2004/05).

Le Président-Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction correspondant à un avantage en nature de € 5 010,12 par an.

Il bénéficie également d'un dispositif complémentaire de retraite, basé sur la fraction de son salaire non prise en compte par les régimes obligatoires, visant comme pour les autres personnes concernées par ce niveau de rémunération, à procurer des droits équivalents à environ 1,2 % de la fraction de salaire supérieur à € 241 536 (sur l'année civile 2005) et € 248 544 (sur l'année civile 2006). Ce dispositif, qui s'inscrit dans le cadre de la loi Fillon, s'articule autour d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies. Les sommes versées dans le cadre du régime à cotisations définies pour l'année civile 2005 s'élèvent à € 19 322,88, montant pris en charge par ALSTOM ; au titre du régime à prestations définies au 31 mars 2006, le montant des engagements pris par le Groupe au titre des engagements de retraite du Président-Directeur Général s'élève à € 447 334 dont € 44 644 d'indemnités de départ à la retraite.

Le Président bénéficie du régime d'assurance collectif qui a pour objet de garantir des prestations en cas de décès ou d'invalidité aux participants ayant moins de 65 ans (60 ans pour la garantie invalidité) sur la base d'un salaire de référence limité à 16 plafonds annuels de Sécurité sociale (PASS), soit à € 497 088 pour 2006. Les garanties apportées sont calculées en fonction du salaire annuel de référence et de la situation de famille. À titre d'illustration, pour une personne mariée avec un enfant à charge, en cas de décès naturel, le montant du capital est de 375 % du salaire annuel de référence ; en cas d'invalidité, et si l'invalidité est au moins de deux tiers, la rente est de 85 % du salaire annuel de référence. Pour l'année civile 2006, les cotisations pour ce régime sont égales à 1,05 % (entièrement à la charge de l'entreprise) sur la Tranche A, 1,82 % (moitié à la charge de l'entreprise et moitié à la charge du bénéficiaire) sur les tranches B et C et 4,5 % du salaire de référence (pour la partie comprise entre 8 et 16 PASS), moitié à la charge de l'entreprise, moitié à la charge du bénéficiaire de la garantie.

En cas de rupture de son mandat à l'initiative du Conseil d'administration et sauf en cas de faute grave, il bénéficierait d'une indemnité égale à deux fois sa dernière rémunération annuelle globale brute, intégrant le bonus annuel ainsi que la

perte des avantages divers (supplément de retraite, véhicule de fonction...) et du maintien de toutes les options de souscription lui ayant été attribuées. Il bénéficierait d'une disposition analogue au cas où il déciderait de quitter ses fonctions dans l'hypothèse d'une prise de contrôle d'ALSTOM.

Les jetons de présence versés aux administrateurs

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération autre que des jetons de présence. Depuis le 1^{er} avril 2005, le Président du Conseil d'administration a renoncé à percevoir des jetons de présence.

Le montant maximum des jetons de présence pouvant être réparti au titre d'un exercice entre les membres du Conseil d'administration a été fixé à € 400 000 par l'assemblée générale mixte du 24 juillet 2001 jusqu'à nouvelle décision.

Les règles de répartition des jetons de présence sont décidées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération.

Les règles de répartition appliquées pour l'exercice 2005/06 prévoient que les jetons de présence se composent d'une partie fixe répartie entre les administrateurs à raison d'un

montant de € 15 000 par administrateur – majoré d'une somme complémentaire de € 7 500 pour le Président du Comité d'audit et le Président du Comité de nominations et de rémunération, et d'une partie variable répartie à raison de € 2 500 par participation aux séances du Conseil et des Comités.

Sur la base de ces modalités, le montant total des jetons de présence versés au titre de l'exercice 2005/06 s'est élevé à € 342 500, soit 85 % de l'enveloppe autorisée. Parties fixe et variable ont été mises en paiement pour moitié au cours de l'exercice 2005/06 et pour le solde au cours de l'exercice suivant.

Après examen des pratiques de marché réalisé par un cabinet spécialisé externe à la Société, sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, le Conseil d'administration du 22 mars 2006 a décidé d'augmenter le montant des allocations individuelles qui étaient inchangées depuis 1999 et de fixer comme suit les nouvelles règles de répartition des jetons de présence à compter de l'exercice 2006/07 :

- la partie fixe est portée à € 17 500 par administrateur, majorée d'une somme de € 10 000 pour le Président de chaque Comité ;
- la partie variable demeure fixée à € 2 500 par participation aux séances du Conseil et des Comités.

Évolution des rémunérations et avantages des mandataires sociaux

L'ensemble des rémunérations brutes et avantages de toute nature versés (ou dus) au titre de l'exercice 2005/06 et des deux exercices précédents par la Société et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, aux mandataires sociaux, figure dans le tableau ci-après :

	Montants versés au titre de l'exercice 2003/04 ⁽¹⁾		Montants versés au titre de l'exercice 2004/05 ⁽²⁾		Montants versés au titre de l'exercice 2005/06 ⁽³⁾	
	Rémunération brute et avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération brute et avantages en nature	Jetons de présence	Rémunération brute et avantages en nature	Jetons de présence
<i>(en €)</i>						
Patrick Kron						
Rémunération fixe	880 000,00		880 000,00		935 000,00	
Rémunération variable	660 000,00		750 000,00		1 300 000,00	
Avantages en nature	3 811,90		5 010,12		5 010,12	
Total	1 543 811,90	57 680,00	1 635 010,12	52 500,00	2 240 010,12	-
Jean-Paul Béchat	-	44 415,00	-	42 500,00	-	42 500,00
Candace Beinecke	-	44 160,00	-	32 500,00	-	37 500,00
Georges Chodron de Courcel	-	40 920,00	-	35 000,00	-	37 500,00
Pascal Colombani ⁽⁴⁾	-	-	-	26 250,00	-	37 500,00
James B. Cronin	-	44 160,00	-	42 500,00	-	37 500,00
Gérard Hauser	-	47 400,00	-	32 500,00	-	37 500,00
James W. Leng ⁽⁵⁾	-	20 970,00	-	40 000,00	-	42 500,00
Francis Mer ⁽⁶⁾	-	-	-	-	-	32 500,00
Denis Samuël Lajeunesse ⁽⁷⁾	-	-	-	22 500,00	-	37 500,00

(1) Inclus la rémunération variable et les jetons de présence afférents à l'exercice 2003/04 versés au cours de l'exercice 2004/05.

(2) Inclus la rémunération variable et les jetons de présence afférents à l'exercice 2004/05 versés au cours de l'exercice 2005/06.

(3) Inclus la rémunération variable et les jetons de présence afférents à l'exercice 2005/06 versés (ou à verser) au cours de l'exercice 2006/07.

(4) Administrateur à compter du 9 juillet 2004.

(5) Administrateur et Président du Comité de nominations et de rémunération à compter du 18 novembre 2003.

(6) Administrateur à compter du 1^{er} avril 2005

(7) Montant versé au budget général de l'État.

Montant des rémunérations effectivement versées aux mandataires sociaux durant l'exercice 2005/06 (article L. 225-102-1 du Code de commerce)

Le tableau ci-dessous présente conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, les montants bruts effectivement versés aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2005/06.

Pour le Président-Directeur Général, la rémunération variable indiquée correspond à la rémunération variable au titre de l'exercice 2004/05 qui a été versée au cours de l'exercice suivant, et la partie des jetons de présence versés correspond aux jetons de présence afférents au second semestre de l'exercice 2004/05 payés au cours de l'exercice suivant.

Montants versés au cours de l'exercice 2005/06					
(en €)	Rémunération brute fixe	Rémunération brute variable	Avantages en nature	Jetons de présence (2 ^e semestre exercice 2004/05)	Jetons de présence (1 ^{er} semestre exercice 2005/06)
Patrick Kron	935 000,00	750 000,00	5 010,12	25 000,00	-
Jean-Paul Béchat	-	-	-	21 250,00	18 750,00
Candace Beinecke	-	-	-	12 500,00	20 000,00
Georges Chodron de Courcel	-	-	-	15 000,00	20 000,00
Pascal Colombani	-	-	-	13 125,00	20 000,00
James B. Cronin	-	-	-	20 000,00	17 500,00
Gérard Hauser	-	-	-	15 000,00	20 000,00
James W. Leng	-	-	-	18 750,00	23 750,00
Francis Mer	-	-	-	-	15 000,00
Denis Samuel-Lajeunesse	-	-	-	22 500,00 ⁽¹⁾	17 500,00
Ancien administrateur :					
Lord Simpson ⁽²⁾	-	-	-	15 000,00	-

(1) Correspond à l'ensemble des jetons de présence au titre de l'exercice 2004/05.

(2) Mandat ayant pris fin le 31 mars 2005.

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

La rémunération des membres du Comité exécutif, hors le Président-Directeur Général, est fixée annuellement par le Président-Directeur Général et revue par le Comité de nominations et de rémunération. Elle se compose d'une partie fixe et d'une partie variable liée à l'atteinte d'objectifs fixés en début d'exercice.

Pour l'exercice 2005/06, la rémunération variable est liée d'une part, à l'atteinte des objectifs du Groupe en terme de cash flow libre, de marge opérationnelle et de taux de marge sur le carnet de commandes, auxquels s'ajoutent pour les présidents de Secteur les mêmes objectifs pour leur seul Secteur, et d'autre part, à la réalisation d'objectifs spécifiques à chaque Secteur ou fonction. Ces objectifs spécifiques se réfèrent aux programmes d'action prioritaires inscrits dans les budgets et plans stratégiques, et sont appréciés par le Comité de nominations et de rémunération. Pour une réalisation conforme aux objectifs fixés, les objectifs financiers représentent 30 % de la rémunération de base annuelle, et les objectifs spécifiques 20 %. Les objectifs financiers peuvent varier dans une fourchette de 0 à 60 % et les objectifs spécifiques de 0 à 20 %, en fonction des réalisations. En conséquence, la rémunération variable s'inscrit dans une fourchette de 0 à 80 % de la rémunération fixe annuelle.

Les rémunérations globales sont fonction, à la fois de la performance financière de la Société, et des contributions des individus et des équipes. Elles sont basées sur les pratiques de l'industrie, sur des enquêtes de rémunération et sur les conseils de cabinets spécialisés internationaux.

Le montant global des rémunérations brutes dues aux membres du Comité exécutif, hors le Président-Directeur Général dont la rémunération est présentée en page 187, par la Société et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce au titre de l'exercice 2005/06, s'est élevé à € 5 209 028. La partie fixe représente € 3 148 667 (8 personnes concernées, membres du Comité exécutif au 31 mars 2006, hors le Président-Directeur Général) et la partie variable liée aux résultats de l'exercice 2005/06 représente € 2 060 361 (8 personnes concernées, membres du Comité exécutif au 31 mars 2006, hors le Président-Directeur Général). Le montant total correspondant versé au titre de l'exercice 2004/05 aux membres du Comité exécutif, hors le Président-Directeur Général (8 personnes concernées, membres du Comité exécutif au 31 mars 2005, hors le Président-Directeur Général) était de € 4 448 922.

Les membres du Comité exécutif bénéficient d'un dispositif complémentaire de retraite.

Le montant global des engagements de retraite pris par le Groupe au 31 mars 2006, au bénéfice des membres du Comité exécutif (hors le Président-Directeur Général) s'élève à € 2 250 669 dont € 437 774 au titre des indemnités de départ en retraite obligatoire.

INTÉRÊT DES DIRIGEANTS ET SALARIÉS DANS LE CAPITAL

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Politique d'attribution

La Société met en place en principe chaque année, un plan d'options de souscription d'actions dans le cadre d'une autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires.

Les plans d'options sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération qui en examine l'ensemble des modalités ainsi que les critères d'attribution.

Les bénéficiaires des options sont généralement sélectionnés parmi les directeurs de centres de profits, les directeurs fonctionnels, les présidents de pays, les directeurs de grands projets et plus généralement les titulaires de postes clés salariés d'ALSTOM et de ses filiales qui ont contribué de manière significative aux résultats d'ALSTOM.

Le choix des bénéficiaires et le nombre des options attribuées tiennent compte de la fonction occupée, de la performance et du potentiel de chaque personne. Pour chacun des plans, le prix d'exercice des options consenties correspond à la moyenne des vingt cours de Bourse ayant précédé la date du Conseil d'administration sans que ce prix ne puisse être inférieur à la valeur nominale de l'action. L'exercice des options est soumis à la condition que le contrat de travail ou le mandat du bénéficiaire soit en vigueur lors de la levée des options, sauf exception.

Les options ne sont généralement exerçables qu'à l'expiration d'une période de trois ans à compter de l'attribution des options. Toutefois, les plans mis en place à partir de l'exercice 2003/04 autorisent un exercice anticipé dans certaines situations dont notamment la réalisation d'une offre publique d'achat et/ou d'échange sur les titres de la Société.

Le 27 septembre 2005, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, a procédé à l'attribution du Plan d'options n° 8 dans le cadre de l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 9 juillet 2004. Le nombre total d'options consenties au titre de ce plan, soit 1 401 500, représentait environ 1 % du capital au jour de l'attribution.

Les principales caractéristiques de l'ensemble des plans mis en place par ALSTOM et en cours de validité sont résumées dans le tableau ci-après et il n'existe pas de plan d'options mis en place par d'autres sociétés du Groupe donnant droit à l'acquisition d'actions ALSTOM. Le nombre total d'options pouvant être levées au titre de ces plans est de 4 361 442 correspondant à 3,2 % du capital, au 31 mars 2006.

Aux États-Unis, depuis l'exercice 2004/05, les cadres reçoivent au lieu et place d'options de souscription d'actions, des "Stock Appreciation Rights" dont les caractéristiques sont similaires à celle des plans d'options mis en place simultanément, mais qui leur donnent droit au versement en espèces de la valeur de l'action ALSTOM lors de l'exercice.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ALSTOM

	Plan n° 3	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8
Date d'assemblée	24 juillet 2001	24 juillet 2001	24 juillet 2001	9 juillet 2004	9 juillet 2004
Date du Conseil	24 juillet 2001	8 janvier 2002	7 janvier 2003	17 sept. 2004	27 sept. 2005
Prix d'exercice initial ⁽¹⁾	€ 1 320,00	€ 523,60	€ 240	€ 17,20	€ 35,75
Prix d'exercice ajusté ^{(2) (3)}	€ 819,20	€ 325,20	€ 154,40	€ 17,20	€ 35,75
Point de départ d'exercice des options	24 juillet 2002	8 janvier 2003	7 janvier 2004	17 sept. 2007	27 sept. 2008
Date d'expiration	23 juillet 2009	7 janvier 2010	6 janvier 2011	16 sept. 2014	26 sept. 2015
Nombre initial de bénéficiaires	1 703	1 653	5	1 007	1 030
Nombre initial ajusté ⁽³⁾	105 000	105 000	30 500	2 783 000	1 401 500
Nombre total d'options exercées	0	0	0	0	0
Nombre total d'options annulées ⁽³⁾	45 394	42 955	0	68 000	38 000
Nombre d'options restant à lever au 31 mars 2006 ^{(2) (3)}	119 400	124 554	47 489	2 715 000	1 363 500
Pourcentage du capital au 31 mars 2006 susceptible d'être créé	0,086 %	0,090 %	0,034 %	1,96 %	0,99 %
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres actuels du Comité exécutif ^{(2) (3)}	3 105	4 229	46 709	610 000	312 500
Modalités d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> • Un tiers des options exerçables à partir du 24/07/02 • Deux tiers des options exerçables à partir du 24/07/03 • La totalité des options exerçables à partir du 24/07/04 	<ul style="list-style-type: none"> • Un tiers des options exerçables à partir du 08/01/03 • Deux tiers des options exerçables à partir du 08/01/04 • La totalité des options exerçables à partir du 08/01/05 	<ul style="list-style-type: none"> • Un tiers des options exerçables à partir du 07/01/04 • Deux tiers des options exerçables à partir du 07/01/05 • La totalité des options exerçables à partir du 07/01/06 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des options exerçables à partir du 17/09/07 suite à la réalisation des conditions suivantes : l'exercice de 50 % des options était conditionné à l'atteinte de deux objectifs à la clôture de l'exercice 2005/06, qui sont réalisés : un cash flow libre du Groupe positif et une marge opérationnelle du Groupe supérieure ou égale à 5 % en normes IFRS. 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des options exerçables à partir du 27/09/08

(1) Prix sans décote correspondant au cours moyen de l'action pendant les vingt séances de Bourse ayant précédé la tenue du Conseil d'administration ayant décidé le plan, ou au nominal de l'action lorsque le cours moyen est inférieur à celui-ci. Pour les plans n° 3, 5 et 6, les prix d'exercice d'origine ont été multipliés par 40 pour tenir compte du regroupement des actions de la Société réalisé le 3 août 2005.

(2) Les plans d'options n° 3, 5 et 6 ont fait l'objet d'un ajustement légal suite à la réalisation des opérations sur le capital intervenues en 2002, 2003 et août 2004.

(3) Les plans d'options n° 3, 5, 6 et 7 ont été ajustés pour prendre en compte l'opération de regroupement des actions de la Société réalisé le 3 août 2005 effectuée à raison d'une action nouvelle de € 14 de nominal pour 40 actions anciennes de € 0,35 de nominal.

Options de souscription consenties aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2005/2006

Le nombre total d'options attribuées au titre du Plan n° 8 à M. Patrick Kron, Président-Directeur Général et seul mandataire social dirigeant d'ALSTOM, s'élève à 95 000 options.

Aucune option n'a été attribuée par la Société à d'autres mandataires sociaux au cours de l'exercice 2005/06 ou au titre des plans antérieurs mis en place par la Société.

Options de souscription consenties au cours de l'exercice 2005/06 aux dix salariés non mandataires sociaux ayant reçu les plus importantes attributions

Le nombre total d'options attribuées au titre du Plan n° 8 aux dix salariés non mandataires sociaux ayant reçu les plus importantes attributions s'élève à 225 000 options.

Exercice d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2005/06

Aucune option n'a été exercée au cours de l'exercice de même qu'aucune option n'a été exercée au cours des exercices antérieurs.

ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 12 juillet 2005 (12^e résolution), sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, le Conseil d'administration du 16 novembre 2005, afin de récompenser les efforts collectifs qui ont permis à ALSTOM de se redresser, avait approuvé le principe d'une attribution égalitaire de douze actions gratuites à tous les salariés du Groupe ayant six mois d'ancienneté à la date de l'attribution, conditionnée à l'atteinte des deux objectifs suivants à la clôture de l'exercice 2005/06 : une marge opérationnelle de 5 % (en normes IFRS) et un cash flow libre positif.

Il avait été également décidé que, dans les pays où pour des raisons fiscales et/ou légales, l'octroi d'actions gratuites serait difficile voir impossible, l'équivalent en espèces de ces douze actions serait versé à terme aux salariés.

Le Conseil d'administration a constaté la réalisation de cette condition dans sa séance du 16 mai 2006 et a octroyé les actions gratuites sur ces bases.

Conformément au régime légal en vigueur, les actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de deux ans, soit le 19 mai 2008 puis seront incessibles pendant une période de deux ans s'achevant le 19 mai 2010.

Au total, environ 51 000 personnes du Groupe réparties dans 20 pays sont concernées par cette attribution gratuite, portant sur un maximum de 612 000 actions, représentant environ 0,5 % du capital au 31 mars 2006. Il s'agit d'actions nouvelles qui seront créées lors de leur attribution définitive par prélèvement sur les réserves. Environ 12 000 personnes réparties dans 42 pays recevront l'équivalent espèces de ces 12 actions évalué et versé à terme à l'issue d'une période de quatre ans (représentant à titre d'exemple environ € 900 au 5 mai 2006).

Le coût de ce programme d'attribution d'actions gratuites a été intégralement provisionné dans les comptes de l'exercice 2005/06.

PARTICIPATION, INTÉRESSEMENT ET PLAN D'ÉPARGNE

Toutes les sociétés françaises du Groupe concernées par la loi du 7 novembre 1990 ont signé des accords de participation. Les sommes versées au titre de la participation légale des salariés en France au cours des trois derniers exercices sont les suivantes :

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2004	2005	2006
Participation des salariés	2	1	9,1

Une dizaine de filiales françaises ont signé un accord d'intéressement, à ce jour. Les sommes versées au titre de l'intéressement pour l'exercice 2005/06 ne sont pas à ce jour connues, car leur montant dépend de critères définis dans le cadre d'accords spécifiques à chaque filiale, dont les résultats sont connus dans les six mois de la clôture de l'exercice, soit au 30 septembre de chaque année. Les sommes versées au titre de l'intéressement au cours des trois derniers exercices sont les suivantes :

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2003	2004	2005
Intéressement des salariés	15	9	9,5

Depuis son introduction en Bourse, ALSTOM a procédé à trois augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise. La première réalisée concomitamment à l'introduction en Bourse avait donné lieu en 1998 à la création de 2 941 869 actions émises au prix de FRF 167 par action (correspondant, après le regroupement d'actions effectué le 3 août 2005, à l'équivalent de 73 546 actions nouvelles émises au prix de € 1 018,36 par action). Au cours de l'exercice 2000/01, ALSTOM a procédé en août 2000 à une augmentation de capital réservée, qui a donné lieu à la création de 1 689 056 actions de € 6 de valeur nominale, émises au prix de € 24 par action (soit l'équivalent, après regroupement, de 42 226 actions nouvelles au prix de € 960 par action). Ces deux opérations ont été directement souscrites par les salariés.

En novembre 2004, une nouvelle augmentation de capital a été offerte aux salariés (et anciens salariés) dans le cadre d'un plan dénommé "Two for One", dans huit pays dont la France.

Environ 13 000 salariés ont souscrit à cette augmentation de capital, au travers d'un fonds commun de placement en France, et par voie de souscription directe hors de France. Elle s'est traduite par la souscription de 49 814 644 actions de € 0,35 de valeur nominale émises au prix unitaire de € 0,35 (soit l'équivalent, après regroupement, de 1 245 366 actions nouvelles au prix de € 14 par action), offertes à la souscription avec un abondement (pour les seuls salariés) de € 0,135 par action ancienne plafonné à un montant de € 810 par souscripteur.

Au cours de l'exercice 2005/06, aucune augmentation de capital n'a été proposée.

Au 31 mars 2006, les salariés et anciens salariés du Groupe, soit environ 42 100 personnes, détiennent environ 0,89 % du capital de la Société directement ou au travers d'un fonds commun de placement.

5

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CAPITAL	198	ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 MARS 2006	213
Regroupement des actions	198		
Autorisations d'augmenter le capital	199		
Évolution du capital au cours des trois derniers exercices	200	INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	214
Répartition du capital au cours des trois derniers exercices	201	Attestation du responsable du Document de Référence	214
		Table de concordance	215
INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	204		
Historique	204		
Identité de la Société	204		
Dispositions particulières des statuts	205		
Documents accessibles au public	207		
Commissaires aux comptes	207		
Activité de la société mère	208		
Données sociales et environnementales	209		
AUTRES INFORMATIONS	211		
Contrats importants	211		
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	211		
Propriété intellectuelle	211		
Propriétés immobilières	211		
Informations incluses par référence	212		

CAPITAL

Au 31 mars 2005, le capital social d'ALSTOM s'élevait à € 1 924 023 993,15, divisé en 5 497 211 409 actions de € 0,35 de nominal chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Au 31 mars 2006, il s'élève à € 1 934 390 864 divisé en 138 170 776 actions de € 14 de nominal chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, par suite des opérations ci-dessous :

- le remboursement en actions, avant l'opération de regroupement des actions composant le capital de la Société décrite ci-après, de 310 780 obligations subordonnées 2 % décembre 2008 remboursables en actions de la Société ("ORA"), qui a donné lieu à la création de 390 311 actions de € 0,35 de nominal chacune ;

- le regroupement des 5 497 601 720 actions de € 0,35 de nominal chacune composant le capital social en 137 440 043 actions de € 14 de nominal chacune, soit à raison d'une action nouvelle de € 14 de nominal chacune pour 40 actions de € 0,35 de nominal chacune. Ce regroupement a été mis en œuvre le 3 août 2005 ;
- le remboursement en actions depuis la réalisation de l'opération de regroupement, de 23 262 801 ORA qui a donné lieu à la création de 730 733 actions de € 14 de nominal chacune.

Il n'y a pas de droit de vote double ou de restriction du droit de vote attaché aux actions composant le capital social.

La Société n'a pas connaissance à ce jour de nantissements inscrits sur ses titres ou sur les titres de ses filiales significatives.

REGROUPEMENT DES ACTIONS

Depuis l'opération initiée le 3 août 2005, le nombre d'actions de € 14 de nominal (actions regroupées) dont les actionnaires n'ont pas demandé la délivrance s'élève à 778 099 actions au 5 mai 2006. Les actionnaires ont un délai de deux ans après le début du regroupement pour réclamer les actions regroupées.

Pendant ce délai de deux ans, dans les assemblées générales, toute action non regroupée de € 0,35 de valeur nominale donnera droit à une voix et toute action regroupée de € 14 de nominal à 40 voix, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions soit proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

À l'expiration de ce délai de deux ans, soit le 4 août 2007, les actions regroupées qui n'auront pas été réclamées par les ayants droits seront vendues en Bourse et le produit net de la vente sera tenu à leur disposition pendant dix ans sur un compte bloqué ouvert auprès du mandataire de la Société pour le service des titres.

AUTORISATIONS D'AUGMENTER LE CAPITAL

Le tableau ci-dessous résume les autorisations (i) d'augmenter le capital, (ii) de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions, et (iii) de rachat d'actions, en cours de validité à la date du 16 mai 2006 et leur utilisation durant l'exercice :

Nature de l'autorisation	Montant nominal maximum autorisé	Montant nominal utilisé au cours de l'exercice écoulé	Solde disponible	Échéance de l'autorisation/ Durée
Délégation de compétence en vue de l'émission d'actions et de titres donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription et/ou par incorporation de réserves (AGM 12 juillet 2005, résolution n° 9)	€ 600 millions ⁽¹⁾	Néant	Montant nominal maximum autorisé	12 septembre 2007 (26 mois à compter du 12 juillet 2005)
Délégation de compétence en vue de l'émission d'actions et de titres donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGM 12 juillet 2005, résolution n° 10)	€ 600 millions ⁽¹⁾	Néant	Montant nominal maximum autorisé	12 septembre 2007 (26 mois à compter du 12 juillet 2005)
Autorisation d'augmenter le capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature (AGM 12 juillet 2005, résolution n° 11)	10 % du capital existant à la date de l'assemblée générale du 12 juillet 2005	Néant	Montant nominal maximum autorisé	12 septembre 2007 (26 mois à compter du 12 juillet 2005)
Autorisation d'attribution gratuite d'actions à émettre ou existantes (AGM 12 juillet 2005, résolution n° 12)	2,5 % du capital social à la date de l'assemblée générale du 12 juillet 2005	612 000 ⁽²⁾	2 823 943 actions ⁽³⁾	12 septembre 2008 (38 mois à compter du 12 juillet 2005)
Émission d'actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital, réservés aux adhérents d'un plan d'épargne groupe (AGM 12 juillet 2005, résolution n° 13)	2,5 % du capital social à la date de l'assemblée générale du 12 juillet 2005	Néant	Montant nominal maximum autorisé	12 septembre 2007 (26 mois à compter du 12 juillet 2005)
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions (AGM 9 juillet 2004, résolution n° 18)	Augmentation de capital : 5 % du capital social à la date d'attribution par le Conseil d'administration	1 401 500 actions (correspondant à environ 1 % du capital à la date d'attribution)	2 830 038 actions ⁽³⁾	9 septembre 2007 (38 mois à compter du 9 juillet 2004)
Autorisation de rachat d'actions (AGM 12 juillet 2005, résolution n° 7)	13 743 028 actions de € 14 de valeur nominale	Néant	13 743 028 actions de € 14 de valeur nominale	Jusqu'à la date de l'AG qui approuvera les comptes de l'exercice 2005/06

(1) Plafond global commun à ces deux délégations.

(2) Autorisation utilisée le 16 mai 2006.

(3) Sur la base du capital au 31 mars 2006.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à se tenir sur première convocation le 28 juin 2006, de renouveler l'autorisation de rachat d'actions dans la limite de 10 % du capital au 31 mars 2006.

ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	Nombre d'actions créées	Montant nominal de l'augmentation de capital ou de la réduction de capital en €	Montant de la prime en €	Nombre cumulé d'actions	Capital en €
31 mars 2003				281 660 523	1 689 963 138
Réduction de capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions de € 6 à € 1,25 (2 juillet 2003) ⁽¹⁾	-	1 337 887 484,25	-	281 660 523	352 075 653,75
Augmentation de capital réservée à des banques (20 novembre 2003)	239 933 033	299 916 291,25	-	521 593 556	651 991 945,00
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'ORA ⁽²⁾	535 064 016	668 830 020,00	80 259 602,40	1 056 657 572	1 320 821 965,00
31 mars 2004				1 056 657 572	1 320 821 965,00
Augmentation de capital du fait du remboursement des TSDDRA (7 juillet 2004)	240 000 000	300 000 000,00	-	1 296 657 572	1 620 821 965,00
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'ORA ⁽²⁾	8 794 489	10 993 111,25	1 319 173,35	1 305 452 061	1 631 815 076,25
Réduction de capital par réduction de la valeur nominale des actions de € 1,25 à € 0,35 (9 juillet 2004) ⁽¹⁾	-	1 174 906 854,90	-	1 305 452 061	456 908 221,35
Augmentation de capital réservée à certains prêteurs (12 août 2004)	480 000 000	168 000 000,00	72 000 000,00	1 785 452 061	624 908 221,35
Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription (13 août 2004)	3 655 265 768	1 279 343 018,80	229 007 174,50	5 440 717 829	1 904 251 240,15
Augmentation de capital réservée aux salariés (20 décembre 2004)	49 814 644	17 435 125,40	-	5 490 532 473	1 921 686 365,55
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'ORA ⁽²⁾	6 678 936	2 337 627,60	5 107 643,00	5 497 211 409	1 924 023 993,15
31 mars 2005				5 497 211 409	1 924 023 993,15
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'ORA avant l'opération de regroupement des actions ⁽²⁾	390 311	136 608,85	298 484,25	5 497 601 720	1 924 160 602,00
Regroupement des actions ⁽³⁾ (3 août 2005)	137 440 043	-	-	137 440 043	1 924 160 602,00
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'ORA ⁽²⁾	730 733	10 230 262,00	22 347 066,40	138 170 776	1 934 390 864,00
31 mars 2006				138 170 776	1 934 390 864,00

1) Nombre d'actions inchangées.

2) Obligations remboursables en actions émises avec maintien du droit préférentiel de souscription le 23 décembre 2003, remboursables à l'origine en actions à raison de 1 action pour 1 obligation, puis à compter du 16 août 2004 à raison de 1,2559 action de € 0,35 de nominal pour 1 obligation, et depuis le 3 août 2005, à raison de 0,0314 action de € 14 de nominal pour 1 obligation.

3) Regroupement effectué dans la proportion de 1 action nouvelle de € 14 de nominal pour 40 actions de € 0,35 de nominal.

RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le tableau ci-dessous indique, à la connaissance de la Société, sur la base des déclarations reçues jusqu'au 10 mai 2006 inclus, la détention du capital et des droits de vote par les actionnaires détenant plus de 0,5 % du capital arrêté au 31 mars 2006 et des droits de vote :

	Capital au 31 mars 2006 ⁽¹⁾		Capital au 31 mars 2005		Capital au 31 mars 2004	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽²⁾	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽²⁾	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽²⁾
Public	100 218 025	72,53 %	3 937 000 326	71,61 %	967 649 243	91,56 %
République française	29 051 244	21,03 %	1 162 049 763	21,14 %	-	-
Caisse des Dépôts et Consignations	3 325 658	2,41 %	120 155 011	2,19 %	15 516 886	1,46 %
BNP PAM Group	1 410 922	1,02 %	35 835 366	0,65 %	-	-
Employés ⁽³⁾	1 226 977	0,89 %	54 626 768	0,99 %	4 746 207	0,49 %
Morgan Stanley & Co international Ltd	774 572	0,56 %	30 982 864	0,56 %	-	-
Crédit Agricole Asset Management	737 533	0,53 %	-	-	-	-
Groupe Crédit Agricole	717 711	0,52 %	78 235 951	1,42 %	10 358 905	0,98 %
Groupama Asset Management	708 134	0,51 %	28 325 360	0,52 %	-	-
Groupe Société Générale ⁽⁴⁾	-	-	-	-	11 640 278	1,10 %
Groupe Fradim ⁽⁴⁾	-	-	50 000 000	0,92 %	-	-
Natexis Bleichroeder ⁽⁴⁾	-	-	-	-	19 194 642	1,81 %
Groupe CIC ⁽⁴⁾	-	-	-	-	13 916 815	1,31 %
Groupe Deutsche Bank ⁽⁴⁾	-	-	-	-	13 634 596	1,29 %
Total	138 170 776	100 %	5 497 211 409	100 %	1 056 657 572	100 %

(1) Le 3 août 2005, les 5 497 601 720 actions de € 0,35 de valeur nominale composant le capital de la Société ont été regroupées en 1 377 440 043 actions de € 14 de valeur nominale. Les nombres d'actions qui avaient été déclarés à la Société avant l'opération de regroupement et qui n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle déclaration depuis le 3 août 2005, sont dans ce tableau ajustés du regroupement. Le tableau ne prend pas en compte la subsistance d'actions non regroupées dont les actionnaires n'ont pas encore demandé la délivrance et dont le nombre s'élève à 778 099 actions au 5 mai 2006.

(2) % calculés sur la base du capital au 31 mars 2006 et non pas sur la base du capital à la date de la déclaration.

(3) Actions détenues par les salariés et anciens salariés du Groupe ALSTOM dont environ 0,55 % détenu directement et environ 0,34 % détenu au travers d'un fonds commun de placement d'entreprise.

(4) Détient une participation inférieure à 0,50 %.

À la connaissance d'ALSTOM, sur la base des déclarations de franchissement de seuil reçues, à l'exclusion des notifications de franchissement de seuils reçues d'intermédiaires inscrits, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, plus de 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société au 31 mars 2006.

L'État français et Bouygues ont signé un accord de cession de la totalité de la participation de l'État à Bouygues. La réalisation de cette cession est subordonnée à l'obtention de l'accord de la Commission européenne au titre du contrôle des concentrations et à la cession effective de l'activité Marine d'ALSTOM. Dans le cadre de cet accord, Bouygues s'est engagé envers l'État à conserver ses actions pendant au moins trois ans.

À la connaissance d'ALSTOM, il n'existe pas de pacte d'actionnaires portant sur le capital de la Société.

La Société n'a pas reçu de notification concernant des opérations mentionnées à l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier.

Au 16 mai 2006, 3 502 actions sont détenues par les mandataires sociaux et 4 438 actions par les membres du Comité exécutif, et représentent au total environ 0,006 % du capital d'ALSTOM au 31 mars 2006.

La Société ne détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, aucune de ses actions et chaque membre du Conseil d'administration détient au moins le nombre d'actions d'administrateur requis en vertu des statuts.

Selon une enquête partielle d'avril 2006, le Groupe compte environ 250 000 actionnaires.

Titres et droits émis donnant accès au capital

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de financement signé avec la République française et les principales banques du Groupe en septembre 2003, le Président-Directeur Général faisant usage des pouvoirs lui ayant été consentis par le Conseil d'administration agissant en vertu de l'autorisation lui ayant

été conférée par l'assemblée générale mixte du 18 novembre 2003, a procédé en décembre 2003 :

- à l'émission de titres subordonnés à durée déterminée pour un montant nominal de € 300 millions remboursables en actions de la Société ("TSDDRA"), dont la souscription a été réservée à la République française et qui ont été automatiquement remboursés en actions de la Société le 7 juillet 2004 suite à l'approbation de ce remboursement par la Commission européenne ;
- à l'émission d'obligations 2 % décembre 2008 subordonnées remboursables en actions de la Société ("ORA"), avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de € 901 313 660,80 pouvant donner lieu à l'émission d'un nombre maximum de 643 795 472 actions nouvelles (avant regroupement) selon une parité de une action nouvelle pour chaque obligation (avant ajustements).

Les bases de remboursement des ORA ont été modifiées en août 2004 pour tenir compte de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée le 13 août 2004, puis, en août 2005, suite au regroupement des actions composant le capital de la Société. En conséquence, depuis le 3 août 2005, chaque ORA donne le droit de souscrire 0,0314 action ALSTOM de € 14 de valeur nominale.

Au 31 mars 2006, 572 750 138 ORA ont été remboursées en actions, soit 89 % de l'émission et le nombre d'ORA en circulation s'établit à 71 045 334.

Par ailleurs, sur la base du nombre total d'options de souscription d'actions existantes au 31 mars 2006, soit 4 369 943 options, l'augmentation de capital qui pourrait résulter de l'exercice de la totalité de ces options serait de € 61 179 202 (voir le paragraphe "Principales caractéristiques des plans d'options de souscription ALSTOM").

Le remboursement des ORA en circulation au 31 mars 2006 et l'exercice de ces options pourraient donner lieu à une dilution d'environ 4,8 % du capital d'ALSTOM au 31 mars 2006.

En outre, pour toute information concernant l'attribution gratuite d'actions décidée par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 16 mai 2006, voir la section Gouvernement d'Entreprise, page 194.

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital.

Rachats d'actions

L'assemblée générale mixte du 12 juillet 2005 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir, sur le marché et hors marché et par tous moyens, des actions d'ALSTOM dans la limite de 10 % du capital social au 31 mars 2005, soit un nombre théorique de 13 743 028 actions après regroupement.

Ce programme de rachat n'a pas été utilisé par ALSTOM.

Lors de la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à se tenir le 28 juin 2006 sur première convocation, il sera proposé aux actionnaires de donner au Conseil d'administration une nouvelle autorisation pour une période d'un an. Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises au titre de cette autorisation ne pourrait excéder 10 % du capital social au 31 mars 2006, soit un nombre théorique maximum de 13 817 077 actions. Le prix maximum d'achat proposé est de € 90.

Émission de titres non représentatifs du capital

Le 30 mai 2005, le Conseil d'administration a délégué tous pouvoirs au Président-Directeur Général, pour une durée d'un an, à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, des obligations dans la limite d'un montant nominal de € 2,5 milliards.

Cette autorisation a été utilisée dans les conditions suivantes au cours de l'exercice écoulé :

- émission au pair le 15 septembre 2005 d'un emprunt obligataire à taux variable de € 600 millions portant intérêt au taux de l'Euribor trois mois majoré de 2,20 %, remboursable au pair le 13 mars 2009 ; et
- émission au pair le 27 janvier 2006 d'un emprunt obligataire à taux variable d'un montant de € 400 millions portant intérêt au taux de l'Euribor trois mois majoré de 0,85 %, remboursable au pair le 28 juillet 2008.

Ces deux emprunts ont été admis à la Bourse du Luxembourg.

Cette délégation de pouvoirs du Conseil d'administration qui expirait le 30 mai 2006, a été annulée pour le solde non utilisé et renouvelée par le Conseil d'administration réuni le 16 mai 2006, pour une nouvelle durée d'un an et pour un montant nominal maximum de € 1,5 milliard.

Par ailleurs dans le cadre des délégations de compétence au Conseil d'administration votées par l'assemblée générale mixte du 12 juillet 2005, l'assemblée a délégué compétence au Conseil d'administration pour l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances conformément aux dispositions de l'article L. 228-92 du Code de commerce.

À ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée.

Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

La Société n'a procédé à aucune mise en paiement de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Il ne sera pas proposé à l'assemblée générale ordinaire convoquée le 28 juin 2006 le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2005/06.

Cotation des actions

L'action ALSTOM est cotée sur Eurolist d'Euronext Paris – Code Euroclear France : 12019.

L'action ALSTOM n'est plus cotée sur le New York Stock Exchange depuis le 10 août 2004, ni sur le London Stock Exchange depuis le 17 novembre 2003.

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE

Le Groupe a été créé en 1989, par The General Electric Company, plc ("GEC") et Alcatel, ses deux actionnaires à parité, dans l'objectif de rassembler au sein d'un même groupe des activités jusqu'alors conduites par certaines de leurs filiales respectives. La société mère était une société holding de droit néerlandais GEC ALSTHOM NV. Ce rapprochement, effectué durant une période de consolidation dans le secteur de l'énergie, visait à bénéficier de diverses complémentarités existant parmi les produits et marchés respectifs d'Alcatel et de GEC.

À la fin de l'année 1997, les deux actionnaires ont décidé d'introduire la Société sur les Bourses de Paris, New York et Londres et de céder sur le marché une partie de leurs titres. Ils ont choisi Paris comme place principale de cotation et ont décidé de transférer à une société anonyme de droit français, renommée ALSTOM (anciennement Jotelec), l'ensemble des activités jusqu'alors conduites par GEC ALSTHOM NV. Préalablement à l'introduction en Bourse, la quasi-totalité des actifs détenus directement ou indirectement par GEC ALSTHOM NV a été transférée à une filiale française de GEC ALSTHOM NV, ALSTOM France SA, détenue à 100 % par ALSTOM. Cette entité, depuis renommée ALSTOM Holdings, est toujours la seule participation détenue par ALSTOM qui détient la quasi-totalité des actifs du Groupe (voir ci-après "Organigramme simplifié du Groupe au 31 mars 2006").

Depuis son introduction en Bourse en 1998, le périmètre d'activités d'ALSTOM a été largement modifié à plusieurs reprises. La plus significative des opérations fut l'acquisition, en deux phases successives, des activités de production d'énergie d'ABB, dans un premier temps en juillet 1999, dans le cadre de la constitution d'une société commune, puis en mai 2000, lorsque ALSTOM a racheté la part d'ABB dans cette société commune. Parallèlement, ALSTOM a cherché à se recentrer sur ses activités de base, en cédant notamment l'ancien Secteur Contracting (activités Transmission & Distribution) en juillet 2001.

Devant la grave crise financière survenue en 2003, ALSTOM a lancé un plan d'actions prévoyant la résolution de problèmes spécifiques principalement liés aux turbines à gaz GT24/GT26, le recentrage des activités du Groupe (cession de l'activité Transmission & Distribution en janvier 2004), l'amélioration de la performance opérationnelle et le renforcement de la structure financière du Groupe. Ce plan se fixait pour objectif d'atteindre une marge opérationnelle de 5 % selon les normes IFRS et de dégager un cash flow libre positif au cours de l'exercice 2005/06. Ces objectifs ont été dépassés et de nouveaux objectifs d'amélioration de la rentabilité sont fixés pour l'exercice 2007/08. ALSTOM est aujourd'hui recentré sur trois Secteurs, Power Turbo-Systems / Power Environment, Power Service et Transport, après avoir cédé ses activités Transmission & Distribution, Turbines Industrielles et Power Conversion et engagé le processus de cession de son Secteur Marine.

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination, siège social

ALSTOM
3, avenue André Malraux - 92300 Levallois-Perret
Tel : 01 41 49 20 00

Forme juridique

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie notamment par le Code de commerce.

Durée

Constituée le 17 novembre 1992 sous la forme d'une société anonyme dénommée "JOTELEC", la Société expirera le 17 novembre 2091, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Immatriculation

389 058 447 Nanterre

Code APE

625 E

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DES STATUTS

Objet

(article 3 des statuts)

ALSTOM a pour objet, directement ou indirectement :

- la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, maritimes, financières, mobilières, immobilières, en France et à l'étranger, et notamment dans les domaines suivants :
 - énergie,
 - transmission et distribution d'énergie,
 - transports,
 - équipements industriels,
 - construction et réparation navale,
 - ingénierie et conseil, étude de conception et/ou de réalisation et entreprise générale de tous travaux publics ou particuliers et de tous ouvrages, et
 - plus généralement, toutes activités connexes ou complémentaires des précédentes ;
- la participation d'ALSTOM, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ; de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe.

ALSTOM pourra, en outre, prendre un intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou dans tous organismes, français ou étrangers.

Exercice social

(article 18 des statuts)

Du 1^{er} avril au 31 mars.

Assemblées générales

(article 15 des statuts)

> Convocations et délibérations – Ordre du Jour

Les assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par la loi, exercent les pouvoirs qui leur sont respectivement attribués par la législation en vigueur. Elles sont convoquées conformément aux règles et modalités fixées par la loi.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit désigné par le Conseil, soit dans le département du siège social, soit dans tout lieu du territoire de la République française.

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par le Conseil d'administration si la convocation est faite par lui et, dans le cas contraire par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions fixées par la loi ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

> Admission et représentation

Les assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, se composent de tous les actionnaires indistinctement.

Dans toutes les assemblées, les propriétaires d'actions nominatives n'ont le droit d'exercer leur droit de vote que si leurs actions sont inscrites à leur nom deux jours au moins avant la date de l'assemblée et le demeurent jusqu'à l'issue de celle-ci.

Les propriétaires de titres au porteur doivent, deux jours au plus tard avant la date de cette réunion, justifier du dépôt de leurs titres dans les conditions légales ou produire l'un des certificats visés par l'article 136 du décret du 23 mars 1967. Ces délais pourront être modifiés par décision du Conseil d'administration.

Tout actionnaire ayant émis un vote par correspondance ou donné une procuration en produisant un certificat d'immobilisation délivré par le depositaire des actions, peut néanmoins céder tout ou partie des actions au titre desquelles

il a transmis son vote ou son pouvoir, à condition de notifier, au plus tard la veille de l'assemblée, à 15 heures, les éléments permettant d'annuler son vote ou son pouvoir ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondantes dans les conditions prévues par l'article 136 du décret du 23 mars 1967.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Toutefois, les propriétaires de titres mentionnés au 3^e alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce peuvent se faire représenter dans les conditions prévues par la loi par un intermédiaire inscrit.

Tout actionnaire peut voter par procuration ou par correspondance à une assemblée générale dans les conditions fixées par la loi.

Le Conseil peut organiser, dans les conditions légales applicables, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Le cas échéant, cette décision du Conseil est communiquée dans l'avis de réunion et/ou de convocation. Les actionnaires participant aux assemblées par visioconférence ou par ces autres moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

> Droit de vote

Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales. Il n'existe pas de droit de vote double. Pendant le délai de deux ans à compter du regroupement des actions décidé par l'assemblée générale mixte du 12 juillet 2005, toute action non regroupée donnera droit à une voix et toute action regroupée à 40 voix, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions soit proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Déclaration de franchissement de seuil de participation

(article 7 des statuts)

Outre les obligations légales de déclaration de certaines fractions du capital prévues aux articles L. 233-7 à L. 233-11 du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui

viendrait à posséder un nombre d'actions d'ALSTOM égal ou supérieur à 0,5 % du nombre total d'actions doit, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer ALSTOM du nombre total d'actions qu'il possède, par lettre, télécopie ou télex. Cette déclaration est renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est franchi jusqu'à 50 % inclus. Pour la détermination de ces seuils, il sera également tenu compte des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa précédent. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition. En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, l'actionnaire sera, dans les conditions et les limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils soumis à déclaration, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 3 %.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils susmentionnés est également tenu d'en informer ALSTOM dans le même délai de cinq jours de Bourse et selon les mêmes modalités.

Identification des titres au porteur

(article 7 des statuts)

ALSTOM peut, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout organisme ou intermédiaire habilité, tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, leur identité et le nombre de titres qu'ils détiennent.

Répartition statutaire des bénéfices

(article 20 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice est constitué par les produits de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales d'ALSTOM y compris tous amortissements et provisions. Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, diminué comme il vient d'être dit et augmenté, si l'assemblée générale en décide ainsi, du report bénéficiaire et de prélèvements sur les réserves dont elle a la disposition, sous déduction des sommes reportées à nouveau par ladite assemblée ou portées par elle à un ou plusieurs fonds de réserve, est réparti par l'assemblée générale entre les actions.

La perte, s'il en existe, est, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportée à nouveau, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'assemblée générale peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en

distribution une option pour le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions d'ALSTOM, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans font l'objet d'un versement au Trésor Public.

Les statuts ne contiennent pas de dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents juridiques relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable peuvent être consultés au siège social de la Société et pour certains d'entre eux sur le site Internet de la Société (www.alstom.com).

Les rapports annuels d'ALSTOM relatifs aux quatre derniers exercices sont ainsi disponibles sur le site Internet, rubrique Investisseurs/Rapports annuels.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Barbier, Frinault & Autres, Ernst & Young
représenté par Monsieur Gilles Puissochet
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés (anciennement Deloitte Touche Tohmatsu)
représenté par Monsieur Dominique Descours
BP 136
185, avenue Charles-de-Gaulle
92203 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommés par l'AGO du 26 mars 1998 et dont les mandats ont été renouvelés par l'AGO du 2 juillet 2003 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008/09.

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Pascal Macioce
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine

BEAS (SARL)
7-9, villa Houssay
92954 Neuilly-sur-Seine

Nommés par l'AGO du 2 juillet 2003 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008/09.

Rémunération des Commissaires aux comptes

(en millions d'€)	Exercice 2004/05				Exercice 2005/06			
	Barbier Frinault & Autres Ernst & Young		Deloitte & Associés		Barbier Frinault & Autres Ernst & Young		Deloitte & Associés	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	7,0	52	7,0	61	8,4	68	7,6	86
Prestations directement liées à la mission de Commissariat aux comptes	5,7	43	3,5	31	3,4	28	0,6	7
Sous-total	12,7	95	10,5	92	11,8	96	8,3	93
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social*	0,7	5	0,9	8	0,5	4	0,6	7
Technologies de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	0,7	5	0,9	8	0,5	4	0,6	7
Total	13,4	100	11,4	100	12,3	100	8,9	100

* Principalement en dehors de France

Charte d'audit

En juin 2003, ALSTOM et le Comité d'audit ont esquissé et formalisé avec l'aide des Commissaires aux comptes d'ALSTOM une charte d'audit qui s'appliquera jusqu'au 31 mars 2009, quand les engagements des auditeurs actuels prendront fin.

Cette charte définit le processus d'audit externe du Groupe conformément aux nombreuses lois et règles applicables. Par la signature de cette charte, les parties se sont officiellement obligées à respecter ladite charte et à obtenir une transparence et une efficacité accrues.

Les principales règles définies s'appliquent aux sujets suivants :

- répartition des travaux entre les deux cabinets d'audit ;
- répartition à parité des honoraires entre les deux cabinets ;
- relations entre les auditeurs externes d'ALSTOM et le Comité d'audit ;
- relations entre les auditeurs internes du Groupe et les auditeurs externes ;
- définition du processus de missions des autres projets qui pourraient être potentiellement traités par les auditeurs ;
- rappel des missions interdites.

Cette charte est régulièrement mise à jour notamment en cas de modifications de la réglementation.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Société ALSTOM est la société holding du Groupe ALSTOM. Elle ne détient que les titres ALSTOM Holdings. ALSTOM centralise une très large part du financement externe du Groupe, et avance les fonds ainsi obtenus à sa filiale ALSTOM Holdings par le biais de contrats de prêts et d'un compte courant. Ses

autres revenus sont constitués des redevances de conventions d'usage du nom ALSTOM mises en place avec ses sous-filiales.

Pour plus d'informations, voir "Comptes sociaux".

DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Information communiquée en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce :

ALSTOM est la holding du Groupe ALSTOM. Elle n'a pas de salarié ni d'activité industrielle ou commerciale.

Conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail

ALSTOM cherche à assurer le respect par ses filiales françaises et étrangères des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), c'est-à-dire :

- l'égalité des chances et la non-discrimination au travail (conventions 110 et 111),
- la liberté d'association – la liberté de création et d'adhésion à des syndicats et le droit à la négociation collective avec les employeurs (conventions 97 et 98),
- le travail des enfants – l'interdiction de l'emploi des enfants de moins de 15 ans et de moins de 18 ans pour les travaux à "hauts risques" (conventions 138 et 182),
- le travail forcé – l'interdiction de l'utilisation du travail forcé, de l'esclavage et du travail des prisonniers (conventions 29 et 105).

Notre Code d'éthique fait partie d'une série de politiques et d'instructions du Groupe ("e-Book") accessible par tous nos salariés sur le site Intranet du Groupe.

Le Code d'éthique précise que chaque collaborateur d'ALSTOM doit connaître les lois, réglementations et obligations liées à sa tâche, zone d'activité et environnement et doit éviter les activités pouvant entraîner le Groupe dans une pratique illicite. Le respect des politiques et instructions de l'e-Book est obligatoire. Une équipe d'audit interne contrôle régulièrement le respect de ces instructions par nos unités à travers le monde.

Nous pensons que dans la quasi-totalité des pays dans lesquels le Groupe a des activités, le droit du travail national est en conformité avec les conventions fondamentales de l'OIT et que nous respectons ces lois. En outre, l'e-Book prévoit une politique d'égalité des chances et de non-discrimination au travail. Pour nos activités, nous n'utilisons pas le travail des enfants ou le travail forcé. Toutefois, certaines activités du Groupe peuvent se situer dans des juridictions qui ne respectent pas toutes les conventions de l'OIT, telles que la liberté d'association (conventions 97 et 98). À ce jour nous n'avons pas mis en

place de mesures destinées à assurer une surveillance systématique du respect par nos sous-traitants des dispositions des conventions de l'OIT mentionnées ci-dessus.

Impact des activités des filiales étrangères sur le développement régional et les populations locales

Nos filiales étrangères prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales, notamment par le respect de la politique environnement, hygiène et sécurité du Groupe qui est suivi au niveau de chaque site. L'impact sur le développement régional en termes d'emploi est suivi et communiqué par notre réseau ressources humaines.

Objectifs assignés à nos filiales étrangères en matière d'environnement

En ce qui concerne les objectifs fixés pour nos filiales étrangères en matière d'environnement, tous les sites surveillent et mesurent en principe leur performance dans un nombre important de domaines. Notre service Environnement, Hygiène et Sécurité (EHS) a élaboré une méthodologie de "road-map" utilisée par nos évaluateurs externes et internes accrédités pour évaluer la performance de chaque site. Notre plan de gestion environnemental exige que chaque site mesure ses consommations d'eau et d'énergie, ainsi que ses rejets et production de déchets. Un reporting environnemental centralisé a également été mis en place en janvier 2006. Nous fixons le cas échéant des objectifs d'amélioration dans chacun des domaines pertinents.

Nous ne fixons pas au niveau du Groupe d'objectifs spécifiques en ce qui concerne l'équilibre biologique, les milieux naturels ou les espèces animales et végétales protégées compte tenu de la diversité des situations dans lesquelles nous opérons, mais certains sites sont impliqués dans des initiatives locales pour la sauvegarde des faunes et des flores locales.

De même, nous ne fixons pas d'objectifs de certification en matière d'environnement bien qu'un grand nombre de nos entités soit certifié. Nous définissons en revanche des objectifs à atteindre par l'ensemble de nos unités quant aux niveaux de gestion définis par la "road-map". Chaque site remplissant les critères ALSTOM peut ensuite requérir et obtenir une certification externe si cela est nécessaire pour son activité.

Au cours de l'exercice, nous avons poursuivi les évaluations techniques environnementales portant sur les impacts historiques et actuels de nos principaux sites (notamment les pollutions des sols) et les plans d'actions associés ont été revus au niveau des Secteurs pour en suivre le déroulement.

Dans la plupart des juridictions où nous sommes présents, nos activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, licences et/ou autorisations. La plupart de nos installations se conforment à ces permis, licences ou autorisations et font souvent l'objet d'inspections régulières de l'Administration. Nous contrôlons le respect des exigences locales par nos sites, y compris par les unités opérationnelles de nos filiales étrangères, à travers notre méthodologie interne qui fait l'objet d'évaluations externes.

Nous ne consolidons pas à ce jour nos dépenses au niveau du Groupe pour la prévention des impacts sur l'environnement, mais nous considérons que tous nos sites ont mis en place des systèmes adéquats de gestion des risques pour l'environnement. Pour chaque site, un Directeur est en charge de l'allocation des ressources à la réduction des risques pour l'environnement. Il est assisté d'un Responsable environnement, hygiène et sécurité qui rédige le cas échéant, des rapports sur les accidents nuisibles pour l'environnement et en gère les conséquences. Ces Responsables bénéficient d'une formation régulière, tout comme les Directeurs d'unité du Groupe.

AUTRES INFORMATIONS

CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des deux années précédant immédiatement la publication du présent Document de Référence, ALSTOM et/ou des sociétés membres du Groupe ont signé les contrats importants suivants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) :

- le 4 novembre 2005, ALSTOM Holdings a signé l'extension de son programme de cautions dont la durée de validité a été étendue jusqu'en juillet 2008 et le montant a été augmenté. (Voir Rapport de Gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2006 – Programme de Cautions) ;
- le 8 avril 2006, nous avons signé un accord pour céder 75 % de notre participation dans le Secteur Marine. (Voir Rapport de gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2006 – Programme de Cessions). La réalisation définitive de cette opération est intervenue le 31 mai 2006 ;
- le 26 avril 2006, ALSTOM et Bouygues ont signé un protocole de coopération commerciale et opérationnelle (voir Rapport de Gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2006 – Développements récents).

CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

À la connaissance de la Société, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale n'est survenu depuis le 16 mai 2006 date d'arrêté des derniers comptes publiés.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Groupe est propriétaire ou bénéficie de licences permettant l'utilisation de diverses marques, brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Tous ces droits contribuent à la bonne marche de

l'activité, mais aucune licence n'a, à elle seule, à ce jour, une importance significative pour les activités du Groupe.

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Pour l'exercice de ses activités, Le Groupe dispose de sites immobiliers sur lesquels elle détient des droits de natures différentes.

La majeure partie des sites industriels importants est détenue en pleine propriété.

Le Groupe a mis en place une stratégie de location de ses immeubles de bureaux, ainsi en est-il notamment du siège du Groupe et des Secteurs.

La valeur brute des terrains et bâtiments détenus en pleine propriété et en crédit-bail au 31 mars 2006 s'élève à € 1 286 millions. L'amortissement comptabilisé y afférent s'élève à € 532 millions. Ces montants n'incluent pas les locations simples.

Les immobilisations corporelles du Groupe sont soumises à des charges telles que l'entretien et réparations courants nécessaires à un bon fonctionnement, aux respects des normes et à la qualité, en incluant les domaines environnementaux, hygiène et sécurité.

> Principaux sites industriels détenus en pleine propriété (liste non exhaustive) :

	<i>"PT/PE" = Power Turbo-Systems/Power Environment</i>	Activités principales
Allemagne	Berlin (Lessingstrasse)	Power Service
	Bexbach	PT/PE
	Kassel	PT/PE
	Mannheim	PT/PE & Power Service
	Salzgitter	Transport
Belgique	Marchienne au Pont	Power Service
	Charleroi	Transport
Brésil	Cabo de Santo Agostinho	PT/PE
	Lapa	Transport
	Taubaté	PT/PE
États-Unis	Chattanooga (TN)	PT/PE
	Concordia (KS)	PT/PE
	Richmond (Virginia)	Power Service
	Wellsville (NY)	PT/PE
France	Aytré/La Rochelle	Transport
	Belfort	PT/PE & Power Service & Transport
	Grenoble	PT/PE
	Le Creusot	Transport
	Ornans	Transport
	Reichshoffen	Transport
	Valenciennes	Transport
Inde	Durgapur	PT/PE
	Shahabad	PT/PE
	Vadodara	PT/PE & Power Service
Italie	Colleferro	Transport
	Savigliano	Transport
République tchèque	Brno - Olomoucka	PT/PE & Power Service
Suisse	Birr	PT/PE & Power Service

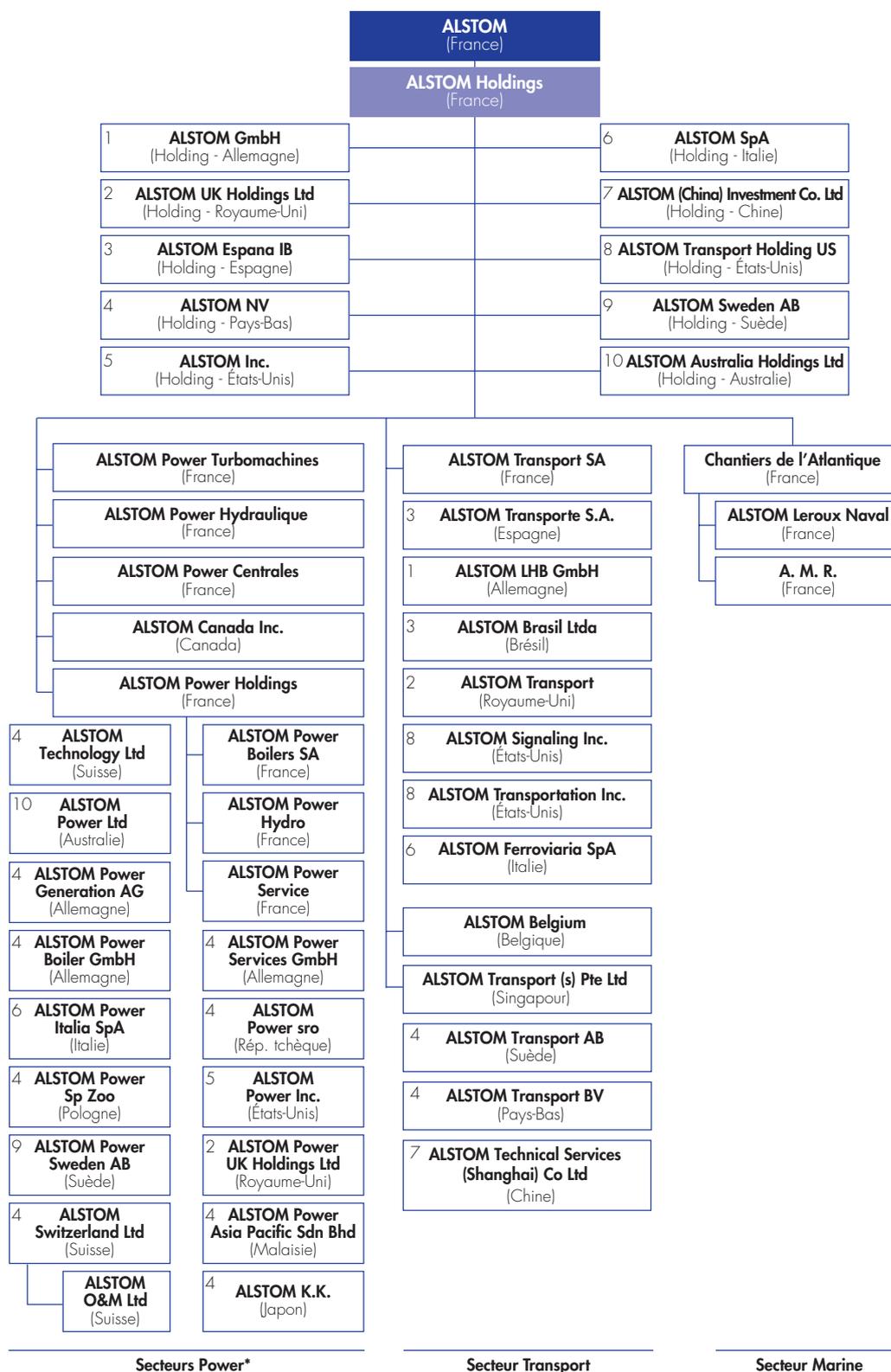
INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement CE N° 809-2004 de la Commission du 29 avril 2004 sur les prospectus, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2005, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe, présentés respectivement aux pages 76 à 123, 144 à 158, 74 à 75, 142 à 143 et 29 à 72 du Document de Référence n° D.05-0905 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 juin 2005 ;
- les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2004, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents ainsi que le rapport de gestion du Groupe présentés respectivement aux pages 87 à 135, 157 à 169, 85 à 86, 154 à 155 et 28 à 83 du Document de Référence n° D.04-0947 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 juin 2004.

Les parties non incluses de ces documents sont, soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du présent Document de Référence.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 MARS 2006



* Les Secteurs Power sont organisés en deux secteurs : Power Turbo-Systems / Power Environment et Power Service.

Nota : Les sociétés sont détenues à 100 % – le numéro attribué à certaines sociétés indique le lien de détention par la société holding ultime ayant le même numéro.

INFORMATIONS SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE _____

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les données du présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'ALSTOM. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et Barbier Frinault & Autres Ernst & Young, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Les informations financières historiques, présentées ou incorporées par référence dans le Document de Référence ont fait l'objet de rapports par les contrôleurs légaux, figurant en pages 128 à 129 et 146 à 147 au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006, et incorporés par référence au présent document pour les exercices clos les 31 mars 2004 et 31 mars 2005. Ces rapports ont été émis sans réserve et contiennent des observations au titre des exercices clos les 31 mars 2004 et 31 mars 2005.

Levallois-Perret, le 2 juin 2006

Le Président-Directeur Général

Patrick Kron

TABLE DE CONCORDANCE

Le Document de Référence 2005/06 d'ALSTOM est constitué de deux parties : le Rapport d'activité 2005/06 et le présent document (Rapport financier 2005/06).

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Le Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 juin 2006 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages du Document de Référence	
	Rapport d'activité	Rapport financier
1. Personnes responsables		214
2. Contrôleurs légaux des comptes		207
3. Informations financières sélectionnées		
3.1 Informations historiques	0	212
3.2 Informations intermédiaires	NA	NA
4. Facteurs de risques		39 à 42 ; 95 à 98 ; 98 à 102 ; 151 à 159
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Historique et évolution de la Société		6 à 8 ; 204
5.2 Investissements		35 ; 37
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités	1 ; 10 à 11 ; 18 à 41	
6.2 Principaux marchés	10 à 13 ; 22 à 25 ; 28 à 30 ; 32 ; 34 à 37	19 ; 20
6.3 Événements exceptionnels	NA	NA
6.4 Dépendance éventuelle		154 à 155 ; 211
6.5 Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1 ; 28	
7. Organigramme		
7.1 Description sommaire		213
7.2 Liste des filiales importantes		108 à 109 ; 137 ; 145
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	42 ; 43	211 ; 212
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	NA	NA
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière		6 à 45
9.2 Résultat d'exploitation		6 à 45

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages du Document de Référence	
	Rapport d'activité	Rapport financier
10. Trésorerie et capitaux		
10.1 capitaux de l'émetteur		9 à 10 ; 52 à 53 ; 139
10.2 Source et montant des flux de trésorerie		36 à 37 ; 50 à 51
10.3 Conditions d'emprunt et structure financière		38 à 39 ; 83 à 86 ; 141 à 142
10.4 Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur		85 ; 142
10.5 Sources de financement attendues	NA	NA
11. Recherche et développement, brevets et licences	32 à 33 ; 37 à 41	32, 211
12. Informations sur les tendances	25 ; 26 ; 30 à 32	46
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	13	46, 130
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
14.1 Organes d'administration et de direction	5	163 à 168
14.2 Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction		168 à 169
15. Rémunération et avantages		
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature		187 à 191
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages		187 ; 191
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction		
16.1 Date d'expiration des mandats actuels		163 à 168
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration		169
16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations		170 ; 175 à 178 ; 180
16.4 Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur		162 ; 169 à 170
17. Salariés		
17.1 Nombre de salariés	15	102
17.2 Participation et stock-options		192 à 195, 103 à 105
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	15	194, 195
18. Principaux actionnaires		
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote		201 à 202
18.2 Existence de droits de vote différents		198
18.3 Contrôle de l'émetteur	NA	NA
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	NA	NA

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages du Document de Référence	
	Rapport d'activité	Rapport financier
19. Opérations avec des apparentés		148
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1 Informations financières historiques	0	212
20.2 Informations financières pro-forma	NA	NA
20.3 États financiers		48 à 127 ; 131 à 145
20.4 Vérification des informations historiques annuelles		212
20.5 Date des dernières informations financières		48
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
20.7 Politique de distribution des dividendes		203 ; 150
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage		95 à 98 ; 156
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale		211
21. Informations complémentaires		
21.1 Capital social		139 ; 198 à 203
21.2 Acte constitutif et statuts		204 à 207
22. Contrats importants		211
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	28	
24. Documents accessibles au public		207
25. Informations sur les participations		108 à 109 ; 137, 145

ALSTOM

Société anonyme au capital de € 1 934 390 864
3, avenue André Malraux – 92300 Levallois-Perret

www.alstom.com

RCS : 389 058 447 Nanterre